

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP (UTIGROUP.)

Société anonyme au capital social de 1 791 797,20 euros Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois Perret 338 667 082 RCS Nanterre Code APE 6202 A – Siret 338 667 082 00048

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019 Exercice clos au 31/12/2019



Le présent document d'enregistrement universel qui contient toutes les informations du rapport de gestion a été déposé le 30 avril 2020 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Il pourra être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le document contient l'ensemble des informations relatives au rapport financier annuel.

Les informations suivantes ont été incorporées par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel :

Rapports de gestion, comptes consolidés du groupe, comptes sociaux et rapports des commissaires aux comptes sur les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

Les rapports de gestion du président, les comptes consolidés du groupe, les comptes sociaux de la SA UTIGROUP. et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et comptes sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 tels que présentés dans la partie « éléments juridiques et financiers » des documents de référence enregistrés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 30 avril 2019 sous le numéro D.19-0454 et le 26 avril 2018 sous le numéro D.18-0416.

Les informations incluses dans ces documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document d'enregistrement universel. Des exemplaires du présent document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais au siège social de UTIGROUP. sis 68 rue de Villiers 92300 Levallois Perret, ainsi que sur les sites de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org BDIF) et sur le site de l'émetteur de UTI-Group (www.uti-group.com).

SOMMAIRE

| 1 | PERSONNES RESPONSABLES | 6 |
|---|--|--|
| | 1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL | |
| | 1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION | 7 |
| 2 | . CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES | 8 |
| | 2.1 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES | 8 |
| | 2.2 TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | |
| 3 | . INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES | 11 |
| | 3.1 CHIFFRES CLES DES COMPTES SOCIAUX UTIGROUP | 11 |
| | 3.2 CHIFFRES CLES CONSOLIDES DU GROUPE UTIGROUP | |
| | 3.2.1 Contribution au chiffre d'affaires consolidé du Groupe | 13 |
| | 3.2.2 Résultat des sociétés du Groupe | 13 |
| 4 | . FACTEURS DE RISQUE | 6 6 7 8 10 11 12 13 14 14 15 15 16 16 19 20 21 21 21 21 22 23 23 23 23 25 25 |
| • | | |
| | 4.1 LES RISQUES JURIDIQUES | |
| | 4.2 LES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX | |
| | 4.3.1 Le risque de NON PAIEMENT | |
| | 4.3.2 Le risque CLIENTS | 15 15 |
| | 4.3.3 Le risque FOURNISSEURS | 15 15 |
| | 4.4 LES RISQUES OPERATIONNELS | |
| | 4.5 LES RISQUES DE LIQUIDITE | |
| | 4.6 LES RISQUES DE MARCHE | 19 |
| | 4.6.1 Le risque de taux | |
| | 4.6.2 Le risque sur actions et autres instruments financiers | 20 |
| | 4.7 LES AUTRES RISQUES | |
| | 4.7.1 Valorisation du goodwill | |
| | 4.7.2 Le risque de change | |
| | 4.7.4 Le risque sur matieres premières | |
| | 4.7.5 Les risques sociaux | |
| | 4.7.6 Le risque lié au départ de managers | |
| | 4.7.7 Le risque technologique | |
| | 4.7.8 Le risque fiscal | |
| | 4.7.9 Faits exceptionnels 2019 | |
| | 4.7.10 Assurances et couverture de risques | |
| | 4.7.11 Engagements hors bilan | 24 |
| 5 | . INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR | 25 |
| | 5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE | |
| | 5.1.1 Dénomination sociale, sigle et siège social | |
| | 5.1.2 Forme juridique | 25 |
| | 5.1.3 Date de création et durée de vie | |
| | 5.1.4 Objet social (article 2 des statuts) | 25 |

| | 5.1.5 Registre du Commerce et des Sociétés – Code APE - Siret | |
|----|---|-----|
| | 5.1.6 Evolution de le société | |
| | 5.1.7 Les acquisitions | |
| c | | |
| 6. | | |
| | 6.1 PRINCIPALES ACTIVITES | |
| | 6.1.1 Métier du Groupe : | |
| | 6.1.2 Activités du Groupe : | |
| | 6.1.3 L'offre d'UTIGROUP.: | 29 |
| | 6.1.4 Les prestations d'UTIGROUP. : | |
| | 6.1.5 Les principaux secteurs d'intervention dans le secteur bancaire : | 30 |
| | 6.2.1 Répartition de l'activité | |
| | 6.2.2 La clientèle du Groupe | |
| | 6.2.3 Concentration sur les principaux clients | |
| | 6.3 LA CONCURRENCE ET LE POSITIONNEMENT DU GROUPE | |
| | 6.3.1 La concurrence du groupe | |
| | 6.3.2 Positionnement du Groupe | |
| | 6.4 STRATEGIE DU GROUPE | |
| | 6.5 LE MARCHE DES SERVICES INFORMATIQUES | |
| 7. | ORGANIGRAMME | 40 |
| | 7.1 ORGANISATION FONCTIONNELLE | 40 |
| | 7.1.1 Organisation financière et administrative au niveau du groupe | |
| | 7.1.2 Démarche QUALITE ISO 9001 : 2015 | 41 |
| | 7.2 ORGANIGRAMME JURIDIQUE | |
| | 7.2.1 Sociétés composant le Groupe | 43 |
| 8. | PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS | 46 |
| | 8.1 PROPRIETE IMMOBILIERE | |
| | 8.2 USINES | |
| | 8.3 EQUIPEMENT ET MOYENS D'EXPLOITATION | |
| | 8.4 ENVIRONNEMENT | 47 |
| | 8.4.1 Le développement durable | 47 |
| 9. | EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT | 48 |
| | 9.1 SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS | 48 |
| | 9.2 RAPPORT DE GESTION 2019 D'UTIGROUP | 51 |
| | 9.3 DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRAFINANCIERE (DPEF) | D' |
| | UTIGROUP9.4 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT ACREDITE COFRAC SI | 100 |
| | | |
| | LE DPEF D'UTIGROUP | |
| 10 |). TRESORERIE ET CAPITAUX | 129 |
| | 10.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (NORMES IFRS) | 130 |
| 11 | RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCE | 131 |
| | 11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT | |
| | 11.2 BREVETS, MARQUES ET LICENCES | |
| | 2. INFORMATION SUR LES TENDANCES | |
| | 12.1 COMMUNIQUE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2019 | |
| | 12.1 COMMUNIQUE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2019 | |
| | | |
| 13 | B. PREVISIONS OU ESTIMATION DU BENEFICE | 136 |

| 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE E DIRECTION GENERALE | Γ 137 |
|---|--|
| 14.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UTIGROUP. 14.1.1 Composition du Conseil d'Administration de la Société UTIGROUP. 14.2 DIRECTION DU GROUPE. 14.2.1 UTIGROUP. EST. 14.2.2 UTIGROUP. RHONE ALPES. 14.2.3 UTIGROUP. LUXEMBOURG SARL. 14.2.4 CADRES DE DIRECTION. 14.3 PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS. 14.4 CONFLIT D'INTERETS AU SEIN DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DI DIRECTION. | 137 138 138 138 138 138 |
| 15. REMUNERATION ET AVANTAGES | 140 |
| 15.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES | 140 141 |
| 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | 1.143 |
| 16.1 ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 143 143 143 144 |
| 17. SALARIES | 159 |
| 17.1 LES SALARIES | 159 162 162 162 163 |
| 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | 164 |
| 18.1 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | 165 165 166 |
| 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES | 167 |
| 19.1 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES | 167 |
| 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR | |
| 20.1 COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019 | COMP |
| 20.1.2 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES | SUR . |

| 20.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE | |
|--|-----------------|
| CONSOLIDES | |
| 20.4 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES | |
| 20.4.1 Dividende global distribué au titre des trois derniers exercices | |
| 20.4.2 Prescription | |
| 20.4.3 Politique future de dividendes | 259 |
| 20.5 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE | 259 |
| 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES | 260 |
| 21.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAP | ITAL . 260 |
| 21.1.1 Capital social | 260 |
| 21.1.2 Achat par UTIGROUP. de ses propres actions | 260 |
| 21.1.2.1 Objectif du programme de rachat et utilisation des titres rachetés | |
| 21.1.2.2 Actions propres acquises | |
| 21.1.3 Capital potentiel | |
| 21.1.3.1 Options de souscription d'actions réservées aux salariés | |
| 21.1.3.2 Conversion des obligations convertibles UTIGROUP. 0,1 % 2020 | |
| 21.1.4 Nantissements, sûretés et garanties | |
| 21.1.4.1 Nantissement d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur | |
| 21.1.4.2 Nantissement d'actifs de l'émetteur | |
| 21.1.5 Evolution du capital d' UTIGROUP. depuis sa création | |
| 21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS DE LA SOCIETE UTIGROUP | |
| 21.2.1 Place de cotation21.2.2 Droit de communication des actionnaires | |
| 21.2.3 Droits de vote double (article 18 des statuts) | |
| 21.2.4 Exercice social (article 19 des statuts) | 270 |
| 21.2.5 Bénéfices et pertes (article 20 des statuts) | 270 |
| 21.2.6 Assemblées générales (article 18 des statuts) | |
| 21.2.7 Mise en paiement des dividendes (article 20 des statuts) | |
| 21.2.8 Franchissement des seuils statutaires (article 11 des statuts) | |
| 21.2.9 Forme et transfert des actions (articles 10 et 11 des statuts) | |
| 21.2.10 Identification des détenteurs de titres | |
| 21.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE | |
| 21.3.1 Evolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années | 273 |
| 21.3.2 Parts du capital détenues par les membres des organes d'administratio | n de la Société |
| | 273 |
| 21.4 MARCHE DES TITRES DE CAPITAL UTIGROUP | |
| 21.4.1 Evolution de l'action en bourse | 275 |
| 22. CONTRATS IMPORTANTS | 280 |
| 22.1 CONTRATS IMPORTANTS | 280 |
| 23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS | 281 |
| 23.1 INFORMATION EN PROVENANCE DE TIERS | 281 |
| 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC | 282 |
| 24.1 MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSE | L 282 |
| 24.2 CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIERE | |
| 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS | 284 |
| 25.1 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS | 284 |

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Monsieur Christian AUMARD, Président et Directeur Général d'UTI-Group.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (ci-joint / figurant au paragraphe 9.2) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, IGREC et SAINT HONORE BK&A, une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Paris, le 30/04/2020

Monsieur Christian AUMARD Président et Directeur Général

1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Christian AUMARD

Président Directeur Général Téléphone: 01.41.49.05.10

E-Mail: christian.aumard@uti-group.com

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires

La société SAINT HONORE BK&A,

Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros ayant son siège social 140, rue du Faubourg Saint Honoré 75 008 PARIS, immatriculée sous le numéro 501 572 390 inscrite au R.C.S. de Paris inscrite sur la liste établie par Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

Représentée par Monsieur Frédéric BURBAND,

a été renouvelée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale annuelle en date du 1^{er} juin 2015 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Société - IGREC

Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros, dont le siège social est situé 50, rue Copernic – 75116 Paris, immatriculée sous numéro 314 391 277 inscrite au R.C.S. de Paris membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, représentée par Madame Rose GUAGLIARDO,

a été renouvelée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale annuelle en date du 18 mai 2017 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Commissaires aux Comptes suppléants

la Société SAINT HONORE SEREG, représentée par Monsieur Denis VAN STRIEN,

Né le 15 mai 1975 à Paris (75017) domiciliée 140 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS inscrite sur la liste établie par Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de PARIS.

a été renouvelée en qualité de Commissaire aux comptes suppléants lors de l'assemblée générale annuelle en date du 1^{er} juin 2015 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Stéphane LE HUIDOUX,

né le 4 août 1961 à Saint Brieuc, domicilié 50, rue Copernic – 75116 Paris,

membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris,

a été renouvelée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale annuelle en date du 18 mai 2017 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2.2 TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes pour les exercices 2019 et 2018 s'établissent comme suit:

| En euro (HT) : | Saint Honoré - B K & associés | | IGREC | | | | | |
|--|-------------------------------|--------|-------|-------|----------|------------------|----------------------|----------------------|
| | Mont | ants | 9 | 6 | Montants | | % | |
| | 2 019 | 2 018 | 2 019 | 2 018 | 2 019 | 2 018 | 2 019 | 2 018 |
| Audit | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés - Société mère | 91 447 | 84 551 | 100% | 100% | 69 750 | 84 500 | 74% | 77% |
| Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés - Filiales | | | | | 25 040 | 25 040 | 26% | 23% |
| Missions accessoires | 0 | 0 | 0% | 0% | 0 | 0 | 0% | 0% |
| Sous Total | 91 447 | 84 551 | 100% | | 94 790 | 109 540 | 100% | 100% |
| Autres prestations Juridique, fiscal, social Audit informatique Audit interne Autres prestations Sous Total | 0 0 0 | 0 0 0 | | | 0 0 0 | 0 0 0 0 | 0% 0% 0% 0% | 0% 0% 0% 0% |
| TOTAL | 91 447 | 84 551 | 100% | 100% | 94 790 | 109 540 | 100% | 100% |

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 CHIFFRES CLES DES COMPTES SOCIAUX UTIGROUP.

| En million d'€uro | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|-------------------------|------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 19,66 | 22,73 | 23,88 |
| Résultat d'exploitation | -0,29 | -0,09 | -0,55 |
| Résultat net | -0,98 | 0,44 | 1,06 |
| Capitaux propres | 6,57 | 7,49 | 7,05 |
| Dettes financières | 3,36 | 2,85 | 2,87 |

Des chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2019, il ressort que :

- A l'issue de l'exercice 2019, UTI GROUP réalise ainsi un chiffre d'affaires de 19,66 M€, en recul de 13% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2018.
- la politique commerciale d'UTI GROUP. orientée vers les agréments «grands donneurs d'ordres» s'est poursuivie en 2019 comptabilisant l'ouverture de 7 nouveaux comptes commerciaux,
- le résultat d'exploitation s'élève à -0,29 M€ contre un résultat d'exploitation de -0,09 M€ sur l'exercice précédent,
- le résultat financier de l'exercice s'élève à 0,17 M€ contre 0,36 M€ en 2018.
- le résultat courant avant impôts s'établit à -0,12 M€ en 2019 contre 0,27 M€ en 2018,
- le résultat net se traduit par une perte de -0,98 M€ en 2019 contre 0,44 M€ en 2018.
- A noter également l'absence de participation des salariés au titre de l'exercice.

Au 31 décembre 2019 la dette obligataire de la Société a été totalement remboursée.

3.2 CHIFFRES CLES CONSOLIDES DU GROUPE UTIGROUP.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des états membres de l'Union Européenne doivent présenter pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Boards).

Les données financières clés sont les suivantes :

| Normes IFRS (en million d'euros) | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires net | 23,5 | 27,3 | 28,5 |
| Résultat opérationnel courant | 0,4 | 0,6 | 0,2 |
| Résultat opérationnel | -0,6 | 0,6 | 1,3 |
| Résultat net part groupe | -1,0 | 0,2 | 1,1 |
| Capitaux propres part groupe (après résultat) | 4,3 | 5,5 | 5,3 |
| Dettes financières (à court et à long terme) | 4,2 | 1,0 | 1,7 |
| Dettes financières (hors dettes de loyers : IFRS 16) | 1,3 | 1,0 | 1,7 |

Les résultats de l'activité du Groupe UTI GROUP dans son ensemble pour l'exercice clos se caractérisent comme suit :

- le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2019 s'élève 23,5 M€ contre 27,3 M€ sur l'exercice 2018
- Compte tenu du niveau de résultat décrit ci-dessus, le montant des capitaux propres s'établit à 4,3 M€.

3.2.1 CONTRIBUTION AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE DU GROUPE

La contribution au chiffre d'affaires consolidé non retraité du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe (avant élimination du chiffre d'affaires intragroupe) est la suivante :

| Chiffre d'affaires - comptes sociaux (en M€) | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|------------|------------|------------|
| UTI GROUP | 19,7 | 22,7 | 23,9 |
| UTIGROUP. Rhône-Alpes | 2,2 | 2,7 | 2,7 |
| UTIGROUP. Est | 2,3 | 2,4 | 2,4 |
| UTIGROUP. Luxembourg | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total | 24,2 | 27,9 | 29,1 |

3.2.2 RESULTAT DES SOCIETES DU GROUPE

Résultats issus des comptes sociaux avant retraitements de consolidation

| Résultats nets - comptes sociaux (en M€) | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|------------|------------|------------|
| UTI GROUP | -1,0 | 0,4 | 1,1 |
| UTIGROUP. Rhône-Alpes | 0,1 | -0,1 | 0,1 |
| UTIGROUP. Est | 0,2 | 0,2 | 0,3 |
| UTIGROUP. Luxembourg | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total | -0,7 | 0,6 | 1,5 |

• Résultats d'UTIGROUP. RHONE ALPES

- Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 2,2 M€ contre 2,7 M€ en 2018
- Le résultat passe à 0,1 M€ en 2019 contre -0,1 M€ en 2018.

• Résultats d'UTIGROUP. EST

- Le chiffre d'affaires de la Société pour l'exercice 2019 s'élève à 2,3 M€ contre 2,4 M€ en 2018, soit un recul de -4 %.
- Le résultat est un bénéfice de 0,2 M€ contre 0,2 M€ en 2018.

Résultats d'UTIGROUP. LUXEMBOURG

- > Pas de chiffre d'affaires 2019 comme en 2018,
- Le résultat de la société se solde par une perte de 8 K€.
- La société n'a plus de salariés depuis le 31/12/2007.
- ➤ Compte tenu des difficultés de création d'une activité opérationnelle au Luxembourg nous avons décidé de maintenir la structure juridique afin de pouvoir nous y développer à nouveau lorsque cela sera possible.

4. FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 LES RISQUES JURIDIQUES

UTI group a une forte activité en contrat d'assistance technique ou fonctionnelle dont l'obligation est une obligation de moyens.

Le groupe est éditeur de produits dont il a la propriété, et accorde alors un droit d'usage au client (licence d'utilisation). Il a déposé les marques associées.

Le nom de la société ainsi que son sigle ont été déposés.

Les litiges significatifs auxquels la société doit faire face sont listés au paragraphe 20.5 « Procédures judiciaires et d'arbitrages ».

Pandémie de Covid-19

La pandémie de Covid-19, non appréhendée dans l'analyse qui suit, représente un facteur de risque pour UTI GROUP. Compte tenu de l'environnement très incertain provoqué par cette crise, le Groupe n'est pas en mesure, à la date du présent document, de réaliser une prévision précise de l'impact de la pandémie sur son activité à court et moyen terme. Cependant, pour faire face à cette situation exceptionnelle, le Groupe a pris les mesures suivantes :

- Activité partielle: à 2 jours d'activité sur 5 jours pour le service commercial et les assistantes, et nombre d'heures variable pour les salariés opérationnels selon le planning des clients
- Télétravail : pour tous les autres collaborateurs

Les mesures prises par le Groupe lui ont permis d'offrir une continuité de service pour la majorité de ses clients, ce qui a permis de limiter les impacts de la pandémie sur le volume de chiffre d'affaires des mois de mars et avril 2020. Par ailleurs, le Groupe a obtenu début avril 2020 de nouveaux financements qui l'aideront à affronter la période actuelle.

Les incidences de la crise du Covid-19, encore très incertaines à la date d'arrêté des comptes, n'ont pas été prises en compte dans les différentes hypothèses et estimations retenues pour l'élaboration des comptes au 31 décembre 2019, notamment en ce qui concerne les tests de dépréciation.

4.2 LES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Compte tenu de la nature même de l'activité de la Société UTIGROUP. et de chacune de ses filiales, aucune politique environnementale n'a été mise en place ou poursuivie.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour les risques de pollution.

4.3 LES RISQUES DE CREDIT ET/OU DE CONTREPARTIE

4.3.1 Le risque de NON PAIEMENT

Ce risque est pratiquement inexistant compte tenu de la qualité du portefeuille de clientèle du Groupe qui est constitué principalement de grands comptes.

Par ailleurs les sociétés du Groupe ont conclu des contrats d'affacturage incluant une garantie SFAC sur la quasi-totalité de ses comptes Clients.

4.3.2 LE RISQUE CLIENTS

| Concentration | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|-----------------------------|-------|-------|-------|
| Nombre de Groupes clients | 113 | 128 | 130 |
| 5 premiers groupes clients | 41% | 41% | 45% |
| 10 premiers groupes clients | 55% | 53% | 56% |
| 20 premiers groupes clients | 69% | 67% | 71% |

Le chiffre d'affaires du premier groupe clients représente 17 % de l'activité en 2019, contre 18 % en 2018.

En effet, chaque groupe clients rassemble plusieurs entités au sein d'un même client. A la BNP PARIBAS, premier des groupes clients, UTI GROUP travaille avec plusieurs entités juridiques distinctes appartenant toutes au groupe BNP PARIBAS.

Le nombre de groupe clients varie peu (113 groupe clients contre 129 groupes clients en 2018) sur les deux dernières années, ainsi que la répartition sur les 5, 10 ou 20 premiers groupes clients reste dans les mêmes proportions.

Ainsi, le risque clients est réparti sur plusieurs groupes clients

4.3.3 LE RISQUE FOURNISSEURS

Les fournisseurs sont soit des fournisseurs de frais généraux, soit des sous-traitants.

| Fournisseurs de UTIgroup. (hors comptes groupe) au 31/12/2019 | Nombre | Poids relatif |
|--|--------|------------------|
| Nombre de fournisseurs pour plus de 100 K€ TTC | 23 | 51% |
| Poids du premier fournisseur | 1 | 5% |
| Poids des 5 premiers fournisseurs | 5 | 21% |
| Poids des 10 premiers fournisseurs | 10 | 31% |

4.4 LES RISQUES OPERATIONNELS

L'activité d'assistance technique se fait autour de nombreux projets différents chez un client et avec des responsables clients. Le risque client est par conséquent diffus.

Seule la perte d'un agrément peut avoir des conséquences, mais avec généralement des départs étalés dans le temps, ce qui permet à la direction des opérations de retrouver de l'activité pour les collaborateurs concernés chez un autre client.

La facturation est à plus de 85% détaillée par prestation individuelle et mensuelle. Il y a également des facturations de maintenance semestrielle ou annuelle suivant les produits.

De nombreuses opérations sont d'une durée de trois mois renouvelables. La visibilité sur le carnet de commande est par conséquent sur un horizon de deux mois glissants.

Les risques opérationnels financiers sont limités grâce au contrôle interne au groupe.

4.5 LES RISQUES DE LIQUIDITE

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les comptes consolidés du Groupe laissaient apparaître sur les trois derniers exercices ci-dessous le rapport endettement sur capitaux propres suivant :

| Endettement bancaire (Normes IFRS) Hors dettes sur loyers IFRS 16 en 2019 | Ratio | Dettes en M€ | Capitaux propres en M€ |
|--|-------|-----------------|------------------------------|
| Au 31 décembre 2017 | 18,2% | 957 | 5 262 |
| Au 31 décembre 2018 | 16,0% | 875 | 5 466 |
| Au 31 décembre 2019 | 21,9% | 952 | 4 346 |

Monsieur Christian AUMARD, Président Directeur Général a maintenu à la disposition de la Société des fonds apportés en compte courant.

| Comptes courants en K€ (au 31 décembre 2019) | Fonction | montant |
|---|----------|---------|
| | | |
| Christian AUMARD | PDG | 1 065 |
| | | |

Il convient de préciser qu'aux termes des conventions de comptes courants conclues 2003 par Monsieur Christian AUMARD avec la Société, la somme figurant sur le compte courant est productrice d'intérêts dont le taux a été fixé au taux maximum d'intérêts fiscalement déductibles en matière de compte courant d'actionnaire en vigueur sur la période concernée.

Le service «comptabilité et finance» du Groupe est composé d'une directrice assistée d'une équipe de 2 collaborateurs. Le département finance centralise les flux financiers du Groupe et tient en permanence à jour un prévisionnel de trésorerie à 6 mois. Un suivi de trésorerie est mis jour quotidiennement.

La synthèse de ces informations financières fait l'objet d'une analyse entre le prévisionnel et le réalisé qui est à disposition de la direction générale sur un serveur sécurisé.

| Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés | Taux fixe ou taux variable | Montant global des lignes en K€ au 31/12/2019 | Echéances | Existence ou non de couvertures |
|---|----------------------------------|---|-----------|---------------------------------------|
| Emprunts Obligataires | | | | |
| Obligations convertibles | | 0 | | Non |
| Emprunts bancaires | | 301 | | Non |
| Part des dettes financières à moins d'un an | | 713 | | Non |
| Banques créditrices | | 327 | | Non |
| Instruments dérivés | | 0 | | |
| Banques créditrices (pas de découvert bancaire) | | 0 | | Non |
| Dettes sur loyers à court et long terme (IFRS 16) | | 2 896 | | Non |
| Accès au crédit (encours maximum garanti par le factor) | Taux factor | 4 289 | | Non |
| Comptes courants | Taux CC | 1 065 | | Non |
| Total passifs financiers | | 9 590 | | Non |

Au 31/12/2019 la totalité des obligations convertibles a été remboursée.

Les taux variables sont définis de la manière suivante :

Taux des comptes courants d'associés est fixé au taux maximum d'intérêts fiscalement déductible en vigueur sur la période concernée, soit 1,32 % sur 2019 contre 1,47 % sur 2018. Taux du factor est fixé à (EURIBOR à 3 mois avec un minimum de 0,60 %)° + 0,60%

| | | 2020 (N+1) | 2021 (N+2) | 2022 (N+3) | 2023 (N+4) | N+5 et > | Total |
|---|------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------|---------|
| Passifs financiers (en K€) | 31/12/2019 | Nominal | Nominal | Nominal | Nominal | Nominal | Nominal |
| Emprunts Obligataires | | | | | | | |
| Obligations convertibles | 0 | | 0 | | | | 0 |
| Emprunts bancaires | 301 | 74 | 75 | 75 | 76 | | 301 |
| Part des dettes financières à moins d'un an | 713 | 713 | | | | | 713 |
| Banques créditrices | 327 | 327 | | | | | 327 |
| Dettes sur loyers à court et long terme (IFRS 16) | 2 896 | 2 896 | | | | | 2 896 |
| Instruments dérivés | 0 | | | | | | 0 |
| Découvert bancaire | 0 | | | | | | 0 |
| Accès au crédit (encours maximum garanti par le factor) | 4 289 | 4 289 | | | | | 4 289 |
| Comptes courants | 1 065 | 1 065 | | | | | 1 065 |
| Total passifs financiers | 9 590 | 9 364 | 75 | 75 | 76 | 0 | 9 590 |

Risque lié à l'affacturage

Le Groupe confie environ 99 % de son chiffre d'affaires TTC à FACTOFRANCE et compte tenu de la qualité de ses clients (grands comptes), de la rotation du poste client, du suivi mis en place au sein du Groupe et de la transparence établie avec la société d'affacturage, la probabilité d'une dénonciation à l'initiative de FACTOFRANCE est considérée comme nulle.

Les conditions du contrat d'affacturage du 5/12/2000, modifié par l'avenant de 2001, puis par l'avenant de 2007 et enfin par un avenant du 17/11/2015 sont les suivantes :

- Pas de plafond de de cession de créances
- Retenue de garantie = 5% de l'encours avec un minimum de 200 000€
- Commission d'affacturage = 0,195 % HT du total des factures avec un minimum annuel de 58 000 €
- Taux d'intérêt = EURIBOR à 3 mois (minimum 0,60%) + 0,60%

Les créances cédées au factor ne figurent plus à l'actif du bilan.

Le compte d'affacturage enregistre le montant brut des factures prises en charge par le factor.

La trésorerie

Le solde présenté au bilan des comptes consolidés comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Tableau des disponibilités nettes consolidées :

| Disponibilités nettes | en K€ |
|-----------------------|-------|
| au 31/12/2017 | 355 |
| au 31/12/2018 | 961 |
| au 31/12/2019 | -84 |

La définition de la Trésorerie retenue pour ce tableau correspond au montant figurant en Trésorerie et équivalent de Trésorerie diminué des découverts bancaires:

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement comprend des dettes financières à court terme et à long terme (hors découverts bancaires) (cf. Note 11 des comptes consolidés) et les comptes courants d'associés (Cf. Note12 des comptes consolidés).

4.6 LES RISQUES DE MARCHE

4.6.1 LE RISQUE DE TAUX

| Position au 31/12/2019 - Normes IFRS | MONTANT | JJ à 1 AN | 1 à 5 ans | AU DELA |
|---|--------------|--------------|-----------|----------|
| Passifs financiers | | | | |
| Emprunt obligataire | 0 | | | |
| autres emprunts et dettes | 0 | | | |
| Dettes financières à court terme | 1 449 | 1 449 | | |
| Comptes courants d'associés | 1 065 | 1 065 | | |
| total passifs financiers | <u>2 514</u> | <u>2 514</u> | <u>0</u> | <u>0</u> |
| Actifs financiers | | | | |
| prêts et avances | 0 | | | |
| actifs divers | 0 | | | |
| total Actifs financiers | <u>0</u> | <u>0</u> | <u>0</u> | <u>0</u> |
| Position nette avant gestion | <u>2 514</u> | <u>2 514</u> | <u>o</u> | <u>o</u> |
| Hors bilan | | | | |
| Titres à réméré | 0 | | | |
| Contrat à terme de taux | 0 | | | |
| Position nette après gestion | <u>2 514</u> | <u>2 514</u> | <u>0</u> | <u>0</u> |

Les données sont issues des comptes consolidés du groupe au 31/12/2019 (en K€).

| 31/12/2019 | Actifs fi | Actifs financiers | | Passifs financiers | | on nette ant erture | instrun couver ta | | Expositi api couve | |
|---------------|-----------|-------------------|-----------|-----------------------|-----------|---------------------------|-------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| | taux fixe | taux variable | taux fixe | taux variable | taux fixe | taux variable | taux fixe | taux variable | taux fixe | taux variable |
| moins d'un an | | | 2 514 | | | | | | | |
| de 1 à 2 ans | | | 0 | | | | | | | |
| de 2 à 3 ans | | | | | | | | | | |
| de 3 à 4 ans | | | | | | | | | | |
| de 4 à 5 ans | | | | | | | | | | |
| plus de 5 ans | | | | | | | | | | |
| TOTAL | | | 2 514 | | | | | | | |

Sensibilité au taux sur le compte courant d'associé rémunéré :

| | 2 019 | | | | | |
|---|---|--------|--|--|--|--|
| en K€ | Impact en résultat Impact en capi avant impôt avant impô | | | | | |
| Impact d'une variation de + 1% des taux d'intérêts | -10,00 | -10,00 | | | | |
| Impact d'une variation de - 1% des taux d'intérêts | 10,00 | 10,00 | | | | |

Le compte courant d'associé est rémunéré selon le taux maximum d'intérêts fiscalement déductibles en matière de comptes courants d'actionnaires en vigueur sur la période concernée.

4.6.2 LE RISQUE SUR ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société, dans un souci de minimiser ses risques financiers, ne détient aucun instrument financier à l'exception de ses propres titres dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions et des titres en capital de ses filiales.

La Société détient 61 077 actions en propres au 31 décembre 2019. A chaque clôture, les titres sont valorisés au cours moyen du dernier mois et la différence est comptabilisée en provision pour dépréciation. Le risque maximal est limité à la valeur actuelle du stock soit 28 K€.

La constitution de ce portefeuille provient d'une position à contre-tendance du marché destinée à améliorer la liquidité du titre.

Le risque sur les titres UTI GROUP est négligeable.

Sensibilité

| 2 019 | Impact sur avant | | Impact sur les capitaux propres avant impôt | | |
|-------------------------------------|---------------------------|------|--|--------------|--|
| | Hausse de 1% Baisse de 1% | | Hausse de 1% | Baisse de 1% | |
| Actions UTI | 0 K€ | 0 K€ | | | |
| Actions hors UTI | | | | | |
| Obligations et produits de taux | | | | | |
| Disponibilités et autres placements | | | | | |
| Dérivés | | | | | |
| TOTAL | 0 K€ | 0 K€ | 0 | 0 | |

4.7 LES AUTRES RISQUES

4.7.1 VALORISATION DU GOODWILL

Au 31 décembre 2019, La société UTIGROUP. a procédé à la revue de l'estimation de la valeur de son goodwill.

Compte tenu des hypothèses retenues, la réalisation de ces tests au titre de 2019 a conduit à une dépréciation de 1.000 K€. (voir NOTE : 3 des Comptes consolidés au 31 décembre 2019 en 20.2)

4.7.2 LE RISQUE DE CHANGE

UTIGROUP. n'est pas exposé au risque de change. Le groupe ne détient aucun passif ou actif en devise.

4.7.3 LE RISQUE SUR MATIERES PREMIERES

Le groupe n'achète pas de matières premières.

4.7.4 LE RISQUE DE CONCURRENCE DES SOCIETES D'INTERIM

L'intérim informatique a-t-elle vocation à remplacer l'assistance technique ou fonctionnelle dans le cadre du contrat de régie par les ESN ?

Selon le Président Directeur Général d'UTI-GROUP cette évolution n'est pas vraisemblable, car les sociétés d'intérim ne trouveront pas d'informaticiens à employer. Ces derniers ne passeront par l'intérim que pour les périodes de «rupture» dans leur vie professionnelle; ils sont attachés au fait d'être intégrés dans une ESN, d'y être reconnu, d'avoir des perspectives de carrière au sein de leur entreprise tout en acquérant un savoir-faire et de l'expérience.

4.7.5 LES RISQUES SOCIAUX

Les informations relatives à la façon dont la Société prend en compte les conséquences sociales de son activité figurent au paragraphe 17 «Salariés» du présent document.

4.7.6 LE RISQUE LIE AU DEPART DE MANAGERS

Risque lié au départ du middle- management

Les équipes de middle-management sont composées de gens jeunes qui participent depuis plusieurs années à l'activité de la Société.

Le Groupe a pour objectif de les associer à sa croissance

Risque lié au départ de managers-clefs

Les managers-clés participant à la direction d'UTIGROUP. et des filiales du Groupe, sont en très grande majorité également des administrateurs de l'entreprise. Les autres cadres dirigeants du groupe font l'objet d'un plan de stock-options.

Enfin, la totalité de l'équipe à la direction a été remplacée au cours des dernières trois années compte tenu d'un départ et de trois départs à la retraite.

4.7.7 LE RISQUE TECHNOLOGIQUE

Intervenant dans de grands comptes, les technologies utilisées par UTIGROUP. sont régulièrement réactualisées. Grâce à sa stratégie d'intégration du NET au cœur des systèmes d'information, UTIGROUP. anticipe les besoins de ses clients et forme au fur et à mesure des besoins ses collaborateurs aux technologies d'avenir. Le risque technologique est par conséquent très faible.

L'activité « Editeur et distribution de Progiciel » représente 2 % du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2019. Il n'y a par conséquent qu'un très faible risque de dépendance vis-à-vis de ces produits.

Peu de produits tiers sont intégrés à nos produits éditeurs. Là aussi le risque de difficulté d'intégration est non significatif.

4.7.8 LE RISQUE FISCAL

La société UTI GROUP a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2011 dont les modalités et risques sont évoqués au paragraphe 2.1 dans l'annexe des comptes sociaux.

4.7.9 FAITS EXCEPTIONNELS 2019

- AUCUN

4.7.10 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES

Le Groupe a souscrit auprès de HISCOX une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités, une assurance « Métiers de l'informatique», ainsi qu'une multirisques professionnelle auprès de HISCOX.

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET/OU RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

 Plafond de garantie année d'assurance 2.500.000 euros par sinistre et par

Incluant les sous-plafonds suivants :

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : 2.500.000 euros par sinistre et par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE D'EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

o Plafond de garantie

8.000.000 euros par sinistre

Incluant les sous-plafonds suivants :

- Dommages matériels et immatériels consécutifs ... 1.500.000 euros par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs...... 500.000 euros par sinistre
- Maladie professionnelles et/ou faute inexcusable 1.500.000 euros par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement 800.000 euros par sinistre

Coût de l'Assurance

L'ensemble des garanties énoncées ci-dessus a représenté en 2019 pour UTIGROUP une prime annuelle de 18 K€.

ASSURANCE MULTIRISQUES: les bâtiments et dommages matériels sont assurés

ASSURANCE FLOTTE:

Le parc de véhicules du groupe fait l'objet d'un contrat «flotte automobile », permettant ainsi de bénéficier des meilleures conditions financières auprès de la Compagnie MMA en 2019. Au 1^{er} janvier 2020 la flotte est assurée auprès de GROUPAMA.

La perte d'exploitation n'est pas garantie car UTI GROUP réalisant plus de 80 % de son chiffre d'affaires en assistance technique et fonctionnelle, un sinistre dans ses bureaux n'occasionnerait pratiquement pas de perturbation dans l'exploitation, de son fonds de commerce, quant à l'activité «Produits» elle peut être déplacée très rapidement comme l'activité clé en mains où les développements peuvent très bien se faire à partir des plateformes des Clients.

Il n'y a pas de risque assuré en interne.

4.7.11 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan du groupe UTI group sont représentés dans le tableau normé ciaprès.

| En K€ (d'après comptes consolidés) | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|------------|------------|------------|
| Cautions de contre-garantie sur marché | 0 | 0 | 0 |
| Créances cédées non échues : Effets escomptés non échus | 0 | 0 | 0 |
| Nantissements hypothèques et sûretés réelles | 0 | 0 | 0 |
| Total Nantissements hypothèques et sûretés réelles | 0 | 0 | 0 |
| Avals, cautions et garanties données Autres engagements donnés : baux et location | 0 | 0 1 911 | 0 2 451 |
| A tau oo ongagomonio donnoo . Dadx ot loodiion | | 1 911 | 2 401 |
| TOTAL | 0 | 1 911 | 2 451 |

Suite à la mise en œuvre de la norme IFRS 16, le groupe n'a plus d'engagement hors bilan significatif au 31 décembre 2019. Le tableau de passage entre les engagements de baux au 31 décembre 2018 et la dette de loyer au 1^{er} janvier 2019 est détaillé en note 18 de l'annexe des comptes consolidés, en partie 20.2.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 DENOMINATION SOCIALE, SIGLE ET SIEGE SOCIAL

Union Technologies Informatique GROUP – (UTI-group.) 68 rue de Villiers 92300 Levallois-Perret

5.1.2 FORME JURIDIQUE

Société Anonyme de droit français à conseil d'administration, UTIGROUP. est soumise aux dispositions du Code de Commerce sur les sociétés commerciales.

5.1.3 DATE DE CREATION ET DUREE DE VIE

La Société a été créée le 26 août 1986 pour une durée de 99 ans à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 10 septembre 2085, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet en France et à l'étranger:

- l'assistance, le conseil et l'enseignement sous toutes ses formes dans le domaine de l'informatique et de la gestion,
- l'achat, la vente et la location ainsi que l'entretien et la maintenance de tous matériels et supports informatiques,
- la fourniture de toutes prestations de services pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'usage de l'informatique,
- la prise de participation par voie d'acquisition ou de souscription de droits sociaux dans le capital de toutes autres sociétés existantes ou à créer ayant une activité similaire ou complémentaire de celles énoncées ci-dessus.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à ces activités ou susceptibles d'en faciliter le développement.

5.1.5 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES - CODE APE - SIRET

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 338 667 082.

Son code APE est le 6202 A et son numéro Siret est le 338 667 082 00048.

5.1.6 EVOLUTION DE LE SOCIETE

| 1993 | Christian AUMARD, fondateur, acquiert la société SB INFORMATIQUE, qui changera de dénomination sociale, devenant UNION TECHNOLOGIES |
|------|---|
| 1996 | Reprise de CPS, une SSII régionale établie à Metz. |
| 1998 | Naissance d'UT Luxembourg. |
| 1999 | UNION TECHNOLOGIES, devient UTI Union Technologies Informatique et inscrit ses titres sur le Marché Libre de la Bourse de Paris le 3 novembre 1999. |
| 2000 | Acquisition de MCM PARTNER SA. intervenant en région lyonnaise et possèdant un bureau à Genève en Suisse. La Société prend la dénomination sociale Union Technologies MCM SA. |
| | Acquisition du groupe de sociétés de services en informatique TMA-RMH. |
| | La société UTI procède à l'émission sur le marché libre d'Euronext SA d'obligations convertibles (code ISIN FR0000181067) pour 18,6M€. |
| 2001 | le 24 janvier 2001, UTI est admis au second marché d'Euronext SA. Les deux codes valeurs Isin (FR0000074197 pour les actions et FR0000181067 pour les obligations convertibles). |
| 2002 | En mai 2002, la Société adopte pour dénomination UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP et le sigle UTIGROUP., renomme ses filiales UTIGROUP. RHONE ALPES, UTIGROUP. EST et UTIGROUP.LUXEMBOURG. |
| 2011 | Les actionnaires fondateurs apportent l'intégralité de leurs titres à la société LAW INFORMATIQUE. Cette opération de reclassement interne qui avait été, préalablement à sa réalisation, déclarée auprès de l'AMF, a fait l'objet, le 10 janvier 2011, d'une « Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société » prononcée par l'AMF. |
| 2015 | Décès de Patrick QUENNET, actionnaire fondateur et Directeur Général délégué, |
| 2016 | Rachat des actions de LAW INFORMATIQUE détenues par la famille QUENNET par la famille AUMARD qui détient dorénavant 100 % du capital de LAW INFORMATIQUE. |
| 2019 | Fin du contrat obligataire par le remboursement des 14 108 obligations convertibles en circulation pour 300 K€. |

5.1.7 LES ACQUISITIONS

Le groupe a effectué des acquisitions en 2002 et 2003. Celles-ci n'ont concerné que des petites structures qui ont permis à UTIGROUP. d'acquérir des parts de marché tout en limitant le risque par le biais de reprise soit de fonds de commerce pour les sociétés in bonis ou soit exclusivement d'actifs pour les sociétés faisant l'objet d'une procédure collective.

A ce titre, UTIGROUP. a procédé à la reprise d'un fonds de commerce et des actifs de 5 sociétés qui représentent un peu plus de cinquante contrats de travail/client soit moins de 10 % de la taille du Groupe.

En 2007, UTIGROUP. a repris le fonds de commerce de la société EAC corporation, spécialisée dans le domaine monétique. Cette reprise a renforcé les équipes d'UTIGROUP. d'une quinzaine de professionnels confirmés.

En 2010, UTIGROUP. reprend HBCC, une ESN spécialisée dans le domaine de la monétique et des moyens de paiement comprenant 17 salariés. HBCC renforce les savoir-faire d'UTIGROUP. dans ce domaine.

5.1.8 INVESTISSEMENTS

Investissements du groupe au cours des 3 dernières années (source comptes consolidés) :

| Investissements : | | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|--------------|------------|------------|------------|
| (Valeurs brutes) Immobilisations incorporelles | | | | |
| Fonds de commerce | | 0 | 0 | 0 |
| Autres immobilisations incorporelles | | 4 | 10 | 21 |
| | <u>Total</u> | 4 | 10 | 21 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Matériels & outillages | | 0 | 0 | 0 |
| Autres immobilisations corporelles | | 37 | 340 | 52 |
| · | <u>Total</u> | 37 | 340 | 52 |
| Investissements totaux | | 41 | 350 | 73 |

Il n'y a pas d'investissement significatif en cours.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1 METIER DU GROUPE:

UTIGROUP. est une Entreprise de Services Numérique (ESN) spécialisée en conseil et en ingénierie dans les domaines de la banque, de la finance, de l'assurance, de la retraite, de l'industrie et des services.

Présent à Paris, Lyon, Strasbourg, et au Luxembourg, UTIGROUP. se concentre sur les métiers de la **maîtrise d'œuvre** et de **maîtrise d'ouvrage** de proximité auprès de clients grands comptes et Middle Market en pleine croissance.

UTIGROUP. est une société **cotée en bourse** depuis novembre 1999, certifiée **ISO 9001 : 2015** par l'AFAQ depuis 2006.

Depuis sa création, il y a un quart de siècle, **UTIGROUP.** a toujours mené une politique de croissance, soutenue par l'embauche d'ingénieurs et consultants de très grande qualité, afin de devenir une small-cap et un acteur reconnu sur son marché.

6.1.2 ACTIVITES DU GROUPE:

UTIGROUP. est une ESN de proximité d'une trentaine d'années.

Avec ses prestations d'assistance technique, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'ingénierie informatique, UTIGROUP. propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer les applications et les projets de ses clients.

Métier du Groupe :

Le Groupe réalise 97 % de son activité dans l'assistance technique ou fonctionnelle.

L'activité du Groupe se répartit de la façon suivante :

| Métiers | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|
| Assistance technique | 97% | 95% | 94% |
| Intégration de systèmes | 1% | 1% | 1% |
| Editeur / Distribution de Progiciel | 2% | 4% | 4% |

L'assistance technique et l'intégration de systèmes sont réalisées dans le cadre de contrats de la mise à disposition de consultants pour participer à la réalisation de projets clients.

6.1.3 L'OFFRE D'UTIGROUP. :

Notre offre se décompose en trois grands pôles :

- Back office.
- Front office
- Big Data et Intelligence Artificielle.

Cette offre a pour objectif de répondre au plus près aux demandes de grands groupes.

Le pôle Back Office :

Les opérations de Back Office sont organisées principalement autour de technologies Main frame d'IBM

Elles font appels à des activités de Maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre déléguées.

Elles nécessitent des couples de connaissance Métiers / Technologies.

Les missions d'UTI Group. s'inscrivent dans un renforcement des équipes clients en charge de la mise en œuvre de la maintenance des systèmes stratégiques des grands comptes.

Le pôle Front Office :

Il s'agit de la gestion de toutes les opérations intervenant avec les tiers (clients, fournisseurs, financiers etc..)

L'arrivée des technologies portables a fondamentalement bousculé l'organisation de la relation client déplaçant cette dernière de plus en plus souvent vers des nouveaux moyens de communication (tablettes, smartphone, ordinateurs portables etc...)

De ce fait, les technologies informatiques ont dû évoluer ainsi que les méthodologies de mise en œuvre. Ainsi, se développent les méthodes Agile, Scrum, Kanban etc...qui modifient profondément l'organisation du travail des équipes liant ainsi le métier, la conception, le développement et la recette en processus permanent.

Le pôle Big Data et Intelligence Artificielle :

L'ensemble des outils, méthodes et langages liés à ces activités se développent actuellement dans un monde dédié. Ces technologies vont évoluer à terme pour se retrouver intégrées au sein des Fronts Office ou des Backs Office.

Leur complexité, l'absence d'industrialisation à très grande échelle en font un secteur d'avenir prometteur nécessitant la construction d'équipes très spécialisées en mode horizontal par rapport aux organisations clientes.

6.1.4 LES PRESTATIONS D'UTIGROUP. :

Différents types d'intervention sont réalisés pour nos clients. Le lieu géographique varie en fonction du type d'intervention et du projet sur lequel nous sommes amenés à travailler.

• L'assistance technique ou fonctionnelle

Elle est réalisée par des prestations de conseil en maîtrise d'œuvre ou en Maîtrise d'ouvrage.

• L'ingénierie et l'intégration de systèmes

L'ingénierie peut prendre différentes formes de prestations selon les projets réalisés. On retrouve principalement la Tierce Maintenance Applicative et la Tierce Recette Applicative.

• La conception d'architectures et le développement des systèmes d'information

Il s'agit de la mise à disposition d'ingénieurs possédant une connaissance approfondie du métier du donneur d'ordres et maîtrisant les technologies informatiques requises.

• L'homologation et la recette

Il s'agit de la mise à disposition d'ingénieurs possédant une connaissance des procédures de tests et de recettes et maîtrisant les outils technologiques requis.

Les Progiciels

L'activité « progiciel » consiste à mettre à disposition des produits complets dont **UTIGROUP**. est éditeur et/ou distributeur.

6.1.5 LES PRINCIPAUX SECTEURS D'INTERVENTION DANS LE SECTEUR BANCAIRE:

Systèmes généraux

Gestion relation Client

Compétences : Banque en ligne, marketing

Comptabilité Bancaire

Compétences : Normes IFRS, contrôle de gestion, gestion financière

Risques

Compétences : Risque de crédits, estimation des risques, Bâle II

Références clients : BNP PARIBAS, CIC/CREDIT MUTUEL, FRANFINANCE, HSBC, Banque OBC, SOCIETE GENERALE, Banque Directe

Moyens de paiements, Inter-Bancarité, Monétique

Compétences: Chèques, virements, prélèvements, carte particulier, effets de commerce, SIT, CRI, Target, Frontaux SWIFT, monétique porteurs, et monétique commerçants,

Le département monétique d'**UTIGROUP.** possède un savoir-faire sur les filières bancaires autorisation, compensation, front et back-office, acceptation, émission,... y compris sur des systèmes complexes à fortes contraintes ou bien des nouvelles technologies (Mobilité, Fidélité, CRM, EMV, Sans Contact..)

Titres, Crédit et Epargne

Compétences : Comptabilité titres, référentiels, Valeurs mobilières, OPCVM, fiscalité titres, bourses étrangères, système de règlement/livraison, Crédit à la

consommation, crédit immobilier, crédit-bail, crédit documentaire, crédits internationaux

Références clients: SOCIETE GENERALE, BNP PARIBAS, CICOTITRES, ESP, HSBC, PERSONAL FINANCE, PSA BANQUE, DIAC, FRANFINANCE, LEASE PLAN, , AXA Banque, PARTECIS, CREDIT AGRICOLE, Caisse d'Epargne, Banque NEUFLIZE OBC

Finance de marché

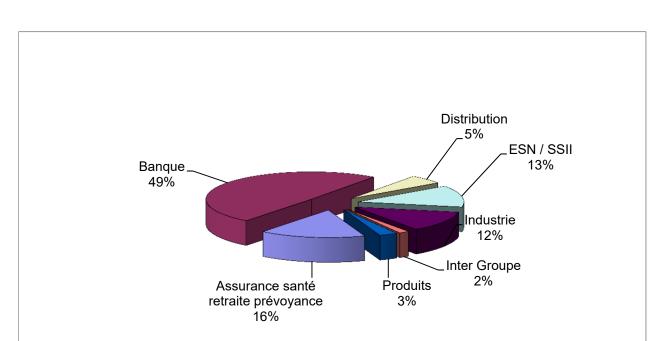
Compétences: Back Office, Middle Office, Front Office

Références clients : BNP PARIBAS, HSBC, DEXIA ASSET MANAGEMENT, SOCIETE GENERALE, ALLIANZ, HSBC, CREDIT AGRICOLE, CAISSE D'EPARGNE

6.2 PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1 REPARTITION DE L'ACTIVITE

Le découpage de l'activité du Groupe par secteur d'activité en 2019 peut être présenté comme suit:



C.A. 2019 par secteur d'activité

UTIGROUP. s'adresse à une clientèle majoritairement Grands Comptes avec une politique de référencement.

6.2.2 LA CLIENTELE DU GROUPE

Le Groupe travaille principalement avec des grands comptes, dans le secteur des banques et des assurances, de l'industrie, la distribution, et les télécoms... et pour lesquels il dispose de l'expertise, des compétences et des moyens adaptés.

Cette politique lui permet de faire jouer l'effet d'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle et l'effet d'échelle qui favorise l'efficacité et la rapidité des interventions. De plus ces grands comptes ont des besoins durables ce qui permet une récurrence du chiffre d'affaires.

La concentration des efforts commerciaux dans des secteurs d'activité bien identifiés, permet également à ses équipes de progresser dans la maîtrise des technologies en usage dans le Groupe.

Par ailleurs, le risque «client» est réparti: sur plusieurs groupes clients.

Le premier groupe client du Groupe représente 17 % de son activité en 2019, contre18% en 2018. Chaque groupe client à partir du 23^{ème} client représente moins de 1 % de chiffre d'affaires du groupe.

Les vingt premiers groupes clients sur la base de son chiffre d'affaires réalisé dans l'exercice se déclinent comme suit :

| Groupe Clients | Ordre 2019 | Ordre 2018 | Agrément |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|----------|
| BNP PARIBAS | 1 | 1 | OUI |
| CREDIT MUTUEL | 2 | 2 | OUI |
| HSBC | 3 | 4 | OUI |
| SOCIETE GENERALE | 4 | 3 | OUI |
| MALAKOFF MEDERIC | 5 | 5 | OUI |
| FNAC | 6 | 6 | OUI |
| GROUPE UP | 7 | 13 | OUI |
| STIME | 8 | 15 | NON |
| ELECTROLUX France SAS | 9 | 11 | OUI |
| BPCE | 10 | 9 | OUI |
| ALLIANCE HIGH TECH | 11 | 43 | NON |
| MGEN Technologies | 12 | 19 | OUI |
| GROUPAMA | 13 | 7 | OUI |
| TOTAL | 14 | 12 | OUI |
| AVIVA | 15 | 10 | NON |
| STEF INFORMATION ET TECHNOLOGIES | 16 | 21 | NON |
| AXA | 17 | 8 | OUI |
| AIR France | 18 | 17 | OUI |
| SLIB | 19 | 20 | NON |
| GFT | 20 | 39 | NON |

6.2.3 CONCENTRATION SUR LES PRINCIPAUX CLIENTS

| Concentration | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|-----------------------------|-------|-------|-------|
| Nombre de Groupes clients | 113 | 128 | 130 |
| 5 premiers groupes clients | 41% | 41% | 45% |
| 10 premiers groupes clients | 55% | 53% | 56% |
| 20 premiers groupes clients | 69% | 67% | 71% |

6.3 LA CONCURRENCE ET LE POSITIONNEMENT DU GROUPE

6.3.1 LA CONCURRENCE DU GROUPE

Parmi les différents intervenants sur le marché des services informatiques, ceux qui exercent les mêmes métiers ou des activités proches de celles du Groupe sont les grandes ESN généralistes : CAP GEMINI, CGI, SOPRA – STERIA ou GFI, parmi les concurrents de taille plus modeste, se trouvent AUBAY, INFOTEL, SODIFRANCE .

UTIGROUP. a choisi de ne faire majoritairement que de l'assistance technique ou fonctionnelle dans les technologies qu'elle maîtrise (grands systèmes IBM, IBM AS/400 et les technologies nouvelles telles que JAVA, dotNET etc...) et dans les fonctionnalités des maîtrises d'ouvrage de clients.

Cette politique a conduit le Groupe à ne pas s'attaquer aux marchés du Consulting et de l'intégration de grands systèmes qui sont dominés par les intervenants tels que ACCENTURE ou CSC, ni au marché de l'infogérance qui requiert d'une ESN une taille comparable à celle de son donneur d'ordre (ATOS, SOPRA - STERIA).

Le Groupe sélectionne sur la base de son fonds de commerce grands comptes (agréés) les besoins qui s'y expriment sur des projets qui arrivent à maturité mais où ceux-ci sont durables et pour lesquels elle peut disposer des compétences et de l'expertise suffisantes.

Sa stratégie de «niches» lui a permis d'acquérir une grande expertise dans ses domaines d'intervention et d'emporter des marchés face aux meilleurs compétiteurs.

Son évolution constante vers la maitrise d'ouvrage lui ouvre dans le cadre de ses mêmes clients de nouveaux marchés conformes à la stratégie générale du groupe.

6.3.2 POSITIONNEMENT DU GROUPE

UTIGROUP. est une société spécialisée en assistance technique de proximité et en assistance à maîtrise d'ouvrage, son offre couvre une partie substantielle des besoins des entreprises en matière de système d'information stratégique.

UTIGROUP. s'adresse à une clientèle majoritairement Grands Comptes, comme l'établit la ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activités.

La politique de référencement auprès de grands comptes, permet à UTIGROUP. :

- > De réduire la dispersion de sa clientèle;
- > D'augmenter la qualité moyenne de signature de sa clientèle :
- > De résister au durcissement du marché.

UTIGROUP. gère un portefeuille d'activités marquées par une forte intensité concurrentielle, un pouvoir de négociation des clients souvent très important, et des sources de différenciation potentielles assez limitées. Ce portefeuille d'activités est relativement est diversifié, mais reste très focalisé sur un seul mode d'intervention, l'assistance technique en délégation de personnel.

Le Groupe malgré un contexte économique difficile lié à une forte concurrence, a renouvelé l'ensemble de ses agréments et fait partie de listes de sélection de plus en plus restreintes, ce qui lui permet ainsi de disposer:

- d'un parc de clientèle de grandes entreprises;
- de grands projets;
- d'un chiffre d'affaires récurrent;
- d'un marché protégé.

Le Groupe définit ses marchés «cibles» selon des critères de taille, de rythme de croissance et de récurrence des besoins qui s'y expriment, l'objectif étant de réduire a minima les prises de risques.

UTIGROUP. a très peu d'activité auprès d'entreprises ou d'établissements publics.

Le poste client est confié en affacturage. Le délai moyen de paiement des créances (en jours) confiées au Factor est stable dans le temps.

| Année | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|--------------------|-------|-------|-------|
| Délai recouvrement | 57 | 59 | 56 |

UTIGROUP. ne perçoit pas de saisonnalité dans son activité à l'exception de la prise des congés payés des collaborateurs et par conséquent n'a pas de risque sur la gestion de son BFR.

L'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle, couplée à des effets d'échelle, favorise l'efficacité et la rapidité des interventions du Groupe.

6.4 STRATEGIE DU GROUPE

La stratégie du groupe est une stratégie de croissance ciblée afin d'être de plus en plus dans les ESN du segment Valeur ajoutée/ Innovation. Elle se développe selon deux axes :

La stratégie de développement par croissance organique

- Par renforcement des savoir-faire métiers sur les comptes actifs
- Par capillarité sur les lignes métiers dans de nouveaux comptes
- Par identification et développement de nouveaux savoir-faire métier

La Stratégie de développement par croissance externe

- Par rachat de sociétés ou de fonds de commerce spécialisés afin de :
 - Favoriser le développement de nouveaux savoir-faire
 - Atteindre une masse critique sur une ligne métier
 - Pérenniser nos agréments clients
 - Etendre la proximité géographique en rapport avec notre stratégie

Les dernières années ont confirmé le renforcement des activités vers le haut de gamme de maîtrise d'œuvre et maîtrises d'ouvrage.

Cette évolution est particulièrement importante car elle permet de conserver et faire évoluer les profils confirmés en leur offrant ainsi une évolution de carrière par l'intermédiaire d'une vue marché et métier et non plus une vue technologique.

Par ailleurs, le groupe a renouvelé chaque année sa certification qualité ISO 9001.

> ISO 9001 : 2000 en novembre 2006 à 2008

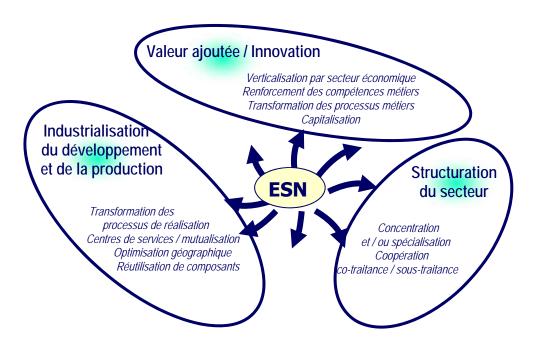
> ISO 9001 : 2008 depuis octobre 2009

➤ ISO 9001 : 2015 depuis décembre 2016

En effet, de plus en plus de grands groupes exigent dans le cadre de leurs agréments que leurs fournisseurs soient certifiés en matière de qualité.

6.5 LE MARCHE DES SERVICES INFORMATIQUES

Evolution structurelle des ESN



BILAN 2019 ET PERSPECTIVES 2020 DU SECTEUR NUMÉRIQUE (Source: SYNTEC NUMERIQUE 10/12/2019)

Le conseil et services, l'édition de logiciels et le conseil en technologies toujours en croissance en 2020

Syntec Numérique avait vu juste sur la croissance 2019 : +4,2 %

La croissance attendue en 2020 est de +4,0 %

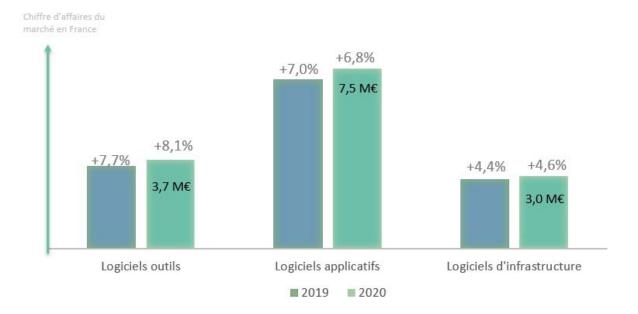


(Source IDC / Syntec Numérique)

La croissance est soutenue par les projets de transformation numérique, notamment les SMACS qui progressent de + 15,7 % en 2019. En 2020, les SMACS atteindront 16,5 milliards d'euros et une croissance de + 14,7 %.(1)

Les sociétés du secteur se projettent positivement en 2020 : **près de 2/3** des entreprises envisagent une croissance de leur chiffre d'affaires.

Edition de logiciels : +6,6 % en 2019, +6,6 % en 2020



78 % des éditeurs de logiciels envisagent une augmentation de leur chiffre d'affaires en 2020.

Cela, grâce à deux sous segments en très forte croissance :

- L'applicatif (+6,8%) : qui représente le CRM, la gestion de contenus et le collaboratif
- Les logiciels outils (+8,1%) : qui sont les outils analytiques, ceux de gestion de données, de développement, d'intégration, d'orchestration et de mise en qualité.

Le SaaS devrait croître de +20 % en 2020 et représenter 32 % du marché de l'édition soit 4,5 milliards d'euros.

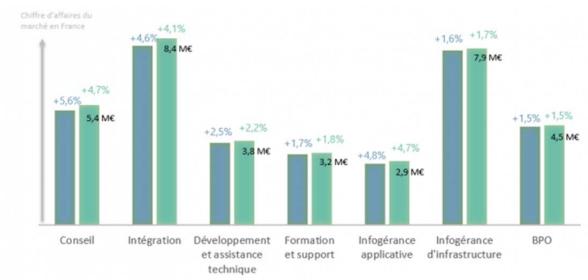
Les secteurs « Industrie », « Banque – Assurance – Finance » et « Services aux professionnels » contribuent à la croissance du secteur logiciel.

Conseil et services : +3,1 % en 2019, +2,9 % en 2020

74 % des Entreprises de Services du Numérique (ESN) envisagent une croissance de leur chiffre d'affaires en 2020.

Le développement des **nouvelles offres de services à forte valeur ajoutée** (comme la cybersécurité et l'Intelligence artificielle / les Systèmes cognitifs) alimentent le marché des ESN. Le développement des offres **Cloud** s'intensifie, atteignant **19,9% du marché**, soit une croissance de **19,4% en 2019**.

Les secteurs « Banque – Assurance – Finance », « Utilities » et « Services aux professionnels » portent la croissance du Conseil et services.



Source IDC / Syntec Numérique

Conseil en technologies : +5,0 % en 2019 et +4,4 % en 2020 60 % des sociétés du conseil en technologies prévoient une augmentation de leur chiffre d'affaires en 2020.

Les moteurs de croissance pour les entreprises du conseil en technologies sont : l'accélération des prestations dans le domaine de l'ingénierie de process, l'accompagnement de la transformation des business model des clients industriels vers la vente de solutions, le développement de prestations dans le domaine des objets connectés (développement, sécurisation, gestion des objets, gestion des données ...)

Les principaux secteurs clients qui participent au développement des activités du conseil en technologies sont **l'aéronautique et l'énergie.**

(1): note UTI GROUP:

S.M.A.C.S est un acronyme pour définir les marchés qui selon IBM et d'autres grands acteurs, seront porteurs de croissance dans les années à venir :

S pour Social

M pour Mobility

A pour Analytics

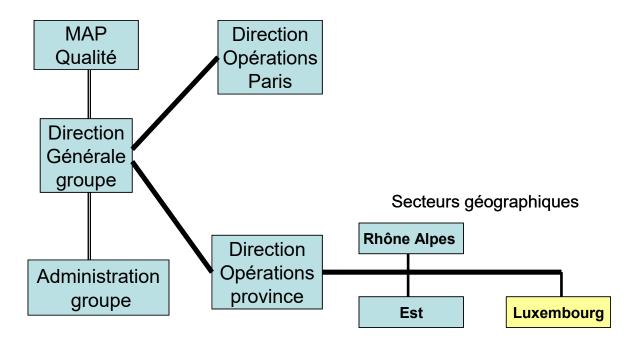
C pour Cloud

S pour Sécurité

Cet article est paru le 10 décembre 2019, avant la crise sanitaire liée au COVID 19. Ces prévisions sont donc à corriger des effets négatifs de cette crise.

7. ORGANIGRAMME

7.1 ORGANISATION FONCTIONNELLE



L'effectif moyen de la Société se décompose par comparaison avec l'effectif des années précédentes de la manière suivante:

| Effectif moyen groupe | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|--|------------|------------|------------|
| Direction Générale & Administration | 18 | 21 | 19 |
| Commerciaux | 11 | 13 | 13 |
| Ingénieurs/Techniciens | 215 | 239 | 236 |
| Nombre moyen de salariés sur l'année | 244 | <u>273</u> | <u>268</u> |
| | | | |
| Nombre moyen de sous traitants sur l'année | 41 | 55 | 75 |
| Nombre moyen d'opérationnels sur l'année | <u>256</u> | <u>294</u> | <u>311</u> |

UTIGROUP. est organisée Business Unit et agences. La structure d'encadrement légère permet les contacts directs entre la Direction et tous les collaborateurs, et simplifie la gestion des relations avec la clientèle, les commerciaux assurant le lien avec les donneurs d'ordres, les personnels délégués et la Direction du Groupe.

7.1.1 ORGANISATION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE AU NIVEAU DU GROUPE.

La Direction administrative et financière est sous l'autorité directe de la Directrice Administrative et Financière du Groupe, assistée de deux personnes qui rend compte à la direction générale mensuellement.

Dans le cadre de l'harmonisation des procédures y compris les ressources humaines, l'ensemble des sociétés qui constituent le Groupe dispose des mêmes outils (comptabilité, paye, gestion, facturation, trésorerie) de nombreuses fonctions sont centralisées au niveau du Groupe. Le service administratif centralise l'ensemble de la comptabilité et la gestion de la trésorerie de toutes les entités juridiques du groupe au siège social.

Cette organisation mise en place permet d'avoir un reporting mensuel à M+15 dont le contenu est conforté par les faibles écarts constatés lors des situations intermédiaires comptables.

La règle de prudence est de rigueur dans l'approche des risques et litiges. Ceux-ci sont quantifiés en fonction des informations collectées et après consultations de nos conseils juridiques.

7.1.2 DEMARCHE QUALITE ISO 9001: 2015

UTIGROUP. a une démarche de certification QUALITE depuis 2006.

Un service MAP « Méthodes, Qualité et Audit », rattaché directement à la Direction générale du Groupe a été créé.

Il a en charge:

- ➤ La définition des sous-ensembles à certifier
- ➤ La définition et le suivi des travaux
- la mise en place du référentiel QUALITE SMQ initial,
- la gestion de l'évolution du référentiel, QUALITE
- l'organisation des formations nécessaires des collaborateurs d'UTIGROUP.,
- > les audits en interne afin de vérifier le respect du référentiel,
- ➤ l'obtention d'un label QUALITE. par un organisme externe
- la formalisation des activités RSE

Fin novembre 2006, UTIGROUP. obtenait de l'AFAQ la certification Qualité ISO 9001 : 2000 n° 27974 sur les activités d'Assistance techniques Informatiques pour ces centres de Paris, Rhône Alpes et Est (Luxembourg n'est pas dans le périmètre)

UTIGROUP. a obtenu en octobre 2009 la certification ISO 9001 : 2008, qui a été validée depuis chaque les années.

UTIGROUP. a obtenu en décembre 2016 la certification ISO 9001 : 2015, soit la nouvelle version de la norme.





N° 2006/27974.6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par : AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

UTI GROUP UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP

pour les activités suivantes : for the following activities:

ASSISTANCE TECHNIQUE INFORMATIQUE.

IT TECHNICAL SUPPORT.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par : has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001: 2015

et est déployé sur les sites suivants : and is developed on the following locations:

68, rue de Villiers FR-92532 LEVALLOIS-PERRET 92, Cours Vitton FR-69006 LYON 19, rue de la Haye FR-67300 SCHILTIGHEIM

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) This certificate is valid from (year/month/day).

2018-10-24

Jusqu'au Until

2021-10-23



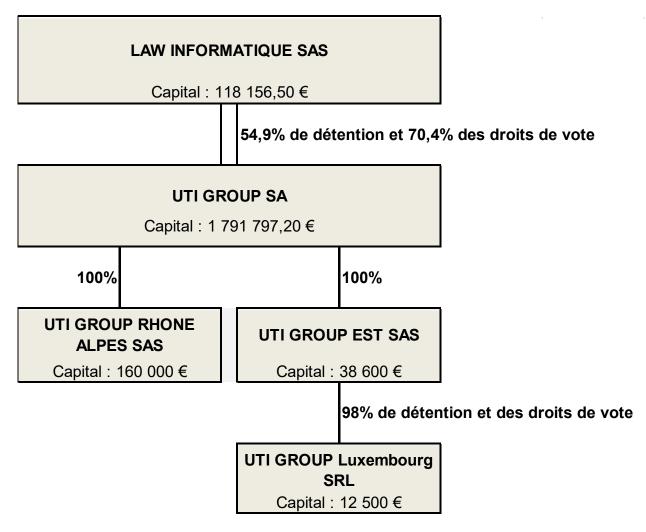
Franck LEBEUGLE Directeur Général d'AFNOR Certification Managing Director of AFNOR Certification

conduction on year through the four sector does in a confliction of a registration. For exercise confliction cody, metabolist at second process, and the confliction of the confliction

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedea - France - T. +33 (0)1 41 €2 60 00 - F. +33 (0)1 €9 17 90 00 SAS au ceptat de 18 167 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org



7.2 ORGANIGRAMME JURIDIQUE



Les sociétés du groupe sont dirigées par les mêmes mandataires sociaux, actionnaires majoritaires.

Les spécificités des filiales se caractérisent plus par leur implantation géographique que par leur métier.

Les conventions entre les sociétés sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes au paragraphe 20.1.2 .

7.2.1 SOCIETES COMPOSANT LE GROUPE

Le Groupe UTIGROUP. qui est présent en région parisienne, dans l'Est de la France, dans la région lyonnaise, et également à l'étranger avec une implantation au Luxembourg se compose des sociétés suivantes :

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP (UTIGROUP.),

Société mère du Groupe basée en région parisienne qui, outre une activité économique propre qui représente environ 83 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2019, assure une fonction de holding notamment dans les domaines de la supervision des opérations, des ressources humaines, du contrôle de gestion, du juridique et enfin de la centralisation de la trésorerie au sein du Groupe.

L'activité économique d'UTIGROUP. consiste principalement en de l'assistance auprès des services études des banques, assurances, télécoms, industries, services, distributions et des services exploitation des banques et industries. UTIGROUP. procède également à de l'intégration informatique. Enfin, UTIGROUP. intervient dans les domaines de l'édition et/ou de distribution de progiciels applicatifs (monde de l'édition, du nettoyage) et des OPCA

Les actifs du Groupe constitués principalement de fonds de commerce et de titres de participation au capital des filiales se trouvent dans les comptes d'UTIGROUP. L'endettement bancaire du Groupe est de la même manière à plus de 95 % au niveau d'UTIGROUP.

Relations parties liées

Elles sont constituées principalement de prestations de services réalisées avec les filiales du Groupe aux conditions du marché et dans le cadre de la synergie mise en œuvre entre les sociétés du Groupe.

Par ailleurs UTIGROUP. facture à ses filiales UTIGROUP. Rhône Alpes et UTIGROUP. Est des prestations administratives aux termes de conventions mises en place en janvier 2000 et revue à compter du 1^{er} janvier 2017. UTIGROUP. perçoit en contrepartie de ces prestations 3 % du chiffre d'affaires de sa filiale UTIGROUP. Rhône Alpes et 4 % de sa filiale UTIGROUP. Est

Par ailleurs UTIGROUP. assure la gestion de la trésorerie du Groupe à l'exception de celle de sa filiale luxembourgeoise aux termes de la «convention de gestion centralisée de trésorerie» conclue avec ses filiales UTIGROUP. Rhône Alpes et UTIGROUP. Est le 2 juillet 2001. Cette convention ne prévoit aucune rémunération d'UTIGROUP., bien qu'elle en assure la gestion. Les avances sont rémunérées au taux d'intérêt fiscalement déductible (1,32% en 2019).

| Relations parties liées | en K€ | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|------------------------------------|------------|-------|-------|-------|
| Prestations de service | achat | 719 | 771 | 791 |
| Prestations de service | production | 0 | 0 | 0 |
| Redevances filiales | | 263 | 179 | 178 |
| Avances trésorerie filiales | au 31/12 | 864 | 805 | 886 |
| Charges intérêts liées aux avances | | 9 | 12 | 12 |

Enfin le Groupe a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2003. A cet effet, une convention a été conclue le 11 décembre 2003 entre UTIGROUP., UTIGROUP. Rhône Alpes et UTIGROUP. Est. Cette convention a été renouvelée le 1^{er} janvier 2008. Depuis le 1^{er} janvier 2018 cette convention d'intégration fiscale se poursuit par tacite reconduction.

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. EST (UTIGROUP. Est)

Société par actions simplifiée au capital de 38 600 euros,

dont le siège social est sis 19 rue de la Haye, 67300 Schiltigheim – France,

immatriculée sous le numéro 385 096 615.

inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Strasbourg.

Cette Société entre dans le périmètre à compter à compter d'avril 1999 suite à l'achat par UTIGROUP. de 89,74 % de son capital.

Par suite d'acquisitions intervenues en 2002 puis en 2016, la société UTIGROUP. EST se trouve être détenue à 100 % par UTI GROUP..

Cette société qui dispose d'une agence à Strasbourg exerce une activité de d'assistance technique et/ou fonctionnelle dans les services études des secteurs Banque, Assurance, et Industrie.

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. LUXEMBOURG S.A.R.L (UTIGROUP. Luxembourg)

Société à responsabilité limitée au capital de 12 500 euros, dont le siège social est 1, rue Isaac Newton – L 2242 – Luxembourg, immatriculée sous le numéro « Section B 65 635 », inscrite auprès du registre du commerce du Luxembourg.

Cette société créée en juillet 1998 est détenue à 98 % par la société UTIGROUP. Est.

Cette Société gère les opérations d'assistance au Luxembourg dans les secteurs Banque et Industrie.

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. RHONE ALPES (UTIGROUP. Rhône Alpes),

Société par actions simplifiée au capital de 160 000 euros, dont le siège social est sis 92 cours Vitton – 69006 Lyon – France, immatriculée sous le numéro B 380 667 774, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Lyon.

Détenue depuis le 25 février 2000 à 99,93 % par la société UTI GROUP. aux termes d'une opération d'acquisition de contrôle, cette société est implantée à Lyon.

UTI GROUP a acquis durant 2016 le solde du capital de cette société lui conférant ainsi 100 % d'UTIGROUP. Rhône-Alpes.

L'activité de cette société est l'assistance technique et/ou fonctionnelle dans les secteurs Banque, Assurance, Industrie et Distribution,

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 PROPRIETE IMMOBILIERE

Aucune propriété immobilière.

8.2 USINES

UTIGROUP. ne possède aucune usine.

8.3 EQUIPEMENT ET MOYENS D'EXPLOITATION

UTIGROUP. dispose d'un parc d'ordinateurs (principalement des micro-ordinateurs et des AS400) pour ses besoins afin d'équiper les postes de travail de ses collaborateurs ou pour l'activité produits (AS400).

Le Groupe dispose de surfaces de bureaux exclusivement en location qui se répartissent comme suit :

- à Levallois Perret : 777 m² occupés par la Présidence, la Direction Générale des Opérations, les ingénieurs commerciaux, la plate-forme de développement et l'activité produits d'UTIGROUP;
- à Strasbourg (siège et établissement d'UTIGROUP. Est) 120 m²;
- Au Luxembourg (siège et établissement principal d'UTIGROUP. Luxembourg), société de domiciliation;
- A Lyon (siège et établissement principal d'UTIGROUP. Rhône Alpes) 230 m².

Le Groupe dispose également de salles de machines implantées à Levallois Perret et à Lyon avec des serveurs AS400 et NT sur lesquels sont connectés des réseaux internes de poste de travail spécialisés (administration, commerce, formation, développement et progiciel).

A la connaissance des sociétés du Groupe, il n'existe pas de lien entre les bailleurs, le groupe ou les dirigeants du groupe.

8.4 ENVIRONNEMENT

L'activité de prestations intellectuelles, d'UTIGROUP. a peu d'impact sur l'environnement.

8.4.1 LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Concept formalisé en 1987, le développement durable signifie un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Particulièrement sensible à ce principe, et dans une démarche volontaire de responsabilité sociale, la direction d' **UTIGROUP**. a décidé de se soucier, non seulement de sa rentabilité, de ses performances économiques et de sa croissance, mais aussi de ses impacts environnementaux et sociaux.

La mise en place du concept de développement durable nous a conduit à être plus attentifs aux préoccupations de l'ensemble des parties prenantes de notre structure :

- Nos salariés
- Nos clients
- Nos fournisseurs
- Nos investisseurs

Les enjeux du développement durable chez UTIGROUP.

Enjeux sociaux :

Conformément à la réglementation en vigueur, notamment la R.S.E. (Réglementation sociale d'entreprise), **UTIGROUP.** a mis l'accent sur les conditions de travail de ses salariés, une politique de Ressources Humaines dynamique (gestion de carrières, formations, rémunération, incitation à l'autonomie, diversité...) et un climat social favorable. Notre démarche qualité (Certification ISO 9001) s'inscrit dans cette politique de long terme.

Enjeux environnementaux:

Notre responsabilité environnementale se traduit concrètement par le recyclage de matériels et consommables informatiques, l'économie de papier et d'énergie.

Pour confirmer son implication, UTIgroup a mis en place début 2013 le service RECY'GO papiers (papier recyclé dans une filière permettant l'insertion de salarié, l'optimisation des rejets de CO2 et la réutilisation jusqu'à 80% des déchets) de la poste pour son siège à LEVALLOIS PERRET et produit depuis 2014 un rapport RSE

Le groupe est également évalué annuellement par ECOVADIS et a la note GOLD pour l'année 2019.



9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

Tous les éléments se trouvent dans le paragraphe 20 INFORMATIONS FINANCIERES Pour les années antérieures, voir les documents de référence pour l'année.

Les chiffres d'affaires trimestriels d'UTIGROUP. (Retraités du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe) et du Groupe consolidé comparés à ceux des exercices précédents.

| | | EXERCICE 2019 | EXERCICE 2018 | EXERCICE 2017 |
|---------------------------|--------------|------------------|------------------|------------------|
| | | En millions | En millions | En millions |
| | | euros | euros | euros |
| 1 - Société UTI Group (*) | | | | |
| Premier trimestre | | 5,51 | 6,02 | 6,11 |
| Deuxième trimestre | | 4,88 | 5,36 | 5,74 |
| Troisième trimestre | | 4,43 | 5,37 | 5,45 |
| Quatrième trimestre | | 4,57 | 5,80 | 6,39 |
|] | <u> otal</u> | <u>19,39</u> | <u>22,55</u> | <u>23,69</u> |
| 2 – Consolidé (*) | | | | |
| Premier trimestre | | 6,61 | 7,19 | 7,38 |
| Deuxième trimestre | | 5,91 | 6,48 | 6,93 |
| Troisième trimestre | | 5,47 | 6,57 | 6,60 |
| Quatrième trimestre | | 5,51 | 7,06 | 7,55 |
|] | <u> otal</u> | 23,50 | 27,30 | 28,46 |

^{(*):} Hors prestations intergroupe

UTIGROUP. publie une information trimestrielle dans un communiqué de presse.

Le compte de résultat d'UTIGROUP. (Comptes sociaux) permet de constater la tenue du compte d'exploitation dont les principaux axes se présentent de la manière suivante :

| Soldes Intermédiaires de Gestion - en K€ | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 19 665 | 22 734 | 23 877 |
| Autres achats et charges externes | -6 037 | -7 839 | -8 975 |
| VALEUR AJOUTEE | 13 628 | 14 895 | 14 902 |
| Impôts et Taxes | -418 | -570 | -521 |
| Charges de Personnel | -13 425 | -14 515 | -14 638 |
| EBE (Excédent Brut d'Exploitation) | -215 | -190 | -257 |
| EBE / CA | -1,09% | -0,83% | -1,08% |

• Examen des conventions réglementées :

Comme l'AMF le précise dans la recommandation n°2012-05, modifiée en dernier lieu le 11 février 2015, proposition n°27, le Président a rappelé au Conseil d'administration que celui-ci est tenu de procéder chaque année à l'examen des conventions réglementées conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice et de les communiquer aux commissaires aux comptes pour les besoins de l'établissement de leur rapport spécial.

Il a été procédé à cet examen lors du conseil d'administration qui a arrêté les comptes le 26 mars 2020

Extrait du conseil d'administration du 26 mars 2020 :

« Monsieur le Président présente les quatre conventions dites réglementées en vigueur au sein de la société UTI GROUP, en précisant qu'il s'agit de conventions conclues durant des exercices précédents et qui se sont poursuivies durant l'exercice 2019, à savoir :

- (i) Convention de comptes courants : Monsieur Christian AUMARD, Président Directeur Général, a mis à disposition de la société UTI GROUP., des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 1 065 K€ au 31 décembre 2019 contre 1 089 K€ au 31 décembre 2018. Suivant cette convention, les avances sont rémunérées au taux maximum fiscalement déductible de l'année concernée et ont donné lieu en 2019 au versement d'intérêts en faveur de Monsieur Christian AUMARD de 12 735 euros.
- (ii) Convention de domiciliation : la société UTI GROUP. a conclu le 1^{er} septembre 2003 avec la société LAW INFORMATIQUE une convention de domiciliation à titre gratuit.
- (iii) Convention d'intégration fiscale : le Groupe a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2003. A cet effet, une convention a été conclue le 11 décembre 2003 entre UTI GROUP., UTI GROUP RHONE ALPES et UTI GROUP EST. Cette convention a été renouvelée en janvier 2008, en janvier 2013 puis en janvier 2018 et se poursuit par tacite reconduction.
- (iv) Convention d'animation intervenue entre la société LAW INFORMATIQUE (société animatrice) et les sociétés UTI GROUP., UTI GROUP EST, UTI GROUP RHONE ALPES: La société LAW INFORMATIQUE fourni auxdites sociétés des prestations d'animation, de conseil et d'assistance en matière de politique commerciale, de marketing, de développement, de croissance externe, de contrôle interne, de recrutement du personnel cadre et dirigeant ainsi que dans le domaine juridique, fiscal et comptable. Cette convention est entrée en vigueur le 1er janvier 2012 entre les sociétés LAW INFORMATIQUE et UTI GROUP. Puis, le 1er janvier 2013, les sociétés UTI GROUP EST et UTI GROUP RHONE ALPES ont adhéré à cette convention. Les conditions de rémunération de cette convention ont été modifiées par un avenant du 2 janvier 2018.

Le Conseil, après revu des conditions financières de chacune de ces conventions, constate à la fois l'absence d'évolution substantielle de leur montant au regard des exercices précédents et le maintien de l'intégralité de ces conventions en tant que conventions dites réglementées.

La liste et le détail de ces conventions seront communiqués aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur rapport spécial étant rappelé qu'au cours de l'exercice 2019, le Conseil n'a eu à autoriser aucune transaction réalisée entre la société UTI GROUP et ses dirigeant.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L 225-39 al 2 du code de commerce, le Conseil d'administration évalue préalablement à leur conclusion puis les revoit chaque année

toutes les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales afin de s'assurer qu'elles remplissent bien ces conditions.

Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

Monsieur le Président qu'à la date de tenue du présent Conseil, aucune convention de ce type n'existe au sein de la société UTI GROUP la liant à l'une des personnes visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

Le Conseil lui en donne acte.»

9.2 RAPPORT DE GESTION 2019 D'UTIGROUP.

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP (UTI GROUP.)

Société anonyme au capital social de <u>1 791 797,20</u> euros Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret 338 667 082 RCS Nanterre Code APE 6202 A Siret 338 667 082 000 48

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 (Société UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP) (Groupe UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP)

Incluant les RAPPORTS SPECIAUX

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la société UTI GROUP, conformément aux prescriptions légales, vous seront présentés les comptes de la société UTI GROUP. ainsi que les comptes consolidés du Groupe UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Aux termes du présent rapport, nous nous proposons de vous exposer, à partir de la présentation de la Société et du Groupe consolidé, la situation et l'activité, les résultats de cette activité telle qu'elle ressort des comptes sociaux et consolidés, les progrès réalisés mais aussi les difficultés rencontrées ainsi que les activités en matière de recherche et de développement.

Nous vous ferons part également de l'évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et des événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et l'établissement du présent rapport.

Nous vous soumettrons ensuite pour approbation les comptes de la Société et du Groupe consolidé de l'exercice clos et vous présenterons notre proposition d'affectation du résultat.

Vous aurez également à statuer sur le renouvellement des mandats de deux mandataires sociaux, sur un nouveau programme de rachat par la Société de ses propre actions ainsi que sur les conditions de fixation de la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux de la société.

Les Commissaires aux Comptes vous exposeront, dans le cadre de leurs rapports, les résultats de leurs missions.

Tous les documents prescrits par la Loi ont été mis à votre disposition dans les délais et conditions prévus par la Loi.

SOMMAIRE

| 1. | PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE | 55 |
|----------|--|-----------|
| | 1.1 PRESENTATION DU GROUPE | |
| | 1.1.1 Organigramme du Groupe | 55 |
| 2. | SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE | 57 |
| | 2.1 SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE | 57 |
| | 2.1.1 Situation de l'actionnariat | |
| | 2.1.1.1 Capital social | |
| | 2.1.1.2 Capital potentiel | 58 |
| | 2.1.2 Situation sociale | |
| | 2.1.3 Activité de la Société UTI GROUP | |
| | 2.2.1 Situation et activité du Groupe | |
| | 2.2.2 S'agissant d'UTI GROUP. Est | 67 |
| | 2.2.3 S'agissant de UTI GROUP. Luxembourg S.à.r.l | 68 |
| | 2.2.4 S'agissant d'UTI GROUP. Rhône-Alpes | 68 |
| 3. | RESULTATS DE L'ACTIVITE - PROGRES REALISES - DIFFICULTES | |
| RI | ENCONTREES | 68 |
| | 3.1 REGLES ET METHODES COMPTABLES : | |
| | 3.2 RESULTATS DE LA SOCIETE | |
| | 3.2.1 Présentation des comptes sociaux : | |
| | 3.2.2 Analyse des Résultats | |
| | 3.2.3 Frogres realises – Difficultes reflectifiees | |
| | 3.3.1 Présentation et analyse sommaire des comptes : | |
| | 3.3.2 Résultats | |
| 4. | ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT | 75 |
| | 4.1 DE LA SOCIETE | 75 |
| | 4.2 DU GROUPE | |
| 5. | EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION - PERSPECTIVES D'AVENIR | 75 |
| | | / 3 |
| 6. CI | EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE .OTURE DE L'EXERCICE | 75 |
| 7. | ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE ET DE SON | |
| | PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT | |
| | | |
| IN | DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 223 QUATER DU CODE GENERAL DES POTS | 76 |
| 10 | LISTE ET SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS | 77 |
| | 10.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE | 77 |
| | 10.2 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE | |
| | 10.3 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS D'AUTRES | |
| | SOCIETES | / / 79 |
| | | |
| | . TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI | |
| | UR SONT ETROITEMENT LIEES | |
| ΔI | JCUNE | 79 |

| 12. | SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 80 |
|--------------|---|-----|
| | PRISES DE PARTICIPATION NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES DANS SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE | 80 |
| | ANGER | 80 |
| 15. | PARTICIPATIONS CROISEES | 81 |
| OPTIC | ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE (RAPPORT SUR LES DNS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ARTICLE L225-184 DU DE COMMERCE) | 81 |
| DE L' | OPERATIONS DE RACHAT DE TITRES UTI GROUP. REALISEES AU COURS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 (RAPPORT PREVU A L'ARTICLE -209 AL.2 DU CODE DE COMMERCE) | 84 |
| 18 | DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES | 85 |
| | DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS (RAPPORT SUR AGE DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL U A L'ARTICLE L.225-100 AL 7 DU CODE DE COMMERCE) | 87 |
| 20. SALA | RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS AUX RIES ET DIRIGEANTS PREVU A L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE MERCE | |
| 21. | CONSEQUENCES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU | |
| 21.1 | RISQUE DE NON-PAIEMENT | 87 |
| 21.2 | | |
| 21.3 21.4 | | |
| 21.5 | | |
| 21.6 | | 88 |
| 21.7 | RISQUE TECHNOLOGIQUE | 88 |
| 21.8 | | 88 |
| 21.9 | | |
| 21.1 | LUANTES OU A RISQUE | |
| | CRIMINATIONS ET LA PROMOTION DES DIVERSITES | |
| 21.1 | | |
| 21.1 | | |
| 21.1 | 3 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES | 89 |
| 21.1 | | 90 |
| 21.1 | | |
| 21.1 | | 91 |
| | INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES | |
| | TICONCURRENTIELLES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA | O 4 |
| | NCURRENCE | |
| | SPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES | |
| | LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE | 91 |
| | RESSOURCES ET SERVICES AFFECTES AU CONTROLE INTERNE ET A LA | ^- |
| | STION DES RISQUES | |
| | PROCEDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE | |
| | FORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE | |

| 22.5 PREVENTION DE LA FRAUDE | 94 |
|---|--------|
| 22.6 CERTIFICATION ISO 9001 : 2015 | 94 |
| 22.7 PISTES D'AMELIORATION | 95 |
| 23. COMPTES CLIENTS ET FOURNISSEURS PAR ANTERIORITE | 95 |
| 24. CONVENTIONS DITES « REGLEMENTEES » | 95 |
| ANNEXE 1: TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU 3º DECEMBRE 2019 | - 1 |
| ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL DEPUIS LE 1 ^{EI} JANVIER 2020 | Ē R |
| ANNEXE 3 : DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE (DPEF) SUF LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET LES ENGAGEMENTS SOCIETAUX | 6 |

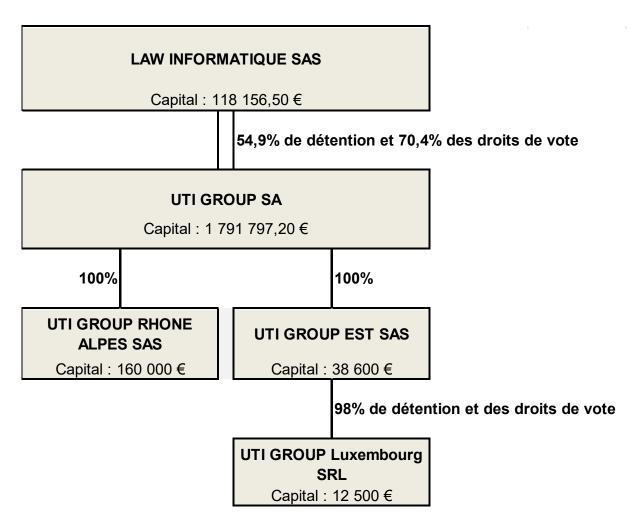
1.PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

UTI GROUP, Entreprise de Services du Numérique (ESN) dédiée au conseil et à l'intégration des nouvelles technologies au sein des grandes entreprises.

1.1 Présentation du Groupe

1.1.1 Organigramme du Groupe

Sociétés composant le Groupe :



Le Groupe UTI GROUP. est présent en région parisienne, dans l'Est de la France, dans la région lyonnaise, ainsi qu'à l'étranger avec une implantation au Luxembourg.

Depuis le 20 décembre 2010, la société LAW INFORMATIQUE est devenue la société holding animatrice du Groupe et détient au jour du présent rapport une participation directe à hauteur de 54,90% dans le capital de la société UTI GROUP.

Le groupe se compose des sociétés suivantes :

LAW INFORMATIQUE

Société animatrice mère du Groupe Société par actions simplifiée au capital social de 118 156,50 euros Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret 392 091 773 RCS Nanterre

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP (UTI GROUP.).

Société anonyme au capital social de <u>1 791 797,20</u> euros Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret 338 667 082 RCS Nanterre

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. EST ((UTIGROUP. Est)

Société par Actions Simplifiée au capital de 38 600 euros, dont le siège social est sis 19, rue de la Haye 67 300 SCHILTIGHEIM, immatriculée sous le numéro 385 096 615, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Strasbourg.

Cette Société est entrée dans le périmètre du Groupe à compter d'avril 1999 suite à l'achat par UTI GROUP. de 89,74 % de son capital.

Par suite d'acquisitions intervenues en 2002 puis en 2016, la société UTIGROUP. EST se trouve être détenue au 31/12/2019 à 100 % par UTI GROUP..

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. Luxembourg S.A.R.L. (UTIGROUP. LUXEMBOURG)

Société à responsabilité limitée au capital de 12 500 euros, dont le siège social est sis 1 rue Isaac Newton L2242 Luxembourg, immatriculée sous le numéro «Section B 65 635», inscrite auprès du registre du commerce du Luxembourg.

Cette société créée en juillet 1998 est détenue à 98 % par la société UTIGROUP. Est.

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. RHONE ALPES (UTIGROUP. Rhône-Alpes),

Société par Actions Simplifiée au capital de 160 000 euros, dont le siège social est sis Immeuble "les Topazes" 92, Cours Vitton – 69 006 Lyon – France, immatriculée sous le numéro 380 667 774, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Lyon.

Détenue depuis le 25 février 2000 à 99,93 % par la société UTI GROUP. aux termes d'une opération d'acquisition de contrôle, cette société est implantée à Lyon.

UTI GROUP a acquis durant 2016 le solde du capital de cette société lui conférant ainsi 100 % d'UTIGROUP. Rhône-Alpes au 31/12/2019.

Le Groupe a établi des comptes consolidés pour la première fois au titre de l'exercice 1999.

2. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 Situation et activité de la Société

2.1.1 Situation de l'actionnariat

2.1.1.1 Capital social

a) Composition

Le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à 1 791 797,20 euros, divisé en 8 958 986 actions de 0,20 euros de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

b) Franchissements de seuils statutaires

Aux termes de l'article 11 IV des statuts de la Société, tout actionnaire, personne physique ou morale, venant à détenir, directement ou indirectement, une fraction de 2 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, doit en informer la Société.

L'information doit être communiquée à la Société dans un délai de 15 jours par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception adressée au siège social.

Dans chaque déclaration, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus directement ou indirectement, ou possédés au sens de l'article L.233-7 du Code de commerce. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition des actions déclarées.

L'obligation de déclaration s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil d'une fraction d'au moins 2 % du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital en font la demande.

c) Droit de vote

Aux termes de l'article 18 des statuts de la Société, un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Cette clause statutaire est conforme aux dispositions de l'article L.225-123 al 3 du code de commerce instituant des droits de vote double de droit dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Dans toutes les assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

d) Cotation

La Société a été introduite le 3 novembre 1999 sur le marché libre en mettant sur ce marché 99 144 actions représentants 10 % du capital social et des droits de vote, puis a transféré le 24 janvier 2001 les titres mis sur ce marché sur le Second Marché devenu l'EUROLIST, puis au 1^{er} janvier 2008 URONEXT PARIS (ISIN FR0000074197).

Le transfert sur EURONEXT PARIS s'est effectué par cotation directe selon les règles de fonctionnement dudit marché.

La société UTI GROUP. a également transféré sur EURONEXT PARIS les 875 350 obligations convertibles émises en juillet 2000 (ISIN : FR0000181067).

e) Actionnariat

L'actionnariat au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

| | | Au 31 décembre 2019 Au 31 décembre 2018 Au 31 décembre 2017 | | | | | | | | | | |
|-------------------|-----------|---|-----------|-------------|-----------|------------|-----------|-------------|-----------|------------|-----------|-------------|
| Actionnaires | Nombre | Nombre de | % capital | % droits de | Nombre | Nombre de | % capital | % droits de | Nombre | Nombre de | % capital | % droits de |
| Christian AUMARD | 82 768 | 83 768 | 0,9% | 0,6% | 82 768 | 83 768 | 0,9% | 0,6% | 82 768 | 83 768 | 0,9% | 0,6% |
| LAW INFORMATIQUE | 4 919 745 | 9 839 490 | 54,9% | 70,4% | 4 919 745 | 9 839 490 | 55,5% | 71,2% | 4 919 745 | 9 626 814 | 55,5% | 70,7% |
| Autres nominatifs | 259 162 | 418 324 | 2,9% | 3,0% | 162 469 | 262 814 | 1,8% | 1,9% | 162 469 | 264 314 | 1,8% | 1,9% |
| Public | 3 636 234 | 3 636 234 | 40,6% | 26,0% | 3 648 081 | 3 635 301 | 41,2% | 26,3% | 3 648 081 | 3 648 081 | 41,2% | 26,8% |
| Auto détention | 61 077 | 0 | 0,7% | 0,0% | 45 673 | 0 | 0,5% | 0,0% | 45 673 | 0 | 0,5% | 0,0% |
| Total | 8 958 986 | 13 977 816 | 100,0% | 100,0% | 8 858 736 | 13 821 373 | 100,0% | 100,0% | 8 858 736 | 13 622 977 | 100,0% | 100,0% |

Du tableau ci-dessus, il ressort qu'au 31 décembre 2019 :

- les actionnaires fondateurs ont apporté l'intégralité de leurs titres à la société LAW INFORMATIQUE le 20/12/2010. Ainsi, cette société détient 54,90 % du capital et 70,4 % des droits de vote de la société UTI GROUP. Cette opération de reclassement interne qui avait été, préalablement à sa réalisation, déclarée auprès de l'AMF, a fait l'objet, le 10 janvier 2011, d'une « Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société » prononcée par l'AMF.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire nominatif n'a déclaré avoir dépassé au 31 décembre 2019 de seuil y compris le seuil statutaire de 2%.

2.1.1.2 Capital potentiel

Options de souscription d'actions réservées aux salariés

L'ensemble des informations relatives aux différents plans de souscription d'actions en vigueur au sein de la société UTI GROUP. figure à l'article 16 du présent rapport.

Conversion des obligations convertibles UTI GROUP. 0,1 % 2020 (ex 3 % 2000-2005)

En vertu de l'autorisation qui lui avait été conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2000, et notamment dans sa douzième résolution, le conseil d'administration de la Société a décidé, dans sa séance du 12 juillet 2000, de procéder à l'émission de 875 350 obligations UTI GROUP. 3 % 2000-2005 convertibles en actions pour un montant nominal de 18 644 955 euros.

La société UTI GROUP. a procédé le 24 janvier 2001 au transfert sur EURONEXT PARIS des 875 350 obligations convertibles émises le 12 juillet 2000 (code ISIN FR0000181067).

Le contrat d'émission d'obligations convertibles UTI GROUP. 3% 2000-2005 (devenu UTI GROUP. 0,1 % 2020) a été profondément modifié par l'assemblée générale des obligataires du 28 avril 2003, modifications qui ont été entérinées par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2003 et qui portent principalement sur:

- 1° La modification de la durée de l'emprunt obligataire initialement fixée à 4 ans et 160 jours dans le contrat d'émission a été portée à 19 ans et 160 jours. La date d'échéance du contrat est ainsi fixée au 1^{er} janvier 2020 pour un amortissement en totalité.
- 2° La réduction du taux nominal des intérêts annuels de 3 % prévu dans le contrat d'émission lequel a été ramené au taux de 0,10 % l'an soit 0,0213 euro par obligation, payable à terme échu le 1er janvier de chaque année.
- 3° La suppression du paiement du coupon payable le 1er janvier 2003 correspondant aux intérêts dus au titre de l'année 2002.
- 4° La suppression de la prime d'amortissement normal à l'échéance de 3,14 euros ; l'amortissement normal à l'échéance s'effectuera par remboursement à la valeur nominale des obligations, soit la somme de 21,30 euros.
- 5° Le versement d'une soulte en numéraire de DEUX EURO ET CINQUANTE CENTS (2,5 euro) par la société UTI GROUP. aux obligataires pour chaque conversion d'UNE obligation.
- 6° Le remplacement du ratio de conversion des obligations fixé dans le contrat d'émission à UNE action nouvelle d'UTI GROUP. de 0,20 euro de nominal pour UNE obligation convertible de 21,30 euros de nominal par un nouveau ratio de conversion, différencié selon les deux périodes de conversion suivantes, soit :
- pour toute conversion d'obligation intervenant jusqu'au 31 mars 2008 inclus: Le ratio de conversion est pour UNE obligation convertible de 21,30 euros de nominal, de UNE action nouvelle d'UTI GROUP. de 0,20 euro de nominal et QUATRE bons de souscription d'action.
 - pour toute conversion d'obligation intervenant dans la période comprise entre le 1er avril 2008 et la date d'échéance de l'emprunt obligataire, soit le 1er janvier 2020 :
 - Le ratio de conversion est pour UNE obligation convertible de 21,30 euros de nominal, d'UNE action nouvelle d'UTI GROUP de 0,20 euro de nominal plus une soulte de 2,5€.

L'historique des opérations sur les obligations convertibles jusqu'au 31 décembre 2019 est le suivant :

| | nombre d'OC existante | conversion OC | annulation OC | OC rachats |
|------------|-----------------------|---------------|---------------|------------|
| 2000 | 875 350 | | | |
| 2001 | 676 584 | | 198 766 | |
| 2002 | 644 724 | | 31 860 | |
| 2003 | 43 001 | 437 051 | 164 672 | |
| 2004 | 42 036 | 965 | | |
| 2005 | 40 653 | 1 383 | | |
| 2006 | 34 646 | 6 007 | | |
| 2007 | 31 670 | 2 976 | | |
| 2008 | 21 204 | 4 994 | 5 472 | |
| 05/02/2009 | 21 204 | | | 600 |
| 06/02/2009 | 21 204 | | | 900 |
| 08/03/2009 | 19 704 | | 1 500 | -1 500 |
| 27/05/2009 | 19 704 | | | 250 |
| 22/06/2009 | 19 454 | | 250 | -250 |
| 22/10/2009 | 19 454 | | | 40 |
| 22/12/2009 | 19 414 | | 40 | -40 |
| 24/01/2011 | 19 414 | | | 5 |
| 23/07/2012 | 19 414 | | | 1 000 |
| 26/09/2012 | 18 414 | | 1 000 | -1 000 |
| 02/10/2012 | 18 414 | | | 80 |
| 21/03/2013 | 18 414 | | | 3 930 |
| 31/03/2013 | 14 414 | | 4 000 | -4 000 |
| 10/05/2013 | 14 414 | | | 31 |
| 14/03/2014 | 14 414 | | | 140 |
| 22/04/2014 | 14 414 | | | 120 |
| 30/06/2014 | 14 108 | | 306 | -306 |
| 03/12/2014 | 14 108 | | | 80 |
| 04/12/2014 | 14 108 | | _ | 60 |
| 27/11/2015 | 14 108 | | | 250 |
| 31/12/2018 | 14 108 | | | 0 |
| 31/12/2019 | -13 468 | 250 | 390 | -390 |
| TOTAL | 0 | 453 626 | 408 256 | 0 |

Au 31 décembre 2019, l'emprunt obligataire a été remboursé en totalité.

250 Obligations Convertibles ont été converties et 390 Obligations Convertibles ont été annulées car auto-détenues par UTI GROUP.

2.1.2 Situation sociale

L'âge et l'ancienneté des collaborateurs d' UTI GROUP. se décomposent au 31/12/2019 de la façon suivante :

| | | <30 ANS | de 30 à 40 ANS | >40 ANS | TOTAL | Ago movos |
|--------------------------|--|--------------------------|-----------------------|--------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| UTI GROUP | Dirigoonto 8 Adm | 4 | 5 de 30 a 40 ANS | 8 240 ANS | 101AL | Age moyer |
| OTI GROOF | Dirigeants & Adm. | | 2 | 5 | 7 | |
| | Commerciaux | 0 | | _ | | 43 |
| | Ingénieurs | 4 | 39 | 100 | 143 | 47 |
| | Total | 8 | 46 | 113 | 167 | 47 |
| UTI GROUP | | | | | | |
| RHONE ALPES | Dirigeants & Adm. | 1 | 0 | 3 | 4 | 42 |
| | Commerciaux | 0 | 0 | 1 | 1 | 52 |
| | Ingénieurs | 3 | 9 | 9 | 21 | 39 |
| | Total | 4 | 9 | 13 | 26 | 40 |
| LITE ODOLLD FOT | | | ļ | | | |
| UTI GROUP EST | Dirigeants & Adm. | 1 | 1 | 0 | 2 | 30 |
| | Commerciaux | 0 | 0 | 1 | 1 | 42 |
| | Ingénieurs | 9 | 10 | 5 | 24 | 33 |
| | Total | 10 | 11 | 6 | 27 | 33 |
| | | | | | | |
| OTAL GROUPE | | 22 | 66 | 132 | 220 | 44 |
| | | 10% | 30% | 60% | 100% | |
| | | <5 ANS | de 5 à 10 ANS | >10 ANS | TOTAL | Ancienneté moyenne (en année) |
| UTI CROUD | Dirigeants & Adm. | 11 | 2 | 4 | 47 | |
| UTI GROUP | Commerciaux | 4 | 2 | 1 | 17 7 | 6 7 |
| | Ingénieurs | 80 | 19 | 44 | 143 | 8 |
| | Total | 95 | 23 | 49 | 167 | 8 |
| | | | | | | |
| UTI GROUP RHONE ALPES | Dirigeants & Adm. | 4 | 0 | 0 | 4 | 1 |
| KHONE ALPES | | | | | | |
| | Commerciaux | 1 | 0 1 | 0 | 1 | 1 |
| | • | 1 17 | 2 | 2 | 1 21 | 1 3 |
| | Commerciaux Ingénieurs Total | 1 17 22 | 2 2 | 0 2 2 | | 1 3 3 |
| | Ingénieurs Total | 17 | 2 | 2 | 21 | 3 |
| UTI GROUP EST | Ingénieurs Total Dirigeants & Adm. | 17 22 | 2 2 | 2 2 0 | 21 26 2 | 3 3 5 |
| UTI GROUP EST | Ingénieurs Total Dirigeants & Adm. Commerciaux | 17 22 1 0 | 2 2 1 0 | 2 2 0 1 | 21 26 2 | 3 3 5 12 |
| UTI GROUP EST | Ingénieurs Total Dirigeants & Adm. Commerciaux Ingénieurs | 17 22 1 0 18 | 2 2 1 0 5 | 2 2 0 1 | 21 26 2 1 24 | 3 3 5 12 4 |
| UTI GROUP EST | Ingénieurs Total Dirigeants & Adm. Commerciaux | 17 22 1 0 | 2 2 1 0 | 2 2 0 1 | 21 26 2 | 3 3 5 12 |
| UTI GROUP EST | Ingénieurs Total Dirigeants & Adm. Commerciaux Ingénieurs | 17 22 1 0 18 | 2 2 1 0 5 | 2 2 0 1 | 21 26 2 1 24 | 3 3 5 12 4 |
| UTI GROUP EST | Ingénieurs Total Dirigeants & Adm. Commerciaux Ingénieurs | 17 22 1 0 18 | 2 2 1 0 5 | 2 2 0 1 | 21 26 2 1 24 | 3 3 5 12 4 |

Ainsi, l'effectif du groupe UTI GROUP s'élève à 220 personnes à fin 2019 et se décompose par comparaison avec l'effectif des années précédentes de la manière suivante :

| Effectif du groupe UTI GROUP (présents au :) | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|------------|------------|------------|
| Dirigeants & Administratifs | 23 | 20 | 25 |
| Commerciaux | 9 | 10 | 13 |
| Ingénieurs & techniciens | 188 | 227 | 238 |
| TOTAL salariés | 220 | 257 | 276 |

| Sous traitants | 36 | 53 | 67 |
|---------------------|-----|-----|-----|
| Total OPERATIONNELS | 224 | 280 | 305 |

L'exercice 2019 fait apparaître une diminution des effectifs qui s'établissent à 220 au 31/12/2019 contre 257 au 31/12/2018, soit -14,4 %.

Par ailleurs le groupe emploie 36 personnes en sous-traitance au 31 décembre 2019 contre 53 personnes l'année précédente, soit une diminution de 32,1 %.

Ainsi, les effectifs opérationnels sont en recul de 20,0 % au 31/12/2019 par rapport à l'année précédente.

2.1.3 Activité de la Société UTI GROUP.

UTI GROUP. est à la fois une société de services informatiques de proximité et un éditeur de progiciel depuis un quart de siècle.

- Avec ses prestations d'assistance technique ou fonctionnelle, d'assistance en maîtrise d'ouvrage ou en expertise, d'ingénierie informatique (intégration de systèmes et travaux au forfait) et de TMA (Tierce Maintenance Applicative), UTI GROUP. propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer les applications et les projets de ses clients.
- UTI GROUP. a développé des progiciels afin d'assister des entreprises dans les domaines comme les OPCA, l'édition et les sociétés de nettoyage. (Optima edi-one, nett400)

UTI GROUP. est organisée en agence selon des axes de marché. Ces agences allient les compétences techniques, fonctionnelles et d'expertise afin de répondre aux exigences des clients.

2.2 Situation et activité du Groupe et des sociétés filiales

2.2.1 Situation et activité du Groupe

Métier du Groupe :

Le Groupe est spécialisé dans l'assistance technique ou fonctionnelle ou en assistance à maîtrise d'ouvrage et dans l'intégration de systèmes. Pour la période 2016 à 2019, l'activité du Groupe se répartit de la façon suivante :

| | 2019 | 2018 | 2017 |
|--|------|------|------|
| Assistance technique | 97% | 95% | 94% |
| Intégration de systèmes | 1% | 1% | 1% |
| Editeur / Distribution de Progiciel | 2% | 4% | 4% |

Positionnement du Groupe:

UTI GROUP. est une société spécialisée en assistance technique ou fonctionnelle de proximité et en assistance à maîtrise d'ouvrage, son offre couvre une partie substantielle des besoins des entreprises en matière de système d'information stratégique :

- Assistance technique ;
- Forfaits;Assistance à maîtrise d'ouvrage;
- Tierce maintenance applicative ;
- Edition de progiciels « métiers ».

UTI GROUP. s'adresse à une clientèle majoritairement Grands Comptes, comme l'établit la ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activités.

Cette politique de référencement auprès de grands comptes, permet à UTI GROUP :

- De réduire la dispersion de sa clientèle ;
- D'augmenter la qualité moyenne de signature de sa clientèle ;
- De résister au durcissement du marché.

UTI GROUP, gère un portefeuille d'activités marquées par une forte intensité concurrentielle, un pouvoir de négociation des clients souvent très important, et des sources de différenciation potentielles assez limitées. Ce portefeuille d'activités est relativement bien diversifié en terme de secteurs, mais reste très focalisé sur un seul mode d'intervention, l'assistance technique en régie.

Le Groupe malgré un contexte économique difficile lié à une forte concurrence, a renouvelé l'ensemble de ses agréments en 2019 et fait partie de listes de sélection de plus en plus restreintes, ce qui lui permet ainsi de disposer :

- d'un parc de clientèle de grandes entreprises;
- de grands projets;
- d'un chiffre d'affaires récurrent;
- d'un marché protégé.

Le Groupe définit ses marchés «cibles» selon trois critères: leur taille, leur rythme de croissance et la récurrence des besoins qui s'y expriment, l'objectif étant de réduire a minima les prises de risques.

UTI GROUP. a très peu d'activité auprès d'entreprises ou d'établissements publics.

Le poste client est confié en affacturage. Le délai moyen de paiement des créances confiées au Factor est à 57 jours en 12/2019 contre 59 jours en 12/2018.

De par son activité, UTI GROUP. ne perçoit pas de saisonnalité dans son activité à l'exception de la prise des congés payés des collaborateurs et par conséquent n'a pas de risque sur la gestion de son BFR.

L'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle, couplée à des effets d'échelle, favorise l'efficacité et la rapidité des interventions du Groupe.

Stratégie du Groupe:

La stratégie du Groupe est double : d'une part enraciner le Groupe comme la référence dans son métier et d'autre part accélérer sa croissance.

L'année 2019 a confirmé le renforcement de plus en plus significatif de ses activités haut de gamme de maîtrise d'œuvre vers le secteur des maîtrises d'ouvrage. Cette évolution est particulièrement importante car elle permet de conserver et faire évoluer les profils confirmés en leur offrant ainsi une évolution de carrière par l'intermédiaire d'une vue marché et métier et non plus une vue technologique.

En novembre 2019, cette certification a été confirmée après audit de l'AFAQ pour une année. Le groupe est certifié ISO 9001 : 2015, pour l'assistance technique.

En effet, de plus en plus de grands groupes exigent dans le cadre de leurs agréments que leurs fournisseurs soient certifiés en matière de qualité.

La concurrence et le positionnement du Groupe

Parmi les différents intervenants sur le marché des services informatiques, ceux qui exercent les mêmes métiers ou des activités proches de celles du Groupe sont les grandes ESN généralistes (telles CAP GEMINI, CGI, SOPRA ou GFI); parmi les concurrents de taille plus modeste, se trouvent AUBAY, INFOTEL, SODIFRANCE.

UTI GROUP. a choisi de ne faire majoritairement que de l'assistance technique ou fonctionnelle dans les technologies qu'elle maîtrise (grands systèmes IBM, IBM AS/400 et les technologies nouvelles telles que JAVA, dot.net etc...) et dans les fonctionnalités des maîtrises d'ouvrage de clients.

Cette politique a conduit le Groupe à ne pas s'attaquer aux marchés du Consulting et de l'intégration de grands systèmes qui sont dominés par les intervenants tels que ACCENTURE ou CSC, ni au marché de l'infogérance qui requiert d'une ESN une taille comparable à celle de son donneur d'ordre (ATOS, STERIA).

Le Groupe sélectionne sur la base de son fonds de commerce grands comptes (agréés) les besoins qui s'y expriment sur des projets qui arrivent à maturité mais où ceux-ci sont durables et pour lesquels elle peut disposer des compétences et de l'expertise suffisantes.

Sa stratégie de «niches» lui a permis d'acquérir une grande expertise dans ses domaines d'intervention et d'emporter des marchés face aux meilleurs compétiteurs.

Son évolution constante vers la maitrise d'ouvrage lui ouvre dans le cadre de ses mêmes clients de nouveaux marchés conformes à la stratégie générale du groupe.

La clientèle du Groupe

Le Groupe ne travaille principalement qu'avec des grands comptes, dont les métiers et les besoins lui sont bien connus (banque et assurance, industrie, distribution, télécom...) et pour lesquels il dispose de l'expertise, des compétences et des moyens adaptés.

Cette politique lui permet de faire jouer l'effet d'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle et l'effet d'échelle qui favorise l'efficacité et la rapidité des interventions. De plus ces grands comptes ont des besoins durables ce qui permet une bonne récurrence du chiffre d'affaires.

La concentration des efforts commerciaux dans des secteurs d'activité bien identifiés, permet également à ses équipes, de progresser dans la maîtrise des technologies en usage dans le Groupe.

Par ailleurs, le risque «client» est réparti: sur 128 Groupes clients actifs recensés dans l'année 2019. Chaque Groupe clients regroupe plusieurs entités.

Ainsi, à titre d'exemple, au sein de notre premier client : le groupe BNP PARIBAS qui représente 17 % de notre chiffre d'affaires consolidés, nous facturons une douzaine d'entités. Les dix premiers groupes clients représentent 55 % de l'activité et les vingt premiers groupes clients totalisent 69 % de l'activité.

Les dix premiers groupes clients du Groupe sur la base de son chiffre d'affaires réalisé en 2019 se déclinent comme suit :

| Client | Ordre 2019 | Ordre 2018 | Agrément |
|-----------------------|------------|------------|----------|
| BNP PARIBAS | 1 | 1 | OUI |
| CREDIT MUTUEL | 2 | 2 | OUI |
| HSBC | 3 | 4 | OUI |
| SOCIETE GENERALE | 4 | 3 | OUI |
| MALAKOFF MEDERIC | 5 | 5 | OUI |
| FNAC | 6 | 6 | OUI |
| GROUPE UP | 7 | 13 | OUI |
| STIME | 8 | 15 | NON |
| ELECTROLUX France SAS | 9 | 11 | OUI |
| BPCE | 10 | 9 | OUI |

Concentration sur les principaux clients

| | 2019 | 2018 | 2017 |
|-----------------------------|------|------|------|
| Groupes clients | 114 | 128 | 130 |
| 10 premiers groupes clients | 55% | 56% | 56% |
| 20 premiers groupes clients | 69% | 71% | 71% |

LES EFFECTIFS DU GROUPE

L'effectif moyen du Groupe se présente comme suit :

| Effectif moyen groupe | 2019 | 2018 | 2017 |
|--------------------------------------|------------|------------|------------|
| Direction Générale Administration | 18 | 21 | 19 |
| Commerciaux | 11 | 13 | 13 |
| Ingénieurs/Techniciens | 215 | 239 | 236 |
| Total | <u>244</u> | <u>273</u> | <u>268</u> |

Gestion des ressources humaines et politique d'embauche

La politique de gestion des ressources humaines au sein du Groupe est axée vers la fidélisation de ses équipes afin de favoriser la qualité de ses prestations.

Cette politique passe par un effort important de formation sur les métiers de base du Groupe complétée par un ajout de compétences dans les métiers de la haute technologie.

Les embauches sont effectuées en contrat à durée indéterminée.

Cette recherche de la qualité fortement ancrée dans la culture de l'entreprise a permis au Groupe de se construire, rapidement, une image de sérieux et de compétitivité.

Les salariés relèvent de la convention collective SYNTEC.

Formation professionnelle

Le Groupe a dédié dans ses locaux de Levallois plusieurs bureaux ou plates-formes équipés de machines, documentations et logiciels langage et technique, lesquels sont mis à la disposition de la formation interne.

Enfin, certains collaborateurs bénéficient de formations dispensées chez les clients à la charge d'UTI GROUP.

Il convient également de rappeler que des congés formations ont été accordés au cours des derniers exercices.

Politique salariale

La politique salariale de la Société au cours de l'exercice a consisté à maintenir les rémunérations des collaborateurs proportionnellement à la grille tarifaire imposée par les grands comptes qui représentent la majeure partie du fonds de commerce du Groupe.

Il a été procédé à des augmentations au cas par cas quand il a été possible d'augmenter le tarif du collaborateur, ou en cas de risque grave de démission sur des profils stratégiques.

Le turn-over a également contribué à la maîtrise de la masse salariale, les ingénieurs expérimentés et plus rémunérés étant remplacés par de jeunes diplômés aux salaires plus faibles, mais qui deviennent rapidement opérationnels après avoir suivi la formation dispensée en interne par la Société.

Ainsi, le Groupe a pu maintenir des prix de facturation de prestations à des niveaux compétitifs par rapport à la concurrence tout en protégeant le niveau de rentabilité eu égard à la pression sur les tarifs que subissent toutes les ESN.

Intéressement et participation

Les salariés de la société UTI GROUP. bénéficient d'une participation sur les résultats conformément aux conditions de la loi en vigueur.

2.2.2 S'agissant d'UTI GROUP. Est

Situation et activité de la Société

L'effectif de la Société s'élève à 27 personnes au 31/12/2019 qui se décompose de la manière suivante :

| Effectif au 31/12/2019 | UTIGROUP. EST |
|-----------------------------|------------------|
| Dirigeants & Administratifs | 2 |
| Commerciaux | 1 |
| Ingénieurs-Techniciens | 24 |
| TOTAL | 27 |

UTI GROUP. EST a par ailleurs concentré ses activités au sein de l'agence de Strasbourg, compte tenu d'une meilleure qualité de marché en Alsace et de meilleures perspectives de croissance.

L'âge moyen et l'ancienneté des collaborateurs de UTI GROUP. Est se décompose de la manière suivante :

| UTI GROUP EST | Age | | | Ancienneté | | |
|-----------------------------|----------|-------------|----------|------------|------------|----------|
| Effectif au 31/12/2019 | < 30 ans | 30 – 40 ans | > 40 ans | < 5 ans | 5 – 10 ans | > 10 ans |
| Dirigeants & Administratifs | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 |
| Commerciaux | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Ingénieurs | 9 | 10 | 5 | 18 | 5 | 1 |
| Effectif Total | 10 | 11 | 6 | 19 | 6 | 2 |

L'activité se déroule principalement sur les serveurs AS400, ES9000.

L'activité grand système IBM dispose de grands comptes à Strasbourg, à savoir le CREDIT MUTUEL (EID).

2.2.3 S'agissant de UTI GROUP. Luxembourg S.à.r.l.

Situation et activité de la Société

La Société n'a plus de personnel depuis 31/12/2007.

2.2.4 S'agissant d'UTI GROUP. Rhône-Alpes

Situation et activité de la Société :

L'effectif de la Société s'élève à 31 personnes au 31/12/2019 qui se décompose de la manière suivante :

| Effectif au 31/12/2019 | UTIGROUP. RHONE ALPES |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Dirigeants & Administratifs | 4 |
| Commerciaux | 1 |
| Ingénieurs-Techniciens | 21 |
| TOTAL | 26 |

L'âge moyen et l'ancienneté des collaborateurs d'UTI GROUP. Rhône-Alpes se décompose de la manière suivante :

| UTIGROUP. RHONE ALPES | | Age | | | Ancienneté | |
|-----------------------------|----------|-------------|----------|---------|------------|----------|
| Effectif au 31/12/2019 | < 30 ans | 30 – 40 ans | > 40 ans | < 5 ans | 5 – 10 ans | > 10 ans |
| Dirigeants & Administratifs | 1 | 0 | 3 | 4 | 0 | 0 |
| Commerciaux | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Ingénieurs | 3 | 9 | 9 | 17 | 2 | 2 |
| Effectif Total | 4 | 9 | 13 | 22 | 2 | 2 |

Ses compétences techniques sont principalement les serveurs ES9000, AS400 et les nouvelles technologies.

Sa clientèle est principalement composée des grands comptes présents en région Rhône Alpes. Son activité produit est devenue totalement marginale.

3. RESULTATS DE L'ACTIVITE - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES

3.1 Règles et méthodes comptables :

En préambule à la présentation des comptes sociaux et consolidés du Groupe, nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptable de ces derniers sont conformes à la réglementation en vigueur.

- Comptes sociaux

Aucun changement de méthode comptable ou d'évaluation n'est à signaler au titre de l'exercice 2019.

- Comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 sont présentés conformément au référentiel IFRS.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la société UTI GROUP. n'a pas procédé à une publication trimestrielle de ses comptes au cours de l'exercice 2019.

3.2 Résultats de la Société

3.2.1 Présentation des comptes sociaux :

Des comptes de l'exercice clos de la Société le 31 décembre 2019 il ressort, en Euros, par comparaison avec ceux des exercices précédents :

| EN EUROS | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|----------------------------|------------|------------|------------|
| | | | |
| Capital social | 1 791 797 | 1 771 747 | 1 771 747 |
| Total bilan | 14 784 886 | 16 638 785 | 16 593 323 |
| Total capitaux propres | 6 565 537 | 7 488 113 | 7 048 963 |
| Actif immobilisé | 12 710 375 | 13 706 224 | 13 708 863 |
| Chiffre d'affaires net | 19 664 673 | 22 734 305 | 23 877 430 |
| Produits d'exploitation | 19 697 973 | 22 931 829 | 24 077 702 |
| Charges d'exploitation | 19 990 644 | 23 021 387 | 24 626 789 |
| Résultat d'exploitation | -292 671 | -89 558 | -549 087 |
| Produits financiers | 244 543 | 456 577 | 387 799 |
| Charges financières | 73 449 | 94 379 | 86 561 |
| Résultat financier | 171 094 | 362 199 | 301 238 |
| Résultat courant av impôt | -121 577 | 272 640 | -247 849 |
| Produits exceptionnels | 91 046 | 110 000 | 1 181 632 |
| Charges exceptionnelles | 1 026 431 | 15 556 | 32 509 |
| Résultat exceptionnel | -935 385 | 94 444 | 1 149 123 |
| Participation des salariés | 0 | 0 | 0 |
| Impôt sur les bénéfices | -75 061 | -72 065 | -161 620 |
| Résultat de l'exercice | -981 901 | 439 149 | 1 062 895 |

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes sociaux de l'exercice et de l'annexe des comptes de la Société concernant le détail de ces différents postes de comptes.

3.2.2 Analyse des Résultats

| En million d'Euro | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--------------------|------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 19,66 | 22,73 | 23,88 |
| Résultat net | -0,98 | 0,44 | 1,06 |
| Dettes financières | 3,36 | 2,85 | 2,87 |

- Des chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2019, il ressort que :

Le chiffre d'affaires d'UTI GROUP. en 2019 est en retrait de 13,5% par rapport à 2018,

la politique commerciale d'UTI GROUP. orientée vers les agréments «grands donneurs d'ordres» s'est poursuivie en 2019 comptabilisant l'ouverture de 7 comptes commerciaux contre 10 comptes commerciaux l'an passé,

le résultat d'exploitation s'élève à -293 K€ contre un résultat d'exploitation de -90 K€ sur l'exercice précédent,

le résultat financier de l'exercice s'élève à 171 K€ contre 362 K€ en 2018.

le résultat courant avant impôts s'établit à -122 K€ en 2019 contre 273 K€ en 2018,

le résultat net se traduit par une perte de -981 K€ en 2019 contre 439 K€ en 2018, après constatation d'une provision pour dépréciation du fonds de commerce de 1 000 K€.

A noter également l'absence de participation des salariés au titre de l'exercice.

- Les chiffres d'affaires trimestriels 2019 d'UTI GROUP (retraités du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe) et du Groupe consolidé comparés à ceux de l'exercice 2018 ont été publiés via West Corporation Europe qui devient Intrado sur le circuit transparence ainsi que sur le site internet d'UTI GROUP en 2019.

Les Chiffres d'Affaires trimestriels (hors chiffre d'affaires intra-groupe) se présentent comme suit :

| | | EXERCICE 2019 | EXERCICE 2018 |
|---------------------------|--------------|------------------|------------------|
| | | En millions | En millions |
| | | euros | euros |
| 1 - Société UTI Group (*) | | | |
| Premier trimestre | | 5,51 | 6,02 |
| Deuxième trimestre | | 4,88 | 5,36 |
| Troisième trimestre | | 4,43 | 5,37 |
| Quatrième trimestre | | 4,57 | 5,80 |
| | <u>Total</u> | 19,39 | 22,55 |
| 2 – Consolidé (*) | | | |
| Premier trimestre | | 6,61 | 7,19 |
| Deuxième trimestre | | 5,91 | 6,48 |
| Troisième trimestre | | 5,47 | 6,57 |
| Quatrième trimestre | | 5,51 | 7,06 |
| | Total | 23,50 | 27,30 |

(*): Hors prestations intergroupe

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe est en recul en 2019 par rapport à 2018 (-14 %) et chiffres d'affaires d'UTI GROUP est en recul de 13,9 %.

- L'exercice 2019 d'UTI GROUP. se traduit par une légère dégradation de l'excédent brut d'exploitation à -215 K€ au 31/12/2019 contre -190 K€ au 31/12/2018, et ratio **EBE/CA** revient au niveau du 31/12/2017 (soit 1,09 % au 31/12/2019 contre 1,08 % au 31/12/2017).

Les principaux agrégats sont les suivants :

| Libellés en K€ | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 19 665 | 22 734 | 23 877 |
| Autres achats et charges externes | -6 037 | -7 839 | -8 975 |
| VALEUR AJOUTEE | 13 628 | 14 895 | 14 902 |
| Impôts et Taxes | -418 | -570 | -521 |
| Charges de Personnel | -13 425 | -14 515 | -14 638 |
| EBE | -215 | -190 | -257 |
| EBE / CA | -1,09% | -0,83% | -1,08% |

3.2.3 Progrès réalisés – Difficultés rencontrées :

- RENOUVELLEMENT ET MISE A JOUR DE LA CERTIFICATION AFAQ ISO 9001 : 2015

Suite à la démarche de qualité entreprise en 2006, le Groupe a obtenu la certification ISO 9001 : 2008 pour « l'Assistance Technique Informatique » en novembre 2006.

En décembre 2016, cette certification a été renouvelée par l'AFAQ, et le passage à la nouvelle norme en vigueur validé. La certification est désormais ISO 9001 : 2015.

Depuis 2018, UTI GROUP. est dans le cinquième cycle triennal.

Comme chaque année à l'automne, à la suite de l'audit annuel, la certification a été reconduite.

- AFFAIRE MANSIT ET GFI MONETIC

Consécutivement à la reprise du fonds de commerce de la société EAC CORPORATION intervenue le 20 juin 2007, UTI GROUP. a dû faire face à la démission concomitante d'un nombre conséquent de salariés repris.

Connaissance prise des faits à l'origine de ces départs massifs qui lui ont causés un préjudice financier important, UTI GROUP. a assigné en concurrence déloyale les sociétés MANSIT et GFI MONETIC devant le Tribunal de commerce de Nanterre le 6 novembre 2008 auprès duquel elle demande la condamnation in solidum de ces deux sociétés au versement d'une somme de 2 189 230 euros à titre de dommages et intérêts ainsi que la publication du jugement à intervenir dès sa signification dans les journaux LA TRIBUNE et LES ECHOS.

Par un jugement du 8 décembre 2010, le Tribunal de commerce a rejeté les demandes de UTI GROUP. et condamné cette dernière à la somme de 10 000 euros au titre de l'article 700 du CPC.

UTI GROUP. a fait appel de ladite décision et l'instance est en cours.

3.3 Résultats du Groupe

3.3.1 Présentation et analyse sommaire des comptes :

| Comptes consolidés | exercice 2019 | exercice 2018 | exercice 2017 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| | Normes IFRS | Normes IFRS | Normes IFRS |
| | (en milliers | (en milliers | (en milliers |
| | d'euros) | d'euros) | d'euros) |
| Capital social | 1 792 | 1 772 | 1 772 |
| Total bilan | 16 330 | 15 521 | 16 126 |
| Total capitaux propres | 4 347 | 5 466 | 5 262 |
| Total actifs non courants | 13 828 | 12 287 | 11 981 |
| | | | |
| Effectif moyen | 244 | 273 | 268 |
| | | | |
| Chiffre d'affaires net | 23 495 | 27 298 | 28 456 |
| Résultat opérationnel courant | 436 | 597 | 200 |
| Résultat opérationnel | -564 | 597 | 1 331 |
| Coût de l'endettement financier brut | -63 | -76 | -77 |
| Résultat avant impôt des activités ordinaires | -728 | 508 | 1 234 |
| Charge d'impôts sur le résultat | -313 | -293 | -176 |
| Résultat global | -1 041 | 215 | 1 058 |
| Résultat de l'ensemble consolidé | -1 041 | 215 | 1 058 |
| Part attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle | 0 | 0 | 0 |
| R.N. revenant à entreprise consolidante | <u>-1 041</u> | <u>215</u> | 1 058 |

Au 31 décembre 2019, le résultat opérationnel courant est de 436 K€ ; Le résultat opérationnel est de -564 K€.

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes consolidés du groupe intégré et de l'annexe pour le détail de ces différents postes de comptes.

Le groupe effectue des tests de valeur du goodwill au moins une fois chaque année et plus s'il apparaît des indices de pertes de valeur. Compte tenu des hypothèses retenues à la clôture, une déprécation du goodwill de 1 000 K€ a été comptabilisée.

Par ailleurs nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2003, le groupe formé par les sociétés UTI GROUP. (Société Mère), UTI GROUP. EST et UTI GROUP.RHONE ALPES (Filiales) a décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale, conformément à l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UTI GROUP. (Société Mère), UTI GROUP. EST et UTI GROUP. RHONE ALPES le 11 décembre 2003, laquelle a été renouvelée début 2013 pour une période de 5 ans.

Cette convention fiscale se renouvelle par tacite reconduction.

3.3.2 Résultats

| | Normes IFRS | | | | | |
|---|-------------|------------|------------|--|--|--|
| En million d'€uros | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 | | | |
| Chiffre d'affaires | 23,5 | 27,3 | 28,5 | | | |
| Résultat opérationnel courant | 0,4 | 0,6 | 0,2 | | | |
| Résultat opérationnel | -0,6 | 0,6 | 1,3 | | | |
| Résultat net part groupe | -1,0 | 0,2 | 1,1 | | | |
| Capitaux propres part groupe (après résultat) | 4,3 | 5,5 | 5,3 | | | |

Les résultats de l'activité du Groupe UTI GROUP dans son ensemble pour l'exercice clos se caractérisent comme suit :

le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2019 s'élève à 23,5 M€ contre 27,3 M€ sur l'exercice 2018;

compte tenu du niveau du résultat décrit ci-dessus, le montant des capitaux propres s'établit à 4,3 M€.

Contribution au chiffre d'affaires consolidé non retraité du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe

| Chiffre d'affaires (en K€) - Prestations intergroupe non éliminées | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|------------|------------|------------|
| UTI GROUP | 19 665 | 22 434 | 23 877 |
| UTIGROUP. Rhône Alpes | 2 246 | 2 732 | 2 738 |
| UTIGROUP. Est | 2 333 | 2 417 | 2 439 |
| UTIGROUP. Luxembourg | 0 | 0 | 0 |
| Total | 24 244 | 27 583 | 29 054 |

Résultat net social des sociétés du Groupe avant retraitements de consolidation

| Résultats (en K€) | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|-----------------------|------------|------------|------------|
| UTI GROUP | -982 | 439 | 1 063 |
| UTIGROUP. Rhône Alpes | 67 | -58 | 140 |
| UTIGROUP. Est | 212 | 242 | 313 |
| UTIGROUP. Luxembourg | -8 | -7 | -9 |
| Total | -711 | 615 | 1 507 |

Résultats d'UTI GROUP. RHONE ALPES

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 qui s'élève à 2 246 K€ contre 2 732 K€ en 2018, est en recul de -12.3 %.

En revanche, le résultat net s'améliore passant à 67 K€ en 2019 contre -58 K€ en 2018.

Résultats d'UTI GROUP. EST

Le chiffre d'affaires de la Société pour l'exercice 2019 s'élève à 2 333K€ contre 2 417 K€ en 2018, soit une baisse de -3,5%.

Le résultat est un bénéfice de 212 K€ en 2019 contre 242 K€ en 2018.

Résultats d'UTI GROUP. Luxembourg

Pas de chiffre d'affaires 2019 comme en 2018,

Le résultat de la société se solde par une perte de 8 K€.

La société n'a plus de salariés depuis le 31/12/2007.

Compte tenu des difficultés de création d'une activité opérationnelle au Luxembourg nous avons décidé de maintenir la structure juridique afin de pouvoir nous y développer à nouveau lorsque cela sera possible.

3.2.3 Progrès réalisés et difficultés rencontrées au sein du Groupe

Les mesures de rationalisation se sont poursuivies en province.

Les effectifs de Lyon, Strasbourg et Luxembourg sont de 53 salariés au 31/12/2019 contre 63 salariés au 31/12/2018. Les efforts de recrutement sont équivalents à Lyon et Strasbourg pour la reconquête de nos positions.

L'année 2019 a été marquée par un climat économique difficile, la province et l'entité parisienne ont connu un recul de leurs chiffres d'affaires en 2019 (-12,1%).

4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

4.1 De la société

La société UTI GROUP., compte tenu de son secteur d'activité et de son marché, est en veille technologique permanente, toutefois aucune activité en matière de recherche et de développement n'a justifié d'activation bilancielle.

4.2 Du Groupe

Le groupe n'a pas d'effectif dédié à la recherche et au développement. Seule l'activité d'éditeur nécessite un peu de recherche et développement. Le montant des dépenses en recherche et développent est donc infime au regard du chiffre d'affaires.

5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION - PERSPECTIVES D'AVENIR

L'épidémie du COVID 19 rend difficile l'exercice de prospective pour 2020 dont l'impact ne peut être précisément chiffré à ce stade, sans connaître le calendrier de retour à la normale. Néanmoins, UTI GROUP. maintient son objectif de réaliser, en 2020, un chiffre d'affaires stable.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice, abstraction faite de la pandémie de COVID 19.

Dans le cas, où des événements post clôture significatifs interviendraient avant la tenue de l'Assemblée Générale, le Président en informerait les actionnaires au cours de cette même Assemblée Générale.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE ET DE SON ENDETTEMENT

Evolution de la dette financière.

Le rapport dettes financières/ capitaux propres du groupe ressort depuis 2017 comme suit :

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|------------|------------|------------|
| Dettes financières | 3 848 | 875 | 957 |
| Dettes financières hors dettes loyers (IFRS 16) | 952 | 649 | 957 |
| Capitaux propres | 4 347 | 5 466 | 5 323 |
| Rapport dettes financières (hors dettes de loyers) sur capitaux propres | 21,9% | 11,9% | 18,0% |
| Rapport dettes financières (avec dettes de loyers) sur capitaux propres | 88,5% | 16,0% | 18,0% |

Monsieur Christian AUMARD, Président Directeur Général, a mis à disposition de la société UTIGroup. des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 1 065 K€ au 31 décembre 2019 contre 1089 K€ au 31 décembre 2018.

Il convient de préciser qu'aux termes des conventions de comptes courants conclues respectivement les 21 mars et 29 avril 2003 par Monsieur Christian AUMARD avec la Société, les sommes figurants sur lesdits comptes courants sont productrices d'intérêts dont le taux a été fixé

au taux maximum d'intérêts fiscalement déductibles en matière de compte courant d'actionnaire en vigueur sur la période concernée.

8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos, d'un montant de - 981 900,91 euros au compte de report à nouveau comme suit :

| Résultat de l'exercice 2019 | -981 900,91 € |
|-----------------------------|----------------|
| Report à nouveau antérieur | 2 838 745,13 € |
| Total | 1 856 844,22 € |

Après affectation, le compte report à nouveau s'élèverait à 1 856 844,22 euros.

Par conséquent, nous vous demanderons expressément de bien vouloir adopter la résolution correspondante qui sera soumise à votre vote.

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

| Exercices | Revenus éligible | Revenus non éligibles à l'abattement | |
|-------------------|------------------|--|---|
| | Dividendes | Autres revenus distribués | |
| 31 décembre 2016 | 0 € | / | / |
| 231 décembre 2017 | 0 € | / | / |
| 31 décembre 2018 | 0 € | / | / |

9. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 223 QUATER DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 et 223 quater du code général des impôts s'est élevé durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 à 118 305 €, la Société ayant supporté au titre de ce même exercice une charge d'impôt sur les sociétés au taux de 28% de 33 125 € en raison de ces dépenses et charges.

Le montant des frais généraux non déductibles fiscalement, correspondant à des frais non engagés dans l'intérêt de la société ou omis dans le relevé des frais généraux annexé à la déclaration des résultats (art 39-5 et 223 quinquies du CGI) s'est élevé sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 à 0 euros.

10. LISTE ET SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

10.1 Composition du Conseil d'Administration de la Société Monsieur Christian AUMARD, Président et Directeur Général, Fondateur

né le 16 juillet 1952 à Montreuil (93100), de nationalité française, demeurant 36 Boulevard Maillot 92 200 Neuilly sur Seine.

Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD, Directeur Général Délégué et administrateur, Epouse du fondateur

née le 14 mai 1951 à Paris (75018), de nationalité française, demeurant 36 Boulevard Maillot 92 200 Neuilly sur Seine.

Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, administrateur, Fille du fondateur

Née le 12 mai 1979 à Beyrouth (Liban), de nationalité française, demeurant 65, Résidence Elysées 2 78170 La Celle Saint Cloud.

Monsieur Benoît AUMARD, administrateur, Fils du fondateur

Né le 12 avril 1981 à Paris 17°, de nationalité française, demeurant 128, Résidence Elysées 2 78170 La Celle Saint Cloud.

Monsieur Romain AUMARD, administrateur et Directeur Général Délégué, Fils du fondateur

Né le 26 mai 1984 à Paris 17°, de nationalité française, demeurant 68, Résidence Elysées 2 78170 La Celle Saint Cloud.

10.2 Situation des mandats des administrateurs de la Société

Les mandats d'administrateur de : Monsieur Christian AUMARD, Madame Jacqueline AUMARD,

ont été renouvelés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 mai 2014, et prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2020 et à défaut, au plus tard, le 31 décembre de ladite année. Le renouvellement de leurs mandats d'administrateur sera donc présenté lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à venir.

Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, Monsieur Benoit AUMARD, Monsieur Romain AUMARD ont été nommés lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 03 novembre 2015 pour une durée de 6 années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2021 et à défaut, au plus tard, le 31 décembre de ladite année.

10.3 Liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés

Monsieur Christian AUMARD est également Président de la société LAW INFORMATIQUE, Président de la société UTI GROUP. RHONE ALPES, Président de la société UTI GROUP. EST, ainsi que gérant de la société UTI GROUP. Luxembourg S.A.R.L.

Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD était Directrice Générale Déléguée et administrateur de la société LAW INFORMATIQUE jusqu'au 25 juin 2018, date de transformation de la société Law Informatique en société par actions simplifiée.

Monsieur Romain AUMARD est Directeur Général de la société LAW INFORMATIQUE, de la société UTIGROUP. RHONE ALPES et de la société UTIGROUP. EST.

10.4 Rémunération des mandataires sociaux

Selon les recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé adopté par le MEDEF et l'AFEP le 06/10/2008 et révisés en juin 2015, il convient de présenter les éléments de la rémunération de chacun des dirigeants ainsi que leur mode de détermination sous la forme d'une présentation standardisée comme ci-après :

| comme ci-apres . | | | | | |
|---|---------------------|------------------------------------|---------------|---------------------|---------------------|
| | Au titre de | Au titre de | Au titre de | Au titre de | Au titre de |
| Christian AUMARD | l'exercice | l'exercice | l'exercice | l'exercice | l'exercice |
| | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| (En Euros) | LAW INFORMATIQUE | UTI GROUP & LAW INFORMATIQUE | UTI GROUP | LAW INFORMATIQUE | LAW INFORMATIQUE |
| Président Directeur Général | Dus et versés | Dus et versés | Dus et versés | Dus et versés | Dus et versés |
| - Rémunération fixe | 187 200 | 351 000 | 351 000 | 351 000 | 351 000 |
| - Rémunération variable | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Jetons de présence | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Avantage en nature | 12 695 | 11 983 | 7 650 | 0 | 0 |
| TOTAL | 199 895 | 362 983 | 358 650 | 351 000 | 351 000 |
| Salaires moyens | 47 009 | 46 174 | 45 417 | 45 307 | 45 259 |
| Salaires médians | 47 008 | 46 007 | 45 500 | 44 070 | 44 200 |
| Ratio Rémunération PDG / salaires moyens | 3,98 | 7,60 | 7,73 | 7,75 | 7,76 |
| Ratio Rémunération DGD / salaires médians | 3,98 | 7,63 | 7,71 | 7,96 | 7,94 |

| Jacqueline FOUET ép. AUMARD | Au titre de l'exercice 2019 | Au titre de l'exercice 2018 | Au titre de l'exercice 2017 | Au titre de l'exercice 2016 | Au titre de l'exercice 2015 |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| (En Euros) | UTI GROUP |
| Directrice Générale Déléguée | Dus et versés |
| - Rémunération fixe | 74 000 | 52 000 | 52 000 | 43 122 | 46 339 |
| - Rémunération variable | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Jetons de présence | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Avantage en nature | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 74 000 | 52 000 | 52 000 | 43 122 | 46 339 |
| Salaires moyens | 47 009 | 46 174 | 45 417 | 45 307 | 45 259 |
| Salaires médians | 47 008 | 46 007 | 45 500 | 44 070 | 44 200 |
| Ratio Rémunération PDG / salaires moyens | 1,57 | 1,13 | 1,14 | 0,95 | 1,02 |
| Ratio Rémunération DGD / salaires médians | 1,57 | 1,13 | 1,14 | 0,98 | 1,05 |

| Romain AUMARD | Au titre de l'exercice 2019 | Au titre de l'exercice 2018 | Au titre de l'exercice 2017 | Au titre de l'exercice 2016 | Au titre de l'exercice 2015 |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| (En Euros) | UTI GROUP |
| Directeur Général Délégué | Dus et versés |
| - Rémunération fixe | 91 000 | 77 582 | 68 500 | 16 236 | 0 |
| - Rémunération variable | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Jetons de présence | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Avantage en nature | 3 605 | 2 229 | 1 207 | 0 | 0 |
| TOTAL | 94 605 | 79 811 | 69 707 | 16 236 | 0 |
| Salaires moyens | 47 009 | 46 174 | 45 417 | 45 307 | 45 259 |
| Salaires médians | 47 008 | 46 007 | 45 500 | 44 070 | 44 200 |
| Ratio Rémunération DGD / salaires moyens | 1,94 | 1,68 | 1,51 | 0,36 | 0,00 |
| Ratio Rémunération DGD / salaires médians | 1,94 | 1,69 | 1,51 | 0,37 | 0,00 |

La détermination de la rémunération des dirigeants relève de la responsabilité du Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations. En l'état, la Société ne dispose pas de comité des rémunérations. Les rémunérations attribuées aux dirigeants le sont en leur qualité de Président Directeur Général ou de Directeur(trice) Général(e) Délégué(e).

Il convient de préciser qu'aux termes de la convention de compte courant conclue le 21 mars 2003 par Monsieur Christian AUMARD avec la société, les sommes figurant sur lesdits comptes courants sont productrices d'intérêts dont le taux a été fixé au taux maximum d'intérêts fiscalement déductibles en matière de compte courant d'actionnaire en vigueur sur la période concernée.

Suivant cette convention, les avances sont rémunérées au taux maximum fiscalement déductible de l'année concernée et ont donné lieu en 2019 au versement d'intérêts en faveur de Monsieur Christian AUMARD de 12 735 euros.

Nous vous précisons que les mandataires sociaux ne perçoivent aucune partie variable en complément de leur rémunération, qu'ils n'ont reçu aucune prime sur l'exercice 2019 et qu'ils ne disposent pas de régime complémentaire de retraite spécifique.

Par ailleurs, la société UTI GROUP ne verse pas de jetons de présence aux membres de son Conseil d'administration.

Nous vous précisons également qu'il n'existe aucun engagement de quelque nature que ce soit, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, qui correspondraient à des éléments de rémunération, ou des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison – de la prise, - de la cessation, - ou du changement de ces fonctions, - ou postérieurement à celles-ci.

Par ailleurs, s'agissant du montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçu, durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées par UTI GROUP., il est ici précisé que Monsieur Christian AUMARD, Monsieur Romain AUMARD et Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD n'ont perçu aucune rémunération au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales du Groupe.

Enfin, les mandataires sociaux ne perçoivent aucune autre rémunération que celles susvisées d'une société actionnaire du Groupe par le biais de flux financiers entre les deux entités (non compris les dividendes, le cas échéant, perçus par LAW INFORMATIQUE au titre de sa participation au capital d'UTI GROUP.

De plus, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun plan de stocks option.

10.5 Nombre minimum d'actions devant être détenu par les mandataires sociaux

En application de l'article 12 des statuts, tout administrateur doit être personnellement propriétaire d'au moins une action de la société UTI GROUP

11. TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES

Aucune.

12. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que :

la Société SAINT HONORE PARTENAIRES, représentée par Monsieur Frédéric BURBAND, et la Société SAINT HONORE SEREG, représentée par Monsieur Denis VAN STRIEN,

ont été renouvelée pour la première en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et nommée pour la seconde en qualité de Commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale annuelle en date du 1^{er} juin 2015 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous rappelons également que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de :

la société IGREC, commissaire aux comptes titulaire, représentée par Rose GUAGLIARDO Monsieur Stéphane LE HUIDOUX, commissaire aux comptes suppléant,

ont été renouvelées pour la première en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et nommée pour la seconde en qualité de Commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale annuelle en date du 18 mai 2018 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les commissaires aux comptes n'ont pas exercé de Services Autres que la Certification des Comptes (SACC).

13. PRISES DE PARTICIPATION NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES DANS DES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que, en application des articles L 233-6 alinéa 1 et L 247-1 § 1du Code de commerce, nous sommes tenus de vous informer de toute prise de participation par notre Société, au cours de l'exercice clos, dans une société ayant son siège social en France, lui permettant de détenir plus du vingtième (5 %), du dixième (10 %) du cinquième (20 %) du tiers ou de la moitié du capital ou des droits de vote, ou de s'assurer le contrôle de cette société.

Nous vous informons que notre Société, au cours de l'exercice écoulé, ne s'est assurée le contrôle d'aucune nouvelle société ayant son siège social en France et n'a pris dans une telle société aucune participation lui permettant de franchir l'un des seuils visées par les articles L 233-6 alinéa 1 et L 247-1 § 1 du Code de commerce.

14. SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Nous vous rappelons que nous sommes tenus de vous informer de l'activité des sociétés que notre Société contrôle en France et/ou à l'étranger à la date de clôture de l'exercice, au sens de l'article L 233-3 du code de commerce, soit :

contrôle de droit, par détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans les assemblées générales;

contrôle conjoint, au moyen d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires permettant la disposition de la majorité des droits de vote;

contrôle de fait, lorsque les droits de vote détenus déterminent en fait les décisions dans les assemblées générales, ce contrôle de fait étant présumé en cas de disposition directe ou indirecte d'une fraction des droits de vote supérieure à 40 % alors qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure,

contrôle de droit par le pouvoir, en sa qualité d'associé ou actionnaire, de nommer ou révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait, dans le cadre d'un accord en vue de mettre en œuvre une politique commune, les décisions prises dans les assemblées générales de cette dernière.

Notre Société contrôle actuellement les sociétés suivantes au sens de l'article L 233-3 du code de commerce :

| | UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE | | | | |
|---|---------------------------------|-------------|--|--|--|
| | % de vote | % d'intérêt | Nature juridique du contrôle (article L 233-3) | | |
| UTIGROUP. Est | | | | | |
| société par actions simplifiée capital : 38 600 euros siège social : 19, rue de La Haye 67 300 Schiltigheim | 100% | 100% | contrôle direct de droit | | |
| Siren 385 096 615 R.C.S. Strasbourg | | | | | |
| UTIGROUP. Luxembourg SàRL capital: 12 500 euros siège social: 1, rue Isaac Newton L 2242 Luxembourg R.C. Luxembourg section B numéro 65 635 | 98% | 98% | contrôle indirect de droit | | |
| UTIGROUP. Rhône-Alpes Société par actions simplifiée capital : 160 000 euros siège social : 92, cours Vitton 69006 Lyon Siren 380 667 774 R.C.S. Lyon | 100% | 100% | contrôle direct de droit | | |

Résumé de l'activité des Sociétés contrôlées

En ce qui concerne les sociétés UTI GROUP., UTI GROUP. Est, UTI GROUP. Luxembourg et UTI GROUP. Rhône-Alpes appartenant à l'ensemble des sociétés intégrées au périmètre consolidé à la date du 31 décembre 2019, nous vous rappelons que l'activité et les résultats de l'activité de chacune de ces sociétés contrôlées ou des branches d'activité à laquelle elles appartiennent au sein du Groupe, ont été présentés précédemment au titre de la présentation des comptes consolidés et de l'activité du groupe consolidé.

15. PARTICIPATIONS CROISEES

Nous vous informons que notre Société ne détient aucune participation croisée avec une autre société par actions.

16. ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE (rapport sur les options de souscription ou d'achat d'actions article L225-184 du code de commerce)

En application de l'article L.225-184 du Code de commerce, les actionnaires doivent être informés chaque année au moyen d'un rapport spécial des opérations réalisées par la Société en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscription ou d'achat d'actions.

16.1 Options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2019

L'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2015 a délégué au conseil d'administration le pouvoir d'émettre de nouveaux plans d'options de souscription d'actions nouvelles dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce.

Cette délégation de pouvoir a conféré au Conseil, le pouvoir de consentir au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants de la Société, et éventuellement des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L 225-180 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, pendant un délai de 38 mois à compter du 3 novembre 2015, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre total d'action ne pouvant excéder 3 % du capital social totalement dilué.

Cette délégation est arrivée à son terme le 2 janvier 2019.

16.2 Attribution d'options au cours de l'exercice 2019

16.2.1 Au profit des Mandataires sociaux

Aucun mandataire social ne s'est vu attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions par la Société au cours de l'exercice 2019.

16.2.2 Au profit des Salariés

Par décision en date du 3 novembre 2015, le Conseil d'administration conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2015 a mis en place un plan de souscription d'actions dans les conditions suivantes :

souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales qui remplissent les deux conditions cumulatives suivantes :

être cadre salarié ou mandataire social de la société ou de l'une de ses filiales détenues à plus de 85 %,

être présent dans la Société ou dans l'une de ses filiales détenues à plus de 85 % depuis plus de 30 mois.

en cas de levée d'option par les bénéficiaires, chaque action nouvelle sera émise à un prix égal à 80 % de la moyenne des cours de l'action sur le marché EURONEXT PARIS lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie,

délai maximum de cinq (5) ans à compter du jour du Conseil procédant à l'attribution d'options pour lever les options de souscriptions d'actions.

Lors de cette même séance le Conseil d'administration a également procédé à l'attribution d'options de souscription d'actions au profit de certains salariés du Groupe, dont le détail figure ciaprès :

| | INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION | | | | | | | | |
|-------------------------------------|---|----------------------|--|---|---------------------|---------------------|------------------|--------------------------|---|
| Plan autorisé par l | lan autorisé par l'assemblée générale du 03/11/2015 | | | | | | | | |
| Date du conseil d'Administration | Quantité attribuée | Prix de souscription | Qualité des souscripteurs | Point départ d'exercice des options | Options exercées | Options annulées | Options caduques | Date limite de levées | Dilution potentielle au 31 décembre 2019 |
| Plan N° 6 du 03/11/2015 | 400 000 | 0,54 euros | 1 Salarié d'UTI GROUP pour 200.000 options 1 Salarié d'UTI GROUP pour 100.000 options 1 Salarié d'UTIGROUP. RHONE ALPES pour 100.000 options | 03/12/2016 | 300 000 | 100 000 | 0 | 02/11/2020 | Néant |
| TOTAL | | 0,04 60103 | | 00/12/2010 | | | | 02/11/2020 | IVGant |
| TOTAL | 400 000 | | | | 300 000 | 100 000 | 0 | | |

16.3 Levées d'options au cours de l'exercice 2019

En 2019, une salariée a exercé 100.000 options d'action.

16.4 Options de souscription ou d'achat d'actions au cours depuis le 1^{er} janvier 2020 L'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2020 a délégué au conseil d'administration le pouvoir d'émettre de nouveaux plans d'options de souscription d'actions nouvelles dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce.

Cette délégation de pouvoir a conféré au Conseil, le pouvoir de consentir au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants de la Société, et éventuellement des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L 225-180 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, pendant un délai de 38 mois à compter du 15 janvier 2020, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre total d'action ne pouvant excéder 3 % du capital social totalement dilué.

Par décision en date du 6 février 2020 le Conseil d'administration conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2020 a mis en place un plan de souscription d'actions 2020 dans les conditions suivantes :

- souscriptions réservées aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales qui remplissent les deux conditions cumulatives suivantes :
- être cadre salarié ou mandataire social de la société ou de l'une de ses filiales détenues à plus de 85 %,
- être présent dans la Société ou dans l'une de ses filiales détenues à plus de 85 % depuis plus de 30 mois.
- en cas de levée d'option par les bénéficiaires, chaque action nouvelle sera émise à un prix égal à 80 % de la moyenne des cours de l'action sur le marché EURONEXT PARIS lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie,
- délai maximum de cinq (5) ans à compter du jour du Conseil procédant à l'attribution d'options pour lever les options de souscriptions d'actions.

Lors de cette même séance le Conseil d'administration a également procédé à l'attribution d'options de souscription d'actions au profit d'une salariée du Groupe, dont le détail figure ciaprès :

| | INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|---|-----------------|--|---|---------------------|---------------------|------------------|-----------------------|---|--|
| Plan autorisé par l | 'assemblée gé | nérale du 15/01 | /2020 | | | | | | | |
| Date du conseil d'Administration | Quantité attribuée | | Qualité des souscripteurs | Point départ d'exercice des options | Options exercées | Options annulées | Options caduques | Date limite de levées | Dilution potentielle au 31 décembre 2019 | |
| Plan N° 7 du 06/02/2020 | 200 000 | 0,43 euros | 1 Salarié d'UTI GROUP pour 200.000 options | 06/03/2021 | | | 0 | 05/02/2025 | Néant | |
| TOTAL | 200 000 | | | | 0 | | 0 | | | |

16.5 Participation des salariés

Il n'existe pas de programme de participation des salariés au capital de la société UTI GROUP de type plan d'épargne d'entreprise ou fonds communs de placement.

La société n'a pas versé de participation des salariés depuis l'exercice 2001, hormis sur l'exercice 2010.

Les participations de 2010 et 2001 sont est gérées par la société. Elles ne sont plus rémunérées depuis le 1^{er} mai 2016 pour la participation 2010 et depuis le 1^{er} avril 2007, conformément à l'accord de participation qui prévoyait une rémunération pendant une durée de 5 ans.

En 2019, compte tenu des résultats aucune participation des salariés n'a été calculée.

17. OPERATIONS DE RACHAT DE TITRES UTI GROUP. REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 (rapport prévu à l'article L.225-209 al.2 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.225- 209 al.2 du Code de commerce nous sommes tenus de vous informer au titre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour procéder à des achats et ventes sur les actions de la Société :

du nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice,

les cours moyens des achats et des ventes,

le montant des frais de négociation,

le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat,

leur valeur nominale.

les motifs des acquisitions effectuées et la fraction du capital qu'elles représentent.

Un nouveau contrat de liquidité d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 1er janvier 2019. Il remplace, depuis cette date, le précédent contrat de liquidité signé avec la société ODDO BHF SCA qui avait pris effet le 16 juin 2016.

A la date du 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 9.021,01 euros en espèces, 34.264 titres.

La signature de ce nouveau contrat de liquidité fait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2019-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

La société UTI GROUP. a procédé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dans le cadre de son programme de rachat d'actions dont le renouvellement a été approuvé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 23 mai 2019, aux rachats de ses propres actions suivants :

| | Nombre | Nombre | Cours moyen | Cours moyen | Frais de | Nombre des | Valeur évaluée | Valeur | Fraction du |
|-------------------------|-------------|------------|--------------|---------------|-------------|--------------|----------------|----------------|---------------|
| | d'actions | d'actions | d'achat brut | de vente brut | négociation | actions | au cours | nominale à 0,2 | capital au 31 |
| | achetées en | vendues en | | | H.T en K€ | inscrites au | d'achat en K€ | € par action | décembre |
| | 2019 | 2019 | | | | nom de la | | | 2019 en % |
| | | | | | | Société | | | |
| Programme de Rachat pur | | | | | | 26 813 | 15 | 5 363 | 0,30% |
| Achat d'actions | | | | | | | | | |
| Contrat de liquidité | 85 791 | 83 917 | 0,52 | 0,55 | 0 | 34 264 | 16 | 6 853 | 0,38% |
| Total | 85 791 | 83 917 | 0.52 | 0.55 | 0 | 61 077 | 31 | 12 215 | 0.68% |

Tous les achats et ventes réalisés au cours de l'exercice 2019 ont été effectués afin d'assurer la régularisation du cours de bourse de l'action dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société ODDO.

Compte tenu des achats et ventes d'actions réalisés par la Société au 31 décembre 2019, la Société détient 61 077 actions en autocontrôle. Enfin, par décision en date du 23 mai 2019, l'assemblée générale de la Société a fixé le montant maximum de fonds pouvant être affectés par la société UTI GROUP à son programme de rachat à la somme de 1.000.000 €.

18 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES

En application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la présente section constitue le descriptif du programme de rachat d'actions propres qui sera soumis à l'assemblée générale annuelle ordinaire du 27 mai 2020 (« Programme de rachat 2020 »).

Date de l'assemblée générale appelée à autoriser le Programme de Rachat 2020

Le 27 mai 2020.

18.2 Actions détenues par la Société au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, UTI GROUP détenait 61 077 actions, représentant 0,68 % de son capital social.

Ces informations, et celles qui suivent, tiennent compte du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2019, soit 8 958 986.

18.3 Répartition par objectifs des actions détenues par UTI GROUP à la date d'établissement du présent rapport.

La répartition des objectifs figure au point 17 du présent rapport.

18.4 Objectifs du Programme de Rachat 2020

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité décroissant, en vue de : animer le marché ou la liquidité de l'action UTI GROUP (par achat ou vente) par un prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en place avec la Société conforme à la charte de déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'A.M.F.,

disposer d'actions pouvant être remises à ses dirigeants et salariés ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, d'opération d'attribution gratuite d'actions existantes ou de Plans d'Epargne Entreprises ou Interentreprises,

disposer d'actions pouvant être conservées et ultérieurement remises à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises ou accroissements de participations) sans pouvoir excéder la limite fixée par l'article L.225-209 du Code de commerce dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,

remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière accès au capital de la Société,

de mettre en œuvre toute nouvelle pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marché Financiers et, plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

18.5 Part maximale du capital à acquérir et prix d'achat unitaire maximal autorisé dans le cadre du Programme de Rachat 2020

Le nombre maximal de titres pouvant être acquis pendant la durée du programme de rachat, ne pourra dépasser 10 % du capital social, ajusté des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, (i) s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité, conformément à l'article L. 225-209, al. 2 du Code de commerce, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) le nombre d'actions auto détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital apprécié à la date de l'opération.

Le prix d'achat unitaire maximum est fixé à quatre (4) euros. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix d'achat indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximal des fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions sera fixé à 1.000.000 euros.

Les actions pourront, à tout moment dans les limites de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs ou par utilisation de tout instrument financier dérivé. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

18.6 Durée du Programme de Rachat 2020

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Programme de Rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une durée maximale de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale du 27 mai 2020 et se substituera à l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 23 mai 2019.

Tous pouvoirs seront donnés au Conseil d'administration, lequel pourra déléguer au Directeur général, ou, le cas échéant, en accord avec ce dernier, à un Directeur général délègué dans les conditions prévues par la Loi dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet de décider la mise en œuvre de la présente autorisation :

ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites,

de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action;

fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions gratuites en conformité avec les dispositions légales, règlementaires ou contractuelles ;

passer tous ordres de bourse, conclure tous contrats, signer tous actes, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la règlementation en vigueur ;

effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités, réaliser toute publication et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

19. DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS (rapport sur l'usage des délégations en matière d'augmentation de capital prévu à l'article L.225-100 al 7 du Code de commerce)

Une délégation de pouvoir a été donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires 3 novembre 2015 au Conseil d'administration pour la mise en place d'un nouveau programme d'options de souscription d'actions au bénéfice des dirigeants et salariés de la Société et de ses filiales dont le détail figure au point 16 ci-dessus et en annexe 1.

Une autre délégation de pouvoir a été donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 janvier 2020 au Conseil d'administration pour la mise en place d'un nouveau programme d'options de souscription d'actions au bénéfice des dirigeants et salariés de la Société et de ses filiales dont le détail figure au point 16 ci-dessus et en annexe 2.

Il n'existe pas d'autre délégation de pouvoir.

20. RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS AUX SALARIES ET DIRIGEANTS PREVU A L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE

La Société n'a procédé pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019 à aucune attribution gratuite d'action auprès de ses salariés et dirigeants.

21. CONSEQUENCES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

21.1 Risque de non-paiement

Ce risque est pratiquement inexistant compte tenu de la qualité du portefeuille de clientèle du Groupe qui est constitué principalement de grands comptes.

Par ailleurs les sociétés du Groupe ont conclu des contrats d'affacturage incluant une garantie SFAC sur la quasi-totalité de ses comptes Clients.

21.2 Risque de change

UTIGROUP n'est pas exposé au risque de change.

Le groupe ne détient pas de passif ou d'actif en devise.

De ce fait, le Groupe ne se couvre pas contre le risque de change.

21.3 Risque lié à l'endettement

Nous vous renvoyons aux développements du point 7 du présent rapport s'agissant des risques encourus par la Société.

21.4 Conséquences et risques sociaux

Les informations relatives à la façon dont la Société prend en compte les conséquences sociales de son activité figurent au point 2.2.1 «effectif du groupe» du présent rapport.

21.5 Départ de managers

Les équipes de middle-management sont composées de gens jeunes qui participent depuis plusieurs années à la croissance de la Société.

Le Groupe a pour objectif de continuer à les associer à sa croissance.

21.6 Départ de managers-clefs

Concernant les managers-clés participant à la direction d'UTI GROUP. et des filiales du Groupe, les conséquences pourraient être plus importantes, mais le développement d'outil de gestion performant, ajouté à la forte implication de la Direction générale parisienne et enfin la mise en œuvre de l'harmonisation économique et sociale dans la gestion des filiales neutralisent fortement ce risque.

21.7 Risque technologique

Intervenant dans de grands comptes, les technologies utilisées par UTIGROUP sont régulièrement réactualisées.

21.8 Risque lié à la croissance

La croissance est particulièrement mesurée et adaptée à la croissance du marché. Aucun risque est identifié.

21.9 Conséquences et risques environnementaux / Activités polluantes ou à risque

Compte tenu de la nature même de l'activité de la Société UTI GROUP. et de chacune de ses filiales, aucune politique environnementale n'a été mise en place ou poursuivie.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour les risques de pollution.

21.10 Engagements en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités

L'âge de nos collaborateurs est précisé au point 2.1.2. La proportion de femmes au sein de nos équipes est de 27 % au 31/12/2019 contre 25 % au 31/12/2018.

| Effectif au : | 31/12/2019 | % | 31/12/2018 | % |
|---------------|------------|------|------------|------|
| Hommes | 160 | 73% | 192 | 75% |
| Femmes | 60 | 27% | 65 | 25% |
| TOTAL | 220 | 100% | 257 | 100% |

La société veille au respect de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes, et privilégie l'emploi et l'insertion des personnes handicapées.

Un décret d'application n° 2018-1265 du 9 août 2017 précise les modalités du nouveau dispositif : la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) qui remplace le rapport dit « RSE » (annexe 2) relatant les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable, de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

21.11 Risque lié à l'affacturage

Le Groupe confie la quasi-totalité de son chiffre d'affaires TTC à une société d'affacturage et compte tenu de la qualité de ses Clients (grands comptes), de la rotation du poste client, du suivi mis en place au sein du Groupe et de la transparence établie avec la société d'affacturage, la probabilité d'une dénonciation à l'initiative de la société d'affacturage est considérée comme nulle.

21.12 Risque Actions

La Société, dans un souci de minimiser ses risques financiers, ne détient aucun instrument financier à l'exception de ses propres titres dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions et des titres en capital de ses filiales.

La Société détient 61.077 actions en propres. A chaque clôture, les titres sont valorisés au cours moyen du dernier mois et la différence est comptabilisée en provision pour dépréciation. Le risque maximal est limité à la valeur actuelle du stock soit moins de 12 K€.

La constitution de ce portefeuille provient d'une position à contre-tendance du marché destinée à améliorer la liquidité du titre.

Le risque sur les titres UTI GROUP. est négligeable.

21.13 Assurances et couverture de risques

Le Groupe a souscrit auprès de HISCOX une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités, une assurance « Métiers de l'informatique», ainsi qu'une multirisques professionnelle auprès de HISCOX.

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET/OU RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

 Plafond de garantie année d'assurance 2.500.000 euros par sinistre et par

Incluant les sous-plafonds suivants :

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : 2.500.000 euros par sinistre et par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE D'EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

o Plafond de garantie

8.000.000 euros par sinistre

Incluant les sous-plafonds suivants :

| - | Dommages matériels et immatériels consécutifs | 1.500.000 euros par sinistre |
|---|--|---------------------------------------|
| - | Dommages immatériels non consécutifs | 500.000 euros par sinistre |
| - | Intoxications alimentaires | 800.000 euros par sinistre |
| - | Maladie professionnelles et/ou faute inexcusable | 1.500.000 euros par année d'assurance |
| - | Atteintes accidentelles à l'environnement | 800.000 euros par sinistre |
| - | Vol par préposés | 30.000 euros par sinistre |

Coût de l'Assurance

L'ensemble des garanties énoncées ci-dessus a représenté en 2019 pour UTIGROUP une prime annuelle de 18 148 €.

ASSURANCE MULTIRISQUES : les bâtiments et dommages matériels sont assurés

ASSURANCE FLOTTE:

Le parc de véhicules du groupe fait l'objet d'un contrat « flotte automobile », permettant ainsi de bénéficier des meilleures conditions financières auprès de la Compagnie MMA. A compter du 1^{er} janvier 2020, GROUPAMA assure désormais la flotte automobiles.

La perte d'exploitation n'est pas garantie car UTI GROUP réalisant plus de 80 % de son chiffre d'affaires en assistance technique et fonctionnelle, un sinistre dans ses bureaux n'occasionnerait pratiquement pas de perturbation dans l'exploitation, de son fonds de commerce, quant à l'activité « Produits » elle peut être déplacée très rapidement comme l'activité clé en mains où les développements peuvent très bien se faire à partir des plateformes des Clients.

Il n'y a pas de risque assuré en interne.

21.14 Risque fiscal

En 2011, la société UTI Group avait fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008 et 2009.

A l'issue d'une procédure contentieuse, la société a obtenu le dégrèvement total des amendes et a donc repris en 2018 la provision de 1,1M€ devenue sans objet.

Au 31 décembre 2019, la totalité du redressement (montant des droits) a déjà été réglée mais la société conteste toujours une partie du redressement (110 k€) devant la juridiction administrative.

21.15 Subvention

Néant

21.16 Litiges

Il existe à ce jour 7 litiges étant précisé que suivant l'appréciation de nos conseils et en fonction du niveau du risque encouru, ceux-ci font soit l'objet d'une information dans les comptes sociaux et consolidés, soit d'une provision pour risque.

Prud'hommes provisionnés à la clôture de l'exercice 2019 pour 516 K€ pour le groupe, contre 505 K€ en 2018.

Sur les 2 litiges, deux litiges prud'homaux représentent 74% de la provision au 31/12/2019.

21.17 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence

Néant

22 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

22.1 Le Dispositif de contrôle interne

Le Contrôle interne est l'organisation des processus, des procédures et des contrôles encadrés par la Direction générale et relayée par l'ensemble de l'entreprise, ayant pour finalité d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs stratégiques sont bien atteints

Le dispositif de contrôle interne au sein du Groupe UTI GROUP est identique au sein de la société-mère comme dans les filiales. Il repose sur un ensemble d'éléments permettant de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne suivants :

- Mise en œuvre effective et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois, réglementations et directives internes en vigueur.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Ce dispositif repose sur des directives élaborées, sur la responsabilisation des directions en charge des activités, la collégialité dans le processus de prise de décisions, et la séparation des fonctions d'exécution et de contrôle.

Le groupe de direction est animé, par le Président Directeur Général, deux Directeurs Généraux Délégués, et de la Directrice Administrative et Financière.

Le groupe de direction se réunit régulièrement une fois par mois et dès que nécessaire.

Il constitue un organe de décisions pour les questions importantes dans le domaine financier ou par leur aspect stratégique et/ou transversal, en droite ligne avec la politique élaborée et proposée par la société LAW INFORMATIQUE.

22.2 Ressources et services affectés au contrôle interne et à la gestion des risques

La gestion des risques opérationnels, commerciaux financiers et comptables repose sur la Direction Générale.

Les séquences de pilotage hebdomadaires, mensuelles et annuelles décrites dans les paragraphes ci-dessous sont l'occasion d'un recensement des risques rencontrés par la société UTI GROUP. et/ou ses filiales.

Ces informations et alertes sont ensuite directement gérées par la Direction Générale de chaque entité concernée.

Par ailleurs, le Groupe s'est doté de professionnels externes qui conseillent et assistent la Direction Générale dans ses prises de décision.

La nature des principaux facteurs de risque du Groupe est détaillée dans le rapport de gestion.

22.3 Activités de contrôle / Evaluation du contrôle interne

Les activités de contrôle sont principalement dévolues à la Direction Générale lorsque les procédures de gestion et de suivi sont assurées par une direction ou un comité opérationnel.

22.3.1 Le comité commercial : Gestion et suivi des activités d'assistance technique et d'intégration de systèmes

Un comité commercial se réunit chaque semaine et chaque mois en présence du Président Directeur Général, des Directeur Généraux Délégués, des Directeurs de Business Unit et des ingénieurs commerciaux.

L'objectif du comité commercial est, dans le respect de la politique du groupe définie par la société animatrice du Groupe :

D'agréger une vision globale de l'activité commerciale des sociétés du Groupe, D'affiner la stratégie d'attaque du marché en révisant, si besoin les priorités associées, De définir toute intervention particulière à mener en y associant les acteurs concernés, D'analyser les évolutions du marché en tendance.

22.3.2 Le comité de recrutement

Il se compose du Directeur Général Délégué et des recruteurs.

L'objectif du comité de recrutement est d'ajuster la politique de recrutement conformément aux directives de la société animatrice du Groupe.

22.3.3 Comité de crédit

Un comité de crédit se réunit chaque semaine au siège de Levallois Perret. Il est composé de la direction générale, de la direction administrative et financière et de la personne chargée du suivi des impayés.

L'objectif du comité est le suivi des opérations enregistrées chez le « Factor », le suivi des impayés et les moyens et actions à mettre en œuvre pour recouvrer les créances en retard.

22.3.4 Gestion et suivi de l'endettement et de la trésorerie du Groupe

Le service Comptabilité-Finance du Groupe centralisé chez UTI GROUP. est composé d'une directrice administrative et financière assistée d'une équipe de 2 collaborateurs sur Levallois Perret avec une grande polyvalence.

Le département finance suit quotidiennement la trésorerie permettant une mise à jour régulière des prévisions de trésorerie.

La synthèse de ces informations financières fait l'objet d'une analyse entre le prévisionnel et le réalisé qui est mis à la disposition de la direction générale sur un serveur sécurisé.

La Société, dans le souci de minimiser ses risques financiers, ne détient aucun instrument financier à l'exception de ses propres titres, dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat, et des titres en capital de ses filiales.

22.3.5 Traitement comptable des comptes sociaux

La comptabilité générale de la société – et de des filiales est tenue à partir d'un Logiciel de la Société CEGID pour l'ensemble du Groupe, cet outil donnant une garantie en matière de sécurité.

Le traitement de l'information comptable est quotidien, et divisé en 3 pôles : Achats / Fournisseurs / Imputation / Règlements / Pointage Ventes / Subrogation / Imputation / Encaissements / Pointage / Relance Trésorerie / Rapprochements bancaires / Mise à jour Prévisionnel

22.3.6 Gestion et traitement de la paie

Le service paie collecte l'ensemble des éléments variables.

Ces informations sont contrôlées, exploitées puis traitées au sein du logiciel SAGE pour l'établissement de la paie.

Dans un souci de sécurisation et de simplification des traitements comptables, les notes de frais des collaborateurs sont réglées avec 1 mois de décalage sur la paie.

Le service paie produit mensuellement les états des charges sociales en s'assurant de la mise à jour des paramètres sociaux.

Le responsable de la paie justifie de manière permanente la totalité des soldes des comptes sociaux de même qu'il assure la gestion des congés payés et des RTT de chaque collaborateur.

La paie de l'ensemble du Groupe est tenue selon les mêmes principes au siège à Levallois Perret.

22.3.7 Traitement comptable des comptes consolidés

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par le service comptable du siège social. Les comptes consolidés sont établis suivant le Référentiel IFRS.

22.3.8 Gestion des opérations de développement

Les projets d'acquisition d'actifs retenus par la société animatrice du Groupe sont systématiquement analysés au sein d'un Comité d'acquisition.

Composé du Président Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués, de la Directrice Administrative et Financière; ce Comité décide des modalités de mise en œuvre de ces opérations, de leur analyse et nomme un responsable de projet.

Une fois les conditions juridiques, financières, techniques et commerciales de ces opérations arrêtées, ce comité valide la stratégie de valorisation, les hypothèses retenues et le prix qui sera éventuellement proposé sous réserve d'un examen plus approfondi et de la décision du Groupe de direction.

Les sociétés du Groupe ont recours à l'assistance d'experts externes (avocats, fiscalistes, auditeurs, conseils,..) le cas échéant.

22.4 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La clarté de l'information financière et la pertinence des méthodes comptables font l'objet de la surveillance exercée par le Groupe de Direction. L'élaboration des comptes sociaux et consolidés est assurée par la Direction Administrative et Financière sous la supervision de la Direction Générale.

Le processus d'élaboration des comptes consolidés est conforme à la réglementation en vigueur.

Les comptes du Groupe font l'objet d'un audit annuel et d'une revue semestrielle par les Commissaires aux comptes du Groupe.

22.5 Prévention de la fraude

L'ensemble des dispositions de contrôle opérationnel de l'activité et des engagements des sociétés du Groupe constitue les éléments centraux de prévention de la fraude.

22.6 Certification ISO 9001: 2015

Depuis 2006, le groupe est certifié ISO 9001 : 2000 par l'AFAQ. En 2009 le renouvellement de cette certification a été obtenu version 2008 de la norme. A chaque renouvellement le certificat est accordé pour une période de trois ans, et est contrôlé chaque année par un audit.

En décembre 2016, nous avons obtenu la certification version 2015 de la norme, nous sommes désormais certifiés ISO 9001 : 2015.

Depuis octobre 2018, la cinquième période triennale a commencé.

Cette démarche qualité fiabilise nos procédures et renforce le contrôle interne de l'entreprise.

22.7 Pistes d'amélioration

La Société est en veille sur les systèmes et outils susceptibles d'apporter une amélioration dans la gestion, par les différents comités, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place.

23. COMPTES CLIENTS ET FOURNISSEURS PAR ANTERIORITE

Ventilation des soldes fournisseurs au 31/12/2019 et clients au 31/12/2019 (factures reçues et émises non réglées) dont le terme est échu (pour UTI GROUP.) :

| Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D. 441-4) | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--------------|---------------|---|---------------------|---------------|------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------------|---------|
| | Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | | | |
| (En euros) | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | TOTAL | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | TOTAL |
| | | | | | (A) Tran | ches de r | etard de p | aiement | | | | |
| Nombre de factures concernées | 110 | 6 | 6 | 3 | 74 | 89 | 324 | 49 | 15 | 6 | 62 | 132 |
| Montant total TTC des factures concernées | 507 305 | 63 577 | 74 605 | 73 829 | 558 085 | 770 095 | 3 392 637 | 481 886 | 140 167 | 69 986 | -106 460 | 585 578 |
| % du montant total des achats TTC de l'exercice | 7,0% | 0,9% | 1,0% | 1,0% | 7,7% | 10,6% | | | | | | |
| % du Chiffre d'affaires de l'exercice TTC | | | | | | | 14,4% | 2,0% | 0,6% | 0,3% | -0,5% | 2,5% |
| | (B) Factures du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | |
| Nombre des factures exclues | Aucune Aucune | | | | | | | | | | | |
| Montant total des factures exclues | Aucune Aucune | | | | | | | | | | | |
| | (C) Délais de paiement de référence utilisés | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements | - Délais contractuels : 60 jours - Délais légaux : 60 jours | | | | | Délais contra | ctuels : 60 jour aux : 60 jours | rs . | | | | |

24. CONVENTIONS DITES « REGLEMENTEES »

Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre, d'une part, et selon le cas le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, de la Société UTI GROUP et, d'autre part, l'une des sociétés dont la Société UTI GROUP. possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, se présentent comme suit :

Convention de comptes courants : Monsieur Christian AUMARD, Président Directeur Général, a mis à disposition de la société UTI GROUP., des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 1 065 K€ au 31 décembre 2019 contre 1 089 K€ au 31 décembre 2018. Suivant cette convention, les avances sont rémunérées au taux maximum fiscalement déductible de l'année concernée et ont donné lieu en 2019 au versement d'intérêts en faveur de Monsieur Christian AUMARD de 12 735 euros.

Convention de domiciliation : la société UTI GROUP. a conclu le 1^{er} septembre 2003 avec la société LAW INFORMATIQUE une convention de domiciliation à titre gratuit.

Convention d'intégration fiscale : le Groupe a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2003. A cet effet, une convention a été conclue le 11 décembre 2003 entre UTI GROUP., UTI GROUP RHONE ALPES et UTI GROUP EST. Cette convention a été renouvelée en janvier 2008, en janvier 2013 puis en janvier 2018 et se poursuit par tacite reconduction.

Convention d'animation intervenue entre la société LAW INFORMATIQUE (société animatrice) et les sociétés UTI GROUP., UTI GROUP EST, UTI GROUP RHONE ALPES: La société LAW INFORMATIQUE fourni auxdites sociétés des prestations d'animation, de conseil et d'assistance en matière de politique commerciale, de marketing, de développement, de croissance externe, de contrôle interne, de recrutement du personnel cadre et dirigeant ainsi que dans le domaine

juridique, fiscal et comptable. Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 entre les sociétés LAW INFORMATIQUE et UTI GROUP. Puis, le 1^{er} janvier 2013, les sociétés UTI GROUP EST et UTI GROUP RHONE ALPES ont adhéré à cette convention. L'avenant du 2 janvier 2018 a modifié les termes de rémunération de cette convention.

Aucune convention nouvelle conclues par la Société au cours de l'exercice 2019.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L 225-39 al 2 du code de commerce, le Conseil d'administration évalue préalablement à leur conclusion puis les revoit chaque année toutes les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales afin de s'assurer qu'elles remplissent bien ces conditions. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation. Il est précisé qu'à la date d'élaboration du présent rapport, aucune convention de ce type n'existe au sein de la société UTI GROUP. Ia liant à l'une des personnes visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions légales concernant le rapport de gestion du Conseil sur l'exercice clos et notamment l'article R.225-102 du Code de commerce, nous joignons en annexe au présent rapport le tableau des résultats des cinq derniers exercices de la Société.

Nous vous joignons également en annexe, conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise sur la composition du conseil d'administration et la représentation équilibrée des hommes et des femmes, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société durant l'exercice.

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-5 et L225-100 al. 7 du Code de commerce, est joint au présent rapport, le tableau des délégations de compétence et de pouvoirs en matière d'augmentation de capital au 31 décembre 2019 (annexe 1) et depuis le 1^{er} janvier 2020 (annexe 2).

Enfin, il est également joint en annexe 3, la Déclaration de performance Extra-Financière (DPEF) sur les conséquences sociales et environnementales et les engagements sociétaux.

Le Conseil d'Administration

UTI GROUP

Annexe 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2019

Article L.225-100 al. 7 du Code de commerce

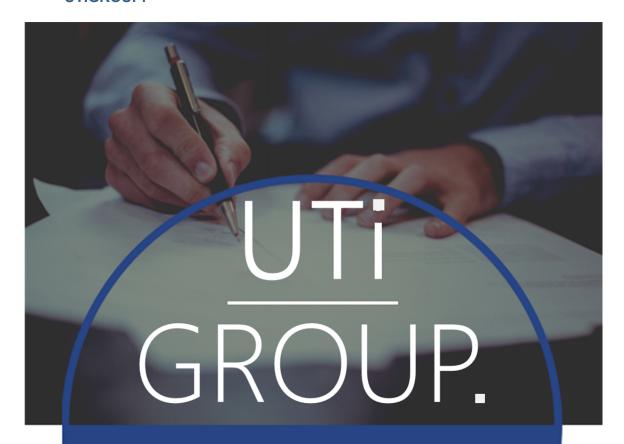
| Date de la délégation | Nature de la délégation | Modalités de la délégation | Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2019 | Durée de la délégation |
|--------------------------|--|---|--|--------------------------------------|
| 3 novembre 2015 | Attribution d'options de souscription d'actions nouvelles de la Société au personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans la limite d'un nombre total d'actions ne pouvant excéder 3 % du capital social | consentie. Aucune option ne pourra être | -Conseil d'administration Du 3 novembre 2015 pour 400.000 options | 38 mois soit jusqu'au 2 janvier 2019 |

UTI GROUP

Annexe 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2020

| Date de la délégation | Nature de la délégation | Modalités de la délégation | Exercice de la délégation | Expiration de la délégation |
|-----------------------|---|--|--|---|
| 15 janvier 2020 | Pouvoir au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre total d'action ne pouvant excéder 3 % du capital social totalement dilué à la date de leur attribution par le Conseil d'administration au profit des membres du personnel salarié et les dirigeants de la Société, et éventuellement des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L 225-180 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires | Il appartient au Conseil d'administration: D'arrêter la liste des salariés et mandataires sociaux bénéficiaires, De fixer les conditions dans lesquelles les options seront souscrites et les quantités d'actions sur lesquelles elles porteront, D'établir éventuellement des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, De décider des conditions dans lesquelles (i) le prix et/ou le nombre d'actions à souscrire pourront être ajustés dans les divers cas prévus à l'article L 225-181 du Code de commerce et (ii), le cas échéant, l'exercice des options pourra être suspendu. De constater la ou les augmentations de capital résultant de la levée des options, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités, modifier les statuts en conséquence. Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours de clôture constatés de l'action sur le marché EURONEXT PARIS lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie. | arrêté le plan d'options de souscription d'actions UTI GROUP. FEVRIER 2020 et a attribué 200.000 options donnant droit à la souscription de 200.000 actions nouvelles au profit d'une salariée de la | 38 mois à compter du 15 janvier 2020 soit le 14 mars 2023 |

Annexe 3: DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE (DPEF) SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET LES ENGAGEMENTS SOCIETAUX



Déclaration de Performance extra-Financière

DPEF 2019



Ce rapport fait office de COP auprès de l'UNGC.

Révision du modèle : RO3.

Message du président

En 2019, notre groupe a poursuivi sa démarche et les engagements des années précédentes.

Cette action d'amélioration continue est une force de notre entreprise. Elle nous permet de confirmer, voire dépasser les engagements pris dans le domaine de la responsabilité sociétale d'UTIGROUP.

Cette démarche concrète s'est traduite par la confirmation de notre certification ISO9001 et une évaluation remarquable de notre politique en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Ce document vous en présente les principales caractéristiques.

Christian AUMARD
Président-Directeur Général

1. UTIgroup. – Ressources et création de valeurs

1.1. Notre démarche – lignes directrices

Initiée il y a près de 20 ans, le caractère « volontariste » de notre démarche se concrétise par nos engagements notamment en matière d'égalité et de non-discrimination.

Elle est bâtie sur 2 axes : nos collaborateurs et nos clients.

Elle a pour cadre:

- Le pacte mondial des Nations Unies,
- La réglementation relative aux entreprises,
- Les principes liés aux droits de l'Homme,
- La déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux.

Pour la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, l'évaluation effectuée par ecoVadis se réfère notamment à l'ISO26000 et au GRI.



1.2. Nos Engagements

Déclaration de soutien aux principe du pacte mondial de l'ONU

Je suis heureux de réaffirmer dans ce document le renouvellement de l'engagement d' UTigroup à respecter, soutenir et appliquer les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous exprimons ainsi notre volonté de faire progresser ces principes dans notre sphère d'influence et continuer à les intégrer dans la stratégie de notre groupe, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Toutes ces dernières années, l'ensemble des actions menées en matière d'organisation, de développement durable et de la responsabilité sociétale de l'entreprise, prouve l'importance que nous accordons à ces sujets.

Nous poursuivrons également nos actions en direction de nos partenaires et clients afin de progresser dans les domaines concernés par le Pacte Mondial.

Christian AUMARD Président Directeur Général

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail OIT [HR6 et HR7].

UTiGROUP. respecte, soutient et applique les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. UTIGROUP. applique et demande également à ses fournisseurs de respecter, dans notre collaboration avec nos clients ou intervenants, les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Ces dispositions sont :

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collectives,
- Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
- Elimination du travail forcé ou obligatoire,
- Abolition effective du travail des enfants,
- Qualité des relations sociales.

Ces éléments ont été consignés dans le Code de déontologie Commercial et le Code de conduite des Fournisseurs.

Enfin, l'activité d' UTIGROUP. est régie par la législation française qui impose le respect de ces principes. Le groupe n'est donc pas concerné, par le travail forcé et obligatoire, ni par le travail des enfants. Aucune mesure, autre que l'affirmation de nos principes au travers des Codes cités cidessus, n'a donc été prise pour éliminer et abolir ce type de travail.

1.3. Nos valeurs

1.4.

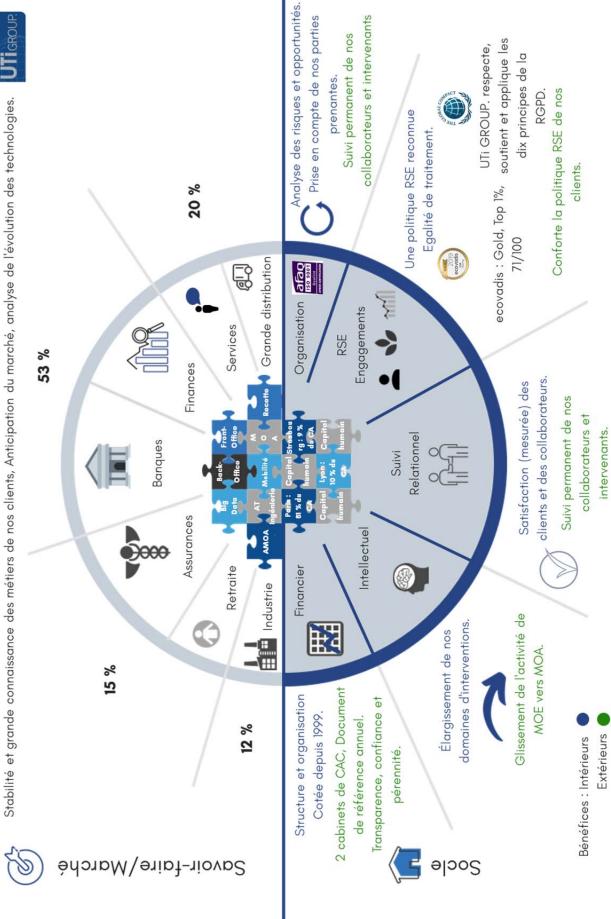
les fondements de notre organisation.



1.5. Notre modèle de création de valeurs

Notre modèle d'affaires se veut synthétique.





Quelques chiffres

. Paris 78% CA 167 pers. <u>Strasbourg</u> Satisfaction Collab. 80/100 Clients 78/100

000 0000 00000

.

............

Satisfaction

11% CA 27 pers. Satisfaction Collab. 83/100

11% CA

.

00000 0.0

Clients 82/100



00000

> Satisfaction Lyon Colla**b. 81/100** Clients 9/100 26 pers.

0.0

.

.

Nos ressources Collab. 84/100 Dir & Adm 23 Commerciaux 9 Consultants 188

Eff. Moyen 248 27,3% Femmes / H. 44,2 ans Age moyen 6,5 ans Ancienneté

.

Notre activité

Assistance technique & fonctionnelle 96,8%

Acteur de référence auprès des grands donneurs d'ordres, UTIgroup, déploie son savoir-faire sur le marché très concurrentiel du service et du conseil en informatique.

Le document de référence et le rapport RSE, respectivement depuis 2002 et 2013, décrivent notre modèle d'affaire et notamment l'intégration de notre démarche RSE au sein de nos activités.

Ces documents sont publics et permettent la compréhension de la stratégie de l'entreprise, ses métiers, risques et enjeux.

| _ | | |
|---|------|-----|
| ы | ossa | ıre |

FRONT Le Front-Office désigne la partie frontale de l'entreprise, visible par les utilisateurs et en contact direct avec elle. Back Office à l'inverse désigne l'ensemble des parties du système d'information auxquelles l'utilisateur final n'a pas accès. **BACK**

Il s'agit donc de tous les processus internes à l'entreprise.

Traitement en masse de données et Intelligence Artificielle au sein des process de demain (Big Data & IA) DATA MOA La maîtrise d'ouvrage

MOE La maîtrise d'œuvr

2. Analyse des risques et politiques

Risques et enjeux prioritaires

Deux fois par année, la direction de l'entreprise se réunit lors d'une revue complète de notre organisation et de nos démarches Qualité, Sécurité et RSE.

Cette revue permet d'identifier les risques et opportunités en lien avec nos parties prenantes, et ainsi d'influer sur le modèle économique du groupe.

A cette occasion, la direction du groupe fixe les objectifs et priorités pour le semestre à venir.

Le document de référence recense annuellement les risques identifiés par l'entreprise.

UTIGROUP. souhaite développer la diversité et l'égalité professionnelle. Une démarche de labélisation diversité et égalitè femme / homme a été initialisée au dernier trimestre 2019.

UTIGROUP. a défini 15 actions suivants 4 axes stratégiques :

Economie & Ethique

- Développement d'une offre de service responsable et innovante.
- Garantir une éthique et une gouvernance transparente.

Environnement

- Maintenir notre gestion responsable des déchets.
- Promouvoir la dématérialisation des documents et échanges.

Sociétal

- Egalité des traitements
- Garantir les bonnes pratiques dans l'achat de sous-traitance.

Nous n'avons pas d'objectifs identifiés pour toutes nos politiques

Social

- Proposer un cadre sain, flexible et innovant à nos collaborateurs :
 - Santé et sécurité,

- Dialogue social,
- Gestion efficace des missions.

• Promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'employabilité de nos équipes :

- Actions de lutte contre les discriminations, promotion de la diversité et mesures des personnes handicapées,
- Garantir l'adéquation entre nos compétences et les besoins de nos clients,

• Renforcer nos équipes et conserver notre savoir-faire :

- Assurer l'attractivité du recrutement,
- Lutter contre le turnover,
- Conserver nos talents via une politique d'évolution de carrière.
- Capitaliser notre savoir-faire en interne.



2.1. Maitrise des risques économiques et éthiques

Développement d'une offre de service responsable et innovante.

Enjeu

Dans un marché en permanente évolution technologique et structurelle, UTIGROUP., afin de préserver son avenir et celui des familles de ses collaborateurs, se doit d'être vigilante envers les demandes et besoins techniques et fonctionnels de ses clients.

En ces temps de grands changements, la réactivité qui a toujours représentée l'ADN de l'entreprise est particuliérement mise à l'épreuve pour le développement de nouvelles offres de service.

Politique

UTIGROUP. veut être proche de ses clients. Afin de répondre à cet enjeux, la Direction Générale a créé en son sein un groupe de travail dont l'objectif est l'analyse du marché et la conception d'une offre de service innovante.

Ce travail a entrainé la refonte de la Direction des Opération des entités du groupe. Il impacte également les plans de recrutement et de formation.

Actions mises en œuvre

- Réorganisation de la Direction des Opérations Paris,
- Analyse des appels d'offres, tri et affectation pour traitement.
 Orientation du recrutement en fonction de notre analyse du marché.
- Orientation prévilégiée des demandes clients vers nos ressources internes.
- Actualisation de notre communication destinée à nos clients et candidats avec mise en avant des atouts et objectifs d'UTIGROUP.:
 - o Refonte du site web,
 - Documentations.

Remarques

Le resserement du marché constaté au dernier trimestre 2019 a fortement réduit la performance de certains de nos indicateurs.





Garantir une éthique et une gouvernance transparente.

Enjeu

UTIGROUP. est une sociète cotée en bourse, certifiée ISO9001 et signataire du pacte mondial de l'ONU. UTIGROUP. mene sa demarche RSE depuis de nombreuses années. UTIGROUP. a une volonté de transparence vis-à-vis de ses parties prenantes.

Politique

Sous l'impulsion de la Direction Générale, l'ensemble des démarches Qualité, RSE et transparence financière ont été intégrées dans le modèle de gestion de l'entreprise depuis l'origine du groupe et plus particulièrement lors de l'obtention de notre certification ISO9001.

Ces thèmes sont abordés et révisés lors des 2 revues semestrielles par la Direction du groupe. Les aspects financiers sont contrôlés par 2 cabinets de Commissaires au comptes.

L'objectif de cette démarche est le maintien de notre certification ISO9001 et de notre évaluation ecoVadis.

Bien qu'étant sous les seuils d'obligation, en application de sa politique de transparence, UTIgroup. publie de manière volontaire sa Déclaration de Performance Extra_Financière.

Actions mises en œuvre

- Pour une meilleure visibilité de ses politiques et engagement, UTIGROUP. les a rassemblés en un seul receuil pour en faciliter la diffusion.
- UTIGROUP. s'est organisé pour éviter le délit de marchandage et le prêt de main d'œuvre illicite.
- UTIGROUP. s'est organisé et outillé pour répondre aux exigences :
 - o RGPD et nommé un DPO,
 - o Ethique et nommé un référent.
- le responsable de compte représente l'autorité hiérarchique du salarié d'UTIGROUP. le temps de la mission.
- un suivi régulier et obligatoire des salariés et clients permet de collecter ses éventuelles demandes ou doléances et de vérifier le respect des consignes (notamment sécurité).
- Le document formalisant les suivis collecte les informations de mesure de la satisfaction des collaborateurs et clients.
- Les codes de conduite des fournisseurs et de déontologie commerciale traduisent la vigilance UTIGROUP.



- Engagement de la Direction Générale,
- Code de déontologie commercial,
- Code de conduite des fournisseurs,
- Politique environnementale,
- Pratique de travail et Droits de l'homme,
- Politique d'approvisionnent durable,
- Politique de protection et confidentialité des données,
- Politique de confidentialité,
- Charte d'utilisation des ressources informatiques,

..

Indicateurs clé

Nombre de sollicitations

2018 2019

1

RGPD 17

Ethique

Certification ISO9001:2015 Jusqu'au 23 octobre 2021





71/100 Evaluation ecoVadis 2019

2.2. Maitrise des risques sociaux

Proposer un cadre sain, flexible et innovant à nos collaborateurs

Garantir la santé et la sécurité

Résultats

Les absences 2019, hors congés légaux, représente 3362 jours dont 885 jours de congés maternité, paternité et congés parentaux,

Alors qu'en 2018, il représentait **4644** jours pour un effectif moyen de 268 personnes.

Pour 2019, le groupe décompte <u>3</u> <u>accidents</u> du travail reconnu par la CPAM, soit <u>41 jours</u> d'absence [LA7]

Indicateur clé

Il n'est pas possible de définir un objectif sur ce type d'indicateur.



Absences par personne Jours 2019 2018 2017 % 218j 13,6 16,9 12,7

Le métier qu'exerce UTiGROUP. n'expose pas les salariés à des risques engendrant des maladies professionnelles.

Enjeu

Bien que n'exerçant pas d'activité à haut risque, UTiGROUP. est conscient que la santé et la sécurité au travail sont des éléments importants de la gestion des ressources humaines afin d'avoir une activité pérenne.

Politique

La Direction Générale se veut attentive à la santé et la sécurité de ses salariés. La conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle est une des valeurs d'UTiGROUP.

Les procédures régissant les missions de nos consultants rappellent, à tous, l'obligation du respect des consignes de sécurité.

La Direction Qualité et RSE est chargée de communiquer sur ce thème.

Actions mises en œuvre

Le siège d' UTIGROUP. est équipé de 2 défibrilateurs et à ce jour, 10 collaborateurs sont titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail et ont été formés à l'utilisation des extincteurs.

Un plan de prévention des risques psychosociaux est établi et révisé annuellement. Il est validé par le CSE, diffusé et annexé au DUER.

L'ordre de mission de nos consultants en mission sur site client précise, entre autre, l'obligation de prendre connaissance et d'appliquer les consignes de sécurité du site d'intervention.

Organisation de manifestations (course, jeux ..) avec la participation de collaborateurs et clients dont les scores étaient convertis en don par l'entreprise au profit d'une association. Cette année le bénéficiaire a été l'Institut Rafael (Maison de l'après cancer).

Télétravail : consultation, étude, moyens, charte.

Dés 2016, UTiGROUP. s'est organisé pour répondre à un éventuel besoin de télétravail tant pour ses clients que pour ses besoins propres.

Le 14 avril 2016, La Direction propose la mise en place d'une possibilité de télétravail au Comité d'Entreprise qui l'approuve par un vote à l'unanimité.

Ce choix a été pris en compte dans la définition de notre nouvel outil de gestion mis en oeuve début 2017.

Le 1^{er} décembre 2019, la direction du groupe a complété ce dispositif en signant la « charte du télétravail ».

La qualité du dialogue social.

Enjeu

Pour garantir l'équilibre entre les attentes de ses collaborateurs et les contraintes de l'entreprise, UTigroup. adopte un dialogue social de qualité permettant d'instaurer un climat apaisé.

Politique

UTIGROUP. applique systématiquement les accords collectifs de sa branche professionnelle et notamment la convention collective du SYNTEC.

La Direction Générale d'UTIGROUP. dialogue avec les instances représentatives du personnel, comme le Comité Social et Economique, dans le cadre des procédures de représentation dictées par la législation.

Afin d'améliorer notre communication à destination des salariés, les différents bulletins d'information ont été regroupés en une seule lettre d'information trimestrielle.

Actions mises en œuvre

En complément des Accords sur les 35h et la participation signés il y a plusieurs années :

Procédures d'information

Le personnel d' UTigroup. est informé via plusieurs vecteurs :

- o Le nouveau site institutionnel d' UTigroup.
 - Il est accessible au public.
- o Le portail d'entreprise

Accessible aux salariés, Il présente notamment les documents d'entreprise, les communiqués et les différents rappels et alertes les concernants.

o La lettre d'information Qualité et RSE

Ce bulletin d'information parait cinq fois par an. Il aborde des thèmes liés à notre certification ISO 9001, notre démarche RSE et les actions RH ou recrutement.

o Manifestations conviviale

Ces manifestations sont des vecteurs d'échange d'information et de cohésion de l'ensemble des salariés. Leur forme est diverse, réunion, afterwork, actions associatives ...

o Les instances représentatives du personnel

Le dialogue social est un de leurs rôles.



Garantir une gestion efficace des missions

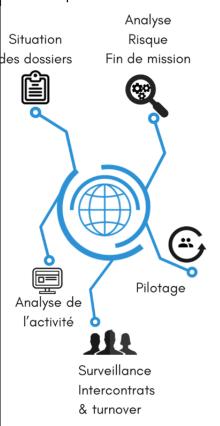
Enjeu

Ne pas **anticiper les fins de mission** est un facteur favorisant les **périodes « inter-contrats »** et le **turnover** des collaborateurs.

Le manque de vision à court terme ne permet pas l'optimisation des

affectations de nos consultants, avec pour conséquence une **perte de chiffre d'affaires.**

Un manque de rigueur dans le suivi des missions est un vrai risque de rupture du lien avec le client.



Politique

Notre objectif est d'avoir une vision fine de l'activité à moyen terme de nos collaborateurs.

La Direction Générale d'UTIGROUP. a mis en place une organisation basée sur les Directeurs d'unités commerciales afin d'identifier les fins de mission potentielles.

L'évaluation régulière de ces risques, permet l'anticipation des retours de nos salariés, de préparer et mieux gérer les périodes d'intercontrat qui pour nombre de nos collaborateurs peuvent être une phase difficile à vivre.

La relation et le contact régulier avec le client sont des atouts que

les suivis de mission prévus dans nos procédures entretiennent. Elles permettent ainsi le renforcement du lien avec nos donneurs d'ordre.

Nous ne présentons pas d'indicateur spécifique à ce risque. Par contre des indicateurs associés à d'autres risques sont pertinents comme par exemple : le taux de turnover,

le taux d'intercontrat ...

Actions mises en œuvre

- Fourniture hebdomadaire aux managers, par mail, de la situation des suivis de mission clients et collaborateurs
- Analyse des risques de fin de mission est effectuée chaque semaine lors de la réunion Commerciale.
 - Tableaux de bord mensuel d'analyse de l'activité.
 - o Surveillance des taux d'intercontrat et de turnover.

Promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'employabilité de nos équipes

Actions visant à lutter contre les discriminations, promouvoir les diversités et mesures en faveurs des personnes handicapées

Enjeu

L'évolution des technologies des clients est un facteur de complication du recrutement des nouveaux collaborateurs et source de coûts de formation. D'autre part, la mutation réglementaire en matière sociétale ainsi que les démarches RSE des grands comptes, nous imposent une veille et une mise en application de grands principes sociétaux.

Politique

Initiée il y a près de 20 ans, le caractère « volontariste » de notre démarche se concrétise par nos engagements en matière d'égalité et de non-discrimination.

L'axe principal de cette politique est le collaborateur.

Cette attitude, traduite dans les processus de notre S.M.Q intégrant notre vision RSE, doit avoir une meilleure visibilité et faire l'objet d'une communication plus importante.

Actions mises en œuvre

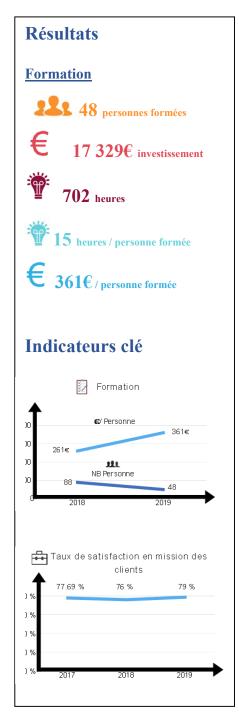
- Lancement au dernier trimestre 2019 du projet de double labelisation Diversité et Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
- Affichage de notre politique par l'intégration dans nos offres de recrutement de logos en faveur de la diversité et du handicap.
- Suivi des indicateurs lors des revues semestrielles de la direction de l'entreprise,
- Mise en œuvre d'une cellule d'écoute et d'un référent éthique,
- Intégration des moyens de suivi des alertes ethiques.
- Communication via la lettre d'information.



| Indicateurs clé | | | | | | |
|--|--------------------|--------------------|--|--|--|--|
| Embauches | 2019 | <u>2018</u> | | | | |
| + de 50 ans | 7 11,9% | 22 25,9% | | | | |
| Salariés + de 50 ans Au 31/12/2019 | 80 37,6% | 76 42,9% | | | | |
| Nationalités | 21 | 21 | | | | |
| Nationalités à l'embauche | 10 | 13 | | | | |
| Handicapés | 7 3,14% | 11 3,89% | | | | |
| Tx. Femmes | 60 26,7% | 65 25,3% | | | | |



Garantir l'adéquation entre nos compétences et les besoins de nos clients



Enjeu

Œuvrant dans un secteur d'activité en permanente mutation technologique et dans des domaines métiers souvent très spécifiques, une société de conseil et de services en informatiques se valorise par la somme des compétences de ses personnels. Il est donc vital que les collaborateurs maintiennent leurs compétences à jour, en adéquation avec les besoins des clients et des tendances du marché.

Politique

La Direction Générale d'UTigroup. s'engage à maintenir voire accroitre la formation de ses équipes.

UTigroup. à la volonté d'accompagner le développement du savoir-faire de ses collaborateurs tout au long de leurs carrières, en produisant des supports de formation sur ses métiers, la Qualité et la RSE.

Cette culture de partage et d'échange de connaissance permet d'instiller l'esprit groupe recherché.

UTigroup. réserve dans les locaux de ses différents sites, des salles et matériels dédiés à cette mission de formation.

Ces actions sont complétées dans la mesure du possible par l'obtention de certifications.

En 2020, la satisfaction clients doit rester supérieure à 75%.

Actions mises en œuvre

Analyse des appels d'offre par technologies.

Collecte des besoins clients lors des visites commerciales et des suivis de mission clients.

Collecte des demandes des collaborateurs lors des suivis de mission, entretiens annuels et professionnels.

Mise à profit des périodes d'intercontrat pour former les collaborateurs disponibles et rédiger des supports métiers mis à la disposition de nos consultants.

Renforcer nos équipes et conserver notre savoir-faire

Assurer l'attractivité du recrutement

Enjeu

Recruter des femmes et des hommes capables de **renforcer les compétences de notre Groupe** est un enjeu primordial. La croissance d'UTiGROUP. ne peut s'effectuer que si les objectifs en matière de recrutement sont tenus. Devant la tension du marché sur nos métiers et pour atteindre nos objectifs en matière de recrutement, nous renforçons notre attractivité pour inciter de nouveaux talents à nous rejoindre.

Politique

En adéquation avec sa politique de développement, le Groupe se fixe un nombre annuel important de postes à pourvoir.

Ces recrutements ont plusieurs buts, conforter le développement du groupe, et compenser les départs de collaborateurs.

L'objectif des recruteurs est de confirmer la politique d'intégration de nos nouveaux collaborateurs, d'améliorer le taux de présence de ces collaborateurs à la fin de la période d'essai et de réduire le taux de désistement avant intégration des candidats en les évaluant mieux.

Actions mises en œuvre

Accueil personalisé des nouveaux salariés.

Parcours d'intégration.

Accompagnement et suivi pendant la période d'essai.

Plus de renouvellement systématique de la période d'essai.

Affectation rapide en mission.

Résultats 2019



Nombre d'embauches (*)

Groupe 59 Paris 43 RhA 9 Est 7

Plan de recrutement

 Paris
 139

 RhA
 15

 Est
 15

(*)

Indicateurs clés



Analyse

Réalisation du plan 35% Présents FPE (**) 71%



Taux de prolongation des périodes d'essai (*)

 2019
 2018

 Groupe
 37,3%
 38%

 Paris
 18,6%
 17,3%

 RhA
 88,9%
 73,6%

 Est
 85,7%
 69,2%

Lutter contre le turnover

Résultats 2019



Taux de turnover

obj.2021 **20** 2019 2018 2017 **32,3 34,5 35**

59 Embauches

12 Licenciements dont 1 inapte



+0,67%
Evolution de la rémunération des consultants

Indicateurs clé

L'objectif 2021 pour UTiGROUP. est d'atteindre 350 salariés

L'effectif moyen 2019 est de 248.

Consultants



Enjeu

UTIGROUP. intervient dans un secteur d'activité particulièrement marqué par le turnover. Ce turnover a un **impact sur la croissance** du groupe notamment via le coût du recrutement et le frein à la progression de nos effectifs.

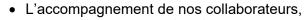
Politique

La politique de fidélisation des collaborateurs, amorcée en 2017,

a pour but la baisse du turnover et l'augmentation des effectifs.

Elle est bâtie suivant 2 axes :

• Le recrutement doit permettre une qualification approfondie des profils des candidats et une meilleure intégration des jeunes embauchés.



avec dans tous les cas, la tenue systématique des entretiens annuels et professionnels et l'élaboration d'un plan de carrière.

Malgré une conjoncture défavorable, UTigroup. se fixe comme objectif de baisser le taux de turnover à 20% en 2021 complété par un taux de satisfaction des consultants de 80%.

Actions mises en œuvre

- Suivi de mission.
- Enquête de satisfaction,
- · Entretiens périodiques,
- Communication,
- Avantages sociaux tels que :
 - Cartes ou tickets restaurant,
 - o Participation aux frais de transport en commun,
 - o Mutuelle et Régime de prévoyance.

Conserver nos talents via une politique d'évolution de carrière

Enjeu

La fidélisation de nos collaborateurs opérationnels est un enjeu capital pour UTiGROUP. et l'accroissement de nos effectifs.

Il permet également la conservation de la connaissance dans l'entreprise.

Politique

Le respect de la réglementation, pour la tenue des entretiens annuelles et professionnels, complété des suivis de nos collaborateurs en mission nous permet de collecter les aspirations et projets de nos salariés.

Notre service « Ressources Humaines » fédère ces actions et les transmet à la Direction Générale pour décision.

L'enquête annuelle de satisfaction complète ce dispositif. Elle mesure la satisfaction de l'ensemble des salariés du groupe depuis 2006. L'objectif est de maintenir le taux de satisfaction des salariés du groupe au-delà de 80%.

Actions mises en œuvre

Bilans de période d'essai

Consultations du personnel – enquêtes : nous mesurons la satisfaction des collaborateurs tout au long de sa mission chez le client et via une enquête de satisfaction annuelle pour l'ensemble du personnel.

Gestion carrière : Dans notre démarche, nous portons une attention particulière à l'intégration et au suivi de nos collaborateurs. Des rencontres et des points réguliers sont organisés à travers différents entretiens.

Les entretiens de suivi mission : réalisés pour l'ensemble des opérationnels. Ils permettent de faire le bilan des activités pendant la période écoulée, d'apprécier les points forts et les points à améliorer et de définir des objectifs d'action pour la période à venir.

Les entretiens individuels : [LA12] L'entretien annuel, une fois par an et l'entretien professionnel une fois tous les deux ans, permettent de faire le point sur les résultats obtenus, de définir les objectifs pour l'année à venir et de l'évolution de carrière.

Résultats



Taux de réalisation des entretiens des consultants en %

2019 2018

Annuels **85 98,3** Professionnels **90 92.7**

Indicateurs clé de performance

2019



Le mode de diffusion de l'enquête 2019 a évolué et le taux de réponse est très supérieure aux années précédentes



Capitaliser notre savoir-faire en interne



Focus 2019

- Avec 16 S/T de moins au 31 décembre, le but 2019 d'une diminution de 10 sous-traitants a été dépassé.
- Le taux de turnover S/T est de 81,8%.
- L'effectif moyen des S/T en 2019 est de 41,5.
- Avec 15 ,8%, l'objectif 2021 de 15% de soustraitants dans l'effectif technique est proche.

Indicateurs clé

Nombre S/T

<u>2019 2018 2017</u>

Au 31/12

Pers. **36 52 65** Sté **54 46 33**

Nb jours par intervenants S/T

2019 2018 2017 145 145,5 126

Enjeu

Jusqu'en 2016, le nombre de sous-traitants dans les effectifs opérationnels était important. Nous avons également constaté un appauvrissement de notre fond de commerce dû à la concurrence déloyale de certains sous-traitants qui ont contracté en direct avec nos clients sans respecter la clause de non concurrence présente dans nos contrats.

D'autre part, le coût de recrutement d'un collaborateur externe est le même que celui de nos salariés.

De plus, le turnover des collaborateurs externes est très supérieur à celui de nos collaborateurs internes et la marge réduite.

Et enfin, UTigroup. ne capitalise pas la connaissance en interne.

Politique

Depuis 2017, UTIGROUP. privilégie le placement de ses collaborateurs internes et limite le recours à la sous-traitance. Le plan UTI 2021 intègre l'objectif de 15% maximun de soustraitant dans son effectif technique. Cette action est complétée d'une négociation systématique des prix d'achat, d'une concentration du volume de la sous-traitance sur un nombre restreint d'intervenants. La Direction Générale est particulièrement attentive à la mise en œuvre de cette politique qui est évaluée mensuellement et discutées lors des revues semestrielles.

Actions mises en œuvre

Mise en œuvre d'une politique de diminution et d'une meilleure qualification de la sous-traitance.

Encouragement des recruteurs à privilégier l'embauche de salariés.

La négociation systématique des prix d'achat par un service dédié, a permis d'améliorer sensiblement la marge.

Incitation des commerciaux à appliquer la nouvelle politique du groupe en matière de sous-traitance.



2.3. Maitrise des risques environnementaux

Maintenir notre gestion responsable des déchets.

Enjeu

UTIGROUP. n'a pas d'activité industrielle, le groupe ne fabrique pas de produit physique. Par contre UTIGROUP. est bien conscient que ses activités de services et commerciales ont un impact sur l'environnement.

Politique

UTIGROUP. s'engage à respecter la législation en matière d'environnement, mesurer son impact en terme d'énergie, consommables ou papier et d'améliorer ses performances environnementales par la mise en œuvre de pratiques visant à maîtriser sa consommation de ressources naturelles.

UTIGROUP. n'est qu'un maillon dans la vie des matières consommées et des matériels utilisés et ne peut agir que dans le recvolage du papier et des D3E.

L'objectif annuel est de maintenir voire baisser le ratio Papier acheté / Papier recyclé et de poursuivre la baisse de notre consommation d'énergie.

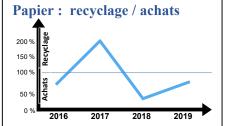
Actions mises en œuvre

- Recyclage du papier,
- Recyclage des cartouches de toner,
- Recyclage des matériels informatique,
- Suivi de la consommation d'énergie (électricité)
- Sur ses sites UTigroup. communique, à destination de ses collaborateurs, par voie d'affichage ou diffusion de bulletin, sur les actions simples à adopter comme par exemple [EN26]:
 - Limitation des impressions papier, privilégier les échanges internes de documents par mail,
 - Impression recto-verso pour limiter la consommation de papier,
 - Extinction des lumières, des équipements électriques, etc. dans les lieux inoccupés pendant une certaine période (Soir, midi, réunion..).
- Diffusion de fiches de bonnes pratiques aux collaborateurs via le portail d'entreprise.

Résultats Recyclage du papier Groupe 888 kg Paris 604 kg RhA 204 kg Est 80 kg Consommation électrique

Paris 143 102 KWh RhA 12 757 KWh Est 2 955 KWh

Indicateurs clé



Solde en faveur des achats 2019 : 163 kg

185 000 180 000 175 000 165 000 165 000 165 000



Promouvoir la dématérialisation des documents et échanges.

Indicateurs clés

Factures dématérialisées/papier 3,6% sur un objectif de 60% en 2021.

Bulletins de paie dématérialisés 100% depuis mars 2019 pour le groupe

(hors solde de tout compte).

Enjeu

Utilisation des moyens techniques du groupe pour réduire l'utilisation du papier et améliorer la vitesse d'échange de nos données et informations.

Politique

Le plan UTI 2021 prévoit la systématisation de la dématérialisation des documents dès que cela est possible.

Ce projet est piloté par la 'Direction des Systèmes d'Information' et la 'Direction Qualité et RSE'.

Notre action est basée sur la dématérialisation des documents émis :

- Bulletins de paie,
- Propositions commerciales,
- Ordres de mission,
- Factures,
- Supports électroniques pour notre communication et les enquêtes.

Actions mises en œuvre

- Déploiement en 2017/2018 de notre nouvel outil de gestion.
- Extension du champ d'application de notre ERP de gestion.
- Envoi de nos offres sous forme électronique.
- Dématérialisation des factures. Nécessite une campagne de communication auprès de nos clients, c'est un élément du plan UTI 2021.
- Diffusion via notre ERP de gestion au format pdf : des ordres de mission, des bulletins de paie. (hors solde de tout compte), de nos bulletins d'information.
- Archivage au format électronique des dossiers clients et de mission dans notre logiciel de gestion.



2.4. Maitrise des risques sociétaux

Egalité de traitement

Enjeu

La diversité a de multiples facettes comme le genre, l'âge, le handicap ou l'origine. La gouvernance de l'entreprise doit les intégrées toutes.

Politique

L'activité d'UTigroup. est basée sur le savoir faire de ses collaborateurs. Les valeurs d'UTigroup. ne laisse place aucune forme de discrimination et ces dernières années, UTigroup. a communiqué sur ce thème, notamment envers ses commerciaux et recruteurs.

UTigroup. ne fait aucune discrimination tant au niveau de l'embauche que de l'attribution des postes.

Le groupe se fonde sur la compétence, la performance et l'expérience de chaque collaborateur.

UTigroup. s'engage à respecter les textes internationaux, européens et la législation Française en matière de discrimination.

Actions mises en œuvre

- Cette politique et les 25 critères qu'elle comporte ont fait l'objet d'une lettre d'information destinée aux salariès.
- Le service recrutement compléte ses offres d'emploi de logos comme « Réussir avec le handicap » ou « Prodiversité »

• Les rémunérations et leurs évolutions

- Les salaires sont toujours supérieurs ou égaux aux salaires légaux ou préconisés par la branche professionnelle.
- Les salariés de la société UTiGROUP.Paris bénéficient d'une participation sur les résultats conformément aux conditions de la loi en vigueur.
- En 2019, le salaire moyen dans le groupe a augmenté de 1.82% [EC1].

• Equité hommes / femmes [LA14]

Mise en place de l'index égalité Homme Femme.

Qui n'est pas au niveau que nous souhaiterions car en 2019, proportionnellement, plus de femmes ont été augmentées que les hommes.

L'analyse des salaires moyens montre que pour :

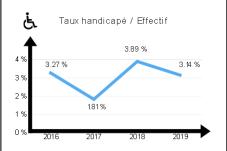
- les cadres : Le salaire moyen des femmes est de 9,12% supérieur à celui des hommes alors qu'il était déjà de 3,10% supérieur en 2018.
- les ETAM: Le salaire moyen des femmes est de 10,24% supérieur à celui des hommes contre 2,88% en 2018.

Résultats

21 nationalités dans nos effectifs et 10 dans les embauches

Aucun incident de discrimination n'a été recensé en 2019.

Indicateurs clé



Index égalité Homme/Femme : 73/100

Remarques:

Les métiers d' UTIGROUP. demandent une forte mobilité et ne facilitent pas l'emploi de personnels handicapés, hormis quelques postes en affectation interne.

UTIGROUP. considère en affinant les critères par l'expérience et le niveau de formation qu'il n'y a pas d'écart significatif entre les hommes et les femmes.



Garantir les bonnes pratiques dans l'achat de sous-traitance.

Publications



Indicateurs clés

Code de conduite des fournisseurs

Signataires: 100%

Satisfaction des collaborateurs sous-traitants en %

2019 2018 2017

84,1 79,7 79,4

Enjeu

Une part des consultants d'UTiGROUP. sont détachés d'autres sociétés de service ou des indépendants.

La formalisation de règles claires dans la relation entre UTigroup, et ses sous-traitants est primordiale.

Politique

UTigroup. préfère développer un partenariat avec ses soustraitants.

Le groupe privilégie la transparence, ainsi les règles de cette collaboration sont définies dès le début de la relation.

Notre politique actuelle tend vers une concentration de nos sous-traitants en favorisant nos partenaires de longue date partageant nos valeurs et engagements.

Un sous-traitant se doit d'appliquer nos codes de conduite et de déontologie et d'adhérer à notre démarche Qualité et RSE.

Un sous-traitant en mission pour UTigroup. est géré de la même manière qu'un consultant salarié.

Le suivi de cette politique est permanent notamment lors des réunions commerciales et recrutement puis mesuré mensuellement et discuté lors des revues semestrielles.

Actions mises en œuvre

UTigroup. a publié des codes de déontologie commerciale et de conduite des fournisseurs.

Le code de conduite des fournisseurs, annexé au contrat de sous-traitance est signé par 100% des fournisseurs. Il complète le code de déontologie commercial et intègre des clauses sur les exigences en matière d'environnement, de travail et de droits de l'homme

UTigroup, suit ses sous-traitants de la même manière que ses collaborateurs.



La satisfaction des sous-traitants est mesurée comme nos collaborateurs internes.

Les sociétés de sous-traitance sont évaluées annuellement.



3. Complément sur les thèmes obligatoires

Evasion fiscale, ce thème n'est pas ressorti de l'analyse des risques de cette année.

UTiGROUP est une société de droit français qui respecte la législation et les obligations liées aux entreprises cotées, dans ce cadre ses comptes sont contrôlés et certifiés par deux cabinets de commissaires aux comptes indépendant.

Informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit.

L'activité et les services produits par UTiGROUP. n'entrainent pas de conséquence notable sur le changement climatique.

Informations relatives à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

UTiGROUP. ne concoit pas de biens physiques. Nous ne pouvons concevoir le recyclage des services que nous vendons. UTiGROUP. n'est qu'un maillon dans la vie des matières consommées et des matériels utilisés. UTiGROUP. n'intervient que dans le recyclage du papier et des D3E.

L'activité d'UTiGROUP n'a aucune conséquence en qui concerne l'alimentation et le bien-être animal.

Informations relatives aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés.

Depuis 1999, UTiGROUP. a signé notamment des accords sur les 35h et la participation. Ils régissent toujours les relations entre UTiGROUP. et ses salariés.

Affirmer notre politique de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale

Thème développé dans la DPEF 2018 page 11.

Dans un contexte réglementaire en évolution constante, UTiGROUP. démontre sa capacité à être une entreprise responsable. La conformité aux lois et règlements est une exigence qui ne souffre aucune exception ni arrangement.

4. Informations

Vérification du rapport par un organisme tiers.

Cabinet de Saint Front

3, rue brindejonc des moulinais 31500 TOULOUSE Tél 05 61 24 74 40

Pour en savoir plus



Benoit.aumard@uti-group.com

68 rue de Villiers 92300 LEVALLOIS-PERRET Tél 01 41 49 05 10

9.4 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT ACREDITE COFRAC SUR LE DPEF D'UTIGROUP.



Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

UTI GROUP 68, Rue des Villiers, 92532 Levallois-Perret

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires.

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - O Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des indicateurs clés de performance au regard des principaux risques et politiques présentés;
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes¹.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et pour une sélection d'autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants¹, nous avons mis en œuvre :

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Nombre de salariés
- Pourcentage de sous-traitants
- Taux de turn-over
- Taux de personnes en situations de handicap
- Embauches de + de 50 ans
- Salariés de + de 50 ans
- Nationalités
- Nationalités à l'embauche
- Taux de femmes
- Heures / personnes formées
- Euros investis par personnes formées
- Taux de satisfaction mission
- Réalisation du plan
- Présents FPE
- Taux de satisfaction mission des collaborateurs
- Satisfaction de l'ensemble des salariés du groupe
- Nombre S/T
- Nb Jours par intervenants S/T
- Index égalité Homme/Femmes
- Satisfaction des collaborateurs sous-traitants

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Evaluation EcoVadis 2019
- Réunion CSE

Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent 67% à 100% des données sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre mars et avril 2020 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines. Nous avons mené 2 entretiens avec 2 personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous attirons l'attention du lecteur sur la remarque concernant la conformité au paragraphe « Analyse des risques ».

Fait à Toulouse, le 10 avril 2020,

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SAS CABINET DE SAINT FRONT

> Pauline de Saint Front Directrice associée

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

Les informations sur les flux de trésorerie et les capitaux se trouvent dans les paragraphes 20 INFORMATIONS FINANCIERES et 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les disponibilités consolidées sont respectivement de :

| Disponibilités nettes | en K€ |
|-----------------------|-------|
| au 31/12/2017 | 355 |
| au 31/12/2018 | 961 |
| au 31/12/2019 | -84 |

La définition de la Trésorerie retenue pour ce tableau correspond au montant figurant en Trésorerie et équivalent de Trésorerie diminué des découverts bancaires :

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement comprend des dettes financières à court terme et à long terme (hors découverts bancaires) (cf. Note 11 des comptes consolidés) et les comptes courants d'associés (Cf. Note12 des comptes consolidés).

Ces disponibilités sont en K euros.

10.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (NORMES IFRS)

| Flux de trésorerie en milliers d'euros | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------|------------|
| A- FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE | | |
| Capacité d'autofinancement | | |
| Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires) | -1 041 | 215 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant) | 1 077 | -79 |
| Charges et produits calculés liés aux stock options | 0 | 0 |
| Plus ou moins values de cession | -59 | -96 |
| Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur | 1 | 14 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier | -21 | 54 |
| Coût de l'endettement financier net | 63 | 76 |
| Charge d'impôt (y compris les impôts différés) | 313 | 293 |
| capacité d'autofinancement avant couût de l'endettement financier net et impôt | 354 | 423 |
| Impôts versés | -289 | -234 |
| Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages du personnel) | -1 606 | 1 106 |
| FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE | -1 540 | 1 295 |
| | | |
| B -FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| Décaissements liés aux acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles | -101 | -408 |
| Encaissements liés aux cessions des immobilisations corporelles et incorporelles | 84 | 110 |
| Encaissements liés aux cessions des immobilisations financières | 13 | 16 |
| Variation des prêts et avances consentis | | |
| Incidence de variation de périmètre | | |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS | -4 | -282 |
| | | |
| C- FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT | | |
| Sommes reçues des actionnaires lors de l'augmentation de capital | 54 | 0 |
| - versées par les minoritaires des sociétés intégrées | | |
| Rachats et reventes d'actions propres | 0 | 0 |
| Sommes reçues des actionnaires en compte courant | 450 | 200 |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts | 586 | 322 |
| Remboursements d'emprunts (y compris les contrats d location financement) | -750 | -318 |
| Intérêts financiers nets versés (y compris les contrats de location financement) | -63 | -76 |
| Autres flux liés aux opérations de financement | | |
| - Variation des créances d'affacturage non garanties | 222 | -535 |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT | 499 | -407 |
| | | |
| D - INCIDENCE VARIATIONS DES COURS DES DEVISES | | |
| FLUX NET DE TRESORERIE | -1 045 | 606 |
| | 1 | |
| Trésorerie au 1er janvier | 961 | -346 |
| Reclassement des créances d'affacturage non garanties en 2017 | 0 | 701 |
| Trésorerie au 1er janvier 2018 corrigée | 961 | 355 |
| | | |
| Flux nets de l' exercice | -1 045 | 606 |
| Trésorerie à fin de période | -84 | 961 |

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCE

11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le groupe n'a pas d'effectif exclusivement dédié à la recherche et au développement. Seule l'activité d'éditeur, mineure dans le groupe, nécessite de tels investissements humains. De ce fait, les dépenses R&D au sein du groupe, présentées en charges de la période, ne représentent qu'une part non significative du chiffre d'affaires.

11.2 BREVETS, MARQUES ET LICENCES

Le nom Union Technologies Informatique a été déposé auprès de l'INPI, tout comme l'a été le sigle UTIGROUP.

UTIGROUP. a également déposé à son nom les marques de produits dont elle est l'éditeur. Edi-one

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 COMMUNIQUE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2019

Communiqué de presse

Paris le 14 février 2020



Chiffre d'affaires annuel 2019 : 23,50 M€

UTI GROUP, Entreprise de Services du Numérique (ESN) dédiée au conseil et à l'intégration des nouvelles technologies au sein des grandes entreprises, publie son chiffre d'affaires annuel consolidé au 31 décembre 2019 permettant de faire ressortir les éléments comparatifs suivants :

| En millions d'euros | 31/12/2019 | 31/12/2018 | Variation |
|---------------------|--------------|--------------|-----------|
| Premier Semestre | 12,52 | 13,67 | -8,4% |
| Deuxième Semestre | 10,98 | 13,63 | -19,4% |
| TOTAL | <u>23,50</u> | <u>27,30</u> | -13,9% |

Selon l'information sectorielle retenue dans les comptes consolidés, le chiffre d'affaires consolidé se décompose ainsi :

| | | 2019 | | 2018 | | |
|-----------------------|---------------------|-----------------------|--------------|---------------------|----------------------|--------------|
| En millions d'euros | Premier Semestre | Deuxième Semestre* | Total * | Premier Semestre | Deuxième Semestre | Total |
| UTI GROUP | 10,39 | 9,00 | 19,39 | 11,38 | 11,17 | 22,55 |
| UTI GROUP Rhône Alpes | 0,98 | 0,92 | 1,90 | 1,12 | 1,23 | 2,35 |
| UTI GROUP Est | 1,14 | 1,06 | 2,20 | 1,17 | 1,23 | 2,40 |
| TOTAL | <u>12,52</u> | <u>10,98</u> | <u>23,50</u> | <u>13,67</u> | <u>13,63</u> | <u>27,30</u> |

^{(*):} Non Audités

Au second semestre 2019, le chiffre d'affaires d'UTI GROUP s'établit à 10,98 M€ contre 13,63 M€ au deuxième semestre 2018. A l'issue de l'exercice 2019, le Groupe enregistre ainsi un chiffre d'affaires consolidé de 23,50 M€, en retrait de 13,9 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2018.

Réalisant plus des deux tiers de son activité auprès des grands groupes de la banque et de l'assurance, UTI GROUP est impacté par les contraintes de plus en plus fortes auxquelles font face ces acteurs. Dans un contexte de taux bas qui fait pression sur les revenus du secteur, ces grands groupes ont engagé en 2019 des plans d'économies majeurs et réduit massivement les investissements IT dans leurs back offices. Ces réductions ont été particulièrement marquées au 4^{ème} trimestre 2019.

Perspectives 2020

En parallèle des plans d'économies qu'ils opèrent sur leurs back office, les grands acteurs du secteur banque / assurance accélèrent fortement la modernisation de leurs systèmes d'information et le déploiement de nouvelles technologies agiles au sein de leurs front offices pour répondre aux défis d'un environnement de plus en plus réglementé, de la digitalisation et de l'optimisation de l'expérience client.

Pour UTI GROUP, qui a renouvelé cette année ses principaux agréments auprès des grands acteurs du secteur bancaire, cette accélération constitue une belle opportunité d'accompagner ses clients dans leurs transformations. Le Groupe va ainsi accélérer le recrutement de nouveaux talents pour accompagner la mutation technologique au sein des front offices mais aussi poursuivre le désengagement de son activité de sous-traitance pour faire face aux réductions drastiques opérées par ses clients dans les backoffices.

En 2020, UTI GROUP prévoit ainsi de réaliser un chiffre d'affaires stable par rapport à celui de l'exercice 2019 en compensant la baisse de son activité de sous-traitance en back-office par une hausse de son activité de front-office. A plus long terme, la mutation opérée depuis plus d'un an par le Groupe lui permettra de profiter pleinement du redémarrage des investissements de l'IT.

Prochaine publication: Résultats annuels 2019 – 31 mars 2020

A propos d'UTI Group ...

Cotée sur le Compartiment C d'EURONEXT Paris, UTI Group est une Entreprise de Services du Numérique (ESN), spécialisée dans l'intégration des nouvelles technologies au cœur des systèmes d'information des grandes entreprises. Elle exerce également une activité d'édition et de distribution de progiciels.

Code ISIN: FR0000074197

Pour plus d'informations, vous pouvez en faire la demande au siège social de la société, 68 rue de Villiers 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX ou bien consulter le site web : www.uti-group.com.

De plus, le Document de référence pour l'année 2018 a été déposé à l'AMF le 30/04/2019 sous le numéro D.19-0454 est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-France.org) ainsi que sur le site de UTI GROUP (http://www.uti-group.com)

Contacts:

Christian AUMARD

Président Directeur Général Tél. : 01 41 49 05 10

Christian.aumard@uti-group.com

Samuel BEAUPAIN

Relations presse Portable : 06 88 48 48 02

samuel@edifice-communication.com

12.2 COMMUNIQUE SUR LES RESULTATS 2019

Communiqué de presse

Paris le 31 mars 2020



Résultats annuels 2019

UTI GROUP, Entreprise de Services du Numérique (ESN) dédiée au conseil et à l'intégration des nouvelles technologies au sein des grandes entreprises, publie ce jour ses comptes consolidés au 31 décembre 2019 permettant de faire ressortir les éléments comparatifs suivants :

| En K€ | 31/12/2019 (*) | 31/12/2018 |
|---|----------------|---------------|
| Chiffres d'affaires | 23 495 | 27 298 |
| Résultat opérationnel courant | 436 | 597 |
| En % du Chiffre d'Affaires | 1,90% | 2,20% |
| Autres charges et produits opérationnels non courants | -1 000 | 0 |
| Résultat opérationnel | -564 | 597 |
| Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financières | -63 | -76 |
| Charges d'impôts sur résultat | -313 | -293 |
| Résultat net part du groupe | -1 041 | 215 |
| Résultat par action (en €) | -0,117 | 0,024 |
| (*): En cours | de | certification |

Un chiffre d'affaires en recul de 14 %

A l'issue de l'exercice 2019, le Groupe réalise un chiffre d'affaires consolidé de 23,50 M€, en retrait de 13,93 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2018.

Sur l'ensemble de l'exercice, l'entité parisienne, qui représente 83% du chiffre d'affaires total du Groupe, réalise un chiffre d'affaires de 19,39 M€ contre 22,55 M€ un an plus tôt (-13,98%). L'activité des filiales implantées en province a suivi la même évolution passant de 4,75 M€ à 4,10 M€ (-13,71 %) par rapport à l'exercice précédent.

Une rentabilité opérationnelle courante stable

A l'issue de l'exercice 2019, le résultat opérationnel courant d'UTI GROUP s'établit à 436 K€ contre 597 K€ en 2018, faisant ressortir un taux de marge opérationnelle courante de 1,9% contre 2,2% un an plus tôt. Le résultat opérationnel du Groupe intègre une provision pour dépréciation du goodwill de 1 000 K€ et s'inscrit ainsi à -564 K€ contre 597 K€ l'an passé. Après prise en compte d'une charge d'impôt sur le résultat de -313 K€, le résultat net atteint -1 041 K€ au 31/12/2019 contre 215 K€ au 31/12/2018.

Situation financière

| En K€ | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|--------------|--------------|
| Dettes financières à long terme | 226 | 288 |
| Dettes de loyers à long terme (IFRS 16) | 2 561 | 0 |
| Dettes financières à court terme | 1 114 | 527 |
| Dettes de loyers à court terme (IFRS 16) | 335 | 226 |
| Dettes financières totales | <u>4 236</u> | <u>1 041</u> |
| Trésorerie active | -243 | -992 |
| Dettes financières nettes | <u>3 993</u> | 49 |
| Capitaux propres | 4 346 | 5 466 |
| Dettes financières nettes sur capitaux propres | <u>91,9%</u> | 0,9% |
| Dettes financières nettes (hors dettes sur loyer) sur capitaux propres | <u>25,2%</u> | <u>-3,2%</u> |

La dette financière totale d'UTI GROUP augmente de + 3 195 K€, en raison de :

- l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 qui impacte la dette à hauteur de 2 670 K€
- l'augmentation des autres dettes financières pour 525K€, en raison notamment d'une hausse des créances non garanties par le factor.

Les capitaux propres s'établissent à 4 346 K€ au 31 décembre 2019, contre 5 466 K€ un an plus tôt. Ainsi, le ratio d'endettement net (dettes financières nettes / capitaux propres), hors impact IFRS 16 augmente, passant de -3,2% à 25,2%.

Perspectives 2020

L'épidémie du COVID 19 rend difficile l'exercice de prospective pour 2020. Néanmoins, UTI GROUP maintient son objectif de réaliser, en 2020, un chiffre d'affaires stable.

Prochaine publication: Chiffre d'affaires du premier trimestre 2020 - 15 mai 2020

A propos d'UTI Group

Cotée sur le Compartiment C d'EURONEXT Paris, UTI Group est une Entreprise de Services du Numérique (ESN), spécialisée dans l'intégration des nouvelles technologies au cœur des systèmes d'information des grandes entreprises. Elle exerce également une activité d'édition et de distribution de progiciels.

Code ISIN: FR0000074197 – Titre éligible au PEA PME

Pour plus d'informations, vous pouvez en faire la demande au siège social de la société, 68 rue de Villiers 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX ou bien consulter le site web : www.uti-group.com.

De plus, le Document de référence pour l'année 2018 a été déposé à l'AMF le 30/04/2019 sous le numéro D.19-0454 est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-France.org) ainsi que sur le site de UTI GROUP (https://www.uti-group.com)

Contacts:

Christian AUMARD

Président Directeur Général Tél. : 01 41 49 05 10

Christian.aumard@uti-group.com

Samuel BEAUPAIN

Relations presse

Portable : 06 88 48 48 02

samuel@edifice-communication.com

13. PREVISIONS OU ESTIMATION DU BENEFICE

UTIGROUP. a fait le choix de ne pas inclure de prévisions dans son document d'enregistrement universel.

14. <u>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION</u> GENERALE

14.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UTIGROUP.

14.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE UTIGROUP.

| Nom et Prénom des Administrateurs en fonction | Date de première nomination comme administrateur | Date d'échéance du mandat | Fonction principale exercée dans la Société | Fonction principale exercée en dehors de la Société | Autres mandats et fonctions exercées dans toute autre société depuis les 5 dernières années | | | | |
|---|---|---------------------------------|--|---|---|--|--|--|---|
| Christian AUMARD | 17/04/1996 | 31/12/2020 | P.D.G | Néant | LAW INFORMATIQUE SAS (Président) UTIGROUP. Rhône-Alpes SAS (Président) | | | | |
| | | | | | | | | | UTIGROUP. Est SAS (Président) UTIGROUP. Luxembourg S.a.r.l (Gérant) |
| Jacqueline FOUET épouse AUMARD | 17/04/1996 | 31/12/2020 | D.G. Délégué et administrateur | Néant | LAW INFORMATIQUE SAS était D.G.D. et administrateur jusqu'au 25/06/2018, date de transformation de la société en SAS | | | | |
| Romain AUMARD | 03/11/2015 | 31/12/2021 | D.G. Délégué et Administrateur | Néant | LAW INFORMATIQUE SAS (D.G.D.) | | | | |
| Diane AUMARD épouse HASSANINE | 03/11/2015 | 31/12/2021 | Administrateur | Néant | | | | | |
| Benoit AUMARD | 03/11/2015 | 31/12/2021 | Administrateur | Néant | | | | | |

Il est ici précisé que par décision en date du 21 mai 2002 et consécutivement à la modification statutaire adoptée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2002, le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général sur la tête de Monsieur Christian AUMARD. Celui-ci a donc pris à compter de cette date, le titre de Président et Directeur Général.

Le Conseil d'administration ne comprend dans la période de référence d'administrateur indépendant, ni d'administrateur élu par les salariés.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société.

Aucun des administrateurs n'a été condamné pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années.

Aucune faillite, mise sous séquestre, ou liquidation n'a concerné un administrateur du groupe UTIGROUP. au cours des cinq dernières années.

Aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre un des administrateurs par des autorités statutaires ou réglementaires.

Aucun administrateur d'UTIGROUP. n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.2 DIRECTION DU GROUPE

14.2.1 UTIGROUP, EST

Société par actions simplifiée Président Directeur Général : Monsieur Christian AUMARD

14.2.2 UTIGROUP. RHONE ALPES

Société par actions simplifiée

Président Directeur général : Monsieur Christian AUMARD

14.2.3 UTIGROUP, LUXEMBOURG SARL

Gérant : Monsieur Christian AUMARD

14.2.4 CADRES DE DIRECTION

Madame Véronique MONCHABLON exerce depuis le 1^{er} janvier 2019 les fonctions de Directeur des Opérations des régions.

Madame Mireille MABARI ROLLAND exerce les fonctions de Directeur Administratif et Financier du groupe UTIGROUP.

14.3 PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS

Des plans d'options de souscription d'actions ont été mis en place au sein de la société UTIGROUP.

Les plans de souscription d'actions sont les suivants :

| INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT | Plan N°6 | Plan N°7 |
|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Date de l'assemblée | 03/11/2015 | 15/01/2020 |
| Date du conseil d'administration | 03/11/2015 | 06/02/2020 |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées le nombre pouvant être souscrites ou achetées par - les mandataires sociaux | 400 000 | 200 000 |
| - dix premiers attributaires salariés | 400 000 | 200 000 |
| Point de départ d'exercice des options Date d'expiration Prix de souscription ou d'achat | 03/12/2016 02/11/2020 0,54 € | 03/03/2021 05/02/2025 0,43 € |
| modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches) nombre d'actions souscrites au | | |
| 31/12/2019 | 300 000 | 0 |
| Options de souscription ou d'achat d'actions annulées dans l'exercice | 100 000 | 0 |
| Options de souscription ou d'achat d'actions restantes | 0 | 200 000 |

14.4 CONFLIT D'INTERETS AU SEIN DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Il n'y a pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une des personnes composant les organes d'administration et de direction générale et leurs intérêts privés et / ou d'autres devoirs.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES

Rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects, versés à chaque mandataire social

15.1.1 PRINCIPES GENERAUX

La détermination de la rémunération des dirigeants relève de la responsabilité du Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations. En l'état, la Société ne dispose pas de comité des rémunérations. Les rémunérations attribuées aux dirigeants le sont en leur qualité de Président Directeur Général ou de Directeur (trice) Général (e) Délégué (e).

Nous vous précisons que les mandataires sociaux ne perçoivent aucune partie variable en complément de leur rémunération, qu'ils n'ont reçu aucune prime sur l'exercice et qu'ils ne disposent pas de régime complémentaire de retraite spécifique.

Par ailleurs, la société UTIGROUP. ne verse pas de jetons de présence aux membres de son Conseil d'administration

Nous vous précisons également qu'il n'existe aucun engagement de quelque nature que ce soit, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, qui correspondraient à des éléments de rémunération, ou des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison – de la prise, - de la cessation, - ou du changement de ces fonctions, - ou postérieurement à celles-ci.

Par ailleurs, s'agissant du montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçu, durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées par UTIGROUP., il est ici précisé que Monsieur Christian AUMARD, Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD, et Monsieur Romain AUMARD n'ont perçu aucune rémunération de la part des filiales du Groupe.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun plan de stock-option.

Les mandataires sociaux des autres sociétés du groupe n'ont aucune rémunération versée par ces sociétés.

15.1.2 TABLEAUX DE PRESENTATION DES REMUNERATIONS

Selon les recommandations de l'AMF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé du 22/12/2008 et mise à jour du 17/12/2014 :

| Christian AUMARD | Au titre de l'exercice 2019 | Au titre de l'exercice 2018 | Au titre de l'exercice 2017 | Au titre de l'exercice 2016 | Au titre de l'exercice 2015 |
|---|-----------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| (En Euros) | LAW INFORMATIQUE | UTI GROUP & LAW INFORMATIQUE | UTI GROUP | LAW INFORMATIQUE | LAW INFORMATIQUE |
| Président Directeur Général | Dus et versés | Dus et versés | Dus et versés | Dus et versés | Dus et versés |
| - Rémunération fixe | 187 200 | 351 000 | 351 000 | 351 000 | 351 000 |
| - Rémunération variable | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Jetons de présence | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Avantage en nature | 12 695 | 11 983 | 7 650 | 0 | 0 |
| TOTAL | 199 895 | 362 983 | 358 650 | 351 000 | 351 000 |
| Salaires moyens | 47 009 | 46 174 | 45 417 | 45 307 | 45 259 |
| Salaires médians | 47 008 | 46 007 | 45 500 | 44 070 | 44 200 |
| Ratio Rémunération PDG / salaires moyens | 3,98 | 7,60 | 7,73 | 7,75 | 7,76 |
| Ratio Rémunération DGD / salaires médians | 3,98 | 7,63 | 7,71 | 7,96 | 7,94 |

| Jacqueline FOUET ép. AUMARD | Au titre de l'exercice 2019 | Au titre de l'exercice 2018 | Au titre de l'exercice 2017 | Au titre de l'exercice 2016 | Au titre de l'exercice 2015 |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| (En Euros) | UTI GROUP |
| Directrice Générale Déléguée | Dus et versés |
| - Rémunération fixe | 74 000 | 52 000 | 52 000 | 43 122 | 46 339 |
| - Rémunération variable | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Jetons de présence | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Avantage en nature | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 74 000 | 52 000 | 52 000 | 43 122 | 46 339 |
| Salaires moyens | 47 009 | 46 174 | 45 417 | 45 307 | 45 259 |
| Salaires médians | 47 008 | 46 007 | 45 500 | 44 070 | 44 200 |
| Ratio Rémunération PDG / salaires moyens | 1,57 | 1,13 | 1,14 | 0,95 | 1,02 |
| Ratio Rémunération DGD / salaires médians | 1,57 | 1,13 | 1,14 | 0,98 | 1,05 |

| Romain AUMARD | Au titre de l'exercice 2019 | Au titre de l'exercice 2018 | Au titre de l'exercice 2017 | Au titre de l'exercice 2016 | Au titre de l'exercice 2015 |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| (En Euros) | UTI GROUP |
| Directeur Général Délégué | Dus et versés |
| - Rémunération fixe | 91 000 | 77 582 | 68 500 | 16 236 | 0 |
| - Rémunération variable | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Jetons de présence | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Avantage en nature | 3 605 | 2 229 | 1 207 | 0 | 0 |
| TOTAL | 94 605 | 79 811 | 69 707 | 16 236 | 0 |
| Salaires moyens | 47 009 | 46 174 | 45 417 | 45 307 | 45 259 |
| Salaires médians | 47 008 | 46 007 | 45 500 | 44 070 | 44 200 |
| Ratio Rémunération DGD / salaires moyens | 1,94 | 1,68 | 1,51 | 0,36 | 0,00 |
| Ratio Rémunération DGD / salaires médians | 1,94 | 1,69 | 1,51 | 0,37 | 0,00 |

La société ne verse pas de jetons de présence aux mandataires sociaux dirigeants ou non dirigeants.

La société n'accorde pas d'option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux Il n'existe pas d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS D'ACTIONS

| Historique des attributions d'Options de souscription ou d'achats d'actions | | | | | | | | |
|---|------------|------------|------------|--|--|--|--|--|
| | Plan N°5 | Plan N°6 | Plan N°7 | | | | | |
| Date d'assemblée | 22/01/2008 | 03/11/2015 | 15/01/2020 | | | | | |
| Date du conseil d'administration | 29/02/2008 | 03/11/2015 | 06/02/2020 | | | | | |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées | 150 000 | 400 000 | 200 000 | | | | | |
| Dont le nombre pouvant être souscrites ou | | | | | | | | |
| achetées par les mandataires sociaux | 0 | 0 | 0 | | | | | |
| Christian AUMARD | 0 | 0 | 0 | | | | | |
| Jacqueline FOUET AUMARD | 0 | 0 | 0 | | | | | |
| Romain AUMARD | 0 | 0 | 0 | | | | | |
| Point de départ d'exercice des options | 01/03/2008 | 03/12/2016 | 06/03/2021 | | | | | |
| Date d'expiration | 28/02/2013 | 02/11/2020 | 05/02/2025 | | | | | |
| Prix de souscription ou d'achat | 1,04 € | 0,54 € | 0,43 € | | | | | |
| Modalités d'exercice | | | | | | | | |
| Nombre d'actions souscrites | 0 | 300 000 | 0 | | | | | |
| Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques | 150 000 | 100 000 | 0 | | | | | |
| Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice | 0 | 0 | 200 000 | | | | | |

Le plan n°5 n'a pas été utilisé au 28 février 2014, le plan N° 6 de 2015 s'est terminé au 31 décembre 2019.

En 2020, le plan N° 7 a été mis en place.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

| Dirigeants mandataires sociaux | Salariés Régime de retraite supplémentaire | | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction | | Indemnités relatives à une clause de non concurrence | | |
|--------------------------------|---|-----|-----|---|-----|--|-----|-----|
| | OUI | NON | OUI | NON | OUI | NON | OUI | NON |
| Christian AUMARD | O.U. | | | NON | | NON | | NON |
| Président Directeur général | OUI | | | | | | | |
| Date début du mandat | 20/05/2014 | | | | | | | |
| Date fin mandat | 31/12/2020 | | | | | | | |
| Jacqueline FOUET AUMARD | OUI | | | NON | | NON | | NON |
| Directrice Générale Déléguée | | | | | | | | |
| Date début du mandat | 20/05/2014 | | | | | | | |
| Date fin mandat | 31/12/2020 | | | | | | | |
| Romain AUMARD | OUI | | | NON | | NON | | NON |
| Directeur Général Délégué | | | | | | | | |
| Date début du mandat | 03/11/2015 | | | | | | | |
| Date fin mandat | 31/12/2021 | | | | | | | |

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

16.1.1 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A ce jour, aucun règlement intérieur ou code de déontologie n'a été adopté.

Aucune disposition n'a été prise quant à l'élaboration d'un règlement intérieur ou d'un code de déontologie pour organiser le fonctionnement du Conseil d'administration.

Les mandataires sociaux peuvent obtenir toute information nécessaire à l'exercice de leur mandat social auprès du Conseil d'administration.

16.1.2 EVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A ce jour, aucune mesure spécifique d'évaluation du Conseil d'administration n'a été mise en place.

16.1.3 REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, selon un calendrier communiqué régulièrement aux administrateurs pour les mois à venir (sauf urgence).

Voir 16-3 Rapport du Président du Conseil d'Administration qui détaille l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration.

| Nombre de Réunions du Conseil d'Administration | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|--|-------|-------|-------|
| Société UTIgroup. | 3 | 3 | 4 |

Il n'y a plus de réunions du conseil d'administration pour les filiales UTIgroup EST et UTIgroup Rhône Alpes depuis qu'elles ont été transformées en Société par Actions Simplifiée (SAS).

En tant que de besoin, il est recouru à des présentations commentées par le management et à des remises de documents complémentaires.

16.2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La situation critique de l'entreprise durant les années passées et les engagements personnels au travers des comptes courants d'associés des différents actionnaires significatifs de l'entreprise n'ont pas permis la cooptation d'administrateur indépendant compte tenu de la situation de risque auquel l'entreprise devait faire face. Cette situation devrait entraîner le maintien d'un conseil fortement impliqué par les enjeux financiers.

Lors de sa séance du 4 décembre 2008, les Membres du Conseil d'administration ont exprimé leur volonté de se référer au sein de la Société aux règles de gouvernement d'entreprise issues du code AFEP/MEDEF (disponibles sur le site Internet: www.medef.fr).

Il est toutefois précisé que la taille de la société UTIGROUP. ne justifie pas la mise en œuvre de certains Comités, comme notamment du Comité des rémunérations préconisé par ledit code.

Pour autant, dorénavant, le Conseil veillera à se référer lors de la détermination de la rémunération des dirigeants auxdites recommandations, sachant que les rémunérations des dirigeants d'UTIGROUP. et leur mode de fixation répondent d'ores et déjà à un grand nombre de ces recommandations, ceux-ci ne bénéficiant notamment pas d'options d'achat ou de souscription d'actions, de régimes de retraite supplémentaires spécifiques, de parachutes dorés en cas de départ voire de contrats de travail au sein de la Société.

16.3 PROCEDURES DE CONTROLES INTERNES

16.3.1 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (Article L.225-37 du Code de commerce)

1. <u>LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE</u> SOCIAL

1.1 DANS LA SOCIETE UTI GROUP

Monsieur Christian AUMARD, **Président du Conseil d'administration et Directeur Général**, né le 16 juillet 1952 à Montreuil (93100),

de nationalité française,

demeurant 36, Boulevard Maillot 92 200 Neuilly sur Seine.

Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD, **Directeur Général Délégué et administrateur**, née le 14 mai 1951 à Paris (75018),

de nationalité française,

demeurant 36, Boulevard Maillot 92 200 Neuilly sur Seine.

Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, administrateur,

Née le 12 mai 1979 à Beyrouth (Liban),

de nationalité française,

demeurant 65, Résidence Elysées 2 78170 La Celle Saint Cloud.

Monsieur Benoît AUMARD, administrateur,

Né le 12 avril 1981 à Paris 17°, de nationalité française, demeurant 128, Résidence Elysées 2 78170 La Celle Saint Cloud.

Monsieur Romain AUMARD, **administrateur et Directeur Général Délégué** Né le 26 mai 1984 à Paris 17°, de nationalité française, demeurant 68, Résidence Elysées 2 78170 La Celle Saint Cloud.

1.2 DANS LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE

Monsieur Christian AUMARD est également Président de la société LAW INFORMATIQUE, Président de la société UTIGROUP. RHONE ALPES, Président de la société UTIGROUP. EST, ainsi que gérant de la société UTIGROUP. Luxembourg S.A.R.L.

Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD était Directrice Générale Déléguée et administrateur de la société LAW INFORMATIQUE jusqu'au 25 juin 2018, date de transformation de la société Law Informatique en société par actions simplifiée.

Monsieur Romain AUMARD est Directeur Général de la société LAW INFORMATIQUE, de la société UTIGROUP. RHONE ALPES et de la société UTIGROUP. EST.

2. CONVENTIONS DITES REGLEMENTEES

Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre, d'une part, et selon le cas le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, de la Société UTI GROUP et, d'autre part, l'une des sociétés dont la Société UTI GROUP possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, se présentent comme suit :

- (i) Convention de comptes courants : Monsieur Christian AUMARD, Président Directeur Général, a mis à disposition de la société UTI Group, des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 1 065 K€ au 31 décembre 2019 contre 1 089 K€ au 31 décembre 2018. Suivant cette convention, les avances sont rémunérées au taux maximum fiscalement déductible de l'année concernée et ont donné lieu en 2019 au versement d'intérêts en faveur de Monsieur Christian AUMARD de 12 735 euros.
- (ii) Convention de domiciliation : la société UTI GROUP a conclu le 1^{er} septembre 2003 avec la société LAW INFORMATIQUE une convention de domiciliation à titre gratuit.
- (iii) Convention d'intégration fiscale : le Groupe a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2003. A cet effet, une convention a été conclue le 11 décembre 2003 entre UTIGROUP, UTIGROUP RHONE ALPES et UTIGROUP EST. Cette convention a été renouvelée en janvier 2008, en janvier 2013 puis en janvier 2018 et se poursuit par tacite reconduction.
- (iv) Convention d'animation intervenue entre la société LAW INFORMATIQUE (société animatrice) et les sociétés UTI GROUP., UTI GROUP EST, UTI GROUP RHONE ALPES: La société LAW INFORMATIQUE fourni auxdites sociétés des prestations d'animation, de conseil et d'assistance en matière de politique commerciale, de marketing, de développement, de croissance externe, de contrôle interne, de recrutement du personnel cadre et dirigeant ainsi que dans le domaine juridique, fiscal et comptable. Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 entre les sociétés LAW INFORMATIQUE et UTI GROUP. Puis, le 1^{er} janvier 2013, les sociétés

UTI GROUP EST et UTI GROUP RHONE ALPES ont adhéré à cette convention. L'avenant du 2 janvier 2018 a modifié les termes de rémunération de cette convention. La charge comptabilisée dans les comptes de la société UTI Group. s'élève à 424.762 euros hors taxes.

Aucune convention nouvelle conclues par la Société au cours de l'exercice 2019.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L 225-39 al 2 du code de commerce, le Conseil d'administration évalue préalablement à leur conclusion puis les revoit chaque année toutes les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales afin de s'assurer qu'elles remplissent bien ces conditions. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation. Il est précisé qu'à la date d'élaboration du présent rapport, aucune convention de ce type n'existe au sein de la société UTI GROUP la liant à l'une des personnes visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

3. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

| Date de la délégation | Nature de la délégation | Modalités de la délégation | | |
|-----------------------|----------------------------|---------------------------------|---------------------|------------|
| 03-nov-15 | Attribution | | Le Conseil | délégation |
| 03-1104-15 | d'options de | Le prix de souscription ne | d'administration | 02-janv-19 |
| | • | • | | |
| | souscription d'actions | pourra être inférieur à 80 % | du 04/11/2015, | |
| | | | usant de la | |
| | nouvelles de la | de la moyenne | faculté qui lui a | |
| | Société au | des cours de | été accordée par | |
| | personnel salarié | clôture constatés | l'assemblée | |
| | et aux | aux vingt séances | générale mixte a | |
| | mandataires | de Bourse | arrêté le plan et a | |
| | sociaux de la | précédant le jour | décidé d'attribuer | |
| | Société et des | où l'option est | 400 000 options | |
| | sociétés qui lui | consentie. | donnant droit à la | |
| | sont liées dans la | Aucune option ne | souscription de | |
| | limite d'un nombre | pourra être | 400 000 actions | |
| | total d'actions ne | consentie moins | nouvelles à 3 | |
| | pouvant excéder | de vingt séances | salariés de la | |
| | 3 % du capital | de Bourse après | Société et de ses | |
| | social | le détachement | filiales. | |
| | | des actions d'un | | |
| | | coupon donnant | | |
| | | droit à un | | |
| | | dividende ou à | | |
| | | une augmentation | | |
| | | de capital. | | |
| | | L'Assemblée | Le prix de | |
| | | Générale renonce | souscription est | |
| | | expressément, au | fixé à 0,54 € | |
| | | profit des | , | |
| | | bénéficiaires des | | |
| | | options, au droit | | |
| | | préférentiel de | | |
| | | souscription des | | |
| | | actions qui seront | | |
| | | émises au fur et à | | |
| | | mesure des | | |
| | | levées d'options | | |
| | | 15 7 5 5 5 G Options | | |
| | | | | |

| Date de la délégation | Nature de la délégation | Modalités de la délégation | Exercice de la délégation | Expiration de la délégation |
|-----------------------|---|--|--|---|
| 15 janvier 2020 | Pouvoir au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre total d'action ne pouvant excéder 3 % du capital social totalement dilué à la date de leur attribution par le Conseil d'administration au profit des membres du personnel salarié et les dirigeants de la Société, et éventuellement des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L 225-180 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires | Il appartient au Conseil d'administration: D'arrêter la liste des salariés et mandataires sociaux bénéficiaires, De fixer les conditions dans lesquelles les options seront souscrites et les quantités d'actions sur lesquelles elles porteront, D'établir éventuellement des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, De décider des conditions dans lesquelles (i) le prix et/ou le nombre d'actions à souscrire pourront être ajustés dans les divers cas prévus à l'article L 225-181 du Code de commerce et (ii), le cas échéant, l'exercice des options pourra être suspendu. De constater la ou les augmentations de capital résultant de la levée des options, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités, modifier les statuts en conséquence. Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours de clôture | Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 6 février 2020 a arrêté le plan d'options de souscription d'actions UTI GROUP. FEVRIER 2020 et a attribué 200.000 options donnant droit à la souscription de 200.000 actions nouvelles au profit d'une salariée de la société UTI GROUP et fixé le prix de souscription de chaque action nouvelle à quarante-trois centimes d'euros (0,43 €) | 38 mois à compter du 15 janvier 2020 soit le 14 mars 2023 |

| constatés de l'action sur le marché EURONEXT PARIS lors des vingt séances de Bourse | |
|--|--|
| précédant le jour où l'option est consentie. | |

4. OPTION CHOISIE POUR L'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

En application de l'article 15 des statuts de la société, la direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'administration Monsieur Christian AUMARD, qui est également le Directeur Général de la société UTI GROUP.

5. <u>COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES</u> TRAVAUX DU CONSEIL

5.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et dix-huit au plus sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion, pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'assemblée générale est de six années au plus.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé qui se tient dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Le Conseil d'administration peut être renouvelé soit en totalité, soit par fractions, de manière que le renouvellement soit aussi régulier que possible et que la durée des fonctions d'un administrateur n'excède jamais six années.

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'administration était composé de cinq membres.

Les cinq membres sont Monsieur Christian AUMARD (Président), Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD, Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, Monsieur Benoit AUMARD, Monsieur Romain AUMARD (Administrateurs).

Le Conseil d'administration se trouve ainsi composé de 60% d'hommes et de 40% de femmes.

Les mandats d'administrateur de Monsieur Christian AUMARD et de Madame Jacqueline AUMARD ont été renouvelés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 mai 2014 pour une durée de 6 années et prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2020 et au plus tard le 31 décembre 2020.

Les mandats de Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, Monsieur Benoit AUMARD, Monsieur Romain AUMARD ont pris effet lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 3 novembre 2015 pour une durée de 6 années et prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2021 et au plus tard le 31 décembre 2021.

Concernant les Comités spécialisés contribuant à l'efficacité des travaux du Conseil, il existe, à ce jour, un comité au sein de la Société au sens du rapport Bouton : le Comité d'acquisition auquel les Directeurs Généraux Délégués et la Directrice Administrative et Financière participent. Le rôle de ce dernier est d'analyser et d'assister les membres du Conseil d'Administration dans la mise en œuvre des projets d'acquisition du groupe (cf. dispositif de contrôle interne), tels qu'ils ont été élaborés et proposés par la société LAW INFORMATIQUE, société animatrice du Groupe UTI.

De plus, conformément à l'article L823-20 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration exerce les missions du Comité d'Audit.

5.2 Conditions de préparation et d'organisation

Séances et participation

Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, selon un calendrier communiqué régulièrement aux administrateurs pour les mois à venir (sauf urgence).

Nombre de séances en 2019

Le Conseil d'administration s'est réuni à 3 reprises au cours de l'exercice 2019, comme durant l'exercice 2018.

Assiduité

Les administrateurs ont été tous présents lors des 3 réunions du Conseil d'administration.

Accès à l'information

Convocation

Chaque convocation est adressée au moins 5 jours avant le Conseil (sauf urgence) et systématiquement assortie d'un ordre du jour détaillé.

Dossier préparatoire aux travaux du Conseil

Chaque administrateur reçoit, plusieurs jours avant le Conseil, un dossier exhaustif des points traités à l'ordre du jour, lorsque les questions devant être abordées le nécessitent pour lui permettre d'être pleinement informé de l'activité de la Société et de participer efficacement aux séances.

En séance

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement et individuellement informés de la situation financière de la Société, de sa trésorerie, des activités des pôles, des conditions et perspectives du marché, ainsi que des litiges susceptibles d'avoir une incidence sur sa situation ou son activité. En tant que de besoin, il est recouru à des présentations commentées par le management et à des remises de documents complémentaires.

En dehors des séances

Afin d'assurer un niveau élevé d'information des administrateurs, ceux-ci sont destinataires des articles de presse et des analyses financières publiées sur UTI GROUP.

Les mandataires sociaux peuvent obtenir toute information nécessaire à l'exercice de leur mandat social auprès du Conseil d'administration.

Points principaux débattus en 2019

Outre les points et décisions relevant légalement de cet organe, le Conseil a débattu de toutes les actions majeures conduites en 2019, tant sur le plan externe (acquisitions, marchés et stratégie du Groupe, politique financière, ...), qu'interne (organisation, nominations, rémunération, fonctionnement, financement,...). Le système de gestion VSA (Very Swing Activity) mis en place en début de l'année 2017, a continué à se développer sur l'année 2019.

Ce nouveau système de gestion fiabilise nos procédures et permet un meilleur suivi de l'activité.

Règlement Intérieur

A ce jour aucun règlement intérieur ou code de déontologie n'a été adopté.

Notion d'administrateur indépendant

Il n'a été à ce jour désigné, au sein du Conseil d'Administration de la Société, aucun administrateur indépendant tel que défini par le Code de Afep-Medef.

UTI GROUP est un groupe familial qui privilégie la qualité. Le Conseil d'Administration est composé de 5 membres tous intégrés à l'entreprise depuis plusieurs années afin de mener à bien les missions techniques du Conseil d'Administration. Tous les administrateurs d'UTI GROUP sont sensibles aux différentes questions financières, comptables et autres de la société.

Cette stabilité au sein d'UTI GROUP permet une gestion de qualité qui répond aux attentes des actionnaires et qui explique la pérennité de la société.

6. <u>LIMITATIONS APPORTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL</u>

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie arrêtée annuellement en Conseil, le Président Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Ces limitations s'appliquent à toutes les opérations de la société et de l'ensemble de ses filiales. Elles sont également applicables aux Directeurs Généraux Délégués.

7. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de sa séance du 4 décembre 2008, les Membres du Conseil d'administration ont exprimé leur volonté de se référer au sein de la Société aux règles de gouvernement d'entreprise issues du code AFEP/MEDEF (disponibles sur le site Internet: www.afep.com).

Il est toutefois précisé que la taille de la société UTI GROUP ne justifie pas la mise en œuvre de certains Comités, comme notamment du Comité des rémunérations préconisé par ledit code.

Pour autant, dorénavant, le Conseil veillera à se référer lors de la détermination de la rémunération des dirigeants auxdites recommandations, sachant que les rémunérations des dirigeants d'UTI GROUP et leur mode de fixation répondent d'ores et déjà à un grand nombre de ces recommandations, ceux-ci ne bénéficiant notamment pas d'options d'achat ou de souscription d'actions, de régimes de retraite supplémentaires spécifiques, de parachutes dorés en cas de départ voire de contrats de travail au sein de la Société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la Société UTI GROUP entend se référer au code AFEP-MEDEF pour l'élaboration de son rapport de gestion en suivant notamment la présentation - standardisée des rémunérations telle que proposé par l'AFEP-MEDEF.

De plus, conformément aux nouvelles dispositions du Code AFEP-MEDEF de juin 2013, révisé en 2016, les éléments de rémunération versée à chaque mandataire social du groupe seront présentés à l'Assemblée Générale annuelle, ladite présentation sera ensuite suivie d'un vote consultatif des actionnaires.

Il est ici toutefois rappelé qu'il n'a été versé au cours de l'exercice 2019, tout comme par le passé, aucun jeton de présence aux administrateurs de la Société et aux administrateurs de ses filiales.

Il n'a été consenti aucune option de souscription d'actions aux administrateurs. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil d'administration.

Le Code de gouvernance AFEP-MEDEF prévoit notamment dans son article 22 : Le Conseil d'administration fixe une quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif, jusqu'à la fin de leurs fonctions. Cette décision est réexaminée au moins à chaque renouvellement de leur mandat.

Le Conseil peut retenir différentes références, par exemple :

- la rémunération annuelle;
- un nombre d'actions déterminé
- un pourcentage de la plus-value nette des prélèvements sociaux et fiscaux des frais relatifs à la transaction, s'il s'agit d'actions issues de levées d'options ou d'actions de performance;
- une combinaison de ces références.

Tant que cet objectif de détention d'actions n'est pas atteint, les dirigeants mandataires sociaux consacrent à cette fin une part des levées d'options ou des attributions d'actions de performance telle que déterminée par le Conseil. Cette information figure dans le rapport annuel de la société. Les dirigeants détiennent et ont conservé effectivement depuis le jour de leur nomination au sein de la Société, un nombre significatif d'actions de la Société au nominatif, cette détention se trouve être réalisée, depuis le 20 décembre 2010, au travers de la société LAW INFORMATIQUE. Compte tenu de cette situation particulière de structuration du capital de la société UTI GROUP, cette disposition du Code de gouvernance AFEP-MEDEF n'est pas applicable et appliquée au sein de la société UTI GROUP. Pour autant, l'objectif poursuivi par cette mesure insérée dans le Code AFEP-MEDEF, à savoir responsabiliser les dirigeants des sociétés cotées par leurs implications financières dans le capital des sociétés qu'ils dirigent, se trouve dans les faits être rempli au sein du groupe UTI GROUP.

8. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

8.1. Rémunération depuis les cinq dernières années

Selon les recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé adopté par le MEDEF et l'AFEP le 06/10/2008 et révisés en juin 2015, il convient de présenter les éléments de la rémunération de chacun des dirigeants ainsi que leur mode de détermination sous la forme d'une présentation standardisée comme ci-après :

| Christian AUMARD | Au titre de l'exercice 2019 | Au titre de l'exercice 2018 | Au titre de l'exercice 2017 | Au titre de l'exercice 2016 | Au titre de l'exercice 2015 |
|---|-----------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| (En Euros) | LAW INFORMATIQUE | UTI GROUP & LAW INFORMATIQUE | UTI GROUP | LAW INFORMATIQUE | LAW INFORMATIQUE |
| Président Directeur Général | Dus et versés | Dus et versés | Dus et versés | Dus et versés | Dus et versés |
| - Rémunération fixe | 187 200 | 351 000 | 351 000 | 351 000 | 351 000 |
| - Rémunération variable | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Jetons de présence | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Avantage en nature | 12 695 | 11 983 | 7 650 | 0 | 0 |
| TOTAL | 199 895 | 362 983 | 358 650 | 351 000 | 351 000 |
| Salaires moyens | 47 009 | 46 174 | 45 417 | 45 307 | 45 259 |
| Salaires médians | 47 008 | 46 007 | 45 500 | 44 070 | 44 200 |
| Ratio Rémunération PDG / salaires moyens | 3,98 | 7,60 | 7,73 | 7,75 | 7,76 |
| Ratio Rémunération DGD / salaires médians | 3,98 | 7,63 | 7,71 | 7,96 | 7,94 |

| Jacqueline FOUET ép. AUMARD | Au titre de l'exercice 2019 | Au titre de l'exercice 2018 | Au titre de l'exercice 2017 | Au titre de l'exercice 2016 | Au titre de l'exercice 2015 |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| (En Euros) | UTI GROUP |
| Directrice Générale Déléguée | Dus et versés |
| - Rémunération fixe | 74 000 | 52 000 | 52 000 | 43 122 | 46 339 |
| - Rémunération variable | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Jetons de présence | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Avantage en nature | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 74 000 | 52 000 | 52 000 | 43 122 | 46 339 |
| Salaires moyens | 47 009 | 46 174 | 45 417 | 45 307 | 45 259 |
| Salaires médians | 47 008 | 46 007 | 45 500 | 44 070 | 44 200 |
| Ratio Rémunération PDG / salaires moyens | 1,57 | 1,13 | 1,14 | 0,95 | 1,02 |
| Ratio Rémunération DGD / salaires médians | 1,57 | 1,13 | 1,14 | 0,98 | 1,05 |

| Romain AUMARD | Au titre de l'exercice 2019 | Au titre de l'exercice 2018 | Au titre de l'exercice 2017 | Au titre de l'exercice 2016 | Au titre de l'exercice 2015 |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| (En Euros) | UTI GROUP |
| Directeur Général Délégué | Dus et versés |
| - Rémunération fixe | 91 000 | 77 582 | 68 500 | 16 236 | 0 |
| - Rémunération variable | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Jetons de présence | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Avantage en nature | 3 605 | 2 229 | 1 207 | 0 | 0 |
| TOTAL | 94 605 | 79 811 | 69 707 | 16 236 | 0 |
| Salaires moyens | 47 009 | 46 174 | 45 417 | 45 307 | 45 259 |
| Salaires médians | 47 008 | 46 007 | 45 500 | 44 070 | 44 200 |
| Ratio Rémunération DGD / salaires moyens | 1,94 | 1,68 | 1,51 | 0,36 | 0,00 |
| Ratio Rémunération DGD / salaires médians | 1,94 | 1,69 | 1,51 | 0,37 | 0,00 |

La détermination de la rémunération des dirigeants relève de la responsabilité du Conseil d' Administration sur proposition du comité des rémunérations. En l'état, la Société ne dispose pas de comité des rémunérations. Les rémunérations attribuées aux dirigeants le sont en leur qualité de Président Directeur Général ou de Directeur(trice) Général(e) Délégué(e).

Il convient de préciser qu'aux termes de la convention de compte courant conclue le 21 mars 2003 par Monsieur Christian AUMARD avec la société, les sommes figurant sur lesdits comptes courants sont productrices d'intérêts dont le taux a été fixé au taux maximum d'intérêts fiscalement déductibles en matière de compte courant d'actionnaire en vigueur sur la période concernée.

Suivant cette convention, les avances sont rémunérées au taux maximum fiscalement déductible de l'année concernée et ont donné lieu en 2019 au versement d'intérêts en faveur de Monsieur Christian AUMARD de 12 735 euros.

Nous vous précisons que les mandataires sociaux ne perçoivent aucune partie variable en complément de leur rémunération, qu'ils n'ont reçu aucune prime sur l'exercice 2019 et qu'ils ne disposent pas de régime complémentaire de retraite spécifique.

Par ailleurs, la société UTI GROUP ne verse pas de jetons de présence aux membres de son Conseil d'administration.

Nous vous précisons également qu'il n'existe aucun engagement de quelque nature que ce soit, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, qui correspondraient à des éléments de rémunération, ou des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison – de la prise, - de la cessation, - ou du changement de ces fonctions, - ou postérieurement à celles-ci.

Par ailleurs, s'agissant du montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçu, durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées par UTI GROUP., il est ici précisé que Monsieur Christian AUMARD, Monsieur Romain AUMARD et Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD n'ont perçu aucune rémunération au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales du Groupe.

Enfin, les mandataires sociaux ne perçoivent aucune autre rémunération que celles susvisées d'une société actionnaire du Groupe par le biais de flux financiers entre les deux entités (non compris les dividendes, le cas échéant, perçus par LAW INFORMATIQUE au titre de sa participation au capital d'UTI GROUP.

De plus, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun plan de stocks option.

8.2 Assemblée Générale 2020 – Résolutions relatives aux rémunérations

Le Conseil d'Administration a arrêté le projet de résolution et le Rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant les éléments de rémunérations aux dirigeants mandataires sociaux de la Société en vertu de l'article L.225-37-3 I du Code de commerce. Ces éléments font l'objet de la 8ème résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 27 mai 2020.

Le Conseil d'Administration a arrêté le projet de résolution ainsi que les tableaux de synthèse présentant les éléments de la rémunération versée en 2019 ou attribuée au titre de 2019 à Monsieur Christian AUMARD, Président-Directeur General sur lesquels l'Assemblée Générale du 27 mai 2020 est invitée à statuer au titre de la 9^{ème} résolution.

Le Conseil d'Administration a arrêté les projets de résolution ainsi que les tableaux de synthèse présentant les éléments de la rémunération versée en 2019 ou attribuée au titre de 2019 aux deux Directeurs généraux délégués que sont Madame Jacqueline FOUET, épouse AUMARD et Monsieur Romain AUMARD, et sur lesquels l'Assemblée Générale du 27 mai 2020 est invitée à statuer respectivement au titre de la 10^{ème} et 11^{ème} résolution.

9. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

- La structure du capital de la société

Le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à 1 791 797,20 euros, divisés en 8 958 986 actions de 0.20 euros de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Aux termes de l'article 11 IV des statuts de la Société, tout actionnaire, personne physique ou morale, venant à détenir, directement ou indirectement, une fraction de 2 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, doit en informer la Société. L'information doit être communiquée à la Société dans un délai de 15 jours par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception adressée au siège social.

Dans chaque déclaration, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus directement ou indirectement, ou possédés au sens de l'article L.233-7 du Code de commerce. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition des actions déclarées.

L'obligation de déclaration s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil d'une fraction d'au moins 2 % du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital en font la demande.

- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société

Le capital de la société UTI GROUP est actuellement réparti ainsi :

| | Au 31 décembre 2019 | | | | |
|--|---------------------|---------------------------|--------|------------------|--|
| Actionnaires | Nombre d'actions | Droits de vote I % canita | | % droits de vote | |
| Christian AUMARD et Jacqueline FOUET ép. AUMARD (actions au porteur) | 81 768 | 81 768 | 0,9% | 0,6% | |
| Christian AUMARD (Actions nominatives) - Fondateur | 1 000 | 2 000 | 0,0% | 0,0% | |
| LAW INFORMATIQUE (Actions nominatives) | 4 919 745 | 9 839 490 | 54,9% | 70,4% | |
| Diane AUMARD ep. HASSANINE (Actions au porteur) - Fille | 100 | 100 | 0,0% | 0,0% | |
| Benoit AUMARD (Actions au porteur) - Fils | 100 | 100 | 0,0% | 0,0% | |
| Romain AUMARD (Actions au porteur) - Fils | 100 | 100 | 0,0% | 0,0% | |
| Public (Actions nominatives) | 259 162 | 418 324 | 2,9% | 3,0% | |
| Public (Actions au porteur) | 3 635 934 | 3 635 934 | 40,6% | 26,0% | |
| Auto détention | 61 077 | 0 | 0,7% | 0,0% | |
| <u>Total</u> | <u>8 958 986</u> | 13 977 816 | 100,0% | 100,0% | |

- La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Aux termes de l'article 18 des statuts de la Société, un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Cette clause statutaire est conforme aux dispositions de l'article L.225-123 al 3 du code de commerce instituant des droits de vote double de droit dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Dans toutes les assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Conformément au tableau ci-dessus, il convient de lister les détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux :

- La société LAW INFORMATIQUE dispose d'actions nominatives
- Les autres nominatifs dans le public disposent d'actions nominatives
- Monsieur Christian AUMARD dispose d'actions nominatives

- Les mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel

Il n'existe pas de programme de participation des salariés au capital de la société UTI GROUP de type plan d'épargne d'entreprise ou fonds commun de placement.

La société n'a pas versé de participation des salariés depuis l'exercice 2001, hormis sur l'exercice 2010.

Les participations de 2010 et 2001 sont est gérées par la société. Elles ne sont plus rémunérées depuis le 1^{er} mai 2016 pour la participation 2010 et depuis le 1^{er} avril 2007, conformément à l'accord de participation qui prévoyait une rémunération pendant une durée de 5 ans. En 2019, compte tenu des résultats aucune participation des salariés n'a été calculée.

- Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entrainer des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

La société n'a pas connaissance d'accord entre actionnaires visé au 6° de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce qui pourrait entrainer des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la société.

 Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

Les premiers administrateurs sont nommés dans les statuts pour une durée qui ne peut excéder trois années. La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'assemblée générale est de six années au plus.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé qui se tient dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Le Conseil d'administration peut être renouvelé soit en totalité, soit par fractions, de manière que le renouvellement soit aussi régulier que possible et que la durée des fonctions d'un administrateur n'excède jamais six années.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonctions. Lorsque cette limitation vient à être dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Toutefois cette démission ne prend effet qu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui suit la date à laquelle la limite d'âge a été dépassée.

Concernant la modification des statuts, aux termes de l'article L225-96, l'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Les pouvoirs du Conseil d'administration en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions

L'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2015 a délégué au Conseil d'administration le pouvoir d'émettre de nouveaux plans d'options de souscription d'actions nouvelles dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce.

Cette délégation de pouvoir a conféré au Conseil, le pouvoir de consentir au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants de la Société, et éventuellement des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L 225-180 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, pendant un délai de 38 mois à compter du 3 novembre 2015 des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre total d'action ne pouvant excéder 3 % du capital social totalement dilué.

Cette délégation de pouvoir est arrivée à son terme le 2 janvier 2020.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2020 il a été délégué au Conseil d'administration le pouvoir d'émettre de nouveaux plans d'options de souscription d'actions nouvelles dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce.

Cette délégation de pouvoir a conféré au Conseil, le pouvoir de consentir au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants de la Société, et éventuellement des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L 225-180 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, pendant un délai de 38 mois à compter du 15 janvier 2020, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre total d'action ne pouvant excéder 3 % du capital social totalement dilué.

Dans le cadre de cette délégation, le Conseil d'administration dispose du pouvoir :

- D'arrêter la liste des salariés et mandataires sociaux bénéficiaires des options,
- De fixer les conditions dans lesquelles les options seront souscrites et les quantités d'actions sur lesquelles elles porteront,
- D'établir éventuellement des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions,
- De décider des conditions dans lesquelles (i) le prix et/ou le nombre d'actions à souscrire pourront être ajustés dans les divers cas prévus à l'article L 225-181 du Code de commerce et (ii), le cas échéant, l'exercice des options pourra être suspendu.
- De constater la ou les augmentations de capital résultant de la levée des options, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités, modifier les statuts en conséquence.

Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours de clôture constatés de l'action sur le marché EURONEXT PARIS lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie.

- Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société

La société estime qu'il n'existe pas d'accord visé au 9° de l'article L225-37-5 du Code de commerce.

 Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange

Nous vous précisons également qu'il n'existe aucun engagement de quelque nature que ce soit, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, qui correspondraient à des éléments de rémunération, ou des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison – de la prise, - de la cessation, - ou du changement de ces fonctions, - ou postérieurement à celles-ci.

10. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES (ARTICLE 18 DES STATUTS DE LA SOCIETE)

L'assemblée générale est composée de tous les actionnaires de la Société.

Elle est convoquée et délibère dans les conditions prévues au Code de commerce.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société :
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies deux jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Dans toutes les assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Le Conseil d'administration

17. SALARIES

17.1 LES SALARIES

17.1.1 EFFECTIFS MOYENS DU GROUPE ET EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE

• Les effectifs moyens du Groupe se présentent comme suit:

| Effectif moyen groupe | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|--|------------|------------|------------|
| Direction Générale & Administration | 18 | 21 | 19 |
| Commerciaux | 11 | 13 | 13 |
| Ingénieurs/Techniciens | 215 | 239 | 236 |
| Nombre moyen de salariés sur l'année | 244 | <u>273</u> | <u>268</u> |
| | | | |
| Nombre moyen de sous traitants sur l'année | 41 | 55 | 75 |
| Nombre moyen d'opérationnels sur l'année | <u>256</u> | <u>294</u> | <u>311</u> |

• Les effectifs du groupe au 31 décembre de 2017 à 2019 sont les suivants :

| Effectif du groupe UTI GROUP (présents au :) | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|------------|------------|------------|
| Direction Générale & Administration | 23 | 20 | 25 |
| Commerciaux | 9 | 10 | 13 |
| Ingénieurs & techniciens | 188 | 227 | 238 |
| Nombre total de salariés au 31/12 | 220 | 257 | 276 |

| Nombre de sous-traitants | 36 | 53 | 67 |
|---------------------------------------|-----|-----|-----|
| Nombre total d'opérationnels au 31/12 | 224 | 280 | 305 |

 L'âge moyen et l'ancienneté des collaborateurs du groupe UTIGROUP. présents au 31 décembre 2019 se décomposent de la façon suivante:

| AGE MOY | EN : au 31 décembre 2019 | | | | | |
|---------------|---------------------------------|---------|----------------|---------|-------|-----------|
| | | <30 ANS | de 30 à 40 ANS | >40 ANS | TOTAL | Age moyen |
| UTI GROUP | Dirigeants & Adm. | 4 | 5 | 8 | 17 | 44 |
| | Commerciaux | 0 | 2 | 5 | 7 | 43 |
| | Ingénieurs | 4 | 39 | 100 | 143 | 47 |
| | Total | 8 | 46 | 113 | 167 | 47 |
| | | | | | | |
| RHONE ALPES | Dirigeants & Adm. | 1 | 0 | 3 | 4 | 42 |
| | Commerciaux | 0 | 0 | 1 | 1 | 52 |
| | Ingénieurs | 3 | 9 | 9 | 21 | 39 |
| | Total | 4 | 9 | 13 | 26 | 40 |
| | Г <u>.</u> | | | | 1 | _ |
| UTI GROUP EST | Dirigeants & Adm. | 1 | 1 | 0 | 2 | 30 |
| | Commerciaux | 0 | 0 | 1 | 1 | 42 |
| | Ingénieurs | 9 | 10 | 5 | 24 | 33 |
| | Total | 10 | 11 | 6 | 27 | 33 |
| | · | | | | | • |
| TOTAL GROUPE | salariés présents au 31/12/2019 | 22 | 66 | 132 | 220 | 44 |
| | % | 10% | 30% | 60% | 100% | |

| ANCIENNE: | TE : au 31 décembre 2019 | | | | | |
|---------------|---------------------------------|--------|---------------|---------|-------|-------------------------------------|
| | | <5 ANS | de 5 à 10 ANS | >10 ANS | TOTAL | Ancienneté moyenne (en année) |
| UTI GROUP | Dirigeants & Adm. | 11 | 2 | 4 | 17 | 6 |
| | Commerciaux | 4 | 2 | 1 | 7 | 7 |
| | Ingénieurs | 80 | 19 | 44 | 143 | 8 |
| | Total | 95 | 23 | 49 | 167 | 8 |
| | | | | | | • |
| RHONE ALPES | Dirigeants & Adm. | 4 | 0 | 0 | 4 | 1 |
| | Commerciaux | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| | Ingénieurs | 17 | 2 | 2 | 21 | 3 |
| | Total | 22 | 2 | 2 | 26 | 3 |
| | | | | | | |
| UTI GROUP EST | Dirigeants & Adm. | 1 | 1 | 0 | 2 | 5 |
| | Commerciaux | 0 | 0 | 1 | 1 | 12 |
| | Ingénieurs | 18 | 5 | 1 | 24 | 4 |
| | Total | 19 | 6 | 2 | 27 | 4 |
| | | | • | | | • |
| TOTAL GROUPE | salariés présents au 31/12/2019 | 136 | 31 | 53 | 220 | 7 |
| _ | % | 62% | 14% | 24% | 100% | |

• La répartition hommes/femmes présents au 31 décembre est la suivante :

| Effectif du groupe UTI GROUP (présents au :) | 2 019 | % | 2 018 | % | 2 017 | % |
|---|-------|--------|-------|--------|-------|--------|
| Hommes | 160 | 72,7% | 192 | 74,7% | 201 | 72,8% |
| Femmes | 60 | 27,3% | 65 | 25,3% | 75 | 27,2% |
| TOTAL | 220 | 100,0% | 257 | 100,0% | 276 | 100,0% |

UTIGROUP. calcule le taux d'affectation en divisant le nombre de jours de production majoré des congés maladie, des congés payés et RTT (collaborateurs assistance technique, collaborateurs produits, collaborateurs sous-traitants,) par le nombre de jours d'activité totale de la société (Salariés productifs : interne et sous-traitants). Le dénominateur tient compte de tous les jours de production et d'absences (Maladie, Congés payés, RTT, formation).

UTIGROUP. calcule le taux d'activité comme le rapport entre les jours de production (jours assistance technique + jours produits+ jours administratif +jours commerce) et les jours totaux que la société aurait pu produire diminué des congés, RTT et absences.

Les périodes de remises commerciales lors des missions d'assistance technique sont assimilées dans le calcul à des jours facturés (à zéro). En effet, ce type de remise est considéré comme financière impactant le taux de facturation journalier et non la présence effective du collaborateur sur le site du client.

Les taux d'affectation (limités aux opérationnels AT internes) évoluent de la manière suivante :

| Taux activité (en %) | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|-------------------------|-------------|-------------|-------|
| Janvier | 92,4 | 94,3 | 93,9 |
| Février | 91,1 | 92,7 | 93,3 |
| Mars | 90,3 | 90,0 | 95,7 |
| Avril | 89,5 | 88,7 | 94,8 |
| Mai | 89,3 | 90,7 | 95,8 |
| Juin | 89,8 | 93,6 | 94,2 |
| Juillet | 90,5 | 94,2 | 93,3 |
| Août | 91,5 | 93,7 | 93,0 |
| Septembre | 90,2 | 93,1 | 93,2 |
| Octobre | 87,4 | 91,6 | 93,2 |
| Novembre | 87,3 | 93,0 | 95,9 |
| Décembre | 84,9 | 94,0 | 96,1 |
| Moyenne | <u>89,5</u> | <u>92,5</u> | 94,4 |

| Taux activité | 2 020 |
|---------------|-------|
| Janvier | 92,8 |
| Février | 91,8 |
| Mars | 87,0 |
| Moyenne | 90,5 |

17.1.2 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET POLITIQUE D'EMBAUCHE

La politique de gestion des ressources humaines au sein du Groupe est axée vers la fidélisation de ses équipes d'encadrement afin de favoriser la qualité de ses prestations.

Cette politique passe par l'embauche et la formation de jeunes diplômés sur les métiers de base du Groupe complétée par un ajout de compétences dans les métiers de la haute technologie lorsque le marché le permet. Ces embauches sont effectuées en contrat à durée indéterminée.

Cette recherche de la qualité fortement ancrée dans la culture de l'entreprise a permis au Groupe de se construire, rapidement, une image de sérieux et de compétitivité. Les salariés relèvent de la convention collective SYNTEC.

17.1.3 FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Groupe a dédié dans ses locaux de Levallois Perret plusieurs bureaux ou plates-formes équipés de machines, documentation et logiciels langage et technique, lesquels sont mis à la disposition de la formation interne.

Par ailleurs, des sessions de formation sont organisées à raison d'un jour par semaine sur plusieurs mois. Des sessions de formation à la qualité ont été organisées, afin de répondre aux objectifs Qualité qu' UTIGROUP. se fixe annuellement. Il y a 23 modules de formation qualité sont à disposition des collaborateurs dans l'espace Qualité du site extranet des collaborateurs d'UTIGROUP.

Des formations techniques ou fonctionnelles sont également disponibles sur l'intranet du groupe. Enfin, certains collaborateurs bénéficient de formations dispensées chez les clients à la charge d'UTIGROUP.

17.1.4 POLITIQUE SALARIALE

La politique salariale de la Société au cours de l'exercice a consisté à maintenir les rémunérations des collaborateurs compte tenu de la stabilisation tarifaire imposée par les grands comptes qui représentent la majeure partie du fonds de commerce du Groupe.

Il a été procédé à des augmentations au cas par cas quand il a été possible d'augmenter le tarif du collaborateur, ou en cas de risque grave de démission sur des profils stratégiques.

Le turn-over a également contribué à la maîtrise de la masse salariale, les ingénieurs expérimentés et plus rémunérés étant remplacés par de jeunes diplômés aux salaires plus faibles, mais qui deviennent rapidement opérationnels après avoir suivi la formation dispensée en interne par la Société.

Ainsi, le Groupe a pu maintenir des prix de facturation de prestations à des niveaux compétitifs par rapport à la concurrence tout en protégeant le niveau de rentabilité eu égard à la pression sur les tarifs que subissent toutes les ESN.

17.1.5 INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Les salariés de la société UTIGROUP. bénéficient d'une participation sur les résultats conformément aux conditions de la loi en vigueur.

La participation est répartie selon un placement en compte rémunéré par l'entreprise et un plan d'épargne entreprise.

Par décision en date du 03 novembre 2015, le conseil d'administration a procédé, sur délégation de pouvoir qui lui avait été conféré par l'assemblée générale du 03 novembre 2015 à l'arrêté du plan n°6 et à l'attribution de 400.000 options donnant droit à la souscription de 400.000 actions nouvelles à trois salariés de la Société et de ses filiales. Au 31 décembre 2019, ce plan s'est terminé avec la souscription de 300.000 actions sur les 400.000 autorisées par le plan.

Il n'y en a pas eu de participation des salariés depuis 2010.

17.2 PARTICIPATIONS ET STOCKS-OPTIONS

Aucun administrateur n'a de stock-option. Les intérêts des dirigeants dans la société sont décrits au chapitre 18.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

L'actionnariat au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

| | | Au 31 déce | mbre 2019 |) | | Au 31 déce | mbre 2018 | 3 | | Au 31 déce | mbre 201 | 7 |
|-------------------|------------------|--------------------------------|-----------|------------------|------------------|--------------------------------|-----------|------------------|------------------|--------------------------------|-----------|------------------|
| Actionnaires | Nombre d'actions | Nombre de Droits de vote | % capital | % droits de vote | Nombre d'actions | Nombre de Droits de vote | % capital | % droits de vote | Nombre d'actions | Nombre de Droits de vote | % capital | % droits de vote |
| Christian AUMARD | 82 768 | 83 768 | 0,9% | 0,6% | 82 768 | 83 768 | 0,9% | 0,6% | 82 768 | 83 768 | 0,9% | 0,6% |
| LAW INFORMATIQUE | 4 919 745 | 9 839 490 | 54,9% | 70,4% | 4 919 745 | 9 839 490 | 55,5% | 71,2% | 4 919 745 | 9 626 814 | 55,5% | 70,7% |
| Autres nominatifs | 259 162 | 418 324 | 2,9% | 3,0% | 162 469 | 262 814 | 1,8% | 1,9% | 162 469 | 264 314 | 1,8% | 1,9% |
| Public | 3 636 234 | 3 636 234 | 40,6% | 26,0% | 3 648 081 | 3 635 301 | 41,2% | 26,3% | 3 648 081 | 3 648 081 | 41,2% | 26,8% |
| Auto détention | 61 077 | 0 | 0,7% | 0,0% | 45 673 | 0 | 0,5% | 0,0% | 45 673 | 0 | 0,5% | 0,0% |
| Total | 8 958 986 | 13 977 816 | 100.0% | 100.0% | 8 858 736 | 13 821 373 | 100.0% | 100.0% | 8 858 736 | 13 622 977 | 100.0% | 100.0% |

Les fondateurs ont apporté leurs titres UTIGROUP. à la société LAW INFORMATIQUE le 22 décembre 2010.

Le reclassement de titres a été autorisé par l'AMF le 6 janvier 2011.

18.2 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL D'UTIGROUP.

Les intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur sont définis ci-dessus étant ici rappelé que la famille AUMARD détient le capital de la Société LAW INFORMATIQUE, qui n'a pas d'autre activité que la détention de sa participation dans UTIGROUP.

Les intérêts des dirigeants dans le capital des filiales de l'émetteur sont définis au paragraphe 7.2 1 sociétés composant le groupe.

Les dirigeants n'ont pas d'intérêts dans le capital des sociétés clientes ou fournisseurs d'UTIGROUP.

Enfin, aucun dirigeant ne détient de droits sur les actifs du Groupe.

A la connaissance de la Société, les seuls franchissements de seuil déclarés au 31 décembre 2010 sont dus au reclassement des titres des dirigeants au sein de LAW INFORMATIQUE (seuils à la baisse pour Christian AUMARD et Jacqueline AUMARD, seuils à la hausse pour LAW INFORMATIQUE), y compris le seuil statutaire de 2%.

Les actionnaires de LAW INFORMATIQUE sont les suivants :

| Répartition du capital | Nombre | % Droits | Valeur | Capital |
|--------------------------------|---------|----------|----------|------------|
| Repartition du Capitai | actions | de Vote | nominale | Сарітаі |
| Christian AUMARD | 6 | 0,08% | 15,50 | 93,00 |
| Diane AUMARD (ép. HASSANINE) | 2 539 | 33,31% | 15,50 | 39 354,50 |
| Benoit AUMARD | 2 537 | 33,28% | 15,50 | 39 323,50 |
| Romain AUMARD | 2 541 | 33,33% | 15,50 | 39 385,50 |
| Total Capital LAW INFORMATIQUE | 7 623 | 100,00% | 15,50 | 118 156,50 |

18.3 PACTE D'ACTIONNAIRES ET CONVENTIONS

La famille AUMARD, LAW INFORMATIQUE et la famille QUENNET ont déclaré le 11 juillet 2005 une action de concert auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ils avaient regroupé leurs participations au sein de LAW INFORMATIQUE en 2010. Au cours de l'année 2016, la famille QUENNET a vendu ses actions de LAW INFORMATIQUE et a reçu en échange des actions UTI GROUP SA.

La famille AUMARD détentrice de 100% de LAW INFORMATIQUE (voir paragraphe précédent 18.2) a fait un pacte DUTREIL en janvier 2018 sur la détention de titres de LAW INFORMATIQUE dans UTI GROUP.

18.4 DETENTION DE LA SOCIETE

La famille AUMARD possèdent plus de 54,9 % des actions en capital et 70,4 % en droits de vote et contrôle donc directement le groupe.

Elle applique les différents règlements qui s'appliquent légalement à la société.

Il n'y a pas de contrôles ou de mesures spécifiques prises en vue d'assurer qu'il ne soit exercé de manière abusive.

Il n'y a pas de disposition prise en cas de changement de contrôle de la société, hormis un droit de vote double pour les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans.

18.5 FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Les franchissements de seuil déclarés sont consultables sur le site de l'AMF www.amf-france.org

Il n'y a pas eu d'autre franchissement de seuil déclaré à la société jusqu'à la date d'enregistrement du document d'enregistrement universel.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Il n'y a pas d'opérations avec des apparentés hormis celles reprises dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (confère paragraphe 20 informations financières, pour les années antérieures confère les documents de référence citées en première page).

Selon les normes IFRS (IAS 24), les informations sur les parties liées sont reprises des notes des comptes consolidés détaillées ci-après :

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

Les transactions et soldes entre les entités du Groupe et les sociétés associées sont susceptibles de concerner les sociétés ou personnes suivantes :

| Parties liées | Objet | Montant 2019 en K€ | Montant 2018 en K€ | Montant 2017 en K€ |
|------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| LAW informatique | Convention animation | 511 | 494 | 0 |
| Christian AUMARD | Avance compte courant | 1 065 | 1 090 | 1 016 |

20. <u>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION</u> FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

La société n'a pas d'engagements hors bilan complexes (equity, swaps, titrisation), ni de sociétés ad hoc déconsolidées, ni de clause de complément de prix sur les acquisitions d'entreprise.

20.1 COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019



COMPTES ANNUELS au 31/12/2019

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE (UTI GROUP)

Société anonyme au capital de 1 791 797 euros Siège social : 68, rue de Villiers 92 532 LEVALLOIS PERRET CEDEX

RCS Nanterre 338 667 082 Code APE 6202 A – Siret 338 667 082 00048

■ COMPTES ANNUELS

- > Bilan
- > Compte de résultat
- > Annexe

UTI GROUP

| ACTIF | Brut | Amort./Prov. | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------|--------------|------------|------------|
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche & de développemer | | | | |
| Concessions, brevets, droits similaires | 318 051 | -307 047 | 11 004 | 17 514 |
| Fonds commercial | 24 994 160 | -16 685 160 | 8 309 000 | 9 309 000 |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| Avances et acomptes/immo. Incorp. | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Inst. Techn. mat. et out. industriels | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres immobilisations corporelles | 547 370 | -521 030 | 26 340 | 51 722 |
| Immobilisations en cours | | | | |
| Avances & acomptes | | | | |
| Immobilisations financières | | | | |
| Participations évaluées | | | | |
| Autres participations | 4 818 116 | -1 363 000 | 3 455 116 | 3 455 116 |
| Créances rattachées à des particip. | | | | |
| Autres titres immobilisés | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Prêts | 814 762 | 0 | 814 762 | 775 343 |
| Autres immobilisations financières | 96 207 | -2 054 | 94 153 | 97 529 |
| ACTIF IMMOBILISÉ | 31 588 666 | -18 878 291 | 12 710 375 | 13 706 224 |
| Stocks et en cours | | | | |
| Matières premières & autres approv. | | | | |
| En cours de production de biens | | | | |
| En cours de production de services | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | |
| Marchandises | | | | |
| Avances & acomptes sur commandes | | | | |
| Créances | | | | |
| Clients comptes rattachés | 362 736 | -113 315 | 249 421 | 446 274 |
| Autres créances | 1 528 222 | 0 | 1 528 222 | 1 467 755 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 16 206 | 0 | 16 206 | 21 076 |
| Disponibilités | 143 701 | | 143 701 | 769 816 |
| Charges constatées d'avance | 136 962 | | 136 962 | 227 640 |
| ACTIF CIRCULANT | 2 187 826 | -113 315 | 2 074 511 | 2 932 561 |
| Comptes de régularisation | | | | |
| TOTAL ACTIF | 33 776 493 | -18 991 607 | 14 784 886 | 16 638 785 |

<u>UTI GROUP</u>

| PASSIF | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|---------------|---------------|
| Capital | | |
| Capital social (dont versé : 1 791 797 €) | 1 791 797 | 1 771 747 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 2 739 721 | 2 700 446 |
| Écarts de réévaluation | | |
| Réserves | | |
| Réserve légale | 177 175 | 177 175 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves réglementées | | |
| Autres réserves | 0 | 0 |
| Résultat | | |
| Report à nouveau | 2 838 745 | 2 399 596 |
| Résultat de l'exercice (Bénéfice ou Perte) | -981 901 | 439 149 |
| Subventions d'investissement | | |
| Provisions réglementées | | |
| CAPITAUX PROPRES | 6 565 537 | 7 488 113 |
| Produit des émissions de titres participatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Provisions pour risques | 516 000 | 505 000 |
| Provisions pour charges | 0 | 0 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 516 000 | 505 000 |
| Emprunts | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | 0 | 300 500 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 1 081 848 | 360 660 |
| Emprunts et dettes financières divers | 2 277 537 | 2 187 229 |
| Fournisseurs et autres dettes | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 518 715 | 2 043 493 |
| Dettes fiscales et sociales | 2 547 674 | 3 324 580 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 0 | 0 |
| Autres dettes | 248 794 | 275 596 |
| Produits constatés d'avance | 28 780 | 153 614 |
| DETTES | 7 703 349 | 8 645 672 |
| Comptes de régularisation | | |
| TOTAL PASSIF | 14 784 886 | 16 638 785 |
| | | |
| Résultat de l'exercice en centimes | -981 900,91 | 439 149,42 |
| Total du bilan en centimes | 14 784 885,80 | 16 638 785,24 |

UTI GROUP

| Compte de résultat | | | | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|------------------------------------|-----------------|--------------------|----------|------------|------------|
| | France | Exportation | | Total | Total |
| Ventes marchandises | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Production vendue de biens | | | | | |
| Production vendue de services | 19 356 6 | 660 | 308 013 | 19 664 673 | 22 734 305 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES NET | 19 356 6 | 660 | 308 013 | 19 664 673 | 22 734 305 |
| Production stockée | | | | | |
| Production immobilisée | | | | | |
| Subventions d'exploitation | | | | 0 | 0 |
| Reprise sur amortissements & pr | rovisions tran | sfert de charges | | 32 503 | 185 000 |
| Autres produits | | | | 798 | 12 524 |
| Total des produits d'exploitation | on | | | 19 697 973 | 22 931 829 |
| Achats marchandises | | | | 0 | 0 |
| Variation de stock marchandises | 5 | | | | |
| Achats matières premières et au | tres approvisi | onnements | | | |
| Variation de stock (matières pre | mières & app | rovisionnement) | | | |
| Autres achats et charges externe | es | | | 6 037 141 | 7 839 348 |
| Impôt, taxes et versements assin | nilés | | | 417 736 | 569 686 |
| Salaires et traitements | | | | 9 188 168 | 9 906 803 |
| Charges sociales | | | | 4 236 519 | 4 608 266 |
| Dotations aux amortissements su | ır immobilisati | ons | | 42 473 | 47 751 |
| Dotations aux provisions sur acti | f circulant | | | 0 | 0 |
| Dotations d'exploitation aux provi | sions pour ri | sques et charges | ; | 43 000 | 40 000 |
| Autres charges | | | | 25 607 | 9 533 |
| Total charges d'exploitation | | | | 19 990 644 | 23 021 387 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | | | -292 671 | -89 558 |
| Produits financiers de participati | ons | | | 241 829 | 452 660 |
| Produits des autres valeurs mobi | ilières & créa | nces de l'actif im | mobilisé | | |
| Autres intérêts & produits assimi | lés | | | 2 714 | 3 917 |
| Reprises sur provisions & transfe | ert de charge: | S | | 0 | 0 |
| Différences positives de change | | | | | |
| Produits nets sur cessions de V. | M.P. | | | | |
| Total des produits financiers | | | | 244 543 | 456 577 |
| Dotations financières aux amorti | ssements & p | rovisions | | 1 716 | 338 |
| Intérêts & charges assimilés | | | | 65 352 | 80 628 |
| Différences négatives de change | e | | | | |
| Charges nettes sur cessions de | V.M.P. | | | 6 380 | 13 413 |
| Total des charges financières | | | | 73 449 | 94 379 |
| RESULTAT FINANCIER | | | | 171 094 | 362 199 |
| RESULTAT COURANT AVANT I | MPOTS | | | -121 577 | 272 640 |

UTI GROUP

| Compte de résultat | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------|------------|
| | | |
| | | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 0 | 0 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | 91 046 | 110 000 |
| Reprises sur provisions & transferts de charges | 0 | 0 |
| | | |
| Total produits exceptionnels | 91 046 | 110 000 |
| | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 1 004 | 1 755 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 25 428 | 13 801 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions | 1 000 000 | 0 |
| | | |
| Total charges exceptionnelles | 1 026 431 | 15 556 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | -935 385 | 94 444 |
| | | |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise | 0 | 0 |
| Impôts sur les bénéfices | -75 061 | -72 065 |
| | | |
| TOTAL DES PRODUITS | 20 033 562 | 23 498 406 |
| TOTAL DES CHARGES | 21 015 463 | 23 059 257 |
| BENEFICE OU PERTE | -981 901 | 439 149 |

<u>Annexe</u>

| REGLES ET METHODES COMPTABLES | 8 |
|--|----------|
| 1°) REGLES ET METHODES COMPTABLES | 8 |
| 1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles | 8 |
| 1.2 Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement | |
| 1.3 Créances et dettes | 9 |
| 1.4 Opérations en devises | |
| 1.5 Provisions pour risques | 10 |
| 1.6 Indemnité de départ à la retraite | |
| 1.7 Emprunt obligataire | |
| 1.8 Intégration fiscale | 11 |
| | |
| 2.1 Contrôle fiscal | 11 |
| 2.2 Renouvellement de la certification ISO 9001 | |
| 2.3 Dépréciation du Fonds de commerce | |
| 2.4 Augmentations de capital | 12 |
| 2.5 Evènement postérieur à la clôture de l'exercice | 12 |
| COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT | |
| 3°) ETAT DE l'ACTIF IMMOBILISE | |
| 3.1 Actif immobilisé | |
| 3.2 Titres de participation | |
| 3.3 Fonds de commerce | 14 |
| 4°) ETAT DES AMORTISSEMENTS | 14 |
| 5°) ETAT DES PROVISIONS | |
| 6°) ETAT DES ECHEANCES | |
| 7°) ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN | |
| 8°) FONDS COMMERCIAL | 1/ |
| 9°) PRODUITS A RECEVOIR | |
| 10°) CHARGES A PAYER | 18 |
| 12°) DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS | |
| 13°) COMPOSITION DU CAPITAL | |
| 14°) ACTIONS PROPRES | |
| 15°) VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES | ۱ ک |
| 16°) AUTRES PRODUITS | |
| 17°) VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES | 23 |
| 18°) CREDIT BAIL | 24 |
| ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS | |
| 19°) ENGAGEMENTS FINANCIERS | |
| 20°) ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT | 25 |
| 21°) REMUNERATION DES DIRIGEANTS | 26 |
| 22°) TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES | 26 |
| 23°) EFFECTIF MOYEN | |
| 24°) LISTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS | 28 28 |
| 25°) PLAN DE STOCK OPTIONS | |
| 26°) PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE l'EXERCICE | 29 |
| 27°) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES | |
| 28°) IDENTITE DE LA SOCIETE MERE | |

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les montants sont en € dans l'annexe sauf indications contraires

1°) REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des comptes annuels nécessite la prise en compte par les dirigeants d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Ces hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité d'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement. A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants. Il est possible que les résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

1.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées des éléments suivants :

- logiciels et licences : amortis de 1 an à 3 ans, linéaire,

- fonds commerciaux : non amortis.

Les éléments inscrits en fonds de commerce ont été soit reçus en apport suite à des fusions, soit acquis par la société. La répartition en est donnée en point 8 des présentes annexes.

Les fonds de commerce font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est estimée en fonction des flux de trésorerie futurs

1.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de réelle d'utilisation :

installations générales :
matériel de bureau et informatique :
mobilier :
matériel de transport :
5 à 10 ans linéaire
3 à 8 ans linéaire
2 à 5 ans linéaire
2 à 5 ans linéaire

1.2 Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée pour ramener la valeur brute à la valeur d'utilité à la date de clôture.

La valeur d'utilité repose sur la détermination et l'actualisation des cash flows générés par l'activité. Ces calculs reposent sur des prévisions budgétaires établis au niveau de chaque filiale.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur de sortie des titres cédés a été déterminée selon la méthode "premier entré - premier sorti".

Les actions propres figurent à l'actif pour le coût historique.

Une dépréciation est enregistrée lorsque ce coût est inférieur à la moyenne des cours de bourse du dernier mois précédant la clôture.

1.3 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

1.4 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée, si elle existe, au bilan en «écart de conversion». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

1.5 Provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours au 31 décembre 2019 rendent probables. Elles sont évaluées en fonction de l'estimation de sortie probable de ressources.

1.6 Indemnité de départ à la retraite

Conformément à l'option laissée par l'Article L 123-13 du Code de commerce, les engagements de retraite ne font pas l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan mais sont mentionnés en engagements hors bilan.

Ils sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées avec salaires de fin de carrière. Cette méthode considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue chacune de ces unités séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

| 65 | 65 |
|--------|---|
| 0,80% | 1,66% |
| 20,00% | 20,00% |
| 15,00% | 15,00% |
| 10,00% | 10,00% |
| 2,00% | 2,00% |
| 48,00% | 48,00% |
| THV02 | THV02 |
| TFV02 | TFV02 |
| | 0,80% 20,00% 15,00% 10,00% 2,00% 48,00% THV02 |

1.7 Emprunt obligataire

L'assemblée générale des porteurs de ces obligations du 28 avril 2003 et l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 mai 2003 ont approuvé les modifications du contrat d'émission de l'emprunt obligataire.

Ainsi, la nouvelle durée de l'emprunt a été fixée à 19 ans et 160 jours, soit une échéance de l'emprunt le 1er janvier 2020 pour un amortissement en totalité à l'échéance. Le taux nominal des intérêts annuels initialement fixé à 3 % a été ramené à 0,10 % l'an.

Le tableau présenté ci-après résume la situation au 31 décembre 2019 :

| | 01/01/2019 | Variation | | 31/12/2019 | Date limite des levées | Prix d'exercice | Effet dilutif | |
|-------------------------------------|------------|--------------|-----------|------------|------------------------|--------------------|---------------|--|
| | | Augmentation | Réduction | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| Obligations convertibles en actions | 14 108 | | 14 108 | 0 | 01/01/2020 | 21,30 €/Oblig | 0,00% | |

Toutes les obligations convertibles ont été remboursées au 31/12/2019.

Concomitamment, un emprunt bancaire a été souscrit, et sera remboursé sur 4 ans au taux de 0.84 %.

1.8 Intégration fiscale

Les sociétés UTI Group (tête de groupe), UTI Group. Rhône-alpes, UTIgroup. Est, ont opté pour l'intégration fiscale à compter du 1 janvier 2003 pour 5 ans.Les modalités de répartition de l'impôt calculé sur le résultat d'ensemble sont fondées sur le principe de la neutralité visant à replacer la société dans la situation qui aurait été la sienne si elle n'avait pas été membre du groupe intégré et était demeurée imposée distinctement. La convention prévoit par ailleurs qu'aucune indemnisation n'est due aux filiales en cas de sortie ou de cessation du groupe.

L'option pour l'intégration fiscale a été renouvelée par tacite reconduction le 1^{er} janvier 2018 pour 5 ans.

2°) FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est donnée :

2.1 Contrôle fiscal

En 2011, la société UTI Group avait fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008 et 2009.

A l'issue d'une procédure contentieuse, la société a obtenu le dégrèvement total des amendes et a donc repris en 2017 la provision de 1,1M€ devenue sans objet.

Au 31 décembre 2019, la totalité du redressement (montant des droits) a déjà été réglée mais la société conteste toujours une partie du redressement (110 k€) devant la juridiction administrative.

2.2 Renouvellement de la certification ISO 9001

La démarche qualité entreprise en février 2006, a conduit à l'obtention de la certification ISO 9001 version 2008 délivrée par l'AFAQ le 29/11/2006 pour l'Assistance Technique Informatique. L'ensemble du groupe est certifié ISO 9001 version 2015.

En octobre 2019, un audit de contrôle annuel a confirmé cette certification.

2.3 Dépréciation du Fonds de commerce

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation pour l'exercice 2019. Compte tenu des hypothèses retenues, la réalisation de ces tests au titre de 2019 a conduit à la dépréciation du fonds de commerce d'UTI Group de 1.000.000 d'euros, comptabilisé en charges exceptionnelles.

2.4 Augmentations de capital

Deux augmentations de capital au cours de l'année 2019 :

- le 09/09/2019 : Souscription de 100,000 options d'action au cours de 0,54 € soit :

Augmentation de capital 20,000 € Prime d'émission 34,000 €

- le 31/12/2019 : conversion de 250 Obligations convertibles qui s'est traduit par une augmentation de capital de 250 €,

2.5 Evènement postérieur à la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice, abstraction faite de la pandémie de COVID 19.

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 qu'à partir du mois de mars 2020 et la société s'attend à un impact sur les comptes 2020.

La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

Au 26 mars 2020, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3°) ETAT DE l'ACTIF IMMOBILISE

3.1 Actif immobilisé

| Immobilisations - Valeurs Brutes | 01/01/2019 | Acquisitions | Cessions et diminutions | 31/12/2019 |
|--|-------------------|---------------|-------------------------|-------------------|
| | | | | |
| Autres poste d'immobilisations incorporelles | 25 393 335 | 3 899 | 85 023 | 25 312 211 |
| Immobilisations incorporelles | 25 393 335 | 3 899 | 85 023 | 25 312 211 |
| | | | | |
| Constructions | 0 | | | 0 |
| Installations générales | 292 040 | | | 292 040 |
| Matériel de transport | 19 826 | 24 648 | 26 792 | 17 683 |
| Matériel de bureau et informatique | 606 720 | 7 461 | 376 534 | 237 647 |
| Immobilisations corporelles | 918 586 | 32 109 | 403 326 | 547 370 |
| Autres participations | 4 818 116 | 0 | | 4 818 116 |
| Autres titres immobilisés | 0 | | | 0 |
| Prêts & Autres immobilisations financières | 873 210 | 50 769 | 13 010 | 910 969 |
| Immobilisations financières | 5 691 326 | 50 769 | 13 010 | 5 729 085 |
| | 0 | | | |
| TOTAUX | <u>32 003 248</u> | <u>86 777</u> | <u>501 359</u> | <u>31 588 666</u> |

3.2 Titres de participation

L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation au 31/12/2019 selon les modalités définies au point 1.2 n'a pas conduit à revoir l'évaluation des titres de participation.

| Titres de participation (En €) | | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--------------------------------|---------------------|------------------|------------------|
| UTI Group Rhône Alpes | Brut | 3 163 413 | 3 163 413 |
| | Dépréciation | -1 163 000 | -1 163 000 |
| | Valeur nette | 2 000 413 | 2 000 413 |
| UTI Group Est | Brut | 1 654 703 | 1 654 703 |
| | Dépréciation | -200 000 | -200 000 |
| | Valeur nette | 1 454 703 | 1 454 703 |
| TOTAL | Brut | 4 818 116 | 4 818 116 |
| | Dépréciation | -1 363 000 | -1 363 000 |
| | Valeur nette | 3 455 116 | 3 455 116 |

3.3 Fonds de commerce

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination de la juste valeur est celle de l'actualisation des cash-flows générés par l'activité sur les années futures (horizon retenu de 5 ans + projection de la valeur terminale à l'infini)

Le taux de croissance à long terme utilisé pour projeter à l'infini les flux de trésorerie de la dernière année estimée est fixé à 2% comme en 2018.

Le taux d'actualisation du WACC retenu en 2019 s'élève à 9,19%, contre 9,41 % fin 2018. Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation pour l'exercice 2019. Compte tenu des hypothèses retenues, la réalisation de ces tests au titre de 2019 a conduit à la dépréciation du fonds de commerce d'UTI Group de 1.000.000 €.

4°) ETAT DES AMORTISSEMENTS

| | Dotation aux | | | |
|--|------------------|---------------|----------------|----------------|
| <u>Amortissements</u> | 01/01/2019 am | ortissements | Reprise | 31/12/2019 |
| | | | | |
| Autres poste d'immobilisations incorporelles | 381 661 | 10 409 | 85 023 | 307 047 |
| Immobilisations incorporelles | 381 661 | 10 409 | 85 023 | 307 047 |
| Comptunitions | 0 | | | 0 |
| Constructions | 0 | | | 0 |
| Installations générales | 281 292 | 6 349 | | 287 641 |
| Matériel de transport | 12 969 | 2 686 | 1 364 | 14 291 |
| Matériel de bureau et informatique | 572 603 | 23 029 | 376 534 | 219 098 |
| Immobilisations corporelles | 866 864 | 32 064 | 377 898 | 521 030 |
| | | | | |
| TOTAUX | <u>1 248 525</u> | <u>42 473</u> | <u>462 921</u> | <u>828 077</u> |

5°) ETAT DES PROVISIONS

| Provisions | 01/01/2019 | Augmentation | Diminution | 31/12/2019 |
|--|------------|--------------|------------|------------|
| Pour reconst°. gisements | | | | |
| Pour investissement | | | | |
| Pour hausse de prix | | | | |
| Pour amortissements dérogatoires | | | | |
| Dont majorations exceptionnelles de 30 | | | | |
| Pour implantation CEE | | | | |
| Pour implant. à l'étranger | | | | |
| Prov. pr prêt d'installation | | | | |
| Autres prov. réglementées | | | | |
| Provisions réglementées | | | | |
| Pour litiges | 505 000 | 43 000 | 32 000 | 516 000 |
| Pour garanties données aux clients | | | | |
| Pour pertes sur marché à terme | | | | |
| Pour amendes & pénalités | | | | |
| Pour pertes de change | | | | |
| Pour pensions & obligations | | | | |
| Pour impôts | | | | |
| Pour risque client | 0 | | | 0 |
| Pour grosses réparations | | | | |
| Pour chges social. et fisc. sur congés à | | | | |
| Autres provisions | 0 | | | 0 |
| Prov. pr risques & charges | 505 000 | 43 000 | 32 000 | 516 000 |
| Immob. incorporelles | 15 685 160 | 1 000 000 | | 16 685 160 |
| Immob. corporelles | | | | |
| lmmob. titres équivalence | | | | |
| Immob titres de particip. | 1 363 000 | | | 1 363 000 |
| lmmob. financières | 0 | | | 0 |
| Sur stocks et en-cours | 0 | | | |
| Sur comptes clients | 113 818 | | 503 | 113 315 |
| Autres pour dépréciation | 0 | | | 0 |
| Prov. pour dépréciation | 17 161 978 | 1 000 000 | 503 | 18 161 475 |
| TOTAL GENERAL | 17 666 978 | 1 043 000 | 32 503 | 18 677 475 |
| dont dotations et - d'exploitation | | 43 000 | 32 503 | |
| - financières | | 0 | 0 | |
| - exceptionnelle: | s | 1 000 000 | 0 | |

⁻ Les reprises de provisions pour risques et charges correspondent à une utilisation de 16 K€ sur l'exercice.

6°) ETAT DES ECHEANCES

| Créances | Mont. brut | A 1 an au | Plus 1 an |
|--|------------|-----------|-----------|
| Créances rattachées à des participations | | | |
| Prêts | 814 762 | 0 | 814 762 |
| Autres immobilisations financières * | 96 207 | 14 549 | 81 658 |
| Clients douteux litigieux | 136 156 | 136 156 | |
| Autres créances clients | 226 581 | 226 581 | |
| Créances représ. de titres prêtés | | | |
| Personnel et comptes rattachés | 0 | 0 | |
| S.S. et autres organismes sociaux | 0 | 0 | |
| Impôt sur les bénéfices | 910 482 | 910 482 | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 290 428 | 290 428 | |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés | | 0 | |
| Divers | | | |
| Groupe et associés | 0 | 0 | |
| Débiteurs divers | 327 312 | 327 312 | |
| Charges constatées d'avance | 136 962 | 136 962 | |
| Etat des créances | 2 938 889 | 2 042 469 | 896 420 |
| Prêts accordés en cours d'exercice | 11 350 | | |
| Remboursements obtenus en cours d'exercice | -11 350 | | |
| Prêts et avances consentis aux associés | 0 | | |
| * Dont Actions propres pour 14 549 € | | | |

| Dettes | Montant Brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an | A plus de 5 ans |
|--|--------------|-------------------|---------------|--------------------|
| Emp. oblig. convertibles | 0 | • | 0 | |
| Autres emprunts obligataires | | | | |
| Emp. & det. auprès ets de crédit | | | | |
| à 1 an max. à l'origine | 172 235 | 172 235 | | |
| à plus de 1 an à l'origine | 909 613 | 176 494 | 733 119 | |
| Emprunts et dettes financ. divers | 287 688 | 287 688 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 518 715 | 1 518 715 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 641 955 | 641 955 | | |
| S.S. et autres organismes sociaux | 970 291 | 970 291 | | |
| Etats et autres collect. publiques | | | | |
| Impôts sur les bénéfices | 17 014 | 17 014 | | |
| Taxe sur valeur ajoutée | 856 951 | 856 951 | 0 | |
| Obligations cautionnées | | | | |
| Autres impôts, taxes et assimilés | 61 463 | 61 463 | | |
| Dettes sur immob. et cptes ratt. | 0 | 0 | | |
| Groupe et associés ** | 1 989 849 | 1 989 849 | | |
| Autres dettes | 248 794 | 248 794 | | |
| Dettes représ. de titres empruntés | | | | |
| Produits constatés d'avance | 28 780 | 28 780 | | |
| Etats des dettes | 7 703 349 | 6 970 230 | 733 119 | 0 |
| Emprunts souscrits en cours d'exercice | 585 913 | | | |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice (y compris conversion) | -308 050 | | | |
| ** Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes | | | | |
| physiques | 1 115 368 | | | |

Le montant des créances clients cédées et garanties par le factor s'élève à 3 471 211 € au 31 décembre 2019 contre 4 848 010 € au 31 décembre 2018

7°) ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

| Eléments relevant de plusieurs postes du bilan | Concernant le | s entreprises | Dettes ou créance | |
|---|---------------|-------------------------------|------------------------------|--|
| | Liées | Avec un lien de participation | représ. par des effets de | |
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| Avces & acptes sur immob. incorporelles | | | | |
| Avces & acptes sur immob. | | | | |
| Participations | 4 818 116 | | | |
| Créances rattachées à des participations | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Autres immobilisations financières | | | | |
| Avces et acptes versés sur commandes | | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 140 699 | | | |
| Autres créances | 113 553 | | | |
| Capital souscrit appelé non versé | | | | |
| Valeurs mobilières placement | | | | |
| Disponibilités | | | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | | | |
| Autres emprunts obligataires | | | | |
| Emp. & dettes auprès des éts. de crédit | | | | |
| Emprunts et dettes financières divers | 874 481 | | | |
| Avces et acptes reçus sur cdes en cours | | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 181 486 | | | |
| Dettes fiscales et sociales | 0 | | | |
| Dettes sur immob. et cptes rattachés | ŭ | | | |
| Autres dettes | | | | |
| | 31/12/2019 | 31/12/2018 | | |
| Charges financières concernant les entreprises liées (intérêts) : | 9 250 | 12 241 | | |
| Produits financiers concernant les entreprises liées (dividendes) : | 241 829 | 452 660 | | |
| Charges d'exploitation concernant les entreprises liées : | 718 744 | 771 046 | | |
| Produits d'exploitation concernant les entreprises liées : | 270 091 | 188 524 | | |

8°) FONDS COMMERCIAL

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-------------|-------------|
| | | |
| Eléments achetés | 901 972 | 901 972 |
| Eléments reçus en apport (net de provision) | 24 092 188 | 24 092 188 |
| Provisions constatées | -16 685 160 | -15 685 160 |
| TOTAL | 8 309 000 | 9 309 000 |

9°) PRODUITS A RECEVOIR

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|------------|------------|
| Créances rattachées à des participations | | |
| Autres immobilisations financières | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 11 741 | 20 622 |
| Autres créances | 18 769 | 1 115 |
| Disponibilités | | |
| TOTAL | 30 510 | 21 737 |

10°) CHARGES A PAYER

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|------------|------------|
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 81 410 | 82 658 |
| Emprunts et dettes financières divers | 0 | 0 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 240 177 | 264 131 |
| Dettes fiscales et sociales | 971 288 | 1 356 831 |
| Autres dettes | 118 966 | 149 616 |
| TOTAL | 1 411 841 | 1 853 235 |

11°) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

| | 31/12/2019 | | 31/12 | /2018 |
|---------------------------------|------------|----------|---------|----------|
| | Charges | Produits | Charges | Produits |
| | | | | |
| Charges/produits d'exploitation | 136 962 | 28 780 | 227 640 | 153 614 |
| Charges/produits financiers | | | | |
| Charges/produits exceptionnels | | | | |
| TOTAL | 136 962 | 28 780 | 227 640 | 153 614 |
| | | | | |
| Charges constatées d'avance : | | | | |
| Loyer | 4 000 | | 100 000 | |
| Publicité | 11 000 | | 12 000 | |
| Locations mobilières | 91 000 | | 94 000 | |
| Divers | 30 962 | | 21 640 | |
| Produits constatés d'avance : | | | | |
| Maintenances informatiques | | 12 131 | | 130 000 |
| Contrats en régie forfaitée | | 16 649 | | 23 614 |
| Divers | | 0 | | 0 |
| TOTAL | 136 962 | 28 780 | 227 640 | 153 614 |

12°) DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

| Natures des charges exceptionnelles | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|------------|------------|
| Dépréciation du fonds de commerce | 1 000 000 | 0 |
| Dotation provision pour charges | 0 | 0 |
| VNC des éléments d'actifs corporels, incorporels cédés | 25 428 | 13 801 |
| Divers | 1 004 | 1 755 |
| TOTAL | 1 026 431 | 15 556 |
| | | |
| Natures des produits exceptionnels | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
| Rachat d'Obligations Convertibles | 6 647 | 0 |
| Produits de cession d'éléments d'actif | 84 399 | 110 000 |
| Reprise provision pour charges | 0 | 0 |
| Divers | 0 | 0 |
| TOTAL | 91 046 | 110 000 |

13°) COMPOSITION DU CAPITAL

| | 01/01/2019 | Variation | | 31/12/2019 |
|------------------|------------|--------------|-----------|------------|
| | | Augmentation | Réduction | |
| Actions | 8 858 736 | 100 250 | | 8 958 986 |
| Nombre de titres | 8 858 736 | 100 250 | 0 | 8 958 986 |
| Nominal | 0,20 | 0,20 | | 0,20 |
| Capital en euro | 1 771 747 | 20 050 | 0 | 1 791 797 |

L'augmentation de capital correspond à la souscription de 100.000 actions conformément au plan de stocks options en septembre 2019 et à la conversion de 250 obligations convertibles au 31 décembre 2019.

14°) ACTIONS PROPRES

Au 31 décembre 2019, la société UTIgroup possédait :

| Autres immobilisations financières (en nombre d'actions) | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|------------|------------|
| Détentions à l'ouverture | 26 813 | 26 813 |
| Achats d'actions | 20013 | 20013 |
| Achais a actions | U | U |
| Ventes d'actions | 0 | 0 |
| Détention à la clôture | 26 813 | 26 813 |
| CONTRAT DE LIQUIDITE | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
| (en nombre d'actions) | | |
| | | |
| Détentions à l'ouverture | 32 390 | 18 860 |
| Achats d'actions | | |
| Contrat de liquidité - ODDO | 85 791 | 125 897 |
| | | |
| Ventes d'actions | 83 917 | 112 367 |
| | | |
| Détention à la clôture | 34 264 | 32 390 |
| Détention totale à la clôture | 61 077 | 59 203 |
| Determinent totallo a la diotallo | 01011 | |
| Pourcentage détenu en autocontrôle | 0,7% | 0,7% |

^{26 813} de ses propres actions pour 15 K€, comptabilisées en « autres immobilisations financières »;

L'ensemble de ces actions propres font l'objet d'une dépréciation à la clôture de l'exercice de 2 054 €.

^{34 264} actions dans le cadre du contrat de liquidité permettant la régulation du cours de bourse pour 16 K€ (au cours moyen de décembre 2019 = 0,47€), comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

15°) VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

| Chiffre d'affaires 2019 | France | Export | TOTAL | % |
|--|------------|---------|------------|--------|
| Vente de marchandises | 0 | | 0 | |
| Prestation de services | 14 727 824 | 308 013 | 15 035 837 | 76,5% |
| Prestation de services régie forfaitée | 323 620 | | 323 620 | 1,6% |
| Prestation de services sous traitance | 3 742 136 | | 3 742 136 | 19,0% |
| Prestation de services maintenance | 350 684 | | 350 684 | 1,8% |
| Prestation de services formation | -465 | | -465 | 0,0% |
| Activités annexes | 212 861 | | 212 861 | 1,1% |
| TOTAL | 19 356 660 | 308 013 | 19 664 673 | 100,0% |

| Chiffre d'affaires 2018 | France | Export | TOTAL | % |
|--|------------|--------|------------|--------|
| Vente de marchandises | 0 | | 0 | |
| Prestation de services | 16 390 346 | 11 707 | 16 402 053 | 72,1% |
| Prestation de services régie forfaitée | 244 967 | | 244 967 | 1,1% |
| Prestation de services sous traitance | 5 661 266 | | 5 661 266 | 24,9% |
| Prestation de services maintenance | 168 966 | | 168 966 | 0,7% |
| Prestation de services formation | 8 857 | | 8 857 | 0,0% |
| Activités annexes | 248 196 | | 248 196 | 1,1% |
| TOTAL | 22 722 598 | 11 707 | 22 734 305 | 100,0% |

| Dont entreprises liées | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|------------------------|------------|------------|
| UTI GROUP EST | 198 307 | 100 537 |
| UTI GROUP RHONE ALPES | 71 784 | 87 987 |
| TOTAL | 270 091 | 188 524 |

Le chiffre d'affaires à l'Export est réalisé en Europe.

16°) AUTRES PRODUITS

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---------------------------|------------|------------|
| Solde créances clients | 0 | 0 |
| Solde dettes fournisseurs | 0 | 0 |
| Divers | 798 | 12 524 |
| TOTAL Autres Produits | 798 | 12 524 |

17°) VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

| 31/12/2019 | Résultat avant | Impôts | Résultat net |
|---------------------------------|----------------|--------|--------------|
| | impôts | | après impôt |
| Résultat courant avant impôt | -121 577 | | -121 577 |
| Résultat exceptionnel | -935 385 | 0 | -935 385 |
| Produit d'Impôt société filiale | 0 | 75 061 | 75 061 |
| Résultat de l'exercice | -1 056 962 | 75 061 | -981 901 |

| 31/12/2018 | Résultat avant impôts | Impôts | Résultat net après impôt |
|---------------------------------|--------------------------|------------|-----------------------------|
| Résultat courant avant impôt | 272 640 | | 272 640 |
| Résultat exceptionnel | 94 444 | 0 | 94 444 |
| Produit d'Impôt société filiale | 0 | 72 065 | 72 065 |
| Résultat de l'exercice | 367 084 | 72 065 | 439 149 |
| | | | _ |
| Impôt sur les Sociétés | 31/12/2019 | 31/12/2018 | |
| UTI GROUP | -38 492 | | |
| UTI GROUP RHONE ALPES | 29 473 | 0 | |
| UTI GROUP EST | 84 080 | 72 065 | |
| TOTAL | 75 061 | 72 065 | |

Le produit d'impôt constaté en compte de résultat pour 113 553 € en 2019 et 72 065 € en 2018 correspond à l'Impôt sur les Sociétés de UTI GROUP RHONE ALPES et UTI GROUP EST neutralisé par l'intégration fiscale du groupe. L'économie d'impôt est comptabilisée dans les comptes de la société mère de l'intégration fiscale.

La société a généré un déficit fiscal au 31 décembre 2019 de : 150 802 €.

Compte tenu du déficit reportable du 31 décembre 2018, l'IS dû est de 38 492 €.

18°) CREDIT BAIL

| | Redevances payées | | Redevances restant à payer | | | Prix d'achat | |
|------------------------------------|-------------------|----------|----------------------------|--------------|-----------|---------------|----------|
| Postes du bilan | | | | plus de 1 an | Plus de 5 | | résiduel |
| | De l'exercice | cumulées | Jusqu'à 1 an | à 5 ans | ans | Total à payer | residuei |
| Terrain | | | | | | | |
| Construction | | | | | | | |
| Installations matériel | | | | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | 170 947 | 339 496 | 156 981 | 235 068 | 0 | 392 049 | 68 407 |
| Immobilisations en cours | | | | | | | |
| TOTAUX | 170 947 | 339 496 | 156 981 | 235 068 | 0 | 392 049 | 68 407 |

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

19°) ENGAGEMENTS FINANCIERS

| Engagements donnés | ngagements donnés 31/12/2019 31/12/201 | | |
|-----------------------------------|--|-----------|--|
| Effets escomptés non échus | 0 | 0 | |
| Engagement en matière de retraite | 500 211 | 458 530 | |
| Autres engagements donnés : | | | |
| Baux immobiliers (1) | 2 550 000 | 1 486 649 | |
| Baux mobiliers | 392 049 | 353 458 | |
| TOTAL | 3 442 260 | 2 298 637 | |
| Dont concernant : | | | |
| Les dirigeants | | | |
| Les filiales | | | |
| Les participations | | | |
| Les autres entreprises liées | | | |

(1) : Renouvellement du bail immobilier à compter 1^{er} janvier 2020 avec engagement évalué sur 9 ans soit jusqu'au 31/12/2028. Possibilité de délivrer congé par acte extra judiciaire au terme de la deuxième période triennale soit le 31/12/2025, avec le respect d'un préavis de 6 mois.

20°) ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Le décalage entre le régime fiscal et le traitement comptable des différentes opérations est susceptible de modifier la dette future d'impôt de la façon suivante :

- · Réintégration à venir sur les exercices futurs : aucune
- · Déductions à venir sur les exercices futurs :

Les engagements assortis de sûretés réelles

- Contribution sociale de solidarité : 924 € en 2019 et 8 056 € en 2018

La société n'a pas de déficit propre ils sont utilisés dans le cadre de l'intégration fiscale. Le montant des déficits fiscaux du groupe s'élevait à 117 272 € et sont utilisés au 31 décembre 2019. Il n'y a plus de déficit reportable.

21°) REMUNERATION DES DIRIGEANTS

| TOTAL | 168 605 | 215 680 |
|---|--------------|--------------|
| Des organes d'administration et de Direction (*) Des organes de surveillance | 168 605 - | 215 680 - |
| Rémunérations allouées aux membres : | 31/12/2019 | 31/12/2018 |

^{(*) =} Avantages en nature inclus

La société n'a pas pris d'engagement de retraite pour ses dirigeants

A la suite d'une réorganisation en 2018, une partie des dirigeants est directement rémunérée par LAW INFORMATIQUE SAS.

22°) TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Transaction avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec ses filiales détenues en totalité par UTI Group et avec les sociétés ou personnes suivantes :

- Société LAW INFORMATIQUE :
 - o La convention d'animation du Groupe pour la gestion de l'animation de l'ensemble des entités a donné lieu à la facturation d'une redevance de 425 K€ au 31/12/2019 contre 459 au 31/12/2018.
 - o Les soldes fournisseurs sont de 124 K€ au 31/12/2019 contre 97 K€ au 31/12/2018.
- Christian AUMARD : avance en compte courant 1 065 K€

23°) EFFECTIF MOYEN

| Effectif salarié moyen | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------|------------|
| Cadres | 178 | 199 |
| ETAM | 6 | 5 |
| TOTAL | 184 | 204 |
| Effectif au 31 décembre | 162 | 194 |
| CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) | 0 | 162 393 |

Le CICE a été supprimé au 1^{er} janvier 2019, en 2018 il a permis de maintenir l'emploi dans un contexte économique tendu.

24°) LISTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| Informations financières | Capital | Capitaux propres | Quote part du capital détenue (en pourcentage) | Valeur comptable des titres détenus | Valeur comptable des titres détenus |
|--|---|--|---|---|--|
| | | | | Brut | Nette |
| Renseignements détaillés sur chaques titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la société | | | | | |
| 1. Filiales (plus 50 % du capital détenu) : | | | | | |
| UTIgroup.Est | 38 600 | 254 757 | 100,00% | 1 654 703 | 1 454 703 |
| UTIgroup.Rhone-Alpes | 160 000 | 249 634 | • | 3 163 413 | 2 000 413 |
| 2. Participations (entre 10 et 50% du capital détenu) : | | | NEANT | | |
| Informations financières | Avances reçues par la société et non encore remboursées | Montant des cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé | Résultat du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
| Renseignements détaillés sur chaques titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la société | | | | | |
| 1. Filiales (plus 50 % du capital détenu) : | | | | | |
| UTIgroup.Est | 494 481 | NEANT | 2 333 231 | 212 216 | 241 829 |
| UTIgroup.Rhone-Alpes | 380 000 | NEANT | | 66 848 | 0 |
| 2. Participations (entre 10 et 50% du capital détenu) : | | | NEANT | | |

25°) PLAN DE STOCK OPTIONS

| | INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION | | | | | | | |
|--------------|--|-------------|-------------------|-----------------|-------------|----------|-----------|-------------|
| | | Plan a | utorisé par l'ass | emblée générale | du 03/11/20 | 15 | | |
| Date du | Quantité | Prix de | Qualité des | Point départ | Options | Options | Options | Date limite |
| Conseil | attribuée | souscriptio | souscripteurs | d'exercice des | exercées | annulées | restantes | de levées |
| Plan n° 6 du | | | | | | | 02-nov-20 | |
| TOTAL | 400 000 | | | | 300 000 | 100 000 | 0 | |

Voir note 13

100 000 options d'actions ont été exercées en septembre 2019

100 000 options d'actions ont été annulées suite au départ d'une salariée.

26°) PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE l'EXERCICE

31 décembre 2019

Origines

Report à nouveau

0,00

Résultat de l'exercice

-981 900,91

Prélèvement sur les réserves

Autres origines

Affectations

Affectations aux réserves :

Réserve légale

Réserve spéciale des plus-values à

Autres réserves

Dividendes

Autres répartitions

Report à nouveau

-981 900,91

TOTAL GENERAL

-981 900,91

-981 900,91

L'assemblée générale des actionnaires restant souveraine.

27°) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

| En euros | 01/01/2019 | Affectation du résultat 2018 | Augmentation de capital | 31/12/2019 |
|------------------|------------------|------------------------------|-------------------------|------------|
| Capital | 1 771 747 | | 20 050 | 1 791 797 |
| Primes | 2 700 446 | | 39 275 | 2 739 721 |
| Réserves | 177 175 | | | 177 175 |
| Report à nouveau | 2 399 596 | 439 149 | | 2 838 745 |
| Résultat N-1 | 439 149 | -439 149 | | 0 |
| Résultat N | 0 | | | -981 901 |
| Capitaux propres | <u>7 488 113</u> | <u>0</u> | <u>59 325</u> | 6 565 537 |

28°) IDENTITE DE LA SOCIETE MERE

LAW INFORMATIQUE SAS détient 54,9 % du capital et 70,4 % des droits de vote.

LAW INFORMATIQUE SAS

68, rue de Villiers 92 532 LEVALLOIS PERRET

RCS NANTERRE 392 091 773

20.1.1 RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

UTI GROUP SA

au capital de 1 791 797,20 € 68 rue de Villiers 92352 LEVALLOIS PERRET

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 12 2019

Saint Honoré BK&A 140, rue du Faubourg Saint-honoré 75008 Paris IGREC 50, rue Copernic 75116 Paris

UTI GROUP

Société Anonyme 68 rue de Villiers 92352 LEVALLOIS PERRET

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 12 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UTI GROUP S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Lees titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 3.455.116 euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, notamment les éléments prévisionnels (flux de trésorerie futurs actualisés tenant compte des perspectives de rentabilité).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie des entités concernées établies par les directions opérationnelles, et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de la Direction générale pour chacune de ces activités et approuvées, le cas échéant, par le Conseil d'administration;
- apprécier la cohérence des hypothèses retenues, notamment, le taux de croissance des flux projetés et, vérifier le taux d'actualisation appliqué dans ses différentes composantes.

Enfin nous avons vérifié le caractère approprié des informations données en note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation du fonds de commerce

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, UTI GROUP a réalisé des opérations de croissance externe ciblées et a comptabilisé plusieurs fonds commerciaux correspondants à l'actif de son bilan.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces fonds commerciaux, figurant au bilan pour un montant de 8,3 millions d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles ces fonds commerciaux ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible leur valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont présentés en note 3.3. En ce qui concerne l'activité UTI GROUP, la valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs composant l'activité.

La détermination de la valeur recouvrable des fonds commerciaux de l'activité d'UTI GROUP, qui représentent un montant particulièrement significatif, repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons donc considéré l'évaluation des fonds commerciaux de l'activité d'UTI GROUP comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable du groupe d'actifs relatif à l'activité d'UTI GROUP testée et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère l'activité d'UTI GROUP et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction ;
- la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché;
- le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés attendus de l'activité d'UTI GROUP en vérifiant que les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital du groupe d'actifs composant l'activité d'UTI GROUP (taux d'endettement, taux sans risque, prime de marché, beta de l'actif économique, prime de risque « spécifique » et coût de la dette) permettaient d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons vérifié que la note 3.3 donnait une information appropriée.

IV-VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 26 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.444-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration de la société sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V - INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société UTI GROUP par l'Assemblée générale du 26 mai 2009, pour le cabinet Saint Honoré BK&A et du 15 mai 2000 pour le cabinet IGREC.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Saint Honoré BK&A était dans la 11ème année de sa mission sans interruption et le cabinet IGREC dans la 20ème année, dont respectivement 11 et 19 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

VI - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII - RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

Saint Honoré BK&A

IGREC

Frédéric Burband

Rose Guagliardo

20.1.2 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

UTI GROUP SA

au capital de 1 791 797,20 € 68 rue de Villiers 92352 LEVALLOIS PERRET

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Saint Honoré BK&A 140, rue du Faubourg Saint-honoré 75008 Paris IGREC 50, rue Copernic 75116 Paris

UTI GROUP

Société Anonyme 68 rue de Villiers 92352 LEVALLOIS PERRET

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. <u>Convention de compte courant avec Monsieur Christian Aumard</u>

Personne intéressée : M. Christian Aumard, Président d'UTI Group.

La société UTI Group bénéficie d'avances en compte courant de la part de Monsieur Christian Aumard, rémunérées au taux maximum fiscalement déductible.

Le compte courant de Monsieur Christian Aumard présente un solde de 1.065.368 euros à la clôture de l'exercice. La charge d'intérêt prise en compte au titre de l'exercice 2019 s'élève à 12.735 euros.

2. <u>Convention d'intégration fiscale entre les sociétés UTI Group, UTI Group. Rhône-Alpes et UTI Group. Est</u>

Personne intéressée : M. Christian Aumard, Président d'UTI Group., d'UTI Group. Rhône-Alpes et d'UTI Group. Est

Depuis le 1er janvier 2003, le groupe formé par les sociétés UTI Group (société mère), UTI Group. Est et UTI Group. Rhône-Alpes (filiales) a décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale, conformément à l'article 223 A du Code général des impôts. Il est retenu le principe de neutralité visant à faire constater provisoirement l'économie d'impôt chez la société Mère UTI Group. Cette convention a été renouvelée le 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022.

3. <u>Convention de domiciliation entre les sociétés UTI Group et Law Informatique</u>

Personnes intéressées : M. Christian Aumard, Président d'UTI Group. et de Law Informatique

La société UTI Group fournit gracieusement à la société Law Informatique une domiciliation dans ses locaux situés 68 avenue de Villiers 92300 Levallois Perret, lui permettant ainsi d'y établir son siège social. La convention, qui a débuté au 1^{er} septembre 2003, est conclue pour une durée indéterminée sans pouvoir excéder la durée du bail principal conclu entre la société UTI Group et la SCI Fructipierre, propriétaire des locaux.

4. <u>Convention de prestations de services et d'animation de groupe par la société Law Informatique avec les sociétés UTI Group, UTI Group, Rhône-Alpes et UTI Group. Est</u>

Personnes intéressées: M. Christian Aumard, Président d'UTI Group., de Law Informatique, d'UTI Group Rhône-Alpes et d'UTI Group Est; M. Romain Aumard, Administrateur et Directeur Général d'UTI Group et Directeur Général de Law Informatique; Mme Jacqueline Aumard, Mme Diane Hassanine et M. Benoit Aumard Administrateur d'UTI Group.,

La société Law Informatique fournit aux sociétés UTI Group, UTI Group Rhône-Alpes et UTI Group. Est des prestations d'animation, de conseil et d'assistance en matière de politique commerciale, de marketing, de

développement, de croissance externe, de contrôle interne de recrutement du personnel cadre et dirigeant ainsi que dans le domaine juridique, fiscal et comptable.

L'avenant du 2 janvier 2018 a modifié les modalités de rémunération de cette convention de prestations et d'animation de groupe.

La société Law Informatique facture le montant des frais qu'elle a engagé dans l'exercice de sa mission augmenté d'une marge de 5%, réparti entre les différentes sociétés en fonction des prestations effectuées pour chacune d'entre elles.

Au titre de l'exercice 2019, la charge comptabilisée dans les comptes de la société s'élève à 424.762 euros hors taxes.

Paris, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

Saint Honoré BK&A

IGREC

Frédéric Burband

Rose Guagliardo

20.2 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019



COMPTES CONSOLIDES au 31/12/2019

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP (UTIGROUP.)

Société anonyme au capital de 1 791 797,20 euros Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois Perret 338 667 082 RCS Nanterre Code APE 6202 A – Siret 338 667 082 00048

UTIGROUP. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(montants en milliers)

| | note | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-------------------|----------------|----------------|
| Actif | | | |
| Actifs non courants | | | |
| Goodwill | 3 | 9 950 | 10 950 |
| Immobilisations incorporelles | 4 | 11 | 18 |
| Immoblisations corporelles Droits d'utilastion des actifs loués | 5 5 | 34 2 802 | 366 0 |
| Immobilisations financières | 6 | 775 | 727 |
| Impôts différés actifs | 16 | 256 | 226 |
| Total des actifs non courants | | 13 828 | 12 287 |
| Actifs courants | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 7 | 501 | 531 |
| Autres actifs courants | 7 | 1 758 | 1 711 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 8 | 243 | 992 |
| Total des actifs courants | | 2 502 | 3 234 |
| Total de l'actif | | 16 330 | 15 521 |
| | | | |
| | note | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
| Passif | | | |
| Oct that a so that | 0 | 4 700 | 4 770 |
| Capital social Primes | 9 9 | 1 792 2 745 | 1 772 2 705 |
| Réserves consolidées | 9 | 2 743 852 | 773 |
| Résultat consolidé | | -1 041 | 215 |
| Total des capitaux propres (part Groupe) | | 4 347 | 5 466 |
| Intérêts minoritaires | | -1 | 0 |
| Interets minoritaires | | -1 | 0 |
| Capitaux Propres | | 4 346 | 5 466 |
| Passifs non courants | | | |
| Provisions | 10 | 1 031 | 974 |
| Dettes financières à long terme | 11 | 226 | 288 |
| Dettes de loyers à long terme | | 2 561 | 0 |
| Impôts différés passif Total des passifs non courants | | 3 819 | 1 262 |
| Total des passifs fiori codiants | | 3 017 | 1 202 |
| Passifs courants | | | |
| Avances et acomptes reçus | 10 | 4 505 | 2.252 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 12 12 | 1 585 | 2 050 |
| Autres passifs courants Dettes financières à court terme | 12 F 11 | 5 131 1 114 | 5 991 527 |
| Dettes infancieres à court terme | 11 | 335 | 226 |
| Total des passifs courants | | 8 165 | 8 793 |
| Total du passif | | 16 330 | 15 521 |
| TOTAL UN PASSII | | 10 330 | 15 521 |

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

UTIGROUP. ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(montants en milliers, sauf données par action)

| | note | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires net | 14 | 23 495 | 27 298 |
| | | | |
| Achats consommés | | -3 901 | -5 701 |
| Autres achats et charges externes | | -2 055 | -2 437 |
| Impôts et taxes | | -267 | -402 |
| Charges de personnel | 14 | -16 413 | -18 337 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | 14 | -464 | 79 |
| Autres produits et charges opérationnelles courantes | 14 | 41 | 98 |
| Résultat opérationnel courant | | 436 | 597 |
| | | | |
| Autres produits non courants | 14 | 0 | 0 |
| Autres charges non courantes | 14 | -1 000 | |
| Résultat opérationnel | | -564 | 597 |
| | | | |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | | 0 | 0 |
| Coût de l'endettement financier brut | 14 | -63 | -76 |
| Coût de l'endettement financier net | | -63 | -76 |
| | | | |
| Autres produits et charges financiers | 14 | -101 | -13 |
| Résultat avant impôts des activités ordinaires | | -728 | 508 |
| | | | |
| Charge d'impôts sur le résultat | 16 | -313 | -293 |
| | | | |
| Résultat net | | -1 041 | 215 |
| Résultat net attribuable au intérêts ne conférant pas le contrôle | | 0 | 0 |
| Résultat net de l'exercice | | -1 041 | 215 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part attribuable aux actionnaires de la société mère) | | 0 | 0 |
| Résultat global total | | -1 041 | 215 |
| Résultat net par action | | | |
| Résultat net de base par action | 17 | -0,117 | 0,024 |
| Résultat net dilué par action | 17 | -0,117 | 0,024 |

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

UTIGROUP. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(montants en milliers)

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------------|------------------------|
| en milliers d'euros | | |
| A - FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE | | |
| Capacité d'autofinancement | | |
| | 1 041 | 241 |
| Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires) Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant) | -1 041 1 077 | 21! -7 ⁹ |
| Charges et produits calculés liés aux stock options Plus et moins value de cession | 0 -59 | -9 |
| Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur | 1 | 14 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | -21 | 54 |
| Coût de l'endettement financier net Charge d'impôt (y compris les impôts différés) | 63 313 | 76 293 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | 354 | 423 |
| Impôts versés | -289 | -234 |
| Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) | -1 606 | 1 106 |
| FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE | -1 540 | 1 29 |
| B - FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| Décaissements liés aux acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles Encaissements liés aux cessions des immobilisations corporelles et incorporelles Encaissements liés aux cessions des immobilisations financières Variation des prêts et avances consentis Incidence des variation de périmètre | -101 84 13 | -408 110 10 |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | -4 | -282 |
| C - FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | | |
| Sommes reçues des actionnaires lors de l'augmentation de capital - Versées par les minoritaires des sociétés intégrées | 54 | (|
| Rachats et reventes d'actions propres | 0 | (|
| Sommes reçues des actionnaires en compte courant Encaissements liés aux nouveaux emprunts | 450 586 | 200 322 |
| Remboursements d'emprunts (y compris les contrats de location financement) Intérêts financiers nets versés (y compris les contrats de location financement) Incidence des variation de périmètre | -750 -63 | -318 -76 |
| Autres flux liés aux opérations de financement : - Variation des créances d'affacturage non garanties | 222 | -53! |
| FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT | 499 | -40 |
| D - INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVISES | | |
| FLUX NET DE TRESORERIE | -1 045 | 600 |
| | | |
| Trésorerie au 1er Janvier | 961 | -340 |
| Reclassement des créances d'affacturage non garantie au 31/12/2017 Trésorerie au 01/01/2018 corrigée | 961 | 701 35 5 |

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

Flux nets de l'exercice

Trésorerie à fin de période

606 **961**

-1 045 -84

UTIGROUP. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(montants en milliers, sauf nombre d'actions)

| | Capital | Primes d'émission | Réserves consolidées | Résultat net | Gains et pertes directement en capitaux propres | Capitaux propres (attribuable aux actionnaires de la société mère) | Résultat net attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle | Capitaux propres |
|---|---------|----------------------|-------------------------|-------------------------|---|--|--|---------------------|
| SITUATION AU 31 DECEMBRE 2017 | 1 772 | 2 705 | -273 | 1 058 | 0 | 5 262 | 1 | 5 261 |
| MOUVEMENTS Résultat net de l'exercice Gains et pertes directement en capitaux propres | | | | 215 | 0 | 215 0 | | |
| Résultat global total | | | | 215 | 0 | 215 | | 215 |
| Affectation en réserves Incidence rachat obligations Incidence des opérations d'éliminations des actions Attribution stocks options Variations diverses | | | 1 058 -11 0 -1 | -1 058 | | -11 0 -1 | | |
| SITUATION AU 31 DECEMBRE 2018 | 1 772 | 2 705 | 773 | 215 | 0 | 5 465 | 1 | 5 464 |
| MOUVEMENTS Résultat net de l'exercice Gains et pertes directement en capitaux propres Résultat global total | | | | -1 041 -1 041 | 0 | | | -1 041 |
| · · | | | | | U | 0 | | -1 041 |
| Affectation en réserves Incidence rachat obligations | | | 215 | -215 | | 0 | | |
| Incidence des opérations d'éliminations des actions | | | -1 | | | -1 | | |
| Application d'IFRS 16 - Location simple et crédits baux | | | -125 | | | -125 | | |
| Exercice de stocks options | 20 | 40 | 0 | | | 60 | | |
| Variations diverses | | | -10 | | | -10 | | |
| SITUATION AU 31 DECEMBRE 2019 | 1 792 | 2 745 | 852 | -1 041 | 0 | 4 349 | 1 | 4 348 |

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

| GENERALITES | 215 |
|--|-----|
| NOTE 1 – PRESENTATION GENERALE | 215 |
| NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS | |
| BILAN - ACTIF | 224 |
| NOTE 3 – GOODWILL | |
| NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | |
| NOTE 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | |
| NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS | |
| NOTE 7 - CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS | |
| NOTE 8 – TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE | 229 |
| BILAN - PASSIF | 230 |
| NOTE 9 – CAPITAL ET PRIMES LIEES AU CAPITAL | |
| NOTE 10 – PROVISIONS | |
| NOTE 11 – DETTES FINANCIERES | 233 |
| NOTE 12 - AUTRES PASSIFS COURANTS ET DETTES FOURNISSEURS | 236 |
| NOTE 13 - INFORMATION SECTORIELLE | 237 |
| ETAT DU RESULTAT GLOBAL | 240 |
| NOTE 14 – ETAT DU RESULTAT GLOBAL | 240 |
| NOTE 15 - AVANTAGES AU PERSONNEL | 242 |
| NOTE 16 - IMPOTS | |
| NOTE 17 - RESULTAT NET PAR ACTION | |
| NOTE 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN | |
| NOTE 19 – EFFECTIF MOYEN ET CICE | 248 |
| INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES | 249 |
| NOTE 20 - EXPOSITION AUX RISQUES FINANCIERS | |
| NOTE 21 – SOCIETE MERE | |
| NOTE 22 - INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES | |
| NOTE 23 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | |
| NOTE 24 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE | 251 |

GENERALITES

Note 1 – PRESENTATION GENERALE

Informations relatives au Groupe

UTIGroup. S.A. est une société anonyme régie par les dispositions de la loi française. UTIGroup. S.A. est cotée sur le marché d'Euronext Paris. En date du 26 mars 2020, le Conseil d'administration a procédé à un arrêté des comptes et a autorisé la publication des états financiers consolidés d'UTIGroup. S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états financiers seront soumis à l'approbation des actionnaires d'UTIGroup. S.A. lors de leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le 27 mai 2020.

Nature de l'activité

Le Groupe est spécialisé dans la délégation de personnel et dans l'intégration de systèmes et assure deux grands types de prestations qui se décomposent comme suit :

La délégation de personnel et l'intégration de systèmes sont réalisées dans le cadre de contrats d'assistance technique ou fonctionnelle avec la mise à disposition d'informaticiens payés au temps passé pour la réalisation d'un projet, contrats aux termes desquels les sociétés du Groupe sont tenues par une obligation de moyens.

L'Edition et la distribution de progiciel consistent à mettre à disposition des produits complets dont les sociétés du Groupe sont éditeur ou distributeur et à effectuer un certain nombre de prestations autour du produit.

Le groupe n'a pas conclu de contrats au forfait d'un montant significatif en 2019 ainsi qu'en 2018.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice, abstraction faite de la pandémie de COVID-19.

Les états financiers du Groupe ont été préparés sur la base de continuité de l'activité.

Les activités n'ont commencé à être affectées par la pandémie qu'à partir du mois de mars 2020 et le Groupe s'attend à un impact sur les comptes 2020.

Le Groupe, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

Au 26 mars 2020, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

Note 2 - PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Bases de préparation des comptes consolidés annuels

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés d'UTIGroup. S.A. et de ses filiales sont établis suivant les normes comptables internationales : International Reporting Standards (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union européenne (disponible sur Internet à l'adresse suivante : www.ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission) à la date

d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») c'est-à-dire, les IFRS, les International Accounting Standards (« IAS ») et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (« IFRIC ») ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretation Committee (« SIC »).

Au 31 décembre 2019, les normes et interprétations comptables adoptées par l'Union européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. Toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (K €) sauf indication contraire.

Impact des nouvelles normes comptables

Normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne et d'application obligatoire dans les comptes au 31 décembre 2019 :

- IFRS 16 (**contrats de location**), entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019

IFRS 16 remplace les normes IAS 17 « contrats de location », IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC 15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC 27 « Evaluation de la substance des transactions prenant la forme d'un contrat de location ».

IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires. Le Groupe, comme locataire, reconnaît un « droit d'usage » à l'actif représentant son droit à utiliser l'actif sous-jacent et une dette représentative de son obligation de paiement des loyers.

Le Groupe applique la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019 en utilisant la méthode rétrospective modifiée. Par conséquent, l'impact cumulé de l'application de la norme IFRS 16 sera reconnu comme un ajustement du solde des réserves consolidées au 1^{er} janvier 2019 sans retraitement de la période comparative.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats en vie avant le 1^{er} janvier 2019 et qui répondent à la définition d'un contrat de location selon les normes IAS 17 et IFRIC 4.

Le Groupe a également appliqué certaines exemptions autorisées par IFRS 16.5, à savoir, ne pas reconnaître au bilan les contrats de location de courte durée (moins de 12 mois) et les locations d'actifs de faible valeur.

Au 31 décembre 2019, le Groupe a reconnu les droits d'usage et des dettes associés relatifs aux contrats de location immobiliers et aux véhicules utilisés par les salariés. La dette de location reconnue le 31 décembre 2019 est de 2 896 K€, une grande partie provenant des contrats de location immobiliers. Cette dette est exclue de la dette financière nette telle que définie par le Groupe, et par conséquent le flux de trésorerie disponible selon la définition Groupe demeure comparable avec les exercices précédents. Les dettes liées aux contrats de location financement précédemment reconnues sous IAS 17 et toujours en vie au 31 décembre 2019 ont été reclassées de la dette financière à la dette de location.

Les droits d'utilisation des actifs loués présentent une valeur nette comptable à l'actif de 2 532 K€ au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, la nature des charges encourues à travers les contrats de location a évolué. L'application de la norme IFRS 16 remplace la charge linéaire des contrats de location simple par une charge d'amortissement du droit d'usage des actifs sous-jacents et une charge d'intérêts sur la dette de location associée. Sur l'exercice 2019, la charge d'amortissement s'élève à 407 K€ et la charge d'intérêts à 63 K€.

- Les autres normes et interprétations applicables pour le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2019, ci-après listées, n'ont pas d'impact significatif sur ses résultats et sa situation financière :
 - o IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux (publié le 7 juin 2017),
 - Amendements à IAS 19 : Avantages du personnel : modification, réduction ou liquidation d'un régime (publié le 7 février 2018),
 - o Amendements à IFRS 9 : Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative (publié le 12 octobre 2017),
 - Amendements à IAS 28 : Intérêts à long terme dans les entreprises associées et des coentreprises (publié le 12 octobre 2017).
 - o Annual improvements (cycle 2015-2017) : Processus annuel d'amélioration des normes cycle 2015-2017 (publié le 14 mars 2019).

Le Groupe n'a appliqué aucune des nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2019. Il s'agit principalement des textes suivants :

Textes adoptés par l'Union Européenne dont l'application sera obligatoire au 1^{er} janvier 2020 :

- o Amendement à IFRS 3 : « Définition d'une entreprise »,
- Amendement aux références au Cadre conceptuel des IFRS.
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif »,
- Amendements à IFRS 9, IAS 3 et IFRS 7 : « Réforme de la comparaison des taux d'intérêts ».

Texte non encore adopté par l'Union Européenne :

o IFRS 17: « Contrats d'assurance »,

L'analyse détaillée de ces normes et amendements est en cours, mais il n'est pas attendu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Base d'évaluation des comptes consolidés annuels

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite la prise en compte par les dirigeants d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Ces hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité d'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement. A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants. Il est possible que les résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses.

Le Groupe a précisé dans l'annexe aux comptes consolidés les hypothèses utilisées et a encadré les résultats obtenus par des calculs de sensibilité aux fluctuations de ces estimations. Celles-ci sont notamment sensibles dans l'exécution des tests de perte de valeur des actifs immobilisés (« impairment ») puisqu'ils sont fondés sur des flux futurs estimés, des hypothèses de taux de croissance et d'actualisation.

Plusieurs scénarii d'évolution des flux de trésorerie ont été élaborés et des tests de sensibilité aux variations des hypothèses de taux de croissance et de coût moyen pondéré du capital (WACC) ont été menés dans :

- l'exécution des tests de perte de valeur des actifs immobilisés,
- la détermination des impôts différés et notamment lors de l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés actifs.

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent en intégration globale les comptes des sociétés dans lesquelles UTIGroup. S.A. exerce un contrôle exclusif. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux d'UTIGroup. S.A. et sur la base de méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et comptes réciproques entre les sociétés consolidées sont éliminés.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2019 est présenté ci-après :

| | % contrôle | % intérêt |
|--|------------|-----------|
| SAUTIgroup 68, rue de Villiers 92 532 Levallois-Perret RCS Nanterre : 338 667 082 | 100,00% | 100,00% |
| SAS UTIgroup Est 19, rue de la Haye 67 300 SCHILTIGHEIM RCS Strasbourg : 385 096 615 | 100,00% | 100,00% |
| SàRL UTIgroup Luxembourg 1, rue Isaac Newton L~2242 Luxembourg RCS Luxembourg: B 65 635 | 98,00% | 98,00% |
| SAS UTIgroup Rhône Alpes 92, cours Vitton 69 006 Lyon RCS Lyon : 380 667 774 | 100,00% | 100,00% |

Toutes les entités constituant le Groupe sont consolidées par intégration globale.

Conversion des comptes des filiales étrangères et opérations en devises étrangères

La monnaie fonctionnelle de toutes les entités du Groupe est l'Euro. Par conséquent, le Groupe n'est pas confronté à la problématique de la conversion des comptes de filiales étrangères.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu si un contrat existe entre UTI et son client. Un contrat existe s'il est probable que UTI recouvrera le paiement auquel il a droit, les droits aux biens ou services et les termes de paiement peuvent être identifiés, et les parties au contrat sont engagés à s'acquitter de leurs obligations respectives. Le chiffre d'affaires généré par des contrats avec des clients est reconnu en contrepartie d'un actif de contrat ou une créance client avant le paiement effectif.

Le chiffre d'affaires est reconnu quand UTI transfère le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit en continu. Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu en continu dans la mesure où le client bénéficie immédiatement des services dès que ceux-ci sont réalisés par UTI. Quand UTI a un droit à facturer le client pour un montant qui correspond directement à l'obligation de performance réalisée à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas supportés de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu. Quand UTI construit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu en continu sur la base des coûts encourus, dans la mesure où l'obligation de performance d'UTI consiste à construire un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou un actif qui n'a pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et que UTI a un droit irrévocable à paiement pour les travaux réalisés à date selon les termes contractuels. Si ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.

Goodwill

Le goodwill représente la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des entités consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Le Goodwill n'est pas amorti, conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». Il fait l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées dans la note 3 « Goodwill ». En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au poste « Autres charges opérationnelles » de l'Etat du Résultat Global.

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des licences, des brevets et des logiciels acquis. Ces immobilisations sont amorties sur le mode linéaire sur des périodes correspondant à la durée d'utilisation prévue (de 1 à 5 ans).

La dotation annuelle aux amortissements des immobilisations incorporelles est comptabilisée dans le poste « *Dotations aux amortissements* » de L'Etat du Résultat Global.

Le Groupe a pour habitude de comptabiliser directement les coûts de recherche et développement éventuels en charges. Le Groupe n'a, en effet, pas d'effectif exclusivement dédié à la recherche et au développement. Seule l'activité d'éditeur, mineure dans le Groupe, nécessite de tels investissements humains. Les éventuelles dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges au 31 décembre 2019.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

| Installations générales et agencements | 5 à 10 ans |
|--|------------|
| Matériel de bureau et informatique | 1 à 5 ans |
| Mobilier et matériels divers | 2 à 5 ans |
| Matériel de transport | 2 à 5 ans |

Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges à la réalisation de ces prestations. Quand des immobilisations sont cédées ou mises hors service, le gain ou la perte est comptabilisé en résultat opérationnel.

Tests de valorisation des immobilisations

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur. Lorsque de tels facteurs existent, le Groupe calcule la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable est déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de l'actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient, si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs, est établie selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Si la valeur ainsi évaluée se révèle inférieure à la valeur nette comptable, le Groupe comptabilise

une dépréciation égale à la différence entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur recouvrable.

Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances et la trésorerie.

Les immobilisations financières comprennent :

- des titres détenus jusqu'à l'échéance,
- des versements de dépôts,
- des versements à des organismes collecteurs au titre des prêts « aides à la construction ».

Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat, ni d'actifs disponibles à la vente.

L'ensemble des actifs financiers détenus est donc comptabilisé au coût amorti.

Conformément à la norme IAS 32, un actif financier est décomptabilisé uniquement dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie de cet actif et perd le contrôle de l'actif ou transfère l'essentiel des risques et avantages liés à cet actif.

Les actifs décomptabilisés correspondent aux créances clients des entités du groupe cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances commerciales sont enregistrées pour leur montant nominal. Des dépréciations sont comptabilisées sur la base d'une matrice des risques de pertes de crédit attendues. Compte tenu de l'excellente qualité du risque de crédit des clients d'UTI GROUP et des assurances-crédits souscrites dans le cadre du contrat d'affacturage, cette matrice n'a pas modifié le niveau des dépréciations à comptabiliser. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Autres actifs courants

Les autres actifs courants correspondent aux autres actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le solde présenté au bilan comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Actions propres

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », une provision couvrant l'intégralité des engagements de retraite et prestations assimilées est comptabilisée au passif du bilan. Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'emploi que ceux concernant les engagements de retraite

Les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées avec salaires de fin de carrière. Cette méthode considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue chacune de ces unités séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- une date de retraite fixée à soixante-cinq ans (départ volontaire),
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- un taux de rotation du personnel,
- un taux de charges sociales,
- un taux annuel de progression des salaires.

Ces évaluations sont effectuées à chaque date de clôture des comptes annuels.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements. Ces écarts sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour mettre fin à l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées, ce qui n'est pas le cas au 31 décembre 2019.

Autres passifs courants

Les autres passifs courants correspondent aux autres passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est un instrument qui donne droit à un intérêt résiduel dans les actifs nets de l'entreprise, après déduction de toutes ses dettes.

Conformément à la norme IAS 32, « *Instruments financiers : informations à fournir et présentation* », pour les instruments financiers comportant plusieurs composants dont certains ont des caractéristiques de dettes et d'autres de capitaux propres, ces derniers sont comptabilisés séparément les uns des autres. Ainsi, un même instrument peut être présenté pour partie en tant qu'élément des capitaux propres et, pour partie, en tant que dette. L'emprunt en obligations convertibles en actions correspond à cette définition.

Impôts

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total des impôts courants et des impôts différés.

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture. Les actifs d'impôts différés sont constatés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

L'impôt exigible et différé est directement comptabilisé dans les capitaux propres si l'impôt concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Résultat par action

Le Groupe calcule un résultat net par action de base et dilué, soit respectivement sans prise en compte et avec prise en compte de l'effet dilutif des options de souscription d'actions, obligations convertibles. Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net de la période par la moyenne pondérée du nombre de titres en circulation. Les titres sont composés des actions et des titres potentiels. Les titres potentiels correspondent aux options de souscription d'actions, obligations convertibles dont le prix d'exercice est inférieur à la moyenne du cours de bourse sur la période et sont pris en compte comme s'ils avaient été exercés.

BILAN - ACTIF

Note 3 - GOODWILL

| Valeurs brutes | | 01/01/2019 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2019 |
|-----------------------|------------|---------------|---------------|----------------|------------|
| Goodwill UTI GROUP | | 18 619 | | | 18 619 |
| | | 18 619 | - | - | 18 619 |
| Dépréciations | | 01/01/2019 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2019 |
| Goodwill UTI GROUP | | -7 669 | -1 000 | | -8 669 |
| | | -7 669 | -1 000 | - | -8 669 |
| Valeur nette | | 10 950 | -1 000 | | 9 950 |
| Valeurs brutes | 01/01/2018 | Augmentations | Diminutions | Réaffectations | 31/12/2018 |
| UTI GROUP | 15 541 | | | 3 078 | 18 619 |
| UTIgroup. Rhône-Alpes | 1 860 | | | - 1 860 | - |
| UTIgroup. Est | 1 218 | | | - 1 218 | - |
| | 18 619 | - | - | - | 18 619 |
| Dépréciations | 01/01/2018 | Augmentations | Diminutions | Réaffectations | 31/12/2018 |
| UTI GROUP | - 6 232 | | | - 1 437 - | 7 669 |
| UTIgroup. Rhône-Alpes | - 860 | | | 860 | - |
| UTlgroup. Est | - 577 | | | 577 | - |
| | - 7 669 | - | - | | 7 669 |
| Valeur nette | 10 950 | - | - | - | 10 950 |

Au 31 décembre 2019, le Groupe a affecté son goodwill à une unité génératrice de trésorerie (UGT).

Pour rappel, au cours de l'exercice 2018, des changements opérationnels au sein du Groupe sont intervenus, incluant notamment une réorganisation de la direction commerciale. Ces changements opérationnels et l'unicité renforcée du management ont conduit la direction à réévaluer le fonctionnement et l'autonomie de ses UGT. Suite à cette revue de l'interdépendance financière et commerciale des anciennes UGT, la direction a décidé de piloter les allocations de ressources et retours sur investissements à partir d'une UGT unique, UTI GROUP. Par conséquent, les anciennes UGT UTIgroup. Rhône-Alpes et UTIgroup. Est ont été regroupées au sein de l'UGT UTI GROUP au cours de l'exercice 2018. Aucun changement de définition ou de périmètre de l'UGT n'a eu lieu au cours de l'exercice 2019.

Le groupe effectue des tests de valeur au moins une fois chaque année et plus s'il apparaît des indices de pertes de valeur.

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination de la juste valeur de son UGT est celle de l'actualisation des cash flows générés par l'activité sur les années futures (horizon retenu de 5 ans + projection de la valeur terminale à l'infini)

Le taux de croissance à long terme utilisé pour projeter à l'infini les flux de trésorerie de la dernière année estimée est fixé à 2% pour l'ensemble des UGT comme en 2018.

Le taux d'actualisation retenu (WACC) au 31 décembre 2019 s'élève à 9,19%, contre 9,41% au 31 décembre 2018.

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par le principal décideur opérationnel M. Aumard (PDG) pour l'exercice 2019.

À l'issue de cet examen, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable de l'UGT UTI GROUP est inférieure à sa valeur comptable dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2019 de 1 000 K€.

Une dépréciation complémentaire de 1 000 K€ a par conséquent été comptabilisée.

Il a été établi des tests de sensibilité portant sur les paramètres de calcul suivants :

- Une augmentation du taux de croissance à long terme de 0,5 ou 1 point ;
- Une diminution du taux de croissance à long terme de 0,5 ou 1 point ;
- Une augmentation du taux d'actualisation de 0,5 ou 1 point ;
- Une diminution du taux d'actualisation de 0,5 ou 1 point ;
- Une combinaison des variations de paramètres de taux de croissance à long terme et de taux d'actualisation retenus ci-dessus.

Toutes choses étant égales par ailleurs, ces variations de paramètres ne conduisent pas le Groupe à revoir le montant de la dépréciation complémentaire de 1 000 K€ comptabilisée.

Note 4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes sont constituées des éléments suivants:

| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 01/01/2019 | Correction d'ouverture | Augmentations | Diminutions | 31/12/2019 |
|---|------------|------------------------|---------------|-------------|------------|
| Valeur brute Autres immobilisations incorporelles | 624 | | 4 | 85 | 543 |
| Amortissements Autres immobilisations incorporelles | -606 | | -10 | -85 | -532 |
| Valeur nette | 18 | | -7 | 0 | 11 |

| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 01/01/2018 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2018 |
|--------------------------------------|------------|---------------|-------------|------------|
| Valeur brute | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 614 | 10 | | 624 |
| Amortissements | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | -598 | -9 | | -606 |
| Valeur nette | 17 | 1 | 0 | 18 |

Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

Note 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées des éléments suivants :

| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 01/01/2019 | Correction d'ouverture | Augmentations | Diminutions | 31/12/2019 |
|---------------------------------------|------------|------------------------|---------------|-------------|------------|
| Valeur brute | | | | | |
| Matériel et outillage | - | | | | - |
| Droits d'utilisation des actifs loués | | 3 445 | | 27 | 3 418 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 531 | -322 | 37 | 403 | 843 |
| | 1 531 | 3 123 | 37 | 430 | 4 261 |
| Amortissements | | | | | |
| Matériel et outillage | 0 | | | | 0 |
| Droits d'utilisation des actifs loués | | -1 630 | -407 | -1 421 | -616 |
| Autres immobilisations corporelles | -1 165 | 14 | -36 | -378 | -809 |
| | -1 165 | -1 616 | -443 | -1 799 | -1 425 |
| Valeur nette | 366 | | -406 | 2 203 | 2 836 |

| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 01/01/2018 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2018 |
|------------------------------------|------------|---------------|-------------|------------|
| Valeur brute | | | | |
| Matériel et outillage | - | | | - |
| Autres immobilisations corporelles | 1 206 | 340 | 14 | 1 531 |
| | 1 206 | 340 | 14 | 1 531 |
| Amortissements | | | | |
| Matériel et outillage | 0 | | | 0 |
| Autres immobilisations corporelles | -1 108 | -57 | | -1 165 |
| | -1 108 | -57 | 0 | -1 165 |
| Valeur nette | 97 | 283 | 14 | 366 |

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur les immobilisations corporelles. Le financement d'équipement par des contrats de location financement s'élève à 322 K€ au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019 le droits d'utilisation des actifs loués s'élève à 3 418 K€.

Note 6 - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 01/01/2019 | Correction d'ouverture | Augmentations | Diminutions | 31/12/2019 |
|--------------------------------|------------|------------------------|---------------|-------------|------------|
| Valeur brute | | | | | |
| Participations non consolidées | 2 | | | 2 | 0 |
| Prêts au personnel et autres | 624 | | 60 | 11 | 673 |
| Dépôts et cautionnements | 101 | | 0 | | 101 |
| | 727 | | 60 | 13 | 775 |
| Provisions | | | | | |
| Participations non consolidées | 0 | | | | 0 |
| Valeur nette | 727 | | 60 | 13 | 775 |

| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 01/01/2018 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2018 |
|--------------------------------|------------|---------------|-------------|------------|
| Valeur brute | | | | |
| Participations non consolidées | 2 | | | 2 |
| Prêts au personnel et autres | 584 | 53 | 12 | 624 |
| Dépôts et cautionnements | 101 | 5 | 4 | 101 |
| | 686 | 57 | 16 | 727 |
| Provisions | | | | |
| Participations non consolidées | 0 | | | 0 |
| Valeur nette | 686 | 57 | 16 | 727 |

Les prêts accordés aux organismes collecteurs de la participation à l'effort construction ont été actualisés compte tenu de leur durée (20 ans).

La valeur actualisée de ces prêts s'élève ainsi à 673 K€ au 31 décembre 2019 contre 624 K€ au 31 décembre 2018.

La variation de l'exercice est comptabilisée dans l'Etat du Résultat Global par le biais du poste « Autres produits et charges financiers ».

Note 7 - CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances clients et les autres actifs courants sont constitués des éléments suivants :

Créances clients

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|------------|------------|
| Créances clients | 615 | 645 |
| Dépréciations pertes de crédits attendus | -114 | -114 |
| Comptes de régularisation rattachés | | |
| | | |
| Total | 501 | 531 |

Autres créances

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| | | |
| Personnel et comptes rattachés | | 0 |
| Créances sur organismes sociaux | -16 | -2 |
| Créances sur l'Etat - impôts et taxes | 797 | 835 |
| Créances sur l'Etat - TVA | 357 | 400 |
| Autres créances d'exploitation | 560 | 317 |
| Comptes de régularisation | 61 | 161 |
| Total | 1 758 | 1 711 |

Les autres créances d'exploitation correspondent principalement au dépôt de garantie auprès de la société d'affacturage.

Echéancier des créances

| | 31/12/2019 | 2020 | 2021 | Années ultérieures |
|-------------------------|------------|-------|------|-----------------------|
| Créances clients (BRUT) | 615 | 615 | | |
| Autres créances | 1 758 | 1 758 | | |
| TOTAL | 2 373 | 2 373 | - | - |

| | 31/12/2018 | 2019 | 2020 | Années ultérieures |
|-------------------------|------------|-------|------|-----------------------|
| Créances clients (BRUT) | 645 | 645 | | |
| Autres créances | 1 711 | 1 711 | | |
| TOTAL | 2 356 | 2 356 | - | - |

La valeur nette comptable des créances figurant au bilan reflète la valeur de marché. Le montant des créances clients cédées et garanties par le factor s'élève à 4 289 K€ au 31 décembre 2019 contre 5 806 K€ au 31 décembre 2018

Note 8 – TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le solde présenté au bilan comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Tableau des Flux de Trésorerie consolidé :

La définition de la Trésorerie retenue pour ce tableau correspond au montant figurant en Trésorerie et équivalent de Trésorerie diminué des découverts bancaires :

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|-------------------------|------------|------------|
| | | |
| Disponibilités | 243 | 992 |
| Découverts bancaires | -327 | -31 |
| TOTAL trésorerie nette | -84 | 961 |
| VARIATION DE TRESORERIE | | -1 045 |

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement comprend des dettes financières à court terme et à long terme (hors découverts bancaires) (cf. Note 11) et les comptes courants d'associés (Cf. Note12).

BILAN - PASSIF

Note 9 - CAPITAL ET PRIMES LIEES AU CAPITAL

Capital

Le capital au 31 décembre 2019 est de 1 791 797 €, divisé en 8 958 986 actions d'une valeur nominale de 0,20 € chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément à l'article 18 des statuts, toutes les actions inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

| | 01/01/2019 | | Variation | |
|------------------|------------|--------------|-----------|-----------|
| | | Augmentation | Réduction | |
| Actions | 8 858 736 | 100 250 | | 8 958 986 |
| Nombre de titres | 8 858 736 | 100 250 | 0 | 8 958 986 |
| Nominal | 0,20 | 0,20 | | 0,20 |
| Capital en euro | 1 771 747 | 20 050 | 0 | 1 791 797 |

L'augmentation de capital correspond à l'exercice de 100 000 options d'action, voir note 17. Mais également la conversion de 250 Obligations convertibles en action au 31 décembre 2019.

Détail des Primes

Les différents éléments constituant les réserves consolidées de l'exercice sont les suivants :

| DETAIL DES PRIMES | 31/12/2019 | 31/12/2018 | |
|-------------------------|------------|------------|--|
| Defense de la companion | 0.004 | 0.000 | |
| Prime de conversion | 2 301 | 2 296 | |
| Primes d'émission | 102 | 68 | |
| Prime de conversion BSA | 341 | 341 | |
| TOTAL | 2 745 | 2 705 | |

Actions propres

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales Ordinaires, des actions de la société UTIGroup. S.A. ont été rachetées par le Groupe. Ces titres d'autocontrôle sont, d'une part, des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat à objectifs multiples et, d'autre part, des actions acquises par la voie d'un contrat de liquidité permettant une régularisation du cours de bourse.

La part du capital social détenue a évolué de la façon suivante :

| ACTIONS PROPRES | | |
|-----------------------------|------------|------------|
| (en nombre d'actions) | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
| | | |
| Détentions à l'ouverture | 26 813 | 26 813 |
| Achats d'actions | - | - |
| | | |
| Ventes d'actions | - | - |
| | | |
| Détention à la clôture | 26 813 | 26 813 |
| | | |
| CONTRAT DE LIQUIDITE | | |
| (en nombre d'actions) | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
| | | |
| Détentions à l'ouverture | 32 390 | 18 860 |
| Achats d'actions | | |
| Contrat de liquidité - ODDO | 85 791 | 125 897 |
| • | | |
| Ventes d'actions | 83 917 | 112 367 |
| | | 2 2 2 |
| Détention à la clôture | 34 264 | 32 390 |

Dividendes

Détention totale à la clôture

Pourcentage détenu en autocontrôle

Des dividendes peuvent être distribués par prélèvement sur les réserves en conformité avec les dispositions de la Loi et les Statuts de la Société. UTIGroup. S.A. n'a pas distribué de dividende au titre des 3 derniers exercices. Le report à nouveau et les primes (fusion, émission, apport) dans les comptes sociaux d'UTIGroup S.A. s'élèvent à 5 578 K€ au 31 décembre 2019 avant affectation du résultat de l'exercice.

61 077

0,7%

59 203

0,7%

Détail des actions et droits de vote

Conformément à l'article 18 des statuts, toutes les actions inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--------------------------------|------------|------------|
| Nombre total d'actions | 8 958 986 | 8 858 736 |
| Nombre total de droits de vote | 13 977 816 | 13 821 373 |

Note 10 - PROVISIONS

| | 01/01/2019 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2019 |
|--|------------|---------------|-------------|------------|
| | | | | |
| Provision pour litiges prud'homaux | 498 | 43 | 25 | 516 |
| Provision pour litiges commerciaux | - | | | - |
| Provision pour risques et charges divers | 7 | | 7 | 0 |
| Total provisions pour risques et charges | 505 | 43 | 32 | 516 |
| Provision pour engagements sociaux | 469 | 46 | | 515 |
| Total provisions au passif | 974 | 89 | 32 | 1 031 |

| | 01/01/2018 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2018 |
|--|------------|---------------|-------------|------------|
| | | | | |
| Provision pour litiges prud'homaux | 630 | 40 | 172 | 498 |
| Provision pour litiges commerciaux | - | | | - |
| Provision pour risques et charges divers | 20 | | 13 | 7 |
| | | | | |
| Total provisions pour risques et charges | 650 | 40 | 185 | 505 |
| Provision pour engagements sociaux | 486 | 7 | 23 | 469 |
| Total provisions au passif | 1 136 | 47 | 208 | 974 |

Les reprises de provisions non utilisées concernent les litiges suivants :

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|------------------------------------|------------|------------|
| | | |
| Provision pour litiges prud'homaux | 9 | 75 |
| Provision pour litiges commerciaux | 0 | 0 |
| Provision pour risques et charges | 0 | 0 |
| Total des reprises non utilisées | 9 | 75 |

Note 11 – DETTES FINANCIERES

Détail des emprunts et dettes financières courants et non courants

| DETTES FINANCIERES | 31/12/2018 | Correction d'ouverture | Réévaluation/ Désactualisation | + | - | Reclassement | 31/12/2019 |
|--|------------|------------------------|-----------------------------------|-------|------|--------------|------------|
| Emprunt obligataire convertible | 288 | | | | -288 | | 0 |
| Part des emprunts à plus d'un an | | | | 226 | | | 226 |
| Part des dettes financières à plus d'un an | | | | | | | 0 |
| Dettes de loyers long terme | | 1 448 | | 1 435 | | -322 | 2 561 |
| Total des dettes financières à long terme | 288 | 1 448 | 0 | 1 662 | | -322 | 2 787 |
| Emprunt obligataire convertible | | | 0 | | | 0 | 0 |
| Part des emprunts à moins d'un an | | | | 74 | | | 74 |
| Participation des salariés | 330 | | | | -5 | | 325 |
| Dettes de loyers court terme | 226 | 206 | | | -419 | 322 | 335 |
| Créances non garanties par le Factor | 166 | | | 222 | | | 388 |
| Soldes bancaires créditeurs | 31 | | | 296 | | | 327 |
| Total des dettes financières à court terme | 753 | 206 | 0 | 592 | -424 | 322 | 1 449 |
| Total des dettes financières | 1 041 | 1 654 | 0 | 2 253 | -424 | | 4 236 |

| DETTES FINANCIERES | 31/12/2018 | |
|---|------------|-------|
| | | · |
| Emprunt obligataire convertible | 288 | 277 |
| Part des emprunts à plus d'un an | - | - |
| Part des dettes financières à plus d'un an | - | - |
| Total des dettes financières à long terme | 288 | 277 |
| Part des emprunts à moins d'un an | - | _ |
| Part des dettes financières à moins d'un an | 753 | 1 381 |
| Total des dettes financières à court terme | 753 | 1 381 |
| Total Dettes Financières | 1 041 | 1 658 |

Les « soldes bancaires créditeurs » sont compris dans la trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie (Cf. Note 8).

Echéancier des dettes financières

| Dettes financières en K€ | 31/12/2019 | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans |
|--|------------|--------|-----------|---------|
| | | | | |
| Part des emprunts à plus d'un an | | | | |
| Part des dettes financières à plus d'un an | 226 | | 226 | |
| Dettes de loyers long terme | 2 561 | | 1 385 | 1 176 |
| Total des dettes financières à long terme | 2 787 | 0 | 1 612 | 1 176 |
| | | | | |
| | | | | |
| Emprunt obligataire convertible | 0 | 0 | | |
| Part des emprunts à moins d'un an | 74 | 74 | | |
| Participation des salariés | 325 | 325 | | |
| Dettes de loyers court terme | 335 | 335 | | |
| Créances non garanties par le Factor | 388 | 388 | | |
| Soldes bancaires créditeurs | 327 | 327 | | |
| Total des dettes financières à court terme | 1 449 | 1 449 | | |
| 9 | | | | |
| Total | 4 236 | 1 449 | 1 612 | 1 176 |

| Dettes financières en K€ | 31/12/2018 | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans |
|--|------------|--------|-----------|---------|
| | | | | |
| Emprunt obligataire convertible | 288 | | 288 | |
| Part des emprunts à plus d'un an | | | | |
| Part des dettes financières à plus d'un an | | | | |
| Dettes de loyers long terme | | | | |
| Total des dettes financières à long terme | 288 | 0 ' | 288 | 0 |
| | | | | |
| Participation des salariés | 330 | 330 | | |
| Dettes de loyers court terme | 226 | 226 | | |
| Créances non garanties par le Factor | 166 | 166 | | |
| Soldes bancaires créditeurs | 31 | 31 | | |
| Total des dettes financières à court terme | 753 | 753 | | |
| Total | 1 041 | 753 | 288 | 0 |

Caractéristiques de l'emprunt obligataire

Le 12 juillet 2000, le Groupe a émis 875 350 obligations convertibles en actions ordinaires pour un montant nominal de 18 645 K€, portant intérêt au taux annuel de 3% et assorties d'une prime de remboursement à l'échéance de 3,14 €. Les frais d'émission se sont élevés à 1 162 K€.

Ce contrat a été modifié par l'Assemblée Générale des porteurs de ces obligations du 28 avril 2003 et entériné par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 16 mai 2003. Les nouvelles caractéristiques du contrat dénommé « *UTIGROUP. 0.1% 2020* » sont les suivantes :

- la durée de l'emprunt est de 19 ans et 160 jours, soit une échéance le 1^{er} janvier 2020, pour un amortissement en totalité à l'échéance,
- le taux nominal des intérêts annuels est fixé à 0.10%,

- versement d'une soulte en numéraire de 2,5 € aux obligataires pour chaque conversion d'une obligation.

Le ratio de conversion a été fixé comme suit :

- en cas de conversion jusqu'au 31 mars 2008 inclus : pour une obligation convertie, attribution d'une action nouvelle d'UTIGROUP. et quatre bons de souscription d'action devant être exercés avant le 1er avril 2008,
- en cas de conversion entre le 1er avril 2008 et la date d'échéance de l'emprunt : pour une obligation convertie, attribution d'une action nouvelle d'UTIGROUP.

Il ne reste plus de bon de souscription d'action en circulation au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, il restait en circulation 14 108 obligations qui ont été remboursées en totalité. Un détenteur de 250 obligations convertibles a demandé la conversion de ses obligations en action (voir note 9).

Note 12 – AUTRES PASSIFS COURANTS ET DETTES FOURNISSEURS

Dettes fournisseurs

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---------------------|------------|------------|
| Dettes fournisseurs | 1 585 | 2 050 |
| Total | 1 585 | 2 050 |

Les dettes fournisseurs sont constituées de frais de sous-traitance et de frais généraux.

Autres passifs courants

| AUTRES PASSIFS COURANTS | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-------------------------------|-------------------------------|
| Dettes fiscales et sociales | 0 | 0 |
| Total des autres dettes à long terme | 0 | 0 |
| Dettes fiscales et sociales | 3 095 | 4 119 |
| Dettes sur acquisitions de titres | 0 | 0 |
| Comptes courants | 1 117 | 1 091 |
| Dettes diverses d'exploitation | 920 | 781 |
| Total des autres dettes à court terme | 5 131 | 5 991 |
| | | |
| AUTRES PASSIFS COURANTS | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
| AUTRES PASSIFS COURANTS Dettes fiscales et sociales | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
| Dettes fiscales et sociales | 31/12/2018 - - 4 119 | 31/12/2017 - - 4 350 |
| Dettes fiscales et sociales Total des autres dettes à long terme | - | - |
| Dettes fiscales et sociales Total des autres dettes à long terme Dettes fiscales et sociales | - | - |
| Dettes fiscales et sociales Total des autres dettes à long terme Dettes fiscales et sociales Dettes sur acquisitions de titres | - - 4 119 - | - - 4 350 - |

Les comptes courants d'associés sont compris dans le flux de trésorerie lié aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie (Cf. Note 8).

Monsieur Christian AUMARD, Président Directeur Général, a mis à disposition de la société UTIGroup. des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 1 065 K€ au 31 décembre 2019 contre 1 091 K€ au 31 décembre 2018.

Note 13 - INFORMATION SECTORIELLE

En application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les indicateurs sectoriels de performance, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction, sont présentés ci-dessous.

Eléments du résultat sectoriel (inclus les retraitements d'élimination des transactions intra-Groupe)

| 31/12/2019 | UTIgroup | UTIgroup Est | UTIgroup Luxembourg | UTIgroup Rhône Alpes |
|------------|-----------------------|--|--|--|
| 23 495 | 19 395 | 2 200 | 0 | 1 900 |
| 436 | -1 | 325 | -8 | 120 |
| -564 | -1 001 | 325 | -8 | 120 |
| -1 041 | -1 308 | 212 | -8 | 63 |
| | 23 495 436 -564 | 23 495 19 395 436 -1 -564 -1 001 | 23 495 19 395 2 200 436 -1 325 -564 -1 001 325 | 23 495 19 395 2 200 0 436 -1 325 -8 -564 -1 001 325 -8 |

| | 31/12/2018 | UTIgroup | UTIgroup Est | UTIgroup Luxembourg | UTIgroup Rhône Alpes |
|-------------------------------|------------|----------|-----------------|------------------------|-------------------------|
| Chiffre d'affaires net | 27 298 | 22 546 | 2 403 | 0 | 2 349 |
| Résultat opérationnel courant | 597 | 347 | 556 | -7 | -299 |
| Résultat opérationnel | 597 | 347 | 556 | -7 | -299 |
| Résultat global | 215 | 114 | 452 | -7 | -343 |
| | | | | | |

Actifs et passifs sectoriels

Les actifs sectoriels se définissent selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », comme étant la somme des immobilisations corporelles et incorporelles (incluant le goodwill) et des actifs courants. Les actifs financiers et autres actifs non courants ne sont pas pris en compte dans le calcul des actifs sectoriels.

| ACTIFS | 31/12/2019 | UTIgroup | UTIgroup Est | UTIgroup Luxembourg | UTIgroup Rhône Alpes |
|----------------------|------------|----------|-----------------|------------------------|----------------------------|
| Actifs non courants | 13 829 | 13 590 | 72 | - | 168 |
| Actifs courants | 2 502 | 2 043 | 321 | 1 | 136 |
| TOTAL | 16 331 | 15 633 | 393 | 1 | 303 |
| PASSIFS | 31/12/2019 | UTlgroup | UTIgroup Est | UTIgroup Luxembourg | UTIgroup Rhône Alpes |
| Passifs non courants | 3 819 | 3 804 | 4 | - | 11 |
| Passifs courants | 8 166 | 7 230 | 527 | 10 | 398 |
| | | | | | |

| ACTIFS | 31/12/2018 | UTIgroup | UTIgroup Est | UTIgroup Luxembourg | UTIgroup Rhône Alpes |
|---------------------|------------|----------|-----------------|------------------------|----------------------------|
| Actifs non courants | 12 287 | 12 060 | 66 | - | 161 |
| Actifs courants | 3 234 | 2 856 | 281 | 3 | 95 |
| TOTAL | 15 522 | 14 916 | 348 | 3 | 256 |
| PASSIFS | 31/12/2018 | UTlaroup | UTIgroup | UTIgroup | UTIgroup Rhône |

| PASSIFS | 31/12/2018 | UTIgroup | UTIgroup Est | UTIgroup Luxembourg | Rhône Alpes |
|----------------------|------------|----------|-----------------|------------------------|----------------|
| Passifs non courants | 1 262 | 1 251 | 3 | - | 8 |
| Passifs courants | 8 794 | 7 847 | 431 | 6 | 511 |
| TOTAL | 10 056 | 9 098 | 434 | 6 | 518 |

Informations relatives aux principaux clients

Le chiffre d'affaires du premier groupe clients représente 16 % de l'activité en 2019.

En effet, chaque groupe clients rassemble plusieurs entités au sein d'un même client, A la BNP PARIBAS, premier des groupes clients, UTI GROUP travaille avec plusieurs entités juridiques distinctes appartenant toutes au groupe BNP PARIBAS.

Le nombre de groupe clients est comparable (114 groupes clients contre 129 groupes clients en 2018 et 130 groupes clients en 2017) sur les trois dernières années, ainsi que la répartition sur les 5, 10 ou 20 premiers groupes clients.

Ainsi, le risque clients est réparti sur plusieurs groupes clients

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---------------------------|------------|------------|------------|
| | | | |
| Le premier groupe | 16,5% | 18,2% | 17,9% |
| 10 premiers groupes | 53,7% | 53,0% | 56,4% |
| 20 premiers groupes | 68,8% | 67,0% | 70,8% |
| Nombre de groupes clients | 114 | 129 | 130 |
| | | | |

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Note 14 - ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Chiffre d'affaires

| | | 31/12/2019 | | | | |
|----------------------|--------|------------|--------|--------|----------|--------|
| | France | Etranger | Total | France | Etranger | Total |
| UTIgroup | 19 371 | 24 | 19 395 | 22 534 | 12 | 22 546 |
| UTIgroup Est | 2 200 | - | 2 200 | 2 403 | - | 2 403 |
| UTIgroup Luxembourg | | | | | | |
| UTIgroup Rhône-Alpes | 1 900 | - | 1 900 | 2 349 | - | 2 349 |
| TOTAL | 23 471 | 24 | 23 495 | 27 286 | 12 | 27 298 |

Les prestations rendues par le Groupe sont quasi-exclusivement constituées de prestations de services informatiques en régie. En conséquence, il n'est pas fourni de désagrégation du chiffre d'affaires par type de service ou d'obligation de performance.

Frais de personnel

Les frais de personnel des entités du Groupe se ventilent comme suit :

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|-----------------------|------------|------------|
| UTI Group | 13 433 | 14 522 |
| UTI Group Rhône Alpes | 1 560 | 2 230 |
| UTI Group Est | 1 421 | 1 586 |
| TOTAL | 16 413 | 18 337 |

Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|------------|------------|
| Immobilisations incorporelles | -10 | -9 |
| Immobilisations corporelles | -443 | -57 |
| Dépréciation / reprise sur actif circulant | 0 | 0 |
| Provision pour risques et charges | -10 | 145 |
| | -464 | 79 |

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles incluent 407 K€ de dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16).

Autres charges et produits opérationnels courants

Les éléments constitutifs des autres charges et produits opérationnels courants sont :

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------|------------|
| Autres produits d'exploitation | 0 | 0 |
| Produits de cession d'immobilisations | 84 | 110 |
| Autres charges d'exploitation | -18 | 2 |
| Valeurs nettes des immobilisations cédées | -25 | -14 |
| Autres produits et charges opérationnels courants | 41 | 98 |

Autres charges et produits opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation normale du Groupe.

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|------------------------------|------------|------------|
| Autres produits non courants | 0 | 0 |
| Produits non courant | 0 | Ü |
| Autres charges non courantes | | |
| Charges non courantes | -1 000 | 0 |
| | | |
| TOTAL | -1 000 | 0 |

Voir Note 3 : il s'agit d'une dépréciation du Goodwill.

Coût de l'endettement financier brut

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|----------------------------|------------|------------|
| Intérêts sur emprunts | 0 | 0 |
| Autres charges financières | -63 | -76 |
| TOTAL | -63 | -76 |

Autres charges et produits financiers

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------|------------|
| | | |
| Actualisation de l'emprunt obligataire | 0 | -11 |
| Actualisation des prêts et engagement de retraite | -38 | -4 |
| Charges financières | 0 | 0 |
| Charges d'intérêts sur dettes de loyer | -63 | |
| Provision charges financières | 0 | 0 |
| Autres produits financiers | 0 | 3 |
| Autres produits et charges financiers | -101 | -13 |

Note 15 - AVANTAGES AU PERSONNEL

Régimes à prestations définies

La législation française prévoit également le versement aux salariés en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite déterminée en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération du salarié au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis par les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. La méthode retenue pour le calcul des engagements est la méthode des unités de crédits projetées conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

| | 01/01/2019 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2019 |
|-----------------------|------------|---------------|-------------|------------|
| | | | | |
| UTI Group S.A. | 459 | 42 | | 500 |
| UTI Group Rhône-Alpes | 8 | 4 | | 11 |
| UTI Group Est | 3 | 0 | | 4 |
| Total des engagements | 469 | 46 | 0 | 515 |

| | 01/01/2018 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2018 |
|-----------------------|------------|---------------|-------------|------------|
| UTI Group S.A. | 452 | 7 | | 459 |
| UTI Group Rhône-Alpes | 31 | | 23 | 8 |
| UTI Group Est | 3 | | 0 | 3 |
| Total des engagements | 486 | 7 | 23 | 469 |

La charge de l'exercice est enregistrée dans l'Etat du Résultat Global dans le poste charges de personnel pour la partie relative aux nouveaux droits acquis au titre de la période et en charges financières pour la partie actualisation.

| | 2019 | 2018 |
|--|------|------|
| Total des engagements au 01/01 | 469 | 486 |
| Coût des services rendus dans l'année | 40 | 39 |
| Charge d'intérêt | 8 | 7 |
| Taux d'actualisation | 29 | |
| Prestations versées | -57 | -27 |
| Impacts liés au changement d'hypothèses actuarielles | 0 | -7 |
| Ecarts d'expérience | 27 | -29 |
| Total des engagements au 31/12 | 515 | 469 |

Les taux utilisés pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivants :

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|------------|------------|
| Age de retraite considéré (départ volontaire) | 65 | 65 |
| Taux d'actualisation des dettes à long terme | 0,80% | 1,66% |
| Taux de rotation jusqu'à 49 ans | 20,00% | 20,00% |
| Taux de rotation de 50 ans à 54 ans | 15,00% | 15,00% |
| Taux de rotation de 55 ans et plus | 10,00% | 10,00% |
| Taux annuel de progression des salaires | 2,00% | 2,00% |
| Taux de charges sociales (départs volontaires) | 48,00% | 48,00% |
| Table de mortalité Hommes | THV02 | THV02 |
| Table de mortalité Femmes | TFV02 | TFV02 |

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres au pays.

Note 16 – IMPOTS

Evolution des postes de bilan

| Impôts Différés Actifs (K€) | Provisions pour retraites | Autres provisions | Déficits reportables | Différences temporaires | Autres | Total |
|--|---------------------------|-------------------|----------------------|----------------------------|--------|-------|
| Au 31 décembre 2017 | 122 | 0 | 34 | 0 | 75 | 231 |
| Variations de périmètre | | | | | | |
| Effet des variations de change | | | | | | |
| Montant comptabilisé en résultat net | -5 | | -5 | 0 | 5 | -5 |
| Montant comptabilisé directement en capitaux propres | | | | | | |
| Au 31 décembre 2018 | 117 | 0 | 29 | 0 | 80 | 226 |
| Variations de périmètre | | | | | | |
| Effet des variations de change | | | | | | |
| Montant comptabilisé en résultat net | 11 | | -29 | | 48 | 30 |
| Montant comptabilisé directement en capitaux propres | | | | | | |
| Au 31 décembre 2019 | 128 | 0 | 0 | 0 | 128 | 256 |

Charge d'impôt sur les résultats

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|-------------------------------|------------|------------|
| | | |
| Impôts courants | | |
| Impôts sur les bénéfices | -38 | 0 |
| CVAE | -259 | -291 |
| Impôts différés | | |
| Impôts différés de la période | -16 | -2 |
| | -313 | -293 |

<u>Nota</u>: les montants négatifs figurant au tableau ci-dessus correspondent à des charges d'impôts. Corrélativement, les montants positifs correspondent à des produits d'impôts.

Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

A compter du 1^{er} janvier 2003, la société UTIGroup. S.A. s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, dû par le Groupe formé par elle-même et ses filiales françaises contrôlées au moins à 95%, au titre du régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts. Cette convention d'intégration fiscale a été renouvelée le 1^{er} janvier 2013 pour une durée expirant le 31 décembre 2017, se renouvelant par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2018.

Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 2., Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 28% pour les bénéfices inférieurs à 500 K€ et 31% audelà

Cependant, pour tenir compte de l'évolution du taux normal d'impôt sur les sociétés, la charge d'impôt différé est déterminée en appliquant le taux de 25%.

Preuve d'impôts

Le rapprochement entre le produit d'impôt comptabilisé au 31 décembre 2019 dans le résultat comptable consolidé et le produit d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante peut être établit comme suit :

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|------------|------------|
| Résultat consolidé avant impôt Déficits activés | -728 | 508 |
| Taux d'IS applicable | 28,00% | 28,00% |
| Charge d'impôts théorique | 204 | -142 |
| Charge d'impôts réelle | -313 | -293 |
| | | |
| Ecart | 517 | 151 |
| Charges définitivement non déductibles | 330 | 40 |
| Produits définitivement non imposables | 0 | -83 |
| Impact net des retraitements de consolidation | 0 | -15 |
| Impact CVAE | 186 | 209 |
| Total | 517 | 151 |

Note 17 - RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|------------|------------|
| | | |
| Nombre moyen d'actions de 0,20 euro en circulation | 8 958 986 | 8 858 736 |
| Actions détenues en propre par le Groupe | 61 077 | 59 203 |
| Nombre moyen d'actions avant titres dilutifs | 8 897 909 | 8 799 533 |
| Résultat net (en K €) | -1 041 | 215 |
| Résultat net par action (en €) | -0,117 | 0,024 |

Le montant à prendre en compte pour déterminer ce résultat par action de base est le résultat net de l'exercice.

Résultat par action dilué

Le résultat net par action dilué est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice augmenté des titres donnant accès au capital. Les options de souscription dont le prix d'exercice est supérieur à la moyenne annuelle du cours de bourse ne sont pas retenues dans le calcul du résultat dilué par action.

Un instrument financier convertible n'est dilutif que si, et seulement si, sa conversion réduit le résultat par action des activités ordinaires continuées.

L'effet dilutif est le suivant sur le nombre d'actions :

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|------------|------------|
| Nombre moyen d'actions avant titres dilutifs | 8 897 909 | 8 799 533 |
| Effet dilutif des stocks options | 0 | 56 000 |
| Effet dilutif des obligation convertibles | 0 | 14 108 |
| Nombre moyen d'actions après titres dilutifs | 8 897 909 | 8 869 641 |
| Résultat net (en K €) | -1 041 | 215 |
| Résultat net par action (en €) | -0,117 | 0,024 |

L'assemblée générale extraordinaire du 03/11/2015 a décidé la mise en place d'un plan de souscription d'actions auprès de salariés non mandataires sociaux.

Le conseil d'administration du 03/11/2015 a fixé les modalités d'attribution et le prix d'émission suivant :

Nombre d'actions offertes : 400 000 actions
 Prix d'émission : 0,54 €

- Délai de levée des options de souscription : 5 ans, à compter du 03/12/2016 soit le 02/11/2020.
- En 2017 : Exercice de 200.000 options d'action à 0,54 €, qui se traduit par à une augmentation de capital de 40 K € et une prime d'émission de 68 K€
- En 2019 : Exercice de 100.000 options d'action à 0,54 €, qui se traduit par à une augmentation de capital de 20 K € et une prime d'émission de 34 K€
- Annulation de 100.000 options d'action suite au départ d'une salariée

En application de la norme IFRS 2, le plan de stock option attribué le 03/11/2015 a été valorisé selon la méthode Black and Scholes à 113 K€.

Note 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Impact de l'application d'IFRS 16 sur les engagements hors bilan

| | 31/12/2018 |
|--|------------|
| Engagements de baux mobiliers | 127 |
| Engagements de baux immobiliers | 1 787 |
| Total des engagements hors bilan | 1 914 |
| Dettes de loyers comptabilisées (location-financement) | 226 |
| Dettes de loyers comptabilisées (locations simple) | |
| Total des dettes de loyers comptabilisées | 226 |
| | |
| Total des engagements et dettes de loyer au 31/12/2018 | 2 140 |
| Différences sur l'estimation du terme des contrats | 108 |
| Différences sur le périmètre des contrats retenus | -247 |
| Engagements avant actualisation au 31/12/2018 | 2 001 |
| Effets de l'actualisation | -121 |
| Dette de loyers au 01/01/2019 | 1 880 |

Au 31 décembre 2018, les engagements hors bilan étaient uniquement constitués d'engagements liés aux baux mobiliers et immobiliers. Ces engagements, d'un montant de 1 914 K€, associés à la dette de loyers relative aux contrats de crédit-bail de 226 K€, formaient un total de 2 140 K€.

Au 1^{er} janvier 2019, la dette de loyers totale comptabilisée à l'occasion de la première application de la norme IFRS 16 s'élève à 1 880 K€. La différence de 260 K€ par rapport au montant constaté au 31 décembre 2018 s'explique d'une part par des différences sur le terme des contrats et le périmètre des contrats pris en compte (les contrats de faible montant et de courte durée ayant été exclus du retraitement IFRS 16), et d'autre part par l'application d'un taux d'actualisation, déterminé à 3%.

La variation de la dette de loyers entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 est détaillée en note 11, « Dettes financières ».

Autres engagements

A la connaissance du Groupe, il n'y a pas d'autre engagement hors bilan significatif au 31 décembre 2019.

Note 19 - EFFECTIF MOYEN ET CICE

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------|------------|
| | | |
| Charges de personnel (*) | 11 294 | 12 585 |
| Charges sociales afférentes | 5 119 | 5 752 |
| - | 16 413 | 18 337 |
| Effectif moyen | 244 | 273 |
| CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) | 0 | 295 |

^{(*) :} composé de salaires fixes et variables, y compris participation des salariés.

Le CICE a été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2019, et est remplacé par une diminution de charges sociales sur les salaires ne dépassant 2,5 fois le SMIC annuel .

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Note 20 - EXPOSITION AUX RISQUES FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêt ; aussi, son résultat et sa trésorerie opérationnelle sont-ils largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme et moyen terme. La dette du Groupe est essentiellement à taux fixe.

Risque de liquidité sur la dette financière et covenants

Le risque de liquidité est géré par la mise en place de sources de financement diversifiées.

Le risque de contrepartie correspond au risque qu'une partie à un contrat avec UTI Group manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe. Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer l'entité au risque de crédit sont principalement les créances clients.

Au 31/12/2019, UTI Group réalise 54 % de son chiffre d'affaires avec ses dix principaux groupes clients. Les procédures internes élaborées par certains grands donneurs d'ordre pour émettre les bons de commande et procéder à la mise en paiement des factures affectent les délais de paiement.

Néanmoins, UTI Group enregistre un taux non significatif de créances douteuses dans la mesure où :

- la clientèle du Groupe est essentiellement constituée de grandes entreprises peu exposées au risque d'insolvabilité.
- les procédures d'acceptation des clients et les analyses de risques de crédit qui y sont liées sont pleinement intégrées au processus global d'évaluation des risques mis en œuvre tout au long du cycle de vie d'un contrat.
- le Groupe a souscrit un contrat d'affacturage sans recours couplé à une assurance-crédit

Le risque d'insolvabilité est donc limité.

Par ailleurs, UTI Group dispose d'un contrat d'affacturage de créances commerciales, dont les principales caractéristiques sont :

- un paiement immédiat des factures clients dès leur création et avant échéance ;
- une gestion du poste clients : relance et recouvrement des factures ;
- une garantie d'insolvabilité du client;
- une mise en place d'un dépôt de garantie qui sera restitué à la résiliation du contrat et est ajusté en fonction des créances garanties cédées sans recours ;
- le contrat est conclu sans limitation de durée et est résiliable à tout moment (préavis de 60 jours).

Risque du marché actions

Le Groupe ne détient pas de titres de sociétés cotées autres que les actions d'autocontrôle (au 31 décembre 2019, 61 077 actions) qui sont déduites des capitaux propres. Il n'est donc pas exposé au risque de fluctuation des prix des marchés actions.

Exposition au risque de change

UTIGROUP n'est pas exposé au risque de change. Le groupe ne détient pas de passif ou d'actif en devise. De ce fait, le Groupe ne se couvre pas du risque de change.

Note 21 - SOCIETE MERE

La société mère LAW INFORMATIQUE détient 54,9 % du capital et 70,4 % des droits de vote. Elle consolide les comptes d'UTI GROUP au 31/12/2019.

Note 22 - INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Rémunération et avantages des organes de direction et d'administration du Groupe

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 | |
|------------------------------|------------|------------|--|
| | | | |
| Des organes d'administration | 169 | 216 | |
| Des organes de direction | 0 | 0 | |
| Des organes de surveillance | 0 | 0 | |
| TOTAL | 169 | 216 | |

Au 31 décembre 2019 Ces montants incluent les avantages en nature. Il n'existe pas d'autres avantages ou modalités de rémunérations.

Au 31 décembre 2019 et 2018, les dirigeants et les administrateurs n'ont perçu aucune avance et/ou crédit.

Au 31 décembre 2019 et 2018, les administrateurs du Groupe ne bénéficient pas d'option de souscription et d'achat d'actions.

Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

Les transactions et soldes entre les entités du Groupe et les sociétés associées sont susceptibles de concerner les sociétés ou personnes suivantes :

- Société LAW INFORMATIQUE :
 - o La convention d'animation du Groupe pour la gestion de l'animation de l'ensemble des entités du groupe à compter du 1^{er} avril 2018. Une charge de 472 K€ a été comptabilisée au titre de cette convention au 31/12/2019, contre 510 au 31/12/2018.
 - o Les soldes clients sont de 109 K€ au 31/12/2019 contre 98 K€ au 31/12/2018.
- Christian AUMARD : avance en compte courant 1 065 K€

Note 23 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

| En euro (HT) : | | | sociés | IGREC | | | | |
|--|--------|------------|-------------|----------|--------|---------|-------|------|
| , , | Mon | Montants % | | Montants | | % | | |
| | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 |
| Audit Commissariat aux comptes, certification examen des | | | 40004 | 1000/ | | | 7.40/ | |
| comptes individuels et consolidés - Société mère Commissariat aux comptes, certification examen des | 91 447 | 84 551 | 100% | 100% | 69 750 | 84 500 | 74% | 77% |
| comptes individuels et consolidés - Filiales | | | | | 25 040 | 25 040 | 26% | 23% |
| Missions accessoires | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sous Total | 91 447 | 84 551 | 100% | | 94 790 | 109 540 | 100% | 100% |
| | | | | | | | | |
| Autres prestations | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Audit informatique | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Audit interne | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres prestations | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sous Total | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 91 447 | 84 551 | <u>100%</u> | 100% | 94 790 | 109 540 | 100% | 100% |

Note 24 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement important n'est survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice, abstraction faite de la pandémie de COVID-19.

Les états financiers du Groupe ont été préparés sur la base de continuité de l'activité.

Les activités n'ont commencé à être affectées par la pandémie qu'à partir du mois de mars 2020 et le Groupe s'attend à un impact sur les comptes 2020.

Le Groupe, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

Au 26 mars 2020, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

20.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

UTI GROUP SA

au capital de 1 791 797,20 € 68 rue de Villiers 92352 LEVALLOIS PERRET

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 12 2019

Saint Honoré BK&A 140, rue du Faubourg Saint-honoré 75008 Paris IGREC 50, rue Copernic 75116 Paris

UTI GROUP

Société Anonyme 68 rue de Villiers 92352 LEVALLOIS PERRET

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 12 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société UTI GROUP S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Risque identifié

Le Groupe UTI GROUP a réalisé des opérations de croissance externe dans le cadre desquelles elle a comptabilisé plusieurs goodwill.

Ces goodwill, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis, sont décrits dans la note 3 comme représentant les synergies attendues de l'intégration des nouvelles activités acquises et les économies d'échelle qui sont générées par la mutualisation des moyens mis en œuvre. Ils ont été alloués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées. Ainsi, les goodwill des entreprises intégrées dans l'activité UTI GROUP ont été affectés aux UGT de cette activité.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un montant de 10 millions d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont présentés en note 3. En ce qui concerne l'activité UTI GROUP, la valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs composant l'activité.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill de l'activité d'UTI GROUP, qui représentent un montant particulièrement significatif, repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill de l'activité d'UTI GROUP comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable du groupe d'UGT relatif à l'activité d'UTI GROUP testée et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère l'activité d'UTI GROUP et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction ;
- la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus des principaux acteurs du secteur ;
- le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés attendus de l'activité d'UTI GROUP en vérifiant que les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital du groupe d'UGT composant l'activité d'UTI GROUP (taux d'endettement, taux sans risque, prime de marché, beta de l'actif économique, prime de risque « spécifique » et coût de la dette) permettaient d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons vérifié que la note 3 donnait une information appropriée.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 26 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

VI. INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société UTI GROUP par l'Assemblée générale du 26 mai 2009, pour le cabinet Saint Honoré BK&A et du 15 mai 2000 pour le cabinet IGREC.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Saint Honoré BK&A était dans la 11ème année de sa mission sans interruption et le cabinet IGREC dans la 20ème année, dont respectivement 11 et 19 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

VII. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VIII. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'administration

Nous remettons au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 29 avril 2020 Les Commissaires aux Comptes

Saint Honoré BK&A

IGREC

Frédéric Burband

Rose Guagliardo

20.3 COMPTES 2018 ET 2017.

L'incorporation par référence du document de référence UTIGROUP. de 2018 enregistré par l'AMF sous le numéro D 19-0454 permet de consulter les comptes 2018.

L'incorporation par référence du document de référence UTIGROUP. de 2017 enregistré par l'AMF sous le numéro D 18-0416 permet de consulter les comptes 2017.

20.4 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

20.4.1 DIVIDENDE GLOBAL DISTRIBUE AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Il n'a pas été distribué de dividendes au titre des exercices 2018, 2017 et 2016. Le conseil d'administration propose de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2019.

20.4.2 PRESCRIPTION

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'état.

20.4.3 POLITIQUE FUTURE DE DIVIDENDES

La société UTIGROUP. n'envisage pas de distribuer de dividende à court terme.

20.5 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Les litiges font soit l'objet d'une provision pour risques, soit d'une mention dans l'annexe suivant l'appréciation de nos conseils et en fonction du niveau du risque encouru.

Provision pour risques et charges :

| UTIgroup consolidé en k€ | 2 019 | 2 018 | 2 017 |
|--------------------------|-------|-------|-------|
| Prudhommes provisionnés | 516 | 498 | 630 |
| Autres | 0 | 7 | 20 |
| TOTAL | 516 | 505 | 650 |

Les litiges prud'homaux sont provisionnés à hauteur des risques estimés par nos conseils. Il v a 7 dossiers, dont les deux plus importants représentent 74% de la provision totale.

Le groupe n'a pas connaissance de litiges susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent un impact significatif sur son activité, sa situation financière et ses perspectives d'avenir, autres que ceux qui sont reflétés dans les comptes, mentionnés dans les notes aux états financiers ou cidessus. Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

21.1.1 CAPITAL SOCIAL

Le montant du capital souscrit d'UTIGROUP. au 31 décembre 2019 à 1 791 797,20 euros divisé en 8 958 986 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 0,20 euros chacune, entièrement libérées.

L'évolution du capital social d'UTIGROUP. de sa constitution jusqu'au jour du présent document d'enregistrement universel est retracée ci-après au paragraphe 21-1-6.

21.1.2 ACHAT PAR UTIGROUP. DE SES PROPRES ACTIONS

21.1.2.1 Objectif du programme de rachat et utilisation des titres rachetés

Aux termes d'une première décision en date du 23 novembre 2000, l'assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, à procéder au rachat d'actions de la Société.

Cette autorisation a été renouvelée à trois reprises dont la dernière par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 31 octobre 2003. Le dernier a été mis en œuvre par le conseil d'administration du 5 novembre 2003 pour une durée de 18 mois. Une note d'information sur ce programme de rachat portant le visa de la AMF n° 04-167 du 18 mars 2004 est disponible au siège social de la Société.

Des nouveaux plans de rachat ont été adoptés aux votes des assemblées générales des 7 septembre 2005, 23 mai 2006, 23 mai 2007 et 23 mai 2008. Ces nouveaux plans de rachat sont conformes aux exigences du règlement Européen et tient compte de la directive Abus de marché. L'assemblée générale mixte du 22 janvier 2008 a autorisé la société à utiliser jusqu'à 1 million d'euros dans son programme de rachat en cours. Un nouveau plan a été adopté lors de la dernière assemblée générale.

Le contrat de liquidité a été signé avec la Société de Bourse ARKEON FINANCE le 23 novembre 2003, puis tacitement renouvelé jusqu'en mars 2016.

Depuis le 15 juin 2016, un nouveau contrat de liquidité a été signé avec la société ODDO. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers.

21.1.2.2 Actions propres acquises

UTIGROUP. a procédé au cours de l'exercice, dans le cadre de son programme de rachat d'actions et de son contrat de liquidité aux opérations suivantes:

| | Nombre | Nombre | Cours | Cours moyen | Frais de | Nombre des | Valeur | Valeur | Fraction du |
|-------------------------|-----------|------------|--------------|---------------|-------------|--------------|------------|------------|---------------|
| | d'actions | d'actions | moyen | de vente brut | négociation | actions | évaluée au | nominale à | capital au 31 |
| | achetées | vendues en | d'achat brut | | H.T en K€ | inscrites au | cours | 0,2 € par | décembre |
| | en 2019 | 2019 | | | | nom de la | d'achat en | action | 2019 en % |
| | | | | | | Société | K€ | | |
| Programme de Rachat pur | | | | | | 26 813 | 15 | 5 363 | 0,30% |
| Achat d'actions | | | | | | | | | |
| Contrat de liquidité | 85 791 | 83 917 | 0,52 | 0,55 | 0 | 34 264 | 16 | 6 853 | 0,38% |
| Total | 85 791 | 83 917 | 0,52 | 0,55 | 0 | 61 077 | 31 | 12 215 | 0,68% |

Les achats et ventes réalisés au cours de l'exercice ont été effectués afin d'assurer la régularisation du cours de bourse de l'action dans le cadre du contrat de liquidité. UTIGROUP. a également racheté des titres sur le marché pour renforcer son autocontrôle.

Compte tenu des achats et ventes d'actions réalisés, la Société détient 61 077 actions en autocontrôle au 31 décembre 2019.

.

Le tableau normé des opérations devient :

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ces propres titres au 31 décembre 2019

| Pourcentage du capital auto détenu de manière directe et indirecte | 0,7% | | |
|--|--------|-------|------------|
| Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois | 0 | | |
| Nombre de titres détenus en portefeuille | 61 077 | | |
| Valeur comptable du portefeuille (en K€) | 31 | | 31/12/2019 |
| Valeur de marché du portefeuille (en K€) | 28 | cours | 0,47 |

| Contrat de liquidité | Flux bruts | cumulés | positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme | | | | |
|--|------------|----------------------------|---|-------------------|-------------------------------|-------------------|--|
| | | | - | ouvertes à hat | positions ouvertes à la vente | | |
| Etat des acquisitions actions en 2019 | achats | achats ventes / transferts | | achats à terme | options d'achat vendues | ventes à terme | |
| Nombre de titres | 85 791 | 83 917 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Echéance maximale moyenne | | | | | | | |
| Cours moyen de la transaction | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Prix d'exercice moyen | 0,52 | 0,55 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Montants en K€ | 45 | 46 | 0 | 0 | 0 | 0 | |

21.1.3 CAPITAL POTENTIEL

21.1.3.1 Options de souscription d'actions réservées aux salariés

Par décision en date du 03 novembre 2015, le conseil d'administration a procédé, sur délégation de pouvoir qui lui avait été conféré par l'assemblée générale du 03 novembre 2015, à l'arrêté du plan n°6 et à l'attribution de 400.000 options donnant droit à la souscription de 400.000 actions nouvelles à trois salariés de la Société et de ses filiales comme suit :

| | | | INFORMATION SUR LES | S OPTIONS | DE SOUSCR | IPTION | | | | | |
|----------------------------|--|-------------------------|--|---|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|--|--|--|
| Plan autorisé | Plan autorisé par l'assemblée générale du 03 novembre 2015 | | | | | | | | | | |
| Date du conseil | Quantité Attribuée | Prix de souscription | Qualité des souscripteurs | Point départ d'exercice des options | Options exercées | Options annulées | Options caduques | Date limite de levées | dilution potentielle au 31 décembre 2019 | | |
| Plan n° 6 du 03/11/2015 | 400 000 | 0,54 € | 1 Salarié d'UTI GROUP pour 200.000 options 1 Salarié d'UTI GROUP pour 100,000 options 1 Salarié d'UTIGROUP. RHONE ALPES pour 100.000 options | 03/12/2016 | 300 000 | 100 000 | 0,00 | 02-nov-20 | 0,00% | | |
| TOTAL | 400 000 | 0,54 € | | | 300 000 | 100 000 | | 02-nov-20 | | | |

21.1.3.2 Conversion des obligations convertibles UTIGROUP. 0,1 % 2020

En vertu de l'autorisation qui lui avait été conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2000, et notamment dans sa douzième résolution, le conseil d'administration de la Société a décidé, dans sa séance du 12 juillet 2000, de procéder à l'émission de 875 350 obligations UTIGROUP. 3 % 2000-2005 convertibles en actions pour un montant nominal de 18 644 955 euros.

Un prospectus simplifié définitif portant le visa de la COB n°00-1267 en date du 12 juillet 2000 est disponible auprès de la Société Générale ainsi qu'au siège social de la Société.

La société UTIGROUP. a procédé le 24 janvier 2001 au transfert sur le Second marché des 875 350 obligations convertibles émises le 12 juillet 2000 (code ISIN FR0000181067). Elles sont maintenant sur le marché EURONEXT Paris.

Le contrat d'émission d'obligations convertibles UTIGROUP. 3% 2000-2005 (devenu UTIGROUP. 0,1 % 2020) a été profondément modifié par l'assemblée générale des obligataires du 28 avril 2003, modifications qui ont été entérinées par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2003.

Après le 31 mars 2008, la conversion d'une OC UTIGROUP. donnera droit à une soulte de 2,50 euros et une action nouvelle UTIGROUP.

L'historique des opérations sur les obligations convertibles est le suivant :

| Date | Nombre d'OC | Conversion OC | Annulation OC |
|--------------------------|--------------------|---------------|---------------|
| | existante | CONTENSION CO | Aimaiation oo |
| 12/07/2000 | 875 350 | | 100 700 |
| 15/11/2001 | 708 584 | | 166 766 |
| 18/12/2001 | 698 584 | | 10 000 |
| 27/12/2001 | 676 584 | | 22 000 |
| 31/03/2002 31/10/2002 | 646 584 645 724 | | 30 000 |
| 04/11/2002 | 644 724 | | 860 1 000 |
| 25/03/2003 | 562 725 | | 81 999 |
| 27/03/2003 | 545 324 | | 17 401 |
| 27/03/2003 | 505 324 | | 40 000 |
| 23/04/2003 | 504 640 | | 684 |
| 05/05/2003 | 504 264 | | 376 |
| 22/05/2003 | 503 344 | | 920 |
| 23/05/2003 | 483 514 | | 19 830 |
| 06/06/2003 | 483 384 | | 130 |
| 10/06/2003 | 481 384 | | 2 000 |
| 12/06/2003 | 481 084 | | 300 |
| 24/06/2003 | 480 994 | | 90 |
| 16/05/2003 | 480 994 | | |
| 30/06/2003 | 48 183 | 432 811 | |
| 16/07/2003 | 46 548 | 1 635 | |
| 16/07/2003 | 45 228 | 1 320 | |
| 04/08/2003 | 44 908 | 320 | |
| 18/08/2003 | 43 943 | 965 | |
| 14/10/2003 | 43 773 | | 170 |
| 03/12/2003 | 43 423 | | 350 |
| 08/12/2003 | 43 037 | | 386 |
| 09/12/2003 | 43 001 | 400 | 36 |
| 19/02/2004 | 42 871 | 130 | |
| 17/09/2004 | 42 036 | 835 | |
| 12/04/2005 20/05/2005 | 40 753 40 653 | 1 283 100 | |
| 04/01/2006 | 40 455 | 198 | |
| 24/01/2006 | 39 966 | 489 | |
| 24/01/2006 | 39 716 | 250 | |
| 09/02/2006 | 39 451 | 265 | |
| 01/03/2006 | 38 717 | 734 | |
| 10/03/2006 | 38 517 | 200 | |
| 10/04/2006 | 38 418 | 99 | |
| 04/05/2006 | 38 196 | 222 | |
| 12/09/2006 | 37 396 | 800 | |
| 05/10/2006 | 35 246 | 2 150 | |
| 06/11/2006 | 35 146 | 100 | |
| 22/11/2006 | 34 656 | 490 | |
| 22/12/2006 | 34 646 | 10 | |

| Date | Nombre d'OC existante | Conversion OC | Annulation OC |
|------------|-----------------------|---------------|---------------|
| | | | |
| 15/01/2007 | 34 266 | 380 | |
| 19/01/2007 | 34 261 | 5 | |
| 25/01/2007 | 33 636 | 625 | |
| 12/03/2007 | 33 486 | 150 | |
| 14/03/2007 | 33 002 | 484 | |
| 23/08/2007 | 32 752 | 250 | |
| 29/08/2007 | 32 641 | 111 | |
| 26/09/2007 | 32 341 | 300 | |
| 08/10/2007 | 32 315 | 26 | |
| 27/11/2007 | 32 065 | 250 | |
| 26/11/2007 | 31 965 | 100 | |
| 13/12/2007 | 31 870 | 95 | |
| 14/12/2007 | 31 670 | 200 | |
| 08/01/2008 | 30 956 | 714 | |
| 31/03/2008 | 27 152 | 3 804 | |
| 04/04/2008 | 26 676 | 476 | |
| 14/05/2008 | 21 510 | | 5 166 |
| 30/06/2008 | 21 504 | | 6 |
| 31/12/2008 | 21 204 | | 300 |
| 05/02/2009 | 21 204 | | |
| 06/02/2009 | 21 204 | | |
| 08/03/2009 | 19 704 | | 1 500 |
| 27/05/2009 | 19 704 | | |
| 22/06/2009 | 19 454 | | 250 |
| 22/10/2009 | 19 454 | | |
| 22/12/2009 | 19 414 | | 40 |
| 24/01/2011 | 19 414 | | 5 |
| 23/07/2012 | 19 414 | | 1 000 |
| 26/06/2012 | 18 414 | 1 000 | |
| 07/10/2012 | 18 414 | | 80 |
| 29/04/2013 | 14 414 | | 4 000 |
| 30/06/2014 | 14 108 | | 306 |
| 31/12/2019 | <u>0</u> | 250 | 390 |

La totalité des 14 108 obligations convertibles restantes a été remboursées en décembre 2019.

21.1.4 Nantissements, suretes et garanties

21.1.4.1 Nantissement d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

La société UTIGROUP. n'a donné aucune de ses actions détenues en autocontrôle en nantissement.

21.1.4.2 Nantissement d'actifs de l'émetteur

La société UTIGROUP. n'a donné aucun de ses actifs en nantissement.

21.1.5 EVOLUTION DU CAPITAL D' UTIGROUP. DEPUIS SA CREATION

| Date | Nature de l'opération | Montant | Nombre d'actions émises | Nombre d'actions annulées | Nombre d'actions cumulées | Nominal | Capital après opération |
|----------|---|---------------------------|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------|---------------------------------------|
| 26/08/86 | Création de la Société par apport en numéraire | 250 000 F | 2 500 | | 2 500 | 100 F | 250 000 F |
| | | | | 2 500 | 0 | | |
| 14/11/97 | Augmentation du capital de 1.000.000 francs | 1 000 000 F | 10 000 | | 10 000 | 100 F | 1 000 000 F |
| 23/12/98 | Fusion par absorption de la société ADS par apport | | 0 | | 10 000 | 100 F | 1 000 000 F |
| 09/07/99 | Augmentation de capital consécutive à la fusion avec UT Finance | 825 000 F | 8 250 | | 18 250 | 100 F | 1 825 000 F |
| 09/07/99 | Réduction du capital par annulation des titres UT reçus en apport | -998 000 F | 0 | 9 988 | 8 262 | 100 F | 826 200 F |
| 09/07/99 | Augmentation de capital par incorporation de réserves ; élévation du nominal de 100F à 240F | 1 156 680 F | 0 | | 8 262 | 240 F | 1 982 880 F |
| 09/07/99 | Division du nominal de l'action de 240F à 2F | | 983 178 | | 991 440 | 2F | 1 982 880 F |
| 15/05/00 | Conversion du capital en Euros et augmentation | 94 287,89 € | 0 | | 991 440 | 0,40 € | 396 576 € |
| 15/05/00 | du capital de 94.287,89 euros prélevés sur le Augmentation du capital social d'une somme de | 793 182,00 € | 1 982 880 | | 2 974 320 | 0,40 € | 1 189 728 € |
| 15/05/00 | 793.182 euros prélevés sur le poste autres Division de la valeur nominale des actions de 0,40 | | 2 974 320 | | 5 948 640 | 0,20 € | 1 189 728 € |
| 26/04/00 | euros à 0,20 euros Levée d'une option de souscription à 22 € pour | 66 000 € | 18 000 | | 5 966 640 | 0,20 € | 1 193 328,00 € |
| 15/05/00 | 3000 titres avant opérations du 15 mai Emission de titres UTI GROUP en échange d'une | 4 954 600 € | 212 340 | | 6 178 980 | 0,20 € | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |
| 30/06/03 | partie des titres du groupe TMA-RMH à 140 € Conversion de 432 811 obligations convertibles | 86 562,2 € ⁽²⁾ | 432 811 | | 6 611 791 | 0,20 € | |
| 16/07/03 | UTI GROUP 0 ,1 % 2020 Conversion de 1 635 obligations convertibles UTI | 327 € | 1 635 | | 6 613 426 | 0,20 € | |
| 16/07/03 | GROUP 0 ,1 % 2020 Conversion de 1 320 obligations convertibles UTI | 264 € | 1 320 | | 6 614 746 | 0,20 € | |
| 04/08/03 | GROUP 0 ,1 % 2020 Conversion de 320 obligations convertibles UTI | 64 € | 320 | | 6 615 066 | 0,20 € | |
| | GROUP 0 ,1 % 2020 Conversion de 965 obligations convertibles UTI | | | | | , | |
| 18/08/03 | GROUP 0 ,1 % 2020 | 193 € | 965 | | 6 616 031 | 0,20 € | <u> </u> |
| 08/09/03 | Exercice de 8 160 BSA | 1 632 € | 8 160 | | 6 624 191 | 0,20 € | |
| 28/02/04 | Conversion de 130 OC | 26 € | 130 | | 6 624 321 | 0,20 € | <u> </u> |
| 30/06/04 | Exercice de 34 617 BSA | 6 923,40 € | 34 617 | | 6 658 938 | 0,20 € | 1 331 787,60 € |
| 30/09/04 | Conversion de 835 OC | 167 € | 835 | | 6 659 773 | 0,20 € | 1 331 954,60 € |
| 05/11/04 | Exercice de 88 152 BSA | 17 630 € | 88 152 | | 6 747 925 | 0,20 € | 1 349 585,00 € |
| 05/11/04 | Exercice de 1000 BSA | 200 € | 1 000 | | 6 748 925 | 0,20 € | 1 349 785,00 € |
| 09/12/04 | Exercice de 800 BSA | 160 € | 800 | | 6 749 725 | 0,20 € | 1 349 945,00 € |
| 19/02/05 | Conversion de 1283 OC | 256,60 € | 1 283 | | 6 751 008 | 0,20 € | 1 350 201,60 € |
| 01/03/05 | Exercice de 8472 BSA | 1 694,40 € | 8 472 | | 6 759 480 | 0,20 € | 1 351 896,00 € |
| 20/05/05 | Conversion de 100 OC | 20 € | 100 | | 6 759 580 | 0,20 € | 1 351 916,00 € |
| 25/05/05 | Exercice de 400 BSA | 80 € | 400 | | 6 759 980 | 0,20 € | 1 351 996,00 € |
| 11/07/05 | Exercice de 1 472 304 BSA | 294 460,80 € | 1 472 304 | | 8 232 284 | 0,20 € | 1 646 456,80 € |
| 11/07/05 | Exercice de 400 BSA | 80,00 € | 400 | | 8 232 684 | 0,20 € | 1 646 536,80 € |
| 06/09/05 | Exercice de 25 000 BSA | 5 000,00 € | 25 000 | | 8 257 684 | 0,20 € | 1 651 536,80 € |
| 06/09/05 | Exercice de 96 895 BSA | 19 379,00 € | 96 895 | | 8 354 579 | 0,20 € | 1 670 915,80 € |
| 07/11/05 | Exercice de 520 BSA | 104,00 € | 520 | | 8 355 099 | 0,20€ | 1 671 019,80 € |
| 04/01/06 | conversion de 198 OC | 39,60 € | 198 | | 8 355 297 | 0,20€ | 1 671 059,40 € |
| 24/01/06 | Conversion de 489 OC | 97,80 € | 489 | | 8 355 786 | 0,20 € | 1 671 157,20 € |

| Date | Nature de l'opération | Montant | Nombre d'actions émises | Nombre d'actions annulées | Nombre d'actions cumulées | Nominal | Capital après opération |
|----------|-----------------------------------|------------------|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------|-------------------------|
| 24/01/06 | Conversion de 250 OC | 50,00 € | 250 | | 8 356 036 | 0,20€ | 1 671 207,20 € |
| 09/02/06 | Conversion de 265 OC | 53,00 € | 265 | | 8 356 301 | 0,20 € | 1 671 260,20 € |
| 01/03/06 | Conversion de 734 OC | 146,80 € | 734 | | 8 357 035 | 0,20 € | 1 671 407,00 € |
| 06/03/06 | Augmentation réservée FINANT | 44 124,60 € | 220 623 | | 8 577 658 | 0,20 € | 1 715 531,60 € |
| 10/03/06 | Conversion de 200 OC | 40,00 € | 200 | | 8 577 858 | 0,20 € | 1 715 571,60 € |
| 10/04/06 | conversion de 99 OC | 19,80 € | 99 | | 8 577 957 | 0,20 € | 1 715 591,40 € |
| 04/05/06 | Conversion de 222 OC | 44,40 € | 222 | | 8 578 179 | 0,20€ | 1 715 635,80 € |
| 19/06/06 | Exercice de 800 BSA | 160,00 € | 800 | | 8 578 979 | 0,20 € | 1 715 795,80 € |
| 31/08/06 | Exercice option d'actions (1,37€) | 1 800,00 € | 9 000 | | 8 587 979 | 0,20 € | 1 717 595,80 € |
| 12/09/06 | Conversion de 800 OC | 160,00 € | 800 | | 8 588 779 | 0,20€ | 1 717 755,80 € |
| 05/10/06 | Conversion de 2150 OC | 430,00 € | 2 150 | | 8 590 929 | 0,20€ | 1 718 185,80 € |
| 06/11/06 | Conversion de 100 OC | 20,00 € | 100 | | 8 591 029 | 0,20€ | 1 718 205,80 € |
| 08/11/06 | exercice de 8600 BSA | 1 720,00 € | 8 600 | | 8 599 629 | 0,20 € | 1 719 925,80 € |
| 22/11/06 | conversion de 490 OC | 98,00 € | 490 | | 8 600 119 | 0,20€ | 1 720 023,80 € |
| 06/12/06 | exercice de 3900 BSA | 780,00 € | 3 900 | | 8 604 019 | 0,20 € | 1 720 803,80 € |
| 06/12/06 | exercice de 2770 BSA | 554,00 € | 2 770 | | 8 606 789 | 0,20 € | 1 721 357,80 € |
| 22/12/06 | conversion 10 OC | 2,00 € | 10 | | 8 606 799 | 0,20 € | 1 721 359,80 € |
| 04/01/07 | exercice de 2846 BSA | 569,20 € | 2 846 | | 8 609 645 | 0,20 € | 1 721 929,00 € |
| 15/01/07 | Conversion 380 OC | 76,00 € | 380 | | 8 610 025 | 0,20 € | 1 722 005,00 € |
| 19/01/07 | Conversion 5 OC | 1,00 € | 5 | | 8 610 030 | 0,20 € | 1 722 006,00 € |
| 25/01/07 | Conversion de 625 OC | 125,00 € | 625 | | 8 610 655 | 0,20€ | 1 722 131,00 € |
| 12/03/07 | Conversion de 150 OC | 30,00 € | 150 | | 8 610 805 | 0,20€ | 1 722 161,00 € |
| 14/03/07 | Conversion de 484 OC | 96,80 € | 484 | | 8 611 289 | 0,20€ | 1 722 257,80 € |
| 15/05/07 | exercice de 840 BSA | 168,00 € | 840 | | 8 612 129 | 0,20€ | 1 722 425,80 € |
| 24/05/07 | Augmentation de capital | 14 023 515,00 € | 0 | | 8 612 129 | janv00 | 15 760 196,07 € |
| 24/05/07 | Réduction de capital | -14 023 515,00 € | 0 | | 8 612 129 | 0,20€ | 1 722 425,80 € |
| 23 08 07 | Conversion de 250 OC | 50,00 € | 250 | | 8 612 379 | 0,20€ | 1 722 475,80 € |
| 29 08 07 | conversion de 111 OC | 22,20 € | 111 | | 8 612 490 | 0,20€ | 1 722 498,00 € |
| 26/09/07 | conversion de 300 OC | 60,00 € | 300 | | 8 612 790 | 0,20€ | 1 722 558,00 € |
| 05/10/07 | exercice de 436 BSA | 87,20 € | 436 | | 8 613 226 | 0,20 € | 1 722 645,20 € |
| 08/10/07 | conversion de 26 OC | 5,20 € | 26 | | 8 613 252 | 0,20 € | 1 722 650,40 € |
| 05/11/07 | Execice de 104 BSA | 20,80 € | 104 | | 8 613 356 | 0,20 € | 1 722 671,20 € |
| 26/11/07 | Conversion de 100 OC | 20,00 € | 100 | | 8 613 456 | 0,20 € | 1 722 691,20 € |
| 27/11/07 | Conversion de 250 OC | 50,00 € | 250 | | 8 613 706 | 0,20 € | 1 722 741,20 € |
| 13/12/07 | Conversion de 95 OC | 19,00 € | 95 | | 8 613 801 | 0,20 € | 1 722 760,20 € |
| 14/12/07 | Conversion de 200 OC | 40,00 € | 200 | | 8 614 001 | 0,20 € | 1 722 800,20 € |
| 31/12/07 | Exercice de 2580 BSA | 516,00 € | 2 580 | | 8 616 581 | 0,20€ | 1 723 316,20 € |

| Date | Nature de l'opération | Montant | Nombre d'actions émises | Nombre d'actions annulées | Nombre d'actions cumulées | Nominal | Capital après opération |
|----------|--|-------------|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------|----------------------------|
| 08/01/08 | Conversion de 714 OC | 142,80 € | 714 | | 8 617 295 | 0,20 € | 1 723 459,00 € |
| 05/02/08 | Exercice de 4286 BSA | 857,20 € | 4 286 | | 8 621 581 | 0,20 € | 1 724 316,20 € |
| 31/03/08 | Conversion 3804 OC | 760,80 € | 3 804 | | 8 625 385 | 0,20 € | 1 725 077,00 € |
| 04/04/08 | Conversion 476 OC | 95,20 € | 476 | | 8 625 861 | 0,20 € | 1 725 172,20 € |
| 15/04/08 | Exercice de 32875 BSA | 6 575,00 € | 32 875 | | 8 658 736 | 0,20 € | 1 731 747,20 € |
| 30/05/17 | Exercice de 100 000 options d'actions (0,54 €) | 20 000,00 € | 100 000 | | 8 758 736 | 0,20 € | 1 751 747,20 € |
| 04/07/17 | Exercice de 100 000 options d'actions (0,54 €) | 20 000,00 € | 100 000 | | 8 858 736 | 0,20 € | 1 771 747,20 € |
| 09/09/19 | Exercice de 100 000 options d'actions (0,54 €) | 20 000,00 € | 100 000 | | 8 958 736 | 0,20 € | 1 791 747,20 € |
| 31/12/19 | Conversion de 250 OC | 50,00€ | 250 | | 8 958 986 | 0,20 € | 1 791 797,20 € |
| 31/12/19 | CAPITAL | | | | 8 958 986 | 0,20€ | 1 791 797,20 € |

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS DE LA SOCIETE UTIGROUP.

21.2.1 PLACE DE COTATION

La Société qui fait appel public à l'épargne est cotée sur Euronext Paris (catégorie C).

Le code ISIN de l'action UTIGROUP. est FR0000074197

Les obligations convertibles, code ISIN: FR0000181067, ne sont plus cotées, elles ont été remboursées en totalité en décembre 2019.

21.2.2 Droit de communication des actionnaires

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de la Société, 68 rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret.

21.2.3 Droits de vote double (article 18 des statuts)

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

La mise en place de ce droit de vote double a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire des actionnaires du 23 novembre 2000.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après notification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

21.2.4 EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 19 DES STATUTS)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

21.2.5 BENEFICES ET PERTES (ARTICLE 20 DES STATUTS)

Sur le bénéfice net de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé un vingtième au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue en dessous de cette fraction.

Le solde augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires constitue le bénéfice distribuable.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui décide souverainement de son affectation. A ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la dotation de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le répartir entre les actionnaires sous forme de dividendes.

En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, aucune distribution ne peut être faite si elle a pour effet de ramener l'actif net à un montant inférieur à celui du capital social augmenté des réserves qui ne peuvent être distribuées.

Les pertes, s'il en existe, sont, après approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial du bilan pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

21.2.6 ASSEMBLEES GENERALES (ARTICLE 18 DES STATUTS)

L'assemblée générale est composée de tous les actionnaires de la Société.

Elle est convoquée et délibère dans les conditions prévues par la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et par son décret d'application.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Dans toutes les assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

21.2.7 MISE EN PAIEMENT DES DIVIDENDES (ARTICLE 20 DES STATUTS)

Sur le bénéfice net de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé un vingtième au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue en dessous de cette fraction.

Le solde augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires constitue le bénéfice distribuable.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui décide souverainement de son affectation. A ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la dotation de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le répartir entre les actionnaires sous forme de dividendes.

En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, aucune distribution ne peut être faite si elle a pour effet de ramener l'actif net à un montant inférieur à celui du capital social augmenté des réserves qui ne peuvent être distribuées.

Les pertes, s'il en existe, sont, après approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial du bilan pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

21.2.8 Franchissement des seuils statutaires (article 11 des statuts)

Outre les seuils légaux, les statuts de la Société prévoient, en vertu d'une résolution adoptée en assemblée générale mixte du 8 octobre 1999, que tout actionnaire, personne physique ou morale, venant à détenir, directement ou indirectement, une fraction de 2 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, doit en informer la Société.

L'information doit être communiquée à la Société dans un délai de 15 jours par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception adressée au siège social.

Dans chaque déclaration, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus directement ou indirectement, ou possédés au sens des articles L.233-7 et suivants du Code de commerce. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition des actions déclarées.

L'obligation de déclaration s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil d'une fraction d'au moins 2 % du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital en font la demande.

La présente disposition s'applique sans faire obstacle aux dispositions de l'article L.233-7 du Code de commerce.

21.2.9 FORME ET TRANSFERT DES ACTIONS (ARTICLES 10 ET 11 DES STATUTS)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire ; elles donnent lieu à une inscription au compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

Les actions sont librement négociables.

La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers et de la Société, par un virement de compte à compte.

La transmission d'actions nominatives, à titre gratuit, ou en suite de décès, s'opère également ou moyen d'un virement de compte à compte

Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.

21.2.10 IDENTIFICATION DES DETENTEURS DE TITRES

La Société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires.

21.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

21.3.1 EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES

| | Au 31 décembre 2019 | | | | Au 31 décembre 2018 | | | Au 31 décembre 2017 | | | | |
|-------------------|---------------------|--------------------------------|-----------|------------------|---------------------|--------------------------------|-----------|---------------------|------------------|--------------------------------|-----------|------------------|
| Actionnaires | Nombre d'actions | Nombre de Droits de vote | % capital | % droits de vote | Nombre d'actions | Nombre de Droits de vote | % capital | % droits de vote | Nombre d'actions | Nombre de Droits de vote | % capital | % droits de vote |
| Christian AUMARD | 82 768 | 83 768 | 0,9% | 0,6% | 82 768 | 83 768 | 0,9% | 0,6% | 82 768 | 83 768 | 0,9% | 0,6% |
| LAW INFORMATIQUE | 4 919 745 | 9 839 490 | 54,9% | 70,4% | 4 919 745 | 9 839 490 | 55,5% | 71,2% | 4 919 745 | 9 626 814 | 55,5% | 70,7% |
| Autres nominatifs | 259 162 | 418 324 | 2,9% | 3,0% | 162 469 | 262 814 | 1,8% | 1,9% | 162 469 | 264 314 | 1,8% | 1,9% |
| Public | 3 636 234 | 3 636 234 | 40,6% | 26,0% | 3 648 081 | 3 635 301 | 41,2% | 26,3% | 3 648 081 | 3 648 081 | 41,2% | 26,8% |
| Auto détention | 61 077 | 0 | 0,7% | 0,0% | 45 673 | 0 | 0,5% | 0,0% | 45 673 | 0 | 0,5% | 0,0% |
| Total | 8 958 986 | 13 977 816 | 100,0% | 100,0% | 8 858 736 | 13 821 373 | 100,0% | 100,0% | 8 858 736 | 13 622 977 | 100,0% | 100,0% |

Le 22 décembre 2010, les fondateurs d'UTIGROUP. ont apportés leurs actions UTIGROUP. à LAW INFORMATIQUE. Ceci a déclenché des franchissements de seuils à la baisse pour les fondateurs et à la hausse pour LAW INFORMATIQUE.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire nominatif n'a déclaré avoir dépassé au 31 décembre 2019 de seuil y compris le seuil statutaire de 2%.

21.3.2 PARTS DU CAPITAL DETENUES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Du tableau ci-dessus, il ressort que LAW INFORMATIQUE SAS détenue à 100 % par la famille AUMARD au 31 décembre 2019 détient 54,9 % du capital et 70,4 % des droits de vote

.

21.4 MARCHE DES TITRES DE CAPITAL UTIGROUP.

ActionCode ISIN FR0000074197Place de CotationEuronext Paris – Catégorie C

Adhérent au segment Next Economy d'Euronext depuis avril 2002

Fin de cotation 1^{er} janvier 2020 Obligation convertible

Obligation convertible Code ISIN FR0000181067

Place de Cotation Euronext Paris

21.4.1 EVOLUTION DE L'ACTION EN BOURSE

Le cours de l'action UTIGROUP., ainsi que les échanges mensuels depuis décembre 2001 (origine Euronext) se présentent comme suit :

| MOIS | +HAUT | +BAS | DERNIER JOUR DU MOIS | VOLUME | CAPITAUX échangés En K€ |
|--------------|-------|------|----------------------------|-----------|-------------------------------|
| décembre-01 | 1,93 | 1,32 | 1,47 | 336 115 | 557,00 |
| janvier-02 | 1,61 | 1,26 | 1,40 | 93 934 | 133,00 |
| février-02 | 1,45 | 1,28 | 1,38 | 24 519 | 33,00 |
| mars-02 | 1,44 | 1,08 | 1,25 | 53 900 | 71,00 |
| avril-02 | 1,37 | 1,11 | 1,20 | 29 459 | 37,00 |
| mai-02 | 1,28 | 0,98 | 1,16 | 74 495 | 81,00 |
| juin-02 | 1,17 | 0,55 | 0,56 | 21 335 | 16,00 |
| juillet-02 | 1,00 | 0,40 | 0,75 | 68 666 | 34,78 |
| août-02 | 0,90 | 0,70 | 0,73 | 7 395 | 5,79 |
| septembre-02 | 0,80 | 0,50 | 0,69 | 10 567 | 5,22 |
| octobre-02 | 0,78 | 0,36 | 0,40 | 95 117 | 42,11 |
| novembre-02 | 0,48 | 0,36 | 0,42 | 48 947 | 20,64 |
| décembre-02 | 0,65 | 0,40 | 0,50 | 92 879 | 45,99 |
| janvier-03 | 0,65 | 0,43 | 0,45 | 32 251 | 15,56 |
| février-03 | 0,55 | 0,30 | 0,31 | 79 598 | 29,76 |
| mars-03 | 0,42 | 0,25 | 0,28 | 20 300 | 4,89 |
| avril-03 | 0,40 | 0,30 | 0,40 | 15 308 | 5,23 |
| mai-03 | 0,65 | 0,37 | 0,57 | 165.093 | 83,0 |
| juin-03 | 0,88 | 0,50 | 0,62 | 114 380 | 82,51 |
| juil-03 | 0,79 | 0,51 | 0,51 | 79 600 | 46,00 |
| août-03 | 0,60 | 0,52 | 0,55 | 29 728 | 16,91 |
| Sept-03 | 0,67 | 0,46 | 0,47 | 171 079 | 90,12 |
| Oct-03 | 0,81 | 0,41 | 0,67 | 536 591 | 359,65 |
| Nov-03 | 0,75 | 0,62 | 0,66 | 72 513 | 49,74 |
| Déc-03 | 0,71 | 0,60 | 0,61 | 32 821 | 21,32 |
| Jan-04 | 0,73 | 0,55 | 0,65 | 40 563 | 27,50 |
| Fév-04 | 0.82 | 0,65 | 0,74 | 76 367 | 56,20 |
| Mars-04 | 0,77 | 0,63 | 0,73 | 61 582 | 44,38 |
| Avril-04 | 1,30 | 0,87 | 1,2 | 192 814 | 198,07 |
| Mai-04 | 1,33 | 0,95 | 1,14 | 114 658 | 130,03 |
| Juin-04 | 1,09 | 0,66 | 0,74 | 119 304 | 96,09 |
| Juillet-04 | 0,90 | 0,70 | 0,85 | 111 112 | 88,55 |
| Août 04 | 0,83 | 0,53 | 0,59 | 41 365 | 26,79 |
| Sept-04 | 0,79 | 0,50 | 0,62 | 155 622 | 102,81 |
| Oct-04 | 0,73 | 0,57 | 0,64 | 156 350 | 103,55 |
| Nov-04 | 0,71 | 0,50 | 0,52 | 326 675 | 184,69 |
| Dec-04 | 0,62 | 0,49 | 0,52 | 244 030 | 132,47 |
| Jan-05 | 0,56 | 0,48 | 0,48 | 208 996 | 109,03 |
| Fev-05 | 0,80 | 0,48 | 0,64 | 1 140 375 | 761,22 |
| Mars-05 | 0,69 | 0,62 | 0,65 | 134 945 | 88,70 |
| Avril-05 | 0,64 | 0,49 | 0,50 | 112 420 | 62,56 |
| Mai-05 | 0,59 | 0,49 | 0,54 | 183 013 | 98,89 |

| MOIS | +HAUT | ±B√C | DERNIER JOUR DU | VOLUME | CAPITAUX |
|--------------|-------|------|--------------------|-----------|-------------------|
| IVIOIS | THAUI | +BAS | MOIS | VOLUME | échangés En K€ |
| Juin-05 | 0,59 | 0,48 | 0,56 | 146 539 | 77,57 |
| Juillet-05 | | 0,54 | 1,26 | 2 380 275 | 2 919,24 |
| Août-05 | 1,56 | 1,22 | 1,29 | 814 895 | 1 126,69 |
| Sept-05 | | 1,29 | 1,43 | 1 169 705 | 1 769,42 |
| Oct-05 | | 1,10 | 1,16 | 444 839 | 575,12 |
| Nov-05 | 1,53 | 1,14 | 1,33 | 627 377 | 867,03 |
| Dec-05 | | 1,25 | 1,31 | 251 943 | 329,27 |
| Jan-06 | 1,64 | 1,35 | 1,48 | 663 277 | 1 002,35 |
| Fev-06 | 2,12 | 1,46 | 1,76 | 1 764 097 | 3271,95 |
| Mar-06 | 3,80 | 1,98 | 3,50 | 1 559 246 | 4 217,13 |
| Avril-06 | 4,08 | 2,35 | 3,38 | 768 044 | 2 709,33 |
| Mai-06 | 3,38 | 2,00 | 2,40 | 613 528 | 1 608,24 |
| Juin-06 | 2,74 | 2,01 | 2,60 | 225 194 | 531,09 |
| Juillet-06 | 2,87 | 2,05 | 2,35 | 269 619 | 655,97 |
| Août-06 | 2,79 | 2,09 | 2,35 | 379 592 | 904,84 |
| Sept-06 | 2,72 | 2,13 | 2,25 | 180 459 | 436,68 |
| Oct-06 | 2,46 | 2,01 | 2,20 | 282 639 | 628,67 |
| Nov-06 | 2,35 | 2,06 | 2,07 | 296 777 | 644,04 |
| Dec-06 | 2,78 | 1,89 | 2,23 | 1 384 908 | 3 243,22 |
| Jan-07 | 2,75 | 2,21 | 2,40 | 688 534 | 1 707,67 |
| Fev-07 | 2,74 | 2,21 | 2,33 | 720 085 | 1 776,83 |
| Mar-07 | 2,40 | 2,07 | 2,27 | 272 028 | 603,06 |
| Avril-07 | 2,30 | 2,08 | 2,23 | 185 249 | 401,95 |
| Mai-07 | 2,24 | 1,97 | 2,01 | 332 443 | 693,25 |
| Juin-07 | 2,13 | 1,91 | 1,91 | 120 179 | 238,71 |
| Juillet-07 | 1,95 | 1,67 | 1,68 | 177 538 | 319,65 |
| Août-07 | 1,82 | 1,55 | 1,72 | 217 833 | 365,78 |
| Septembre-07 | 1,74 | 1,52 | 1,62 | 67 913 | 109,42 |
| Octobre-07 | • | 1,52 | 1,59 | 703 999 | 1 226,37 |
| Novembre-07 | 1,58 | 1,18 | 1,49 | 337 917 | 473,60 |
| Décembre-07 | 1,55 | 1,26 | 1,35 | 84 694 | 118,97 |
| Janvier-08 | 1,39 | 0,90 | 1,04 | 228 715 | 260,39 |
| Février-08 | - | 1,00 | 1,16 | 212 682 | 236,86 |
| Mars-08 | 1,18 | 0,90 | 1,18 | 178 091 | 187,05 |
| Avril-08 | • | 1,00 | 1,15 | 800 476 | 913,89 |
| Mai-08 | 1,23 | 0,95 | 1,00 | 1 007 975 | 1 061,67 |
| Juin-08 | 1,04 | 0,66 | 0,66 | 487 988 | 407,10 |
| Juillet-08 | 0,80 | 0,61 | 0,76 | 290 593 | 202,19 |
| Aout-08 | 1,03 | 0,64 | 0,67 | 995 846 | 820,17 |
| Sept-08 | 0,77 | 0,49 | 0,54 | 432 189 | 272,62 |
| Oct-08 | 0,63 | 0,39 | 0,49 | 195 514 | 95,97 |
| Nov-08 | 0,56 | 0,41 | 0,47 | 56 359 | 28,28 |
| Dec-08 | 0,47 | 0,41 | 0,46 | 134 681 | 55,66 |

| MOIS | +HAUT | +BAS | DERNIER JOUR DU | VOLUME | CAPITAUX échangés | |
|--------------|-------|-------|--------------------|------------|----------------------|--|
| | | | MOIS | | En K€ | |
| Jan-09 | 0,510 | 0,410 | 0,430 | 89 275 | 39,46 | |
| Fev-09 | 0,450 | 0,350 | 0,380 | 154 995 | 57,77 | |
| Mars-09 | 0,390 | 0,330 | 0,370 | 95 129 | 32,73 | |
| Avril-09 | 0,680 | 0,370 | 0,530 | 617 803 | 340,02 | |
| Mai-09 | 0,650 | 0,500 | 0,550 | 193 205 | 108,29 | |
| Juin-09 | 0,630 | 0,460 | 0,540 | 225 787 | 126,13 | |
| Juillet-09 | 0,540 | 0,480 | 0,530 | 55 100 | 27,79 | |
| Aout-09 | 0,690 | 0,510 | 0,680 | 953 656 | 600,92 | |
| Septembre-09 | 0,770 | 0,610 | 0,710 | 499 282 | 347,29 | |
| Octobre-09 | 0,710 | 0,640 | 0,670 | 120 640 | 81,34 | |
| Novembre-09 | 0,700 | 0,560 | 0,570 | 170 511 | 105,47 | |
| Décembre-09 | 0,650 | 0,550 | 0,650 | 241 200 | 142,86 | |
| Janvier-10 | 0,940 | 0,600 | 0,780 | 6 651 275 | 5 212,53 | |
| Février-10 | 0,810 | 0,630 | 0,650 | 2 540 224 | 1 762,49 | |
| Mars-10 | 0,790 | 0,600 | 0,655 | 1 985 902 | 1 380,69 | |
| Avril-10 | 1,540 | 0,680 | 1,260 | 10 828 942 | 12 375,77 | |
| Mai-10 | 1,370 | 0,990 | 1,130 | 1 593 491 | 1 832,43 | |
| Juin-10 | 1,350 | 1,050 | 1,120 | 1 341 117 | 1 606,01 | |
| Juillet-10 | 1,400 | 0,970 | 1,280 | 1 451 389 | 1 783,29 | |
| Aout-10 | 1,270 | 1,060 | 1,110 | 715 006 | 837,07 | |
| Septembre-10 | 1,260 | 1,080 | 1,200 | 985 783 | 1 144,18 | |
| Octobre-10 | 1,430 | 1,200 | 1,300 | 1 195 209 | 1 568,72 | |
| Novembre-10 | 1,390 | 1,240 | 1,290 | 571 775 | 761,40 | |
| Décembre-10 | 1,300 | 1,150 | 1,220 | 410 412 | 499,56 | |
| Janvier-11 | 1,450 | 1,200 | 1,350 | 1 198 287 | 1 621,10 | |
| Février-11 | 1,480 | 1,300 | 1,350 | 1 034 819 | 1 447,18 | |
| Mars-11 | 1,590 | 1,190 | 1,349 | 1 668 220 | 2 418,82 | |
| Avril-11 | 1,440 | 1,320 | 1,390 | 631 879 | 880,93 | |
| Mai-11 | 1,480 | 1,250 | 1,350 | 958 204 | 1 310,07 | |
| Juin-11 | 1,370 | 1,250 | 1,280 | 328 325 | 421,49 | |
| Juillet-11 | 1,320 | 1,060 | 1,060 | 245 724 | 297,01 | |
| Aout-11 | 1,080 | 0,770 | 0,820 | 623 409 | 554,34 | |
| Septembre-11 | 0,870 | 0,640 | 0,750 | 469 435 | 346,16 | |
| Octobre-11 | 0,800 | 0,690 | 0,770 | 107 167 | 80,31 | |
| Novembre-11 | 0,770 | 0,540 | 0,700 | 300 367 | 200,72 | |
| Decembre-11 | 0,750 | 0,620 | 0,650 | 274 364 | 186,20 | |
| Janvier-12 | 1,01 | 0,62 | 0,950 | 1 003 920 | 874 | |
| Fevrier-12 | 0,99 | 0,67 | 0,78 | 333 450 | 296 | |
| Mars-12 | 0,9 | 0,74 | 0,79 | 414 117 | 334 | |
| Avril-12 | 0,8 | 0,55 | 0,63 | 285 091 | 185 | |
| Mai-12 | 0,69 | 0,53 | 0,56 | 97 089 | 57 | |
| Juin-12 | 0,64 | 0,57 | 0,63 | 63 209 | 37 | |
| Juillet-12 | 0,67 | 0,49 | 0,52 | 180 048 | 106 | |
| Aout-12 | 0,61 | 0,46 | 0,61 | 169 189 | 91 | |
| Septembre-12 | 0,61 | 0,53 | 0,56 | 81 381 | 45 | |

| MOIS | +HAUT | +BAS | DERNIER JOUR DU MOIS | VOLUME | CAPITAUX échangés En K€ | |
|--------------|-------|------|----------------------------|-----------|-------------------------------|--|
| Octobre-12 | 0,56 | 0,50 | 0,55 | 142 062 | 74 | |
| Novembre-12 | 0,55 | 0,49 | 0,49 | 66 511 | 34 | |
| Décembre-12 | 0,54 | 0,47 | 0,50 | 129 099 | 65 | |
| Janvier-13 | 0,70 | 0,47 | 0,65 | 531 128 | 321 | |
| Février-13 | 0,64 | 0,55 | 0,57 | 63 385 | 37 | |
| Mars-13 | 0,59 | 0,52 | 0,55 | 52 007 | 29 | |
| Avril-13 | 0,60 | 0,45 | 0,58 | 60 850 | 31 | |
| Mai-13 | 0,58 | 0,49 | 0,53 | 70 794 | 37 | |
| Juin-13 | 0,55 | 0,48 | 0,51 | 32 370 | 17 | |
| Juillet-13 | 0,53 | 0,45 | 0,51 | 29 771 | 15 | |
| Aout-13 | 0,56 | 0,45 | 0,59 | 78 739 | 41 | |
| Septembre-13 | 0,68 | 0,48 | 0,65 | 741 854 | 450 | |
| Octobre-13 | 0,88 | 0,54 | 0,76 | 1 117 925 | 799 | |
| Novembre-13 | 0,78 | 0,53 | 0,63 | 507 520 | 324 | |
| Decembre-13 | 0,73 | 0,58 | 0,66 | 247 381 | 161 | |
| Janvier-14 | 0,74 | 0,63 | 0,69 | 390 536 | 266 | |
| Février-14 | 1,01 | 0,65 | 0,90 | 1 292 432 | 1 091 | |
| Mars-14 | 1,06 | 0,77 | 1,04 | 700 667 | 638 | |
| Avril-14 | 1,05 | 0,83 | 0,90 | 771 071 | 684 | |
| Mai-14 | 0,91 | 0,78 | 0,81 | 330 444 | 270 | |
| Juin-14 | 0,93 | 0,79 | 0,82 | 756 977 | 654 | |
| Juillet-14 | 0,88 | 0,75 | 0,83 | 185 243 | 151 | |
| Aout-14 | 0,84 | 0,77 | 0,83 | 97 884 | 78 | |
| Septembre-14 | 0,96 | 0,83 | 0,88 | 572 618 | 513 | |
| Octobre-14 | 0,89 | 0,65 | 0,8 | 163 736 | 126 | |
| Novembre-14 | 0,96 | 0,73 | 0,76 | 704 367 | 603 | |
| Decembre-14 | 0,81 | 0,70 | 0,74 | 284 641 | 213 | |
| Janvier-15 | 0,80 | 0,70 | 0,74 | 328 559 | 247 | |
| Février-15 | 0,85 | 0,73 | 0,80 | 368 081 | 289 | |
| Mars-15 | 0,84 | 0,73 | 0,74 | 294 020 | 227 | |
| Avril-15 | 0,81 | 0,72 | 0,79 | 241 044 | 184 | |
| Mai-15 | 0,82 | 0,65 | 0,67 | 569 247 | 403 | |
| Juin-15 | 0,67 | 0,60 | 0,63 | 181 224 | 115 | |
| Juillet-15 | 0,82 | 0,56 | 0,70 | 1 493 288 | 1 087 | |
| Aout-15 | 0,81 | 0,63 | 0,72 | 370 517 | 272 | |
| Septembre-15 | 0,77 | 0,64 | 0,66 | 326 752 | 229 | |
| Octobre-15 | 0,71 | 0,64 | 0,67 | 126 715 | 84 | |
| Novembre-15 | 0,75 | 0,55 | 0,57 | 528 166 | 338 | |
| Decembre-15 | 0,60 | 0,47 | 0,57 | 346 965 | 181 | |
| Janvier-16 | 0,57 | 0,50 | 0,54 | 163 750 | 86 | |
| Février-16 | 0,55 | 0,49 | 0,54 | 66 084 | 34 | |
| Mars-16 | 0,68 | 0,49 | 0,56 | 295 278 | 178 | |
| Avril-16 | 0,60 | 0,51 | 0,59 | 1 372 746 | 757 | |
| Mai-16 | 0,61 | 0,55 | 0,56 | 93 963 | 55 | |
| Juin-16 | 0,60 | 0,51 | 0,55 | 81 189 | 44 | |
| Juillet-16 | 0,70 | 0,55 | 0,68 | 171 448 | 109 | |

| MOIS | +HAUT | +BAS | DERNIER JOUR DU | VOLUME | CAPITAUX échangés | |
|----------------|---------------------------------------|------|--------------------|-----------|----------------------|--|
| IVIOIS | TIAUI | TDAS | MOIS | VOLUME | echanges En K€ | |
| Aout-16 | 0,73 | 0,62 | 0,64 | 176 935 | 118 | |
| Septembre-16 | 0,64 | 0,57 | 0,61 | 83 585 | 51 | |
| Octobre-16 | 0,70 | 0,61 | 0,68 | 183 774 | 120 | |
| Novembre-16 | 1,02 | 0,57 | 0,60 | 2 599 560 | 2 067 | |
| Decembre-16 | 0,77 | 0,57 | 0,73 | 635 379 | 432 | |
| Janvier-17 | 0,87 | 0,70 | 0,80 | 943 833 | 737 | |
| Février-17 | 0,90 | 0,73 | 0,75 | 867 225 | 692 | |
| Mars-17 | 0,83 | 0,69 | 0,80 | 439 346 | 337 | |
| Avril - 17 | 0,82 | 0,74 | 0,79 | 154 347 | 123 | |
| Mai - 17 | 0,98 | 0,75 | 0,92 | 947 952 | 836 | |
| Juin - 17 | 1,40 | 0,78 | 1,14 | 3 615 828 | 3 985 | |
| Juillet - 17 | 1,26 | 0,89 | 0,91 | 649 515 | 695 | |
| Août - 17 | 0,96 | 0,88 | 0,89 | 147 183 | 135 | |
| Septembre - 17 | 1,20 | 0,85 | 0,98 | 595 308 | 610 | |
| Octobre – 17 | 1,33 | 0,96 | 1,18 | 1 348 844 | 1 562 | |
| Novembre - 17 | 1,27 | 1,01 | 1,04 | 389 634 | 439 | |
| Décembre - 17 | 1,07 | 0,97 | 1,00 | 155 740 | 159 | |
| Janvier - 18 | 1,15 | 0,98 | 1,07 | 308 594 | 336 | |
| Février - 18 | 1,09 | 0,90 | 0,97 | 190 156 | 185 | |
| Mars - 18 | 1,28 | 0,92 | 0,96 | 494 802 | 525 | |
| Avril – 18 | 0,97 | 0,78 | 0,86 | 262 993 | 218 | |
| Mai – 18 | 0,86 | 0,65 | 0,69 | 468 411 | 366 | |
| Juin – 18 | 0,70 | 0,65 | 0,67 | 172 489 | 115 | |
| Juillet – 18 | 0,72 | 0,65 | 0,65 | 61 952 | 42 | |
| Août – 18 | 0,66 | 0,59 | 0,66 | 72 587 | 45 | |
| Septembre – 18 | • | 0,60 | 0,61 | 30 711 | 19 | |
| Octobre – 18 | 0,61 | 0,50 | 0,53 | 82 869 | 46 | |
| Novembre – 18 | 0,63 | 0,50 | 0,60 | 57 041 | 33 | |
| Décembre - 18 | • | 0,48 | 0,52 | 102 132 | 52 | |
| Janvier – 19 | | 0,50 | 0,52 | 49 066 | 25 | |
| Février – 19 | | 0,48 | 0,51 | 80 371 | 40 | |
| Mars – 19 | | 0,51 | 0,64 | 413 920 | 259 | |
| Avril – 19 | | 0,60 | 0,69 | 242 640 | 158 | |
| Mai – 19 | 0,69 | 0,50 | 0,51 | 317 782 | 183 | |
| Juin – 19 | 0,53 | 0,49 | 0,52 | 70 115 | 36 | |
| Juillet – 19 | | 0,48 | 0,48 | 88 489 | 44 | |
| Août – 19 | 0,56 | 0,47 | 0,52 | 90 985 | 46 | |
| Septembre – 19 | , | 0,48 | 0,50 | 49 527 | 25 | |
| Octobre – 19 | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | 0,43 | 0,47 | 79 017 | 37 | |
| Novembre – 19 | 0,51 | 0,45 | 0,48 | 62 300 | 30 | |
| Décembre - 19 | 0,49 | 0,44 | 0,48 | 133 613 | 62 | |
| Janvier – 20 | 0,57 | 0,46 | 0,53 | 161 232 | 85 | |
| Février – 20 | 0,53 | 0,45 | 0,47 | 146 655 | 70 | |
| Mars – 20 | 0,47 | 0,34 | 0,39 | 153 338 | 63 | |
| | | | | | | |

22. CONTRATS IMPORTANTS

22.1 CONTRATS IMPORTANTS

Aucun contrat n'a dépassé 5% du chiffre d'affaires annuel, ni n'a été réalisé en dehors du cadre normal des affaires.

23. <u>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS</u>

23.1 INFORMATION EN PROVENANCE DE TIERS

Il n'y a pas d'information dans ce rapport en provenance de tiers en dehors des commissaires aux comptes et des informations sectorielles.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Le document d'enregistrement universel est disponible au siège social de la Société, sis 68 rue de Villiers 92300 LEVALLOIS PERRET ainsi que sur le site internet d' UTIGROUP, à l'adresse suivante : www.uti-group.com et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, les documents suivants peuvent être consultés au siège de la société :

Les statuts de la société

Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande d' UTIGROUP, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel.

Les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.

24.2 CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIERE

| Exercice | Objet | Date réelle | Prévision |
|----------|--|-------------|--------------|
| 2 018 | Chiffre d'affaires quatrième trimestre | 15/02/2019 | |
| 2 018 | Résultats annuels | 29/03/2019 | |
| 2 019 | Chiffre d'affaires premier trimestre | 15/05/2019 | |
| 2 018 | Assemblée générale sur les comptes | 23/05/2019 | |
| 2 019 | Chiffre d'affaires et résultats premier semestre | 31/07/2019 | |
| 2 019 | Rapport financier semestriel | 30/08/2019 | |
| 2 019 | Chiffre d'affaires troisième trimestre | 15/11/2019 | |
| 2 019 | Chiffre d'affaires quatrième trimestre | 14/02/2020 | |
| 2 019 | Communiqué sur Résultats annuels | 31/03/2020 | |
| 2 019 | Rapport financier annuel | | 30/04/2020 |
| | | | |
| 2 020 | Chiffre d'affaires premier trimestre | | 15/05/2020 |
| 2 020 | Assemblée générale sur les comptes | | 27/05/2020 |
| 2 020 | Chiffre d'affaires et résultats premier semestre | | 31/07/2020 |
| 2 020 | Rapport financier semestriel | | 31/08/2020 |
| 2 020 | Chiffre d'affaires troisième trimestre | | 13/11/2020 |
| 2 020 | Chiffre d'affaires quatrième trimestre | | 14/02/2021 |
| 2 020 | Résultats annuels | | 31/03/2021 |
| 2 020 | Assemblée générale sur les comptes | | fin mai 2021 |

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

25.1 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les participations d'UTIGROUP, ne concernent que des sociétés du groupe.

Elles sont décrites dans le paragraphe 7 ORGANIGRAMME et pour les impacts financiers dans le paragraphe 20 INFORMATIONS FINANCIERES au niveau des annexes.

FIN DU DOCUMENT